92-06480/

ÉTATS FINANCIERS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1990-1991

Volume publié sous l'autorité du ministre des Finances

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

ISSN 0706-2869
ISBN 2-550-22101-X

Dépôt légal — 1er trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

Le ministre des Finances,
Gérard D. Levesque

Québec, février 1992

TABLE DES MATIÈRES

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche	Industrie, Commerce et Technologie	1991-03-31	7
Bibliothèque nationale du Québec	Affaires culturelles	1991-03-31	18
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	1990-12-31	23
Centre de recherche industrielle du Québec	Industrie, Commerce et Technologie	1991-03-31	36
Centre québécois de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur	Enseignement supérieur et Science	1991-03-31	44
Centre québécois de valorisation de la biomasse	Enseignement supérieur et Science	1991-03-31	49
Centre québécois pour l'informatisation de la production	Enseignement supérieur et Science	1991-03-31	55
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique	1990-12-31	60
Commission d'appel en matière de lésions professionnelles	Justice	1991-03-31	96
Commission de la construction du Québec	Travail	1990-12-31	100
Commission de la santé et de la sécurité du travail	Travail	1990-12-31	129
Commission de reconnaissance des Associations d'artistes	Affaires culturelles	1991-03-31	149
Commission des normes du travail	Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle	1991-03-31	153
Commission des services juridiques	Justice	1991-03-31	160
Conseil des Assurances de dommages	Finances	1990-12-31	170
Conseil des Assurances des Personnes	Finances	1990-12-31	- *
Corporation d'hébergement du Québec	Santé et Services sociaux	1991-03-31	173
Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain	Santé et Services sociaux	1991-03-31	186
Curateur public (Le)	Justice	1990-12-31	196
Fondation de la faune du Québec	Loisir, Chasse et pêche	1991-03-31	208
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées	Sécurité publique	1990-12-31	215
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	1991-03-31	219
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1991-03-31	223
Fonds de la recherche en santé du Québec	Santé et Services sociaux	1991-03-31	227
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	Finances	1991-03-31	232

TABLE DES MATIÈRES (suite)

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche	Enseignement supérieur et Science	1991-05-31	234
Hydro-Québec	Énergie et Ressources	1990-12-31	238
Institut de recherche et d'information sur la rémunération	Travail	1991-03-31	254
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Tourisme	1990-06-30	257
Institut québécois de recherche sur la culture	Affaires culturelles	1991-03-31	264
Institut québécois du cinéma	Affaires culturelles	1991-03-31	272
Loto-Québec	Finances	1991-03-31	277
Musée d'Art contemporain de Montréal	Affaires culturelles	1991-03-31	283
Musée de la Civilisation	Affaires culturelles	1991-03-31	291
Musée du Québec	Affaires culturelles	1991-03-31	298
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle	1991-06-30	307
Office des autoroutes du Québec	Transports	1991-03-31	310
Office du crédit agricole du Québec			
Financement agricole	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1991-03-31	312
Financement forestier	Énergie et Ressources	1991-03-31	318
Parc technologique du Québec Métropolitain	Industrie, Commerce et Technologie	1991-03-31	324
Radio-Québec	Communications	1991-03-31	331
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	Finances	1990-12-31	342
Régie de l'assurance-maladie du Québec	Santé et Services sociaux	1991-03-31	348
Régie des assurances agricoles du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1991-03-31	353
Régie des installations olympiques	Tourisme	1990-10-31	361
Régie des rentes du Québec	Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle	1991-03-31	370
Sidbec	Industrie, Commerce et Technologie	1990-12-31	377
Société d'aménagement de l'Outaouais	Affaires municipales	1991-03-31	390
Société de développement de la Baie James	Affaires municipales	1991-03-31	399
Société de développement des coopératives	Industrie, Commerce et Technologie	1991-03-31	407
Société de développement industriel du Québec	Industrie, Commerce et Technologie	1991-03-31	416

TABLE DES MATIÈRES (suite)

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société de l'assurance-automobile du Québec	Transports	1990-12-31	430
Société de la Place des Arts de Montréal	Affaires culturelles	1990-08-29	440
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec - REXFOR	Énergie et Ressources	1991-03-31	452
Société des alcools du Québec	Industrie, Commerce et Technologie	1991-03-31	463
Société des établissements de plein air du Québec	Loisir, Chasse et Pêche	1991-05-31	469
Société des Traversiers du Québec	Transports	1991-03-31	479
Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec - SEREQ	Affaires internationales	1991-03-31	487
Société d'habitation du Québec	Affaires municipales	1990-12-31	490
Société d'Investissement Jeunesse	Conseil exécutif	1991-03-31	504
Société du Grand Théâtre de Québec	Affaires culturelles	1990-08-31	510
Société du Palais des congrès de Montréal	Tourisme	1991-03-31	520
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	Industrie, Commerce et Technologie	1991-03-31	529
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud	Industrie, Commerce et Technologie	1991-03-31	537
Société du port ferroviaire de Baie-Comeau - Hauterive	Transports	1990-12-31	543
Société générale de financement du Québec	Industrie, Commerce et Technologie	1990-12-31	547
Société générale des industries culturelles - SOGIC	Affaires culturelles	1991-03-31	557
Société immobilière du Québec	Approvisionnements et Services	1991-03-31	569
Société nationale de l'amiante	Énergie et Ressources	1991-03-31	583
Société québécoise d'assainissement des eaux	Environnement	1991-03-31	595
Société québécoise de récupération et de recyclage	Environnement	1991-03-31	606
Société québécoise des transports	Transports	1990-12-31	615
Société québécoise d'exploration minière - SOQUEM	Énergie et Ressources	1991-03-31	621
Société québécoise d'information juridique - SOQUIJ	Justice	1991-03-31	630
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires - SOQUIA	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1991-03-31	635
Socitété québécoise d'initiatives pétrolières - SOQUIP	Énergie et Ressources	1991-03-31	645

* Les états financiers n'étaient pas disponibles à la date de publication.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE
L.R.Q., c. A-7.1
FONDS DES OPÉRATIONS

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Traitements	654 083 $	661 670 $
Communication	58 159	65 017
Services	71 865	141 371
Autres frais d'administration	202 230	221 898
	986 337	1 089 956
REVENUS		
Intérêts sur dépôts et autres revenus	36 840	51 171
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	949 497	1 038 785
SUBVENTION DE GESTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 088 900	999 000
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	139 403	(39 785)
EXCÉDENT AU DÉBUT	58 758	98 543
EXCÉDENT À LA FIN	198 161 $	58 758 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

FONDS DES OPÉRATIONS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses	139 403 $	(39 785)$
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	15 824	19 577
Perte sur aliénations d'immobilisation	1 369	581
	156 596	(19 627)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	3 925	(256 687)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	160 521	(276 314)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(115 298)	(17 584)
Produit d'aliénations d'immobilisations	4 175	700
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(111 123)	(16 884)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	49 398	(293 198)
ENCAISSE AU DÉBUT	190 339	483 537
ENCAISSE À LA FIN	239 737 $	190 339 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

FONDS DES OPÉRATIONS

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	239 737 $	190 339 $
Débiteurs et intérêts courus	3 948	5 103
Frais payés d'avance	–	7 951
	243 685	203 393
Immobilisations (note 4)	146 299	52 369
	389 984 $	255 762 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	191 823 $	140 469 $
Dû au fonds des subsides	–	56 535
	191 823	197 004
EXCÉDENT	198 161	58 758
	389 984 $	255 762 $

CESSATION DES OPÉRATIONS (note 3)

Pour le Conseil d'administration,

Claude Richard
Pierre Coulombe

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

FONDS DES SUBSIDES

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS		
Revenus gagnés sur l'aide financière aux promoteurs:		
Redevances encaissées	1 257 004 $	774 247 $
Dividendes	6 155	–
Moins remise sur l'aide versée:		
en acompte sur le capital de l'aide versée	(783 329)	(492 357)
en règlement des intérêts	(360 693)	(281 890)
Revenu net sur aide financière aux promoteurs	119 137	–
Intérêts sur prêts avec redevances	1 078 414	743 726
Intérêts:		
Sur dépôts	1 173 579	1 479 025
Sur prêts temporaires aux promoteurs	–	1 500
	1 173 579	1 480 525
	2 371 130	2 224 251
DÉPENSES		
Radiation d'aide financière aux promoteurs	1 967 542	3 286 508
Radiation de prêts temporaires aux promoteurs	194 427	113 502
Radiation d'intérêts courus	50 928	116 820
	2 212 897	3 516 830
Moins recouvrement sur prêts radiés	13 181	35 672
	2 199 716	3 481 158
Autres	50 870	36 924
	2 250 586	3 518 082
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	120 544	(1 293 831)
EXCÉDENT AU DÉBUT	557 821	1 851 652
EXCÉDENT À LA FIN	678 365 $	557 821 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

FONDS DES SUBSIDES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	120 544 $	(1 293 831)$
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Intérêts capitalisés	(478 751)	(424 050)
Radiation d'aide financière aux promoteurs	1 967 542	3 286 508
	1 609 335	1 568 627
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	149 416	311 450
Liquidités provenant des activités d'exploitation	1 758 751	1 880 077
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Aide financière versée aux promoteurs	(6 549 985)	(3 294 655)
Aide financière remboursée par les promoteurs	783 329	492 357
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(5 766 656)	(2 802 298)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(4 007 905)	(922 221)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	11 347 788	12 270 009
LIQUIDITÉS À LA FIN	7 339 883 $	11 347 788 $

Les liquidités comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

FONDS DES SUBSIDES

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	1 398 673 $	1 642 598 $
Dépôts à terme - au coût (note 8)	5 941 210	9 705 190
Débiteurs et intérêts courus	489 238	399 973
Prêts temporaires aux promoteurs	–	164 586
Dû par le fonds des opérations	–	56 535
	7 829 121	11 968 882
Aide financière aux promoteurs (note 5)	22 866 804	18 588 939
	30 695 925 $	30 557 821 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	17 560 $	– $
Avances du gouvernement du Québec (note 6)	30 000 000	30 000 000
	30 017 560	30 000 000
EXCÉDENT	678 365	557 821
	30 695 925 $	30 557 821 $

CESSATION DES OPÉRATIONS (note 3)

ENGAGEMENTS (note 7)

ÉVENTUALITÉS (note 8)

Pour le Conseil d'administration,

Claude Richard
Pierre Coulombe

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
FONDS DES OPÉRATIONS
DÉTAIL DES DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
TRAITEMENTS		
Traitements et avantages sociaux	542 752 $	556 265 $
Prêts de services	111 331	105 405
	654 083 $	661 670 $
COMMUNICATIONS		
Déplacements et représentation	38 344 $	31 095 $
Postes-messageries	5 419	6 390
Téléphone	8 738	9 658
Publicité	5 658	17 874
	58 159 $	65 017 $
SERVICES		
Honoraires professionnels:		
Analyse de projets	34 559 $	75 072 $
Gestion et administration	19 508	22 014
	54 067	97 086
Promotion et expositions	10 550	37 137
Frais d'assemblées du Conseil d'administration	7 248	7 148
	71 865 $	141 371 $
AUTRES FRAIS D'ADMINISTRATION		
Loyer et aménagements	92 223 $	88 676 $
Location d'équipement	2 359	7 225
Entretien	4 762	5 919
Fournitures de bureau	14 344	17 922
Taxes d'affaires	18 120	17 878
Intérêts et frais bancaires	51 954	56 849
Amortissement des immobilisations	15 824	19 577
Autres	2 644	7 852
	202 230 $	221 898 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche était une corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre A-7.1 et modifications). L'Agence avait pour objets de promouvoir l'innovation technologique et de contribuer à la mise en valeur des résultats de la recherche dans des applications industrielles ou commerciales susceptibles d'avoir des retombées économiques au Québec. Elle favorisait, à ces fins, la concertation entre les milieux de la recherche et les milieux industriels.

L'Agence pouvait accorder son aide financière au moyen de subventions, de prêts, d'avances avec ou sans intérêts, de garanties ou de participations à des sociétés. Elle pouvait, en outre, accorder son aide financière suivant tout autre moyen autorisé par le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20%
Matériel informatique	Solde dégressif	30%
Améliorations locatives	Linéaire	20%

Aide financière aux promoteurs

L'aide financière offerte aux promoteurs est comptabilisée comme actif au fonds des subsides et couvre les dépenses admissibles déterminées par règlement. Elle ne porte aucun intérêt pour la période de recherche et de développement.

Lorsqu'un projet résulte en un bien ou un service nouveau ou amélioré et qui est commercialisé, l'aide financière est majorée d'un montant égal à l'intérêt composé annuellement au taux variable prévu par règlement et est remboursable au complet à l'Agence par une redevance sur le montant des ventes brutes des biens, des services ou procédés résultant du projet.

Aucune provision pour pertes n'est inscrite pour les projets de recherche et de développement et pour les projets commercialisés même s'il est admis que certains de ces projets ne résulteront pas en un bien ou un service nouveau ou amélioré et qui sera commercialisé et rentabilisé. Cependant, lorsque l'Agence acquiert la certitude qu'une partie d'une aide financière est non récupérable, celle-ci est radiée de l'actif et est présentée aux dépenses du fonds des subsides.

Redevances

Les redevances provenant de l'aide financière aux promoteurs sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent du fonds des opérations.

3. CESSATION DES OPÉRATIONS

La Loi abrogeant la Loi sur l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (1990, chapitre 71) est entrée en vigueur le 1er avril 1991. À compter de cette date, la Société de développement industriel du Québec exerce les responsabilités de l'Agence et, par conséquent, elle acquiert les droits et assume les obligations de l'Agence.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

4. IMMOBILISATIONS

	1991			1990
	Coût	Amortissement Accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	103 904 $	81 476 $	22 428 $	27 872 $
Matériel informatique	145 573	21 702	123 871	21 365
Améliorations locatives	15 660	15 660	-	3 132
	265 137 $	118 838 $	146 299 $	52 369 $

5. AIDE FINANCIÈRE AUX PROMOTEURS

ÉVOLUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX PROMOTEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT	18 588 939 $	18 649 099 $
Redevances appliquées en acompte sur le capital de l'aide versée	(783 329)	(492 357)
Aide financière versée	6 549 985	3 294 655
Intérêts capitalisés	478 751	424 050
Aide financière radiée	(1 967 542)	(3 286 508)
SOLDE À LA FIN	22 866 804 $	18 588 939 $
Le solde se répartit comme suit:		
Projets commercialisés:		
Prêts avec redevances	13 130 847 $	11 148 420 $
Subventions avec redevances	61 636	61 929
Participations dans des sociétés	424 000	124 000
	13 616 483	11 334 349
Projets en développement:		
Prêts avec redevances	9 250 321	7 254 590
	22 866 804 $	18 588 939 $

6. AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables annuellement selon les disponibilités des revenus provenant du fonds des subsides et à la demande du gouvernement.

7. ENGAGEMENTS

Aide à verser sur des projets approuvés

En sus de l'aide financière versée aux promoteurs au 31 mars 1991, il existait des ententes signées avec les promoteurs totalisant 10 951 419 $ (1990: 16 397 357 $) relativement à de l'aide à verser sur des projets approuvés à cette date par le conseil d'administration.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

7. ENGAGEMENTS (suite)

Bail

L'Agence s'est engagée dans un bail à long terme échéant en octobre 1991 pour des locaux administratifs.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1991 concernant ces locaux administratifs s'élève à 80 997 $ et les paiements minimums futurs jusqu'à l'échéance du bail sont de 47 248 $.

8. ÉVENTUALITÉS

Au 31 mars 1991, l'Agence garantissait des emprunts bancaires et des lettres de crédit au montant de 785 151 $ (1990 : 1 505 771 $) en faveur de certains promoteurs. Aucune provision pour perte éventuelle n'est inscrite concernant ces garanties bancaires. Un dépôt à terme au montant de 1 000 000 $ est affecté à l'exécution éventuelle de ces garanties.

9. TRANSACTIONS DE L'EXERCICE AVEC LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
Fonds des opérations:		
Dépenses:		
Communication - téléphone	8 738 $	9 658 $
Services - analyse de projets	4 417	2 000
Autres frais d'administration - fournitures de bureau	2 193	2 359

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations et du fonds des subsides de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche au 31 mars 1991 ainsi que les états des revenus et dépenses et de l'excédent et les états de l'évolution de la situation financière de ces fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme le mentionne la convention comptable sur l'aide financière aux promoteurs décrite à la note 2, aucune provision pour pertes n'est inscrite pour l'aide financière versée pour des projets de recherche et de développement et pour des projets commercialisés avant la date où l'Agence a la certitude que cette aide est irrécupérable. À mon avis, cette convention comptable n'est pas appropriée et une provision pour pertes sur l'aide financière aux promoteurs, que j'évalue à environ 2 000 000 $ au 31 mars 1991, aurait dû être inscrite aux états financiers du fonds des subsides. Si une provision pour pertes avait été comptabilisée, le poste du bilan "Aide financière aux promoteurs" du fonds des subsides aurait été inférieur de 2 000 000 $, le bilan de ce fonds présenterait un déficit de 1 321 635 $ au lieu d'un excédent de 678 365 $ et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent présenterait un excédent des dépenses sur les revenus de 1 879 456 $ au lieu d'un excédent des revenus sur les dépenses de 120 544 $.

À mon avis, à l'exception de la non-inscription de la provision requise pour pertes sur l'aide financière aux promoteurs tel que mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 27 mai 1991

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. B-2.1
FONDS DES OPÉRATIONS

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	232 204 $	357 740 $
Ventes de biens et services	215 432	68 587
Subvention du gouvernement du Québec à l'emploi	–	25 000
	447 636	451 327
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	5 364 532	5 005 009
Loyers	1 889 765	1 600 575
Publications, livres et collections	421 080	480 291
Transport et communication	298 431	266 252
Services professionnels, administratifs et autres	696 180	557 222
Entretien et réparations	129 679	104 195
Fournitures et approvisionnements	206 334	198 411
Acquisitions d'immobilisations	757 196	208 511
Animation et promotion	49 799	76 937
Autres	3 909	9 093
	9 816 905	8 506 496
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	9 369 269	8 055 169
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	8 872 200	8 385 700
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	(497 069)	330 531
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	330 531	–
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS À LA FIN	(166 538)$	330 531 $

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FONDS DES OPÉRATIONS

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	686 511 $	898 660 $
Débiteurs et intérêts courus	110 203	105 663
Frais payés d'avance	47 501	23 472
	844 215 $	1 027 795 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 010 753 $	697 264 $
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	(166 538)	330 531
	844 215 $	1 027 795 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Anastasia Khouri St-Pierre
Philippe Sauvageau

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FONDS D'IMMOBILISATIONS

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	208 512 $	– $
Mobilier et équipement reçus à titre gratuit du gouvernement du Québec	–	1
Acquisitions d'immobilisations assumées par le fonds des opérations	757 196	208 511
SOLDE DU FONDS À LA FIN	965 708 $	208 512 $

BILAN
au 31 mars 1991

ACTIF		
Mobilier et agencement	44 977 $	30 853 $
Équipement	901 037	160 055
Matériel roulant	19 694	17 604
	965 708 $	208 512 $
SOLDE DU FONDS	965 708 $	208 512 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Anastasia Khouri St-Pierre,
Philippe Sauvageau

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Bibliothèque nationale du Québec, corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre B-2.1), a pour fonctions de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Bibliothèque ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Publications, livres et collections

Les acquisitions de publications, de livres et de collections sont imputées aux dépenses du fonds des opérations. Ceux et celles reçus à titre gratuit ne sont pas présentés aux états financiers.

La dépense relative aux abonnements incluse aux publications, livres et collections est comptabilisée au fonds des opérations lors du paiement.

Immobilisations

Les acquisitions et aliénations d'immobilisations sont imputées aux opérations de l'exercice du fonds des opérations. Par contre, les immobilisations sont présentées dans le fonds d'immobilisations et ne sont pas amorties.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût à l'exception de celles cédées par le gouvernement du Québec lors de la constitution de la Bibliothèque qui sont comptabilisées à la valeur nominale de 1 $.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et du solde déficitaire du fonds des opérations.

3. TRANSACTIONS DE L'EXERCICE AVEC LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
Dépenses:		
Loyers	1 849 377 $	1 554 600 $
Entretien et réparations	116 755	27 709
Traitements et avantages sociaux	165 909	149 302
Publication, livres et collections	12 808	20 925
Transport et communication	75 543	108 264
Fournitures et approvisionnements	27 526	292 230
Revenus:		
Subvention du gouvernement du Québec	8 872 200	8 410 700

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations et du fonds d'immobilisations de la Bibliothèque nationale du Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde déficitaire du fonds des opérations et l'état du solde du fonds d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Bibliothèque. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Bibliothèque au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 14 juin 1991

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-2

RÉSULTATS CUMULÉS
de l'année terminée le 31 décembre 1990
(en millions de dollars)

	1990	1989
REVENUS		
REVENUS DE PLACEMENTS		
Intérêts sur obligations	1 922	1 820
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	443	402
Intérêts sur financements hypothécaires	227	203
Revenus d'investissements immobiliers	104	77
Intérêts sur valeurs à court terme - net	285	296
	2 981	2 798
GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS - NET		
Obligations	(327)	208
Actions et valeurs convertibles	138	592
Autres placements	9	(2)
	(180)	798
AUTRES REVENUS	1	1
	2 802	3 597
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 9)	25	20
Revenu net des déposants	2 777	3 577
Intérêts sur dépôts à vue et à terme - net	51	40
REVENU NET ATTRIBUÉ AUX DÉTENTEURS DE DÉPÔTS À PARTICIPATION	2 726	3 537

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

VARIATIONS DE L'ACTIF NET CUMULÉ
de l'année terminée le 31 décembre 1990
(en millions de dollars)

	1990	1989
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'ANNÉE	33 341	29 885
Revenu net des déposants	2 777	3 577
Excédent des retraits des déposants sur leurs dépôts	(450)	(121)
Augmentation de l'actif net de l'année *	2 327	3 456
ACTIF NET À LA FIN DE L'ANNÉE	35 668	33 341
* Augmentation de l'actif net de l'année		
Placements		
Obligations	656	800
Actions et valeurs convertibles	1 845	1 673
Financements hypothécaires	44	165
Investissements immobiliers	188	967
Valeurs à court terme	(681)	465
	2 052	4 070
Autres éléments d'actif et de passif	275	(614)
	2 327	3 456

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

BILAN CUMULÉ
au 31 décembre 1990
(en millions de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
PLACEMENTS (notes 4 et 5)		
Obligations	17 732	17 076
Actions et valeurs convertibles (note 6)	12 300	10 455
Financements hypothécaires	2 012	1 968
Investissements immobiliers (note 7)	1 806	1 618
Valeurs à court terme	1 819	2 500
	35 669	33 617
REVENUS DE PLACEMENTS COURUS ET À RECEVOIR	552	533
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	24	22
	36 245	34 172
PASSIF		
Dépôts sur prêts de titres	364	626
Emprunts hypothécaires	152	125
Autres éléments de passif	61	80
	577	831
AVOIR DES DÉPOSANTS (note 8)		
Fonds général	19 345	18 823
Fonds particuliers	16 323	14 518
	35 668	33 341
	36 245	34 172

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Claude Delorme
Claude Legault

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990
(en millions de dollars)

1. Constitution et activités

La Caisse de dépôt et placement du Québec, corporation au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-2 et modifications). Elle reçoit toutes les sommes qui lui sont confiées en vertu d'une loi spécifique.

FONDS GÉNÉRAL

Le fonds général est une caisse commune pouvant recevoir des dépôts à vue et à terme ainsi que des dépôts à participation. Les détenteurs de dépôts à participation se partageaient l'actif net du fonds général au 31 décembre dans les proportions suivantes:

	1990		1989	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Régie des rentes du Québec	18 189 689	75,0	17 715 830	75,0
Société de l'assurance automobile du Québec	6 037 050	24,9	5 870 360	24,9
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	12 871	0,1	12 871	0,1
Régime complémentaire des rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec	7 711			
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	2 693		2 315	
	24 250 014	100,0	23 601 376	100,0

FONDS PARTICULIERS

Les fonds particuliers ont chacun un seul déposant qui y effectue exclusivement des dépôts à participation. Les différents fonds particuliers sont:

Fonds 301

À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics - cotisations des employés de niveau syndicable - administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 302

À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics - cotisations des employés de niveau non syndicable, contributions des employeurs et transferts des régimes supplémentaires de rentes - administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 303

À l'usage des Régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 304

À l'usage du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 305

À l'usage du Régime de retraite des élus municipaux administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en millions de dollars)

1. Constitution et activités (suite)

Fonds 311

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec - participants actifs - administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 312

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec - participants retraités - administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 313

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec - contributions complémentaires - administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 330

À l'usage de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Tous les fonds peuvent souscrire des unités de participation dans des portefeuilles spécialisés qui constituent des caisses communes où sont regroupés des placements d'une même catégorie. Au 31 décembre 1990, deux portefeuilles spécialisés étaient opérationnels, l'un pour les investissements immobiliers et l'autre, depuis le 1er juin 1989, pour les actions étrangères. L'avoir net et le revenu net de ces portefeuilles au 31 décembre se partageaient comme suit:

Portefeuille spécialisé d'immeubles

	1990		1989	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Fonds général	809 031	51,8	803 080	55,2
Fonds particulier 301	349 163	22,3	303 196	20,8
Fonds particulier 302	71 267	4,5	63 784	4,4
Fonds particulier 303	1 572	0,1	1 484	0,1
Fonds particulier 304	1 211	0,1	1 048	0,1
Fonds particulier 305	957	0,1		
Fonds particulier 311	123 563	7,9	107 705	7,4
Fonds particulier 312	38 008	2,4	35 133	2,4
Fonds particulier 313	14 346	0,9	8 955	0,6
Fonds particulier 330	154 195	9,9	130 986	9,0
	1 563 313	100,0	1 455 371	100,0

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en millions de dollars)

1. Constitution et activités (suite)

Portefeuille spécialisé d'actions étrangères
(antérieurement portefeuille spécialisé d'actions internationales)

	1990		1989	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Fonds général	1 496 863	53,4	1 160 549	56,4
Fonds particulier 301	629 100	22,5	442 552	21,5
Fonds particulier 302	132 121	4,7	92 459	4,5
Fonds particulier 303	2 840	0,1	2 172	0,1
Fonds particulier 304	1 879	0,1	1 438	0,1
Fonds particulier 305	2 177	0,1		
Fonds particulier 311	181 454	6,5	114 759	5,5
Fonds particulier 312	56 898	2,0	36 528	1,8
Fonds particulier 313	12 157	0,4	7 683	0,4
Fonds particulier 330	287 106	10,2	200 239	9,7
	2 802 595	100,0	2 058 379	100,0

2. Conventions comptables

Les états financiers cumulés de la Caisse ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

États financiers cumulés

Les états financiers cumulés de la Caisse comprennent les comptes du fonds général, des fonds particuliers et des portefeuilles spécialisés d'immeubles et d'actions étrangères. De plus, les comptes des filiales détenues en propriété exclusive par les fonds de la Caisse sont consolidés au moment de la préparation de ces états financiers cumulés.

Les comptes de chacun de ces fonds et de ces portefeuilles font l'objet d'états financiers distincts vérifiés par le vérificateur général du Québec.

Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires, les bâtiments ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Les actions, les valeurs convertibles et les terrains sont comptabilisés au prix coûtant.

Le placement dans une société dont la Caisse détient 30% du capital-actions ordinaire comportant droit de vote est comptabilisé à la valeur de consolidation au poste investissements immobiliers du bilan cumulé.

Comptabilisation des opérations

Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées en date de règlement, sauf en ce qui concerne les actions et les valeurs convertibles, comptabilisées en date d'engagement.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

Intérêts sur valeurs à court terme - net

Ce poste comprend les intérêts gagnés sur les valeurs à court terme et les frais d'intérêt sur les emprunts.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en millions de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les achats de matériel et d'équipement sont imputés aux frais d'administration à l'exception des frais reliés à l'acquisition du matériel téléphonique, informatique et bureautique qui sont capitalisés et amortis selon leur durée de vie utile. Les frais d'aménagement des locaux et autres améliorations locatives sont amortis selon la durée du bail. Ces immobilisations sont présentées au poste Autres éléments d'actif.

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif à court terme en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Les placements à long terme sont convertis aux taux en vigueur aux dates des opérations respectives ou à la contre-valeur fixée par des contrats à terme. Les revenus sont convertis au taux moyen en vigueur durant les exercices des différents fonds.

Les gains et pertes résultant des opérations de change sont inclus dans les revenus de placement, à l'exception de ceux qui sont reliés aux actions détenues par le biais du portefeuille spécialisé d'actions étrangères, lesquels sont reportés depuis le 1er janvier 1990 puis inclus dans les gains et pertes à la vente d'actions au moment de la réalisation de ces placements. Les gains et pertes reportés sont présentés au bilan cumulé au poste Placements-actions et valeurs convertibles.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le biais du fonds général et imputés aux divers fonds au prorata de la valeur marchande de l'actif pondéré de chacun.

3. Modification d'une convention comptable

Une participation en actions et en débentures acquise au cours de l'année 1990 dans une société immobilière dont la Caisse détient 30% du capital-actions ordinaire comportant droit de vote, est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Auparavant, tous les placements étaient comptabilisés soit au prix coûtant ou au prix coûtant amorti selon la loi constitutive de la Caisse et leur nature.

Cette modification a été apportée aux fins de comptabiliser dans le portefeuille spécialisé d'immeubles la quote-part des résultats d'une société satellite dont la participation est importante.

Cette modification a pour effet de diminuer de 11 M$ les postes Placements - investissements immobiliers et Revenu net attribué aux détenteurs de dépôts à participation des états financiers de l'année terminée le 31 décembre 1990.

4. Placements - valeur marchande

	1990	1989
Obligations	17 393	17 279
Actions et valeurs convertibles	13 123	13 362
Financements hypothécaires	1 984	1 948
Investissements immobiliers	1 940	1 849
Valeurs à court terme	1 820	2 500
	36 260	36 938

5. Placements - titres étrangers

	1990		1989	
	Valeur comptable	Valeur marchande	Valeur comptable	Valeur marchande
Obligations	1 830	1 834	1 774	1 756
Actions	3 336	3 116	2 780	3 018
Valeurs à court terme	416	416	592	592
	5 582	5 366	5 146	5 366

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en millions de dollars)

5. Placements - titres étrangers (suite)

La position de change relative aux placements en titres étrangers, à l'exception de ceux découlant des opérations de prêts de titres, est couverte par des contrats à terme. La valeur nette totale de ces contrats à terme à l'échéance s'élevait à 4 739 M$ au 31 décembre 1990 (3 282 M$ en 1989, la couverture des actions n'étant que partielle).

6. Actions et valeurs convertibles

	1990	1989
Actions et valeurs convertibles détenues directement par les fonds	9 676	8 468
Actions détenues par le biais du portefeuille spécialisé d'actions étrangères	2 624	1 987
	12 300	10 455

7. Investissements immobiliers

	1990	1989
Terrains et bâtiments	943	798
Prêt immobilier *		820
Participation comptabilisée à la valeur de consolidation *	863	
	1 806	1 618

* Prêt consenti en 1989 par la Caisse à la Corporation d'acquisition Socanav-Caisse Inc. et transformé en investissement dans la société Ivanhoé Inc. le 13 mars 1990. Le revenu de la Caisse dans cet investissement, au montant de 43 M$, comprenant l'intérêt de 54 M$ sur les débentures moins la quote-part de 11 M$ dans la perte nette de cette société, est inclus dans l'état des résultats cumulés au poste Revenus d'investissements immobiliers.

8. Avoir des déposants

Les dépôts à vue et à terme constituent une créance des déposants à l'égard de la Caisse et portent intérêt. Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net d'un fonds. À la clôture de l'exercice d'un fonds, le revenu net est attribué aux détenteurs de dépôts à participation. Au début de l'exercice qui suit, ce revenu net est versé aux comptes de dépôts à vue des déposants. À cet égard, l'exercice du fonds général est d'un mois et celui des autres fonds, de trois mois.

	1990	1989
Créances envers les déposants		
Dépôts à vue	153	114
Dépôts à terme	50	66
Intérêts sur dépôts à vue et à terme	3	4
Revenu net à verser	468	567
	674	751
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation		
Solde au début	32 590	29 306
Unités émises	2 412	3 287
Unités annulées	(8)	(3)
Solde à la fin	34 994	32 590
	35 668	33 341

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en millions de dollars)

9. Frais d'administration

	1990	1989
Traitements et avantages sociaux	15	12
Services professionnels	2	1
Locaux et matériel	4	3
Amortissement des immobilisations	1	1
Autres	3	3
	25	20

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES DES FONDS
BILAN
au 31 décembre 1990
(en millions de dollars)

	FONDS GÉNÉRAL		301
	1990	1989	
ACTIF			
Placements			
Obligations	10 651.5	10 771.3	3 458.5
Actions et valeurs convertibles	6 111.3	5 182.5	3 354.5
Financements hypothécaires	677.1	656.5	355.8
Investissements immobiliers	852.2	844.7	403.0
Valeurs à court terme	1 297.6	1 584.0	255.6
Dépôts à vue au fonds général			153.3
	19 589.7	19 039.0	7 980.7
Revenus de placements courus et à recevoir	297.9	307.6	117.1
Autres éléments d'actif	6.2	2.1	
	19 893.8	19 348.7	8 097.8
PASSIF			
Dépôts à vue	478.2	181.0	
Dépôts à terme	49.9	65.5	
Revenu à verser aux déposants	156.7	180.2	150.2
Dépôts sur prêts de titres	215.0	449.1	65.8
Autres éléments de passif	6.5	9.3	2.4
	906.3	885.1	218.4
AVOIR DES DÉTENTEURS DE DÉPÔTS À PARTICIPATION	18 987.5	18 463.6	7 879.4
	19 893.8	19 348.7	8 097.8

RÉSULTATS
de l'année terminée le 31 décembre 1990
(en millions de dollars)

REVENUS			
Revenus de placements			
Intérêts sur obligations	1 171.2	1 168.3	377.4
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	221.9	207.8	124.4
Intérêts sur financements hypothécaires	73.8	70.4	38.0
Revenus d'investissements immobiliers	63.0	42.1	25.0
Intérêts sur valeurs à court terme - net	197.2	180.9	33.4
Intérêts sur dépôts au fonds général			5.2
	1 727.1	1 669.5	603.4
Gains (pertes) à la vente de placements - net	(122.3)	417.3	(21.3)
Autres revenus	0.4	0.4	0.1
Total des revenus	1 605.2	2 087.2	582.2
DÉPENSES			
Frais d'administration	13.5	11.0	5.8
Intérêts sur dépôts à vue et à terme - net	71.4	49.0	
REVENU NET	1 520.3	2 027.2	576.4

FONDS PARTICULIERS

302	303	304	305	311	312	313	330	Total 1990	Total 1989
757.6	12.5	10.6	10.4	549.3	171.3	84.2	1 956.2	7 010.6	6 243.2
653.7	11.0	7.9	2.0	731.4	231.2	28.8	1 155.2	6 175.7	5 212.1
74.6	5.3	2.5		543.9	170.6	60.8	123.9	1 337.4	1 332.5
81.7	1.8	1.4	1.2	143.7	45.4	17.3	177.4	872.9	744.9
62.5	3.1	1.1	8.0	56.2	34.7	9.1	90.5	520.8	937.5
8.0	2.9	0.8	6.5	54.2	38.4	13.5	45.8	323.4	22.0
1 638.1	36.6	24.3	28.1	2 078.7	691.6	213.7	3 549.0	16 240.8	14 492.2
25.2	0.4	0.3	0.3	25.7	8.0	3.2	55.4	235.6	215.3
									0.1
1 663.3	37.0	24.6	28.4	2 104.4	699.6	216.9	3 604.4	16 476.4	14 707.6
33.3	0.8	0.5	0.8	41.3	14.7	4.8	71.0	317.4	392.1
17.6	0.1	0.1	0.1	10.7	7.8	3.2	43.3	148.7	176.7
0.5	0.1			0.5	0.2	0.1	0.6	4.4	12.7
51.4	1.0	0.6	0.9	52.5	22.7	8.1	114.9	470.5	581.5
1 611.9	36.0	24.0	27.5	2 051.9	676.9	208.8	3 489.5	16 005.9	14 126.1
1 663.3	37.0	24.6	28.4	2 104.4	699.6	216.9	3 604.4	16 476.4	14 707.6
79.0	1.4	1.2	0.4	55.3	17.4	7.6	202.1	741.8	645.9
23.0	0.4	0.2		25.0	7.9	0.7	39.4	221.0	193.4
8.3	0.5	0.2		64.8	20.0	6.4	16.0	154.2	137.3
5.3	0.1	0.1		9.7	3.0	1.1	10.9	55.2	35.0
11.0	0.5	0.2	0.3	11.4	5.4	1.3	24.6	88.1	114.1
2.1	0.3	0.1	0.3	1.7	1.0	0.5	3.1	14.3	11.3
128.7	3.2	2.0	1.0	167.9	54.7	17.6	296.1	1 274.6	1 137.0
(6.4)	(0.1)			(3.4)	(0.5)	(0.6)	(24.8)	(57.1)	381.1
					0.1			0.2	0.4
122.3	3.1	2.0	1.0	164.5	54.3	17.0	271.3	1 217.7	1 518.5
1.2				1.7	0.6	0.1	2.4	11.8	8.8
121.1	3.1	2.0	1.0	162.8	53.7	16.9	268.9	1 205.9	1 509.7

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

VALEUR MARCHANDE DES PLACEMENTS
au 31 décembre 1990
(en millions de dollars)

	FONDS GÉNÉRAL		301
	1990	1989	
Obligations	10 417.4	10 870.0	3 416.4
Actions et valeurs convertibles	6 637.6	6 776.8	3 561.2
Financements hypothécaires	670.6	650.2	350.9
Investissements immobiliers	957.3	1 012.6	413.2
Valeurs à court terme	1 298.3	1 584.2	255.7
Dépôts à vue au fonds général			153.3
	19 981.2	20 893.8	8 150.7

FONDS PARTICULIERS									
302	303	304	305	311	312	313	330	Total 1990	Total 1989
745.7	12.4	10.5	10.5	539.2	166.2	82.4	1 921.6	6 904.9	6 347.4
686.3	10.6	7.6	1.9	757.2	238.0	27.4	1 184.8	6 475.0	6 509.0
73.6	5.3	2.5		537.3	170.2	59.9	121.6	1 321.3	1 319.0
84.4	1.8	1.4	1.2	146.2	46.2	17.0	182.5	893.9	823.7
62.5	3.1	1.1	8.0	56.2	34.7	9.1	90.6	521.0	937.5
8.0	2.9	0.8	6.5	54.2	38.4	13.5	45.8	323.4	22.0
1 660.5	36.1	23.9	28.1	2 090.3	693.7	209.3	3 546.9	16 439.5	15 958.6

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan cumulé des fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1990 ainsi que l'état des résultats cumulés et l'état des variations de l'actif net cumulé de l'année terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de ces fonds au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de leurs opérations et l'évolution de leur actif net de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement dans la méthode de comptabilisation d'un investissement immobilier dont il est question à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Conformité des états financiers à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec

Au paragraphe précédent, il est fait mention de la méthode de comptabilisation d'un investissement immobilier dans une société satellite. Cet investissement immobilier est inscrit aux états financiers à la valeur de consolidation de 863 M$, tel qu'indiqué à la note 7. Cette méthode de comptabilisation est conforme aux principes comptables généralement reconnus. Elle s'écarte cependant de l'article 47 de la loi constitutive de la Caisse qui, pour les fins de son rapport annuel, demande que tous ses investissements soient inscrits au prix coûtant ou, dans le cas des obligations et des immeubles, au prix coûtant amorti. Dans le cas de cet investissement immobilier, le prix coûtant est de 874 M$. Cette méthode de comptabilisation a pour effet de diminuer le revenu net de l'année attribué aux détenteurs de dépôts à participation de 11 M$.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 1er mars 1991

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-8

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS		
Travaux facturés	12 512 978 $	11 554 206 $
Intérêts sur dépôts bancaires	717 234	1 748 160
Autres	162 024	152 845
	13 392 236	13 455 211
DÉPENSES (note 3)		
Recherche et développement et ventes	17 808 550	16 960 711
Information et transfert de technologique (note 4)	4 371 116	3 886 511
Finances	2 314 986	2 007 494
Ressources humaines et communications	2 270 993	1 992 972
Développement corporatif et marketing	1 560 644	1 275 322
Secrétariat et affaires juridiques	311 436	323 421
Direction générale	182 223	223 807
Achats de biens et services pour projets externes	3 390 103	2 761 917
Intérêts et frais bancaires	20 101	31 833
Intérêts sur dette à long terme	303 041	397 763
	32 533 193	29 861 751
Amortissement des immobilisations	2 661 603	2 505 462
Perte sur aliénations d'immobilisations	7 723	15 580
	35 202 519	32 382 793
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	21 810 283	18 927 582
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 5)	18 603 042	18 697 813
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA CONTRIBUTION	3 207 241	229 769
EXCÉDENT AU DÉBUT	26 940 239	27 170 008
EXCÉDENT À LA FIN	23 732 998 $	26 940 239 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus et la contribution	(3 207 241)$	(229 769)$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	2 661 603	2 505 462
Perte sur aliénations d'immobilisations	7 723	15 580
Radiation de frais reportés	167 627	482 759
	(370 288)	2 774 032
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(769 362)	1 148 311
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation	(1 139 650)	3 922 343
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versement sur la dette à long terme	(1 000 000)	(1 000 000)
Apport du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations	(3 207 475)	(3 616 859)
Contribution du gouvernement du Québec aux immobilisations	479 114	1 320 886
Produits d'aliénations d'immobilisations	11 906	42 078
Projet d'acquisition d'équipements		
Dépôt sur acquisition d'équipements	(36 970)	(374 843)
Contribution de l'AMC	113 136	143 559
Prêts aux employés-es		
Déboursés	(25 000)	(258 350)
Encaissements	108 523	27 354
Liquidités utilisées pour les activités d'investissements	(2 556 766)	(2 716 175)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(3 696 416)	1 206 168
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT	7 802 567	6 596 399
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	4 106 151 $	7 802 567 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1990

	1991	1990 (note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	959 355 $	2 567 $
Dépôts à terme - au coût	3 146 796	7 800 000
Débiteurs (note 6)	3 768 762	3 406 882
Travaux en cours	1 922 187	1 603 771
Frais payés d'avance	522 914	501 064
	10 320 014	13 314 284
CRÉANCES À LONG TERME (note 7)	150 037	209 151
DÉPÔT SUR ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS		33 359
IMMOBILISATIONS (note 8)	22 283 241	22 470 030
FRAIS REPORTÉS	155 280	288 447
	32 908 572 $	36 315 271 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	2 809 434 $	2 851 030 $
Dépôts et avances	594 815	647 981
Revenus reportés	771 325	571 815
Versement sur la dette à long terme (note 9)	1 000 000	1 000 000
Contribution aux immobilisations reportée		304 206
	5 175 574	5 375 032
DETTE À LONG TERME (note 9)	2 000 000	3 000 000
	7 175 574	8 375 032
AVOIR		
Excédent	23 732 998	26 940 239
Apport du gouvernement du Québec (note 5)	2 000 000	1 000 000
	25 732 998	27 940 239
	32 908 572 $	36 315 271 $

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,

Pierre Coulombe
Maurice Dussault

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Centre, constitué par loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-8 et modifications), est une corporation au sens du Code civil et a pour objets la recherche en sciences appliquées, la mise au point de produits, procédés et appareils industriels ainsi que la collection et la diffusion de l'information et de renseignements d'ordre technologique et industriel.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont constitués des services rendus non facturés à la fin de l'exercice et sont inscrits au moindre des montants récupérables en vertu des contrats ou des coûts encourus majorés selon la tarification du Centre pour la récupération de frais généraux.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, les contributions du gouvernement du Québec reçues à l'égard des immobilisations sont comptabilisées en diminution du coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

Bâtiments	5 % et 8 %
Mobilier et équipement	15 % et 20 %
Équipement informatique et logiciel	25 % et 30 %
Matériel roulant	30 %

Les acquisitions du matériel et d'équipement pour les projets de recherche et développement du Centre ne sont pas capitalisées mais sont imputées au coût du projet concerné.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des coûts récupérables de certains services rendus et sont imputés aux opérations en fonction des redevances basées sur les ventes du client. Les frais que la direction estime non récupérables sont alors radiés.

Revenus reportés

Les revenus reportés sont constitués de services qui n'ont pas été rendus mais dont la facturation a été produite ou le dépôt s'y rapportant a été encaissé.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

Contribution du gouvernement du Québec

La contribution annuelle du gouvernement du Québec est comptabilisée selon la répartition suivante:

- Apport du gouvernement du Québec à l'avoir du Centre

  Contribution au remboursement de la dette à long terme

- Contribution de fonctionnement

  Contribution aux dépenses d'opération de l'exercice courant

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

3. DÉPENSES PAR NATURE

	1991	1990
Traitements et avantages sociaux	21 560 400 $	19 295 324 $
Autres frais du personnel	688 434	637 605
Frais de déplacement et de représentation	1 318 777	1 182 908
Matériel et équipement	2 799 388	2 258 021
Fournitures et reprographie	859 269	832 042
Location de services	1 537 655	1 520 550
Énergie, taxes et télécommunications	2 074 565	1 931 966
Entretien des bâtiments	551 718	527 801
Intérêts et frais bancaires	20 101	31 833
Intérêts sur dette à long terme	303 041	397 763
Pertes sur créances	652 218	763 179
Radiation de frais reportés	167 627	482 759
	32 533 193 $	29 861 751 $

4. INFORMATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Les activités du Bureau de normalisation du Québec ont été transférées du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie au Centre le 1er juillet 1990 et sont sous la responsabilité de la vice-présidence aux opérations, information et transfert de technologie. Le Ministère a continué d'assumer toutes les dépenses du Bureau jusqu'au 31 mars 1991, date effective du transfert des ressources financières.

Opérations du Bureau de normalisation du Québec
du 1er avril 1990 au 31 mars 1991

Dépenses	
Traitements, autres rémunérations et avantages sociaux	974 677 $
Services	23 144
Communications	54 604
Loyers	204 975
Entretien	1 379
Fournitures	82 657
Reprographie	35 000
Matériel et équipement	2 890
Autres dépenses	281
	1 379 607
Revenus	
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec	1 388 072
Autres revenus	11 235
	1 399 307
Excédent des revenus sur les dépenses	19 700 $

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
Contribution octroyée	19 700 000 $	19 973 800 $
Partie s'appliquant au remboursement de la dette à long terme inscrite comme apport du gouvernement du Québec	(1 000 000)	(1 000 000)
Variation de la contribution courue relative aux intérêts courus sur la dette à long terme	(96 958)	(275 987)
Contribution de fonctionnement	18 603 042 $	18 697 813 $

6. DÉBITEURS

	1991	1991
Clients	2 924 609 $	2 559 696 $
Ministères et organismes du Gouvernement	639 921	314 058
Prêts aux employés-es	83 050	109 096
Contribution courue du gouvernement du Québec	53 795	150 753
Contribution à recevoir d'un partenaire	-	113 095
Autres	67 387	160 184
	3 768 762 $	3 406 882 $

7. CRÉANCES À LONG TERME

	1991	1991
Clients	85 614 $	87 251 $
Prêts aux employés-es	64 423	121 900
	150 037 $	209 151 $

Les prêts aux employés-es incluent des prêts maximaux de 4 000 $ sans intérêt qui ont été consentis pour l'achat d'équipements micro-informatiques. Ces prêts sont remboursables par retenues sur le traitement et leur échéance n'excède pas avril 1993.

Ces prêts aux employé-es incluent un prêt hypothécaire sans intérêt de 25 000 $ octroyé à un employé, remboursable par versements variables de 500 $ à 5 000 $ sur une période de 10 ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

8. IMMOBILISATIONS

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	1 400 929 $	-	1 400 929 $	1 400 929 $
Bâtiments(*)	17 954 203	5 980 431 $	11 973 772	12 583 020
Équipement de laboratoire	11 994 699	7 853 377	4 141 322	4 648 323
Mobilier de laboratoire	267 067	180 926	86 141	101 342
Équipement informatique	7 538 806	4 497 219	3 041 587	2 690 290
Équipement audiovisuel	526 920	317 393	209 527	201 262
Mobilier de bureau	901 723	614 109	287 614	315 409
Équipement téléphonique	845 574	440 506	405 068	465 331
Matériel roulant	95 320	52 769	42 551	64 124
Édifice en construction(**)	694 730	-	694 730	-
	42 219 971 $	19 936 730 $	22 283 241 $	22 470 030 $

(*) Le Centre a mis à la disposition de l'Institut de la technologie du magnésium un édifice dont le coût est de 1 800 000 $ (1 016 680 $ au 31 mars 1990). Le Centre a reçu une contribution du gouvernement du Québec, relativement à cet édifice, équivalente à son coût.

(**) Le Centre a mandaté la Communauté urbaine de Québec pour la construction d'un édifice devant être utilisé comme plate-forme d'essais d'équipements et de procédés de traitement et d'assainissement des eaux usées.

Le Centre assume les coûts de cette construction en cours jusqu'à concurrence de 1 059 500 $. Cet édifice, érigé sur les terrains de la Communauté urbaine de Québec, sera cédé gratuitement à cette dernière le 24 juillet 2030.

9. DETTE À LONG TERME

	1991	1991
Obligations, 9½ % à 10 %, remboursables par versement de 1 000 000 $ annuellement (*)	3 000 000 $	4 000 000 $
Versement échéant en deçà d'un an	1 000 000	1 000 000
	2 000 000 $	3 000 000 $

(*) Le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement du Québec.

10. ÉVENTUALITÉS

Une action en justice et une mise en demeure respectivement de 384 000 $ et de 315 000 $ ont été signifiées au Centre. Selon l'opinion des dirigeants du Centre et de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut en résulter et aucune provision pour perte éventuelle n'est comptabilisée. Le Centre prévoit que les montants pouvant résulter du dénouement de ces éventualités seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1990 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1991.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Centre au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 29 mai 1991

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR
L.R.Q., c. M-15.1.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	924 374 $	974 914 $
Services de transport et de communication	229 578	161 056
Services professionnels et administratifs	397 001	406 467
Travaux de recherche réalisés à l'externe	667 320	1 294 770
Loyer et location d'équipement	215 277	212 432
Fournitures et approvisionnements	31 521	28 070
Entretien et réparations	12 728	14 348
Intérêts sur emprunt bancaire	19 308	12 222
Amortissement des immobilisations	147 670	158 620
	2 644 777	3 262 899
REVENUS		
Colloques, congrès, séminaires	90 965	-
Contributions - projets spécifiques	29 158	-
Honoraires de consultation	18 800	-
Redevances	3 693	1 232
Intérêts sur dépôts bancaires	4 475	14 257
Autres	2 686	2 545
	149 777	18 034
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	2 495 000	3 244 865
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	2 489 074	2 991 563
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	5 926	253 302
EXCÉDENT AU DÉBUT	10 926	264 228
EXCÉDENT À LA FIN	5 000 $	10 926 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	11 844 $	1 232 $
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	–	530 331
Frais payés d'avance	11 286	29 321
	23 130	610 884
Immobilisations (note 4)	71 843	205 802
	94 973 $	816 686 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	8 895 $	208 768 $
Emprunt bancaire	–	400 000
Créditeurs et frais courus	81 078	196 992
	89 973	805 760
EXCÉDENT	5 000	10 926
	94 973 $	816 686 $

CESSATION DES ACTIVITÉS (note 3)

ENGAGEMENT (note 5)

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ,

Guy Létourneau

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES - DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	146 938 $	133 061 $
Services de transport et de communication	34 134	31 254
Services professionnels et administratifs	144 595	135 909
Loyer et location d'équipement	207 775	205 489
Fournitures et approvisionnements	10 722	12 453
Entretien et réparations	7 174	5 381
Intérêts sur emprunt bancaire	19 308	12 222
Amortissement des immobilisations	21 531	25 101
	592 177	560 870
COMMUNICATIONS		
Traitements et avantages sociaux	115 058	84 344
Services de transport et de communication	71 533	74 546
Services professionnels et administratifs	113 814	108 701
Location d'équipement	5 336	6 213
Fournitures et approvisionnements	12 711	9 293
Entretien et réparations	120	2 026
Amortissement des immobilisations	15 218	16 162
	333 790	301 285
RECHERCHE INTERNE		
Traitements et avantages sociaux	662 378	757 509
Services de transport et de communication	123 911	55 256
Services professionnels et administratifs	138 592	161 857
Location d'équipement	2 166	730
Fournitures et approvisionnements	8 088	6 324
Entretien et réparations	5 434	6 941
Amortissement des immobilisations	110 920	117 357
	1 051 489	1 105 974
TRAVAUX DE RECHERCHE RÉALISÉS À L'EXTERNE	667 321	1 294 770
	2 644 777 $	3 262 899 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Centre québécois de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur, corporation au sens du Code civil, constituée par lettres patentes en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (L.R.Q., chapitre M-15.1.1), avait pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans le domaine des applications pédagogiques de l'ordinateur.

À défaut d'une décision du gouvernement du Québec de les proroger, les lettres patentes du Centre ont été annulées le 31 mars 1991. Les modalités de la fermeture du Centre sont énoncées à la note 3.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Équipement et mobilier de bureau	20%
Matériel et logiciel informatiques	33 1/3%

3. CESSATION DES ACTIVITÉS

Les lettres patentes du Centre ont été annulées le 31 mars 1991; par contre, afin de mener à terme certaines activités de recherche et de développement, le Centre poursuit ses opérations sous la responsabilité d'un administrateur délégué jusqu'au 28 juin 1991 et remettra au gouvernement tous ses livres et documents ainsi que tous ses biens mobiliers et immobiliers non nécessaires au paiement de ses dettes. Une subvention maximale de 950 000 $ a été autorisée pour l'acquittement des engagements financiers du Centre au-delà du 31 mars 1991, notamment pour le paiement des salaires des employés jusqu'au 28 juin 1991, du loyer jusqu'au 31 mars 1992 et des frais de transfert de certaines activités à d'autres organismes. Cette subvention a été accordée sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale des crédits à cet effet. De plus, advenant une réduction du loyer pour 1991-1992, les crédits prévus devront être périmés.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science entend prendre les mesures nécessaires afin que certaines activités soient prises en charge par les organismes ou groupes les plus susceptibles d'en assurer la continuité.

4. IMMOBILISATIONS

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipement et mobilier de bureau	283 454 $	244 337 $	39 117 $	89 439 $
Matériel et logiciel informatiques	426 945	394 219	32 726	116 363
	710 399 $	638 556 $	71 843 $	205 802 $

Les acquisitions de l'exercice sont de 13 716 $ (83 149 $ en 1990).

5. ENGAGEMENT

Le Centre s'est engagé par un bail échéant le 31 mars 1992 pour des locaux administratifs. Le loyer annuel minimum jusqu'à son échéance est de 261 600 $.

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre québécois de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Centre au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 25 avril 1991

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE
L.R.Q., c. M-15.1.1

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Coût des projets:		
Services professionnels:		
Travaux de recherche et de développement	1 792 518 $	2 601 438 $
Travaux d'orientation, de diffusion et de concertation	149 247	412 688
Contributions à des laboratoires associés pour achat d'équipement	33 295	59 926
Autres frais imputés au coût des projets (note 3)	493 254	452 679
	2 468 314	3 526 731
Frais d'administration (note 3)	582 693	744 684
	3 051 007	4 271 415
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	10 584	34 651
Autres	9 520	21 128
	20 104	55 779
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	3 030 903	4 215 636
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 4)	3 500 000	3 132 989
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	469 097	(1 082 647)
(DÉFICIT) EXCÉDENT AU DÉBUT	(541 536)	541 111
DÉFICIT À LA FIN	(72 439)$	(541 536)$

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	322 818 $	672 377 $
Dépôts à terme et intérêts courus - au coût	349 727	-
Débiteurs	68 774	13 609
Avance à un laboratoire associé	29 283	35 076
Frais payés d'avance	5 570	3 394
	776 172 $	724 456 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	778 211 $	878 492 $
Emprunt bancaire	-	387 500
Contributions perçues d'avance de partenaires	70 400	-
	848 611	1 265 992
DÉFICIT	72 439	541 536
	776 172 $	724 456 $

ENGAGEMENTS (note 6)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Joël de la Noüe
Marcel Risi

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COÛT TOTAL DES PROJETS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991			1990
	Coût des projets assumé par le Centre	Contributions des partenaires	Coût total des projets	Coût total des projets
COÛT DES PROJETS				
Services professionnels:				
Travaux de recherche et de développement	1 792 518 $	1 658 443 $	3 450 961 $	4 636 149 $
Travaux d'orientation, de diffusion et de concertation	149 247	277 533	426 780	690 315
Contributions à des laboratoires associés pour achat d'équipement	33 295	30 657	63 952	123 050
	1 975 060	1 966 633	3 941 693	5 449 514
Autres frais imputés au coût des projets:				
Traitements et avantages sociaux	473 875	-	473 875	421 652
Services de transport et de communication	19 379	-	19 379	31 027
	493 254	-	493 254	452 679
	2 468 314 $	1 966 633 $	4 434 947 $	5 902 193 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Centre québécois de valorisation de la biomasse, corporation au sens du Code civil constituée par lettres patentes en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (L.R.Q., chapitre M-15.1.1), a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans le domaine de la valorisation de la biomasse. Le 27 mars 1991, le gouvernement du Québec a prorogé avec modifications les lettres patentes du Centre jusqu'au 31 mars 1996.

À défaut d'une décision du gouvernement du Québec de les proroger à nouveau, les lettres patentes du Centre seront annulées le 31 mars 1996. Lors de la dissolution de la corporation, le Centre remettra au Gouvernement tous ses livres et documents ainsi que tous ses biens mobiliers et immobiliers non nécessaires au paiement de ses dettes; les droits et obligations du Centre pourront être assumés par une autre corporation ou organisme désigné par le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses, soit au coût des projets, soit aux frais d'administration.

Les immobilisations financées à même les contributions du Centre et imputées au coût des projets sont, selon les termes des ententes, la propriété des partenaires. Les immobilisations du Centre imputées aux frais d'administration sont présentées dans une note complémentaire à titre de renseignement.

Coût des projets

Les projets sont présentés à l'état des revenus et dépenses et du déficit au coût assumé par le Centre, c'est-à-dire le coût total des projets moins les contributions reçues des partenaires.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1991	1990
Traitements et avantages sociaux	742 963 $	698 305 $
Services de transport et de communication	85 585	119 597
Services professionnels	107 226	245 950
Loyers	55 690	54 591
Papeterie et frais de bureau	34 145	50 961
Assurances	3 345	3 818
Intérêts et frais bancaires	12 051	6 890
Acquisitions d'immobilisations	34 942	17 251
Frais d'administration et autres frais	1 075 947	1 197 363
Moins:		
Frais imputés au coût des projets	493 254	452 679
	582 693 $	744 684 $

4. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 27 mars 1991, le gouvernement du Québec a accordé au Centre une somme maximale de 17 500 000 $ à être versée sur une période de 5 ans à compter de l'exercice terminé le 31 mars 1992.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

5. IMMOBILISATIONS

Évolution des immobilisations imputées aux frais d'administration

	1991	1990
Solde au début	256 360 $	245 669 $
Acquisitions	34 942	17 251
Radiations	-	(6 560)
Solde à la fin	291 302 $	256 360 $

Solde à la fin composé comme suit:

Mobilier et matériel	75 573 $	71 693 $
Matériel informatique	125 117	114 341
Équipement et matériel de recherche *	58 657	58 657
Améliorations locatives	31 955	11 669
	291 302 $	256 360 $

* Par exception, cet équipement et matériel de recherche imputé au coût des projets est la propriété du Centre.

6. ENGAGEMENTS

Le Centre s'est engagé, en vertu de protocoles et de contrats, à verser des sommes pour la réalisation de différents projets. Les montants engagés et payables au cours des prochains exercices totalisent 4 335 380 $ au 31 mars 1991.

Le Centre s'est également engagé par bail échéant en 1996 pour la location de locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	44 942 $
1993	44 942
1994	44 942
1995	44 942
1996	41 197
	220 965 $

Le Centre doit aussi rembourser, en plus du loyer mensuel, certaines dépenses d'opération applicables aux locaux loués.

7. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions du Centre imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 26 200 $ (1990: 23 830 $). Les obligations du Centre envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre québécois de valorisation de la biomasse au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Centre au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 juin 1991

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION
L.R.Q., c. M-15.1.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES (note 3)		
Centre opérationnel:		
Frais d'administration (note 4)	767 235 $	682 767 $
Communication, représentation et déplacements	94 990	98 947
Colloques, congrès et matériel audio-visuel	31 425	26 366
Mobilier et matériel de bureau	56 066	58 117
Aide à la réalisation d'études et de projets reliés à la diffusion de nouvelles technologies	105 000	–
Laboratoires:		
Contribution au fonctionnement	555 600	806 316
Matériel informatique	4 927	26 341
Opération du réseau informatique:		
Entretien des équipements informatiques et frais d'opération du courrier électronique	227 820	253 020
	1 843 063	1 951 874
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	45 410	60 476
Autres	–	20 094
	45 410	80 570
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 797 653	1 871 304
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 798 525	1 857 742
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA SUBVENTION SUR LES DÉPENSES	872	(13 562)
EXCÉDENT AU DÉBUT	4 962	18 524
EXCÉDENT À LA FIN	5 834 $	4 962 $

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	80 099 $	357 171 $
Dépôts à terme - au coût	150 000	150 000
Débiteurs	22 881	5 761
	252 980 $	512 932 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	247 146 $	503 044 $
Revenus reportés	–	4 926
	247 146	507 970
EXCÉDENT	5 834	4 962
	252 980 $	512 932 $

ENGAGEMENT (note 6)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

André St-Onge
Marcel Patenaude

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Centre québécois pour l'informatisation de la production, corporation au sens du Code civil constituée par lettres patentes en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (L.R.Q., chapitre M-15.1.1), a pour objet le développement des technologies de la conception et de la fabrication assistées par ordinateurs.

Les lettres patentes du Centre ont été prorogées par le gouvernement du Québec jusqu'au 31 mars 1992. À la fin de son mandat, le Centre remet au gouvernement tous ses livres et documents ainsi que tous ses biens mobiliers et immobiliers non nécessaires au paiement de ses dettes; les droits et obligations du Centre pourront être assumés par une autre corporation ou organisme désigné par le gouvernement.

À la demande du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, le Centre a préparé un rapport d'évaluation devant appuyer la prise de décision gouvernementale sur la poursuite des activités du Centre. Le gouvernement du Québec doit préciser la mission, les objectifs et les secteurs d'intervention prioritaires du Centre pour les cinq prochaines années.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux opérations et présentées dans une note complémentaire à titre de renseignement.

Le matériel informatique - laboratoires comprend les coûts du matériel, des logiciels ainsi que des coûts d'entretien. Depuis le 1er avril 1989, l'entretien de ce matériel est présenté dans un poste distinct.

3. DÉPENSE ASSUMÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une contribution de 59 196 $ (56 850 $ en 1990) au fonctionnement d'un laboratoire n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent puisqu'elle est défrayée à même les crédits du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1991	1990
Traitements et avantages sociaux	404 818 $	482 652 $
Information et communication	125 139	14 576
Services professionnels et administratifs	109 239	65 313
Loyer et taxes d'affaires	68 061	66 422
Papeterie et frais de bureau	29 665	21 381
Entretien	6 736	9 441
Perfectionnement	4 221	2 976
Préparation de séminaires	9 036	14 955
Intérêts et frais bancaires	1 893	12
Autres	8 427	5 039
	767 235 $	682 767 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

5. IMMOBILISATIONS

Évolution des immobilisations imputées aux opérations:

	1991	1990
Solde au début	5 977 257 $	5 892 799 $
Acquisitions	60 993	84 458
Solde à la fin	6 038 250 $	5 977 257 $

Solde à la fin composé de:

Matériel informatique -laboratoires	5 700 000 $	5 695 073 $
Matériel audio-visuel et kiosque	17 802	17 802
Mobilier et matériel de bureau	288 855	232 789
Système téléphonique	20 190	20 190
Améliorations locatives	11 403	11 403
	6 038 250 $	5 977 257 $

Ces immobilisations ne comprennent pas le matériel acquis et financé par les partenaires dans le cadre d'un projet.

6. ENGAGEMENT

Le Centre s'est engagé par bail échéant le 31 mars 1992 pour la location de locaux administratifs. Le loyer annuel minimum du prochain exercice est de 72 565 $.

7. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions du Centre imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 16 863 $ (16 212 $ en 1990). Les obligations du Centre envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre québécois pour l'informatisation de la production au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Centre au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 17 mai 1991

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990		1989 (note 3)	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des employés (note 9) (incluant transferts et rachats de service)		542 939		482 957
Participation du gouvernement du Québec:				
Contribution d'employeur (note 9)	498 601		464 426	
Intérêts	826 604		1 061 064	
Rentes, remboursements de cotisations et transferts pour service antérieur à l'adhésion au régime	29 370	1 354 575	27 557	1 553 047
Contributions des employeurs autonomes		31 743		27 273
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 8)		699 282		902 650
Autres revenus d'intérêts		8 161		2 155
		2 636 700		2 968 082
DIMINUTIONS				
Prestations aux participants				
Régime général:				
Rentes et rentes viagères		169 863		138 228
Remboursements de cotisations, incluant les intérêts		86 704		43 714
Transferts de cotisations et de contributions, incluant les intérêts		14 226		20 400
Régimes complémentaires de retraite intégrés:				
Rentes viagères		5 403		4 556
Remboursements de cotisations, incluant les intérêts		589		350
Transferts de cotisations et de contributions, incluant les intérêts		122		36
		276 907		207 284
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		2 359 793		2 760 798
ACTIF NET - AU DÉBUT		18 758 289		15 997 491
ACTIF NET - À LA FIN		21 118 082		18 758 289

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ACTIF NET
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		(note 3)
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	9 687 525	8 562 769
Encaisse	2 552	7 055
Fonds de certains régimes complémentaires de retraite, en voie de transfert	428	477
Dû par le gouvernement du Québec (note 5)	11 419 114	10 191 028
Cotisations d'employés et contributions d'employeurs à recevoir des organismes	44 950	35 753
Sommes à recevoir - transferts et rachats de service	22 216	13 115
	21 176 785	18 810 197
PASSIF		
Cotisations et contributions à rembourser et rentes à payer	29 450	14 777
Cotisations perçues en trop à rembourser	15 493	14 655
Dû au gouvernement du Québec - compte courant	13 760	22 476
	58 703	51 908
ACTIF NET (notes 6 et 7)	21 118 082	18 758 289

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990

---

1. OBJET ET FINANCEMENT

Objet

Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics est un régime à prestations déterminées prévoyant des garanties à la retraite et au décès et permettant également le remboursement, sous certaines conditions, des cotisations avec intérêts.

Depuis le 1er juillet 1973, les employés du gouvernement et des organismes publics admissibles ne participant à aucun régime de retraite doivent adhérer au présent régime. Sont également admissibles, les employés appartenant à certains groupes définis par règlement.

Financement

Le coût total du régime est partagé entre les employés, le gouvernement du Québec et les autres employeurs.

Pour les employés de statut syndicable, le coût est partagé également entre les employés, d'une part, et le gouvernement du Québec et les autres employeurs, d'autre part. Pour les employés de statut non syndicable, la contribution des autres employeurs est égale à la cotisation des employés et le gouvernement du Québec assume l'excédent du coût total du régime pour ces employés sur la cotisation des employés et la contribution des autres employeurs.

Cependant, avant le 1er juillet 1982, la cotisation des employés de statut syndicable reflétait un niveau de participation égal à 5/12 du coût total du régime alors que le gouvernement du Québec et les autres employeurs étaient responsables des 7/12 de ce coût. La même proportion était appliquée aux autres employeurs pour les employés de statut non syndicable.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les rajustements apportés aux cotisations et contributions sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Ces états financiers résultent du cumul des données financières des trois fonds suivants:

- Fonds des cotisations des employés;
- Fonds des contributions des employeurs;
- Fonds des régimes complémentaires de retraite.

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

3. ACTIF NET REDRESSÉ - AU DÉBUT

Redressement affecté aux exercices antérieurs
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Actif net au début		
Solde déjà établi	18 664 381	15 916 697
Redressement de la participation du gouvernement du Québec	93 908	80 794
Solde redressé	18 758 289	15 997 491

Selon le mode de financement du régime, la contribution du gouvernement du Québec à l'égard des employés de statut non syndicable est égale à l'excédent du coût total du régime pour ces employés sur leurs cotisations et sur la contribution des autres employeurs. Auparavant, pour fins de comptabilisation, le coût total du régime pour ces employés était partagé entre les employés, d'une part, et le gouvernement du Québec et les autres employeurs, d'autre part.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

3. ACTIF NET REDRESSÉ - AU DÉBUT (suite)
Redressement affecté aux exercices antérieurs
(en milliers de dollars)

Par conséquent, un redressement est apporté à l'actif net afin de tenir compte de l'inscription de l'augmentation de la participation du gouvernement du Québec attribuable au changement décrit ci-dessus.

Ce redressement a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1989:

	1989
Dû par le gouvernement du Québec	93 908
Actif net	93 908
Participation du gouvernement du Québec	13 114
Augmentation nette de l'actif net de l'exercice	13 114

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
(en milliers de dollars)

	1990				1989
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.C.R. **	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers - au coût * (valeur marchande 1990, 9 683 584 $; 1989, 9 347 818 $)	9 285 867	4 234	210 134	9 491 235	8 319 570
Dépôts à vue au fonds général	11 417	1 160	1	12 578	5 813
Intérêts courus	111	9	-	120	115
Revenus à recevoir des fonds particuliers	179 214	194	4 184	183 592	237 271
	9 476 609	5 597	205 319	9 687 525	8 562 769
* Nombre d'unités				9 491 235	8 319 570

** Régimes complémentaires de retraite

5. DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant de 11 419 114 000 $ au 31 décembre 1990 (10 191 028 000 $ au 31 décembre 1989) représente les engagements du gouvernement du Québec envers le régime. Ces obligations seront acquittées suivant les modalités prévues par la loi. À ces engagements, il faut aussi ajouter ceux auxquels réfère la note 6, soit 1 538 735 000 $ (1 416 814 000 $ au 31 décembre 1989).

Évolution du montant dû par le gouvernement du Québec
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Solde redressé au début	10 191 028	8 691 594
À ajouter:		
Contribution à titre d'employeur	498 601	464 426
Intérêts *	826 604	1 061 064
À déduire:		
Paiements reçus	97 119	26 056
Solde à la fin	11 419 114	10 191 028

* Les intérêts sur solde dû sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RREGOP confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

6. ENGAGEMENTS ACTUARIELS DU RÉGIME ENVERS LES PARTICIPANTS

Selon les dernières évaluations actuarielles produites par les actuaires de la Commission à même les données de population arrêtées au 31 décembre 1987, les engagements actuariels du régime envers les participants, pour les prestations financées par l'actif net du régime, s'établissaient à 13 886 195 000 $ à cette date. Ces engagements ont été déterminés en utilisant la méthode actuarielle de "répartition globale des cotisations", sauf pour les crédits de rente provenant de régimes complémentaires de retraite; dans ce dernier cas, la méthode de "répartition des prestations" a été utilisée.

Les actuaires de la Commission estiment ces engagements actuariels à 21 097 066 000 $ au 31 décembre 1990 (18 738 036 000 $ au 31 décembre 1989).

À ces engagements, il faut ajouter les engagements suivants qui sont à la charge du gouvernement du Québec:

a. ceux reliés aux années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires;
b. ceux à l'égard des crédits de rente octroyés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux.

Selon les dernières évaluations actuarielles produites par les actuaires de la Commission à même les données de population arrêtées au 31 décembre 1987, les engagements actuariels des éléments a. et b. totalisaient 1 211 863 000 $ à cette date. Ces engagements ont été déterminés en utilisant la méthode actuarielle de "répartition des prestations".

Les actuaires de la Commission estiment ces engagements actuariels à 1 538 735 000 $ au 31 décembre 1990 (1 416 814 000 $ au 31 décembre 1989).

7. ACTIF NET DISPONIBLE PAR FONDS POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Fonds des cotisations des employés	9 511 415	8 370 632
Fonds des contributions des employeurs	11 401 021	10 191 658
Fonds des régimes complémentaires de retraite	205 646	195 999
ACTIF NET DISPONIBLE DU RÉGIME	21 118 082	18 758 289

8. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
(en milliers de dollars)

	1990				1989
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.C.R. **	Total	Total
Revenus des dépôts à participation aux fonds particuliers **	681 375	579	15 534	697 488	900 997
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	1 537	234	23	1 794	1 653
	682 912	813	15 557	699 282	902 650

* Régimes complémentaires de retraite

** Ces revenus incluent en 1990 des pertes nettes à la vente de placements de 27 738 762 $ (1989: gains nets de 251 755 814 $)

9. COTISATIONS PERÇUES EN TROP À REMBOURSER

Des employeurs du réseau de la santé et des services sociaux ont, par erreur, tenu compte de compensations versées en remplacement d'avantages sociaux dans le calcul du traitement admissible pour certaines catégories d'employés. Ainsi, la Commission a reçu des cotisations en trop depuis le 1er janvier 1987, date de l'assujettissement au RREGOP de ces employés occasionnels.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

9. COTISATIONS PERÇUES EN TROP À REMBOURSER (suite)

La Commission, avec la collaboration des employeurs concernés, a régularisé la situation de l'année 1989. Quant aux années 1987 et 1988, la Commission a commence en 1990 les activités visant à ce que les trop-perçus soient remboursés aux employés par les employeurs, comme le prévoit la réglementation en vigueur.

La Commission estime à 13 000 000 $ chacune les cotisations des employés et la contribution du gouvernement du Québec inscrites en trop à l'actif net pour les années 1987 et 1988. Comme le prévoit la convention comptable, les rajustements seront comptabilisés lorsque leur montant sera déterminé.

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS À L'ÉGARD:

- des années de service pendant lesquelles les employés ont cotisé au régime;
- des prestations découlant du programme de retraite anticipée;
- des crédits de rente provenant de service racheté;
- des crédits de rente provenant de régimes complémentaires de retraite.

Nous certifions par la présente que les engagements actuariels mentionnés au premier paragraphe de la note 6 des présents états financiers constituent, à notre avis, une provision suffisante pour couvrir les paiements futurs à l'égard des rentes en cours de paiement, des rentes en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi au 31 décembre 1987.

Ces engagements découlent des évaluations actuarielles arrêtées au 31 décembre 1987 et s'élevaient à 13 886 195 000 $ à cette même date. À notre avis, ces engagements s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes conformes à de sains principes actuariels et en accord avec les principes directeurs de l'Institut canadien des actuaires.

MICHEL LAFLAMME, ASA
Chef du Service de l'actuariat

PAUL ROBITAILLE, FICA, FSA
Conseiller principal
Direction du développement

Québec, le 10 mai 1990

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS À L'ÉGARD:

- des années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires;

- des crédits de rente octroyés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux.

Nous certifions par la présente que les engagements actuariels mentionnés au quatrième paragraphe de la note 6 des présents états financiers constituent, à notre avis, une provision suffisante pour couvrir les paiements futurs à l'égard des rentes en cours de paiement, des rentes en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi au 31 décembre 1987.

Ces engagements découlent des évaluations actuarielles arrêtées au 31 décembre 1987 et s'élevaient à 1 211 863 000 $ à cette même date. À notre avis, ces engagements s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes conformes à de sains principes actuariels et en accord avec les principes directeurs de l'Institut canadien des actuaires.

MICHEL LAFLAMME, ASA
Chef du Service de l'actuariat

PAUL ROBITAILLE, FICA, FSA
Conseiller principal
Direction du développement

Québec, le 10 mai 1990

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 1990 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'actif net de ce régime au 31 décembre 1990 ainsi que son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 27 mai 1991

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10

RECETTES ET DÉBOURSÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990 des régimes suivants

RECETTES

	Cotisations perçues		Contributions perçues		Recettes totales (versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1990	1989	1990	1989	1990	1989
Régime de retraite des enseignants	104 071 962 $	98 870 318 $	361 692 $	375 696 $	104 433 654 $	99 246 014 $
Régime de retraite des fonctionnaires (note 4)	35 202 008	35 221 165	21 614 967	21 801 157	56 816 975	57 022 322
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	13 059 637	13 685 200			13 059 637	13 685 200
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée Nationale	813 760	685 579			813 760	685 579
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (note 5)	2 737 195	2 089 671			2 737 195	2 089 671
Régime de retraite de certains enseignants (note 6)	16 541 451	11 902 228			16 541 451	11 902 228
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (note 8)	5 977 494	18 326 959			5 977 494	18 326 959
	178 403 507 $	180 781 120 $	21 976 659 $	22 176 853 $	200 380 166 $	202 957 973 $

DÉBOURSÉS

	Rentes et rentes viagères payées		Remboursements ou transferts de cotisations et de contributions		Total des déboursés (effectués à même le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1990	1989	1990	1989	1990	1989
Régime de retraite des enseignants	372 844 838 $	334 979 548 $	8 218 059 $	4 593 474 $	381 062 897 $	339 573 022 $
Régime de retraite des fonctionnaires	235 940 111	223 268 604	1 413 616	1 744 552	237 353 727	225 013 156
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	30 341 081	24 357 934	210 397	62 119	30 551 478	24 420 053
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée Nationale	6 096 588	5 924 435	48 598	103 314	6 145 186	6 027 749
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec	4 599 592	3 984 265		11 948	4 599 592	3 996 213
Régime de retraite de certains juges de la Cour du Québec	2 226 713	2 185 208			2 226 713	2 185 208
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec	60 204	61 973			60 204	61 973
Régime de retraite de certains enseignants (note 7)	41 000 458	34 385 479	79 183		41 079 641	34 385 479
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (note 8)	1 003 585	575 039	255 404	110 923	1 258 989	685 962
Pensions spéciales	75 925	75 925			75 925	75 925
	694 189 095 $	629 798 410 $	10 225 257 $	6 626 330 $	704 414 352 $	636 424 740 $

Le président de la commission,
Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,
Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990

---

1. OBJET ET FINANCEMENT

Objet

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances est responsable de l'administration des régimes de retraite suivants:

Régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11 et modifications)

Régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12 et modifications)

Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (L.R.Q., chapitre P-13 et modifications)

Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale prévus aux articles 85 à 103.19 de la Loi sur la législature (L.R.Q., chapitre L-1 et modifications) et à la Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre C-52.1 et modifications) et en vertu de l'article 94 de la Loi concernant le Conseil législatif (L.Q., 1968, chapitre 9)

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec prévu aux articles 225 à 245 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16 et modifications) *

Régime de retraite de certains juges de la Cour du Québec prévu aux articles 246.2 à 246.22 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16 et modifications) *

Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec prévu à l'article 25 de la loi modifiant la Loi des valeurs mobilières (Lois du Québec, 1971, chapitre 77)

Régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1 et modifications)

Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (L.R.Q., chapitre R-9.2 et modifications) *

Pensions spéciales (L.R.Q., chapitre P-32 et modifications , Lois du Québec, 1970 chapitre 6 et A.C. 1967-71 et 378-73).

Ces régimes sont à prestations déterminées et, en général, comportent des garanties à la retraite et au décès.

* À la suite de modifications aux lois régissant ces régimes, le Régime de retraite et de pension des juges (1978) est maintenant désigné par Régime de retraite des juges de la Cour du Québec, le Régime de retraite des juges et coroners est maintenant désigné par Régime de retraite de certains juges de la Cour du Québec et le Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales est maintenant désigné par Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels.

Financement

Le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec, de certains juges de la Cour du Québec, des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec et les Pensions spéciales sont non contributifs. Le taux de la cotisation pour les autres régimes de retraite mentionnés ci-dessus varie généralement entre 7 % et 10 % du traitement admissible des employés.

Conformément aux dispositions des lois et des arrêtés en conseil qui régissent ces régimes de retraite, les recettes de ces derniers sont versées par la Commission au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec et les déboursés sont effectués à même ce Fonds. De plus, les engagements actuariels de ces régimes, au 31 décembre 1990, sont entièrement à la charge du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les cotisations des participants (incluant les rachats, les transferts, les intérêts, moins les cotisations perçues en trop) et les contributions des employeurs autonomes (incluant les intérêts) sont enregistrées aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse. Ainsi, les sommes détenues par les mandataires au 31 décembre et encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent ne sont pas comprises dans les recettes de l'exercice en cours. L'enregistrement des rentes et des rentes viagères, ainsi que des remboursements ou des transferts de cotisations et de contributions comprenant les intérêts, se fait également suivant la méthode de la comptabilité de caisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

3. ENGAGEMENTS ACTUARIELS DES RÉGIMES ENVERS LES PARTICIPANTS

Selon les dernières évaluations actuarielles produites à même les données de population arrêtées au 31 décembre 1987, les engagements actuariels des régimes de retraite du présent état financier envers les participants, à l'exception des pensions spéciales, s'établissaient à 15 935 667 000 $ à cette date.

Ces engagements ont été déterminés en utilisant la méthode actuarielle de "répartition des prestations", sauf pour le Régime de retraite des enseignants et le Régime de retraite des fonctionnaires à l'égard du service effectué après le 30 juin 1982, le Régime de retraite de certains enseignants à l'égard du service effectué après le 31 décembre 1987 et le Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels; dans ces derniers cas, la méthode de "répartition globale des cotisations" a été utilisée.

Les actuaires de la Commission estiment ces engagements actuariels à 19 471 547 000 $ au 31 décembre 1990, répartis comme suit:

	1990 (en milliers de dollars)		
	Répartition des prestations	Répartition globale des cotisations	Total
Régime de retraite des enseignants	8 953 060	2 599 886	11 552 946
Régime de retraite des fonctionnaires	3 904 981	989 213	4 894 194
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	1 756 629	-	1 756 629
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale	104 278	-	104 278
Régimes de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec, des juges de la Cour du Québec et de certains juges de la Cour du Québec	168 146	-	168 146
Régime de retraite de certains enseignants	769 642	84 400	854 042
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels	-	141 312	141 312
	15 656 736	3 814 811	19 471 547

4. RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

Au 31 décembre 1977, trois organismes du gouvernement devaient au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec une somme évaluée à 196 476 000 $ relativement au coût du service antérieur au 31 décembre 1975. En date du 31 décembre 1990, 78 360 769 $ avaient été versés. Le solde est payable par versements annuels incluant les intérêts sur une période n'excédant pas l'an 2000.

5. RECETTES - RÉGIME DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC

À la suite de modifications à la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16 et modifications) en vigueur le 1er juillet 1990, le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec est devenu non contributif avec effet rétroactif au 1er janvier 1990. Les cotisations versées par les participants à ce régime au cours de l'année 1990 leur seront remboursées au cours du prochain exercice.

6. RECETTES - RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

Les articles 53 et 54 de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1 et modifications), en vigueur depuis juin 1986, stipulent que toutes les sommes versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard de toute personne visée par cette loi sont transférées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, en déduisant toutefois le montant de toute prestation payée ou payable, eu égard aux sommes ainsi transférées.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

6. RECETTES - RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS (suite)

Au cours de l'exercice 1990, un montant de 16 541 451 $ (11 902 228 $ en 1989) a été transféré à cette fin au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec pour les années de service antérieures à l'année 1989.

7. DÉBOURSÉS - RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

Les déboursés relatifs au Régime de retraite de certains enseignants comprennent à la fois ceux payés en vertu de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1 et modifications) et ceux payés en vertu de la Loi sur la protection à la retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre P-32.1).

8. RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

La Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics donne au gouvernement le pouvoir d'établir certains régimes de retraite et d'en confier l'administration à la Commission.

L'administration du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (L.R.Q., chapitre R-9.2 et modifications), entré en vigueur le 1er janvier 1988, a été confiée à la Commission.

Au cours de l'exercice 1990, un montant de 1 349 662 $ (14 250 584 $ en 1989) a été transféré de la Caisse de dépôt et placement du Québec au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec pour les années de service antérieures à l'année 1988.

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DU

Régime de retraite des enseignants
Régime de retraite des fonctionnaires
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée Nationale
Régime de retraite des juges et coroners *
Régime de retraite et de pension des juges (1978) *
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec
Régime de retraite de certains enseignants
Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales *

Nous certifions par la présente que les engagements actuariels mentionnés au premier paragraphe de la note 3 du présent état financier constituent, à notre avis, une provision suffisante pour couvrir les paiements futurs à l'égard des rentes en cours de paiement, des rentes en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi au 31 décembre 1987.

Ces engagements découlent des évaluations actuarielles arrêtées au 31 décembre 1987 et s'élevaient à 15 935 667 000 $ à cette même date. À notre avis, ces engagements s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes conformes à de sains principes actuariels et en accord avec les principes directeurs de l'Institut canadien des actuaires.

MICHEL LAFLAMME, ASA
Chef du Service de l'actuariat

PAUL ROBITAILLE, FICA, FSA
Conseiller principal
Direction du développement

Québec, le 10 mai 1990

* À la suite de modifications aux lois régissant ces régimes, le Régime de retraite et de pension des juges (1978) est maintenant désigné par Régime de retraite des juges de la Cour du Québec, le Régime de retraite des juges et coroners est maintenant désigné par Régime de retraite de certains juges de la Cour du Québec et le Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales est maintenant désigné par Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et déboursés de l'exercice terminé le 31 décembre 1990 des régimes suivants:

Régime de retraite des enseignants
Régime de retraite des fonctionnaires
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée Nationale
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec
Régime de retraite de certains juges de la Cour du Québec
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec
Régime de retraite de certains enseignants
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels
Pensions spéciales

La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans l'état financier. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement, à tous égards importants, les recettes et les déboursés de ces régimes de l'exercice terminé le 31 décembre 1990 selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 14 mai 1991

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
L.R.Q., c. R-16
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990		1989	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants:				
Cotisations pour service courant	5 280 $		11 986 $	
Rachats et transferts de service antérieur	(790)	4 490 $	6 471	18 457 $
Contributions des municipalités:				
Contributions pour service courant	7 799		13 418	
Rachats et transferts de service antérieur	(1 178)	6 621	9 241	22 659
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)		1 309 583		2 626 043
Autres revenus d'intérêts		3 241		1 717
		1 323 935		2 668 876
DIMINUTIONS				
Rentes	725 772		732 332	
Remboursements et transferts de cotisations et de contributions, incluant les intérêts	8 362 234	9 088 006	2 100 088	2 832 420
DIMINUTION NETTE DE L'EXERCICE		7 764 071		163 544
ACTIF NET - AU DÉBUT		21 895 905		22 059 449
ACTIF NET - À LA FIN		14 131 834 $		21 895 905 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ACTIF NET
au 31 décembre 1990

	1990	1989
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	24 479 338 $	23 730 611 $
Encaisse	1 034	1 146
Cotisations et contributions à recevoir		12 080
	24 480 372	23 743 837
PASSIF		
Cotisations et contributions à rembourser et rentes à payer	3 402	357 303
Fonds en voie de transfert au Régime de retraite des élus municipaux (note 4)	10 345 136	1 490 629
	10 348 538	1 847 932
ACTIF NET (note 5)	14 131 834 $	21 895 905 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990

---

1. OBJET ET FINANCEMENT

Objet

Le Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités est à cotisation déterminée et il est régi par les dispositions de la Loi sur le régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités. Ces dispositions prévoient, entre autres, des garanties à la retraite et au décès. Elles permettent également le remboursement, sous certaines conditions, des sommes versées avec intérêts.

Ce régime de retraite s'adresse aux membres du conseil d'une municipalité y ayant adhéré par voie d'un règlement adopté à cette fin. Pour chaque année de participation, on compte une année de service créditée au régime.

Cependant, depuis le 1er janvier 1989, date d'entrée en vigueur du Régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3 et modifications), le droit de participer au Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités a été aboli.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les rajustements apportés aux cotisations et contributions sont comptabilisés à la date de leur facturation.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1990	1989
Dépôts à participation au fonds particulier - au coût * (valeur marchande 1990, 23 583 709 $; 1989, 24 403 396 $)	23 946 000 $	23 004 000 $
Dépôts à vue au fonds général	4 367	75 554
Revenus à recevoir du fonds particulier	528 971	651 057
	24 479 338 $	23 730 611 $
* Nombre d'unités	23 946	23 004

4. FONDS EN VOIE DE TRANSFERT AU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

La Loi sur le régime de retraite des élus municipaux, en vigueur depuis le 1er janvier 1989, contient certaines dispositions permettant le rachat et le transfert d'années de service antérieur.

Ainsi, le membre d'un conseil municipal qui a participé au Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités peut faire reconnaître ces années de service en demandant le transfert au Régime de retraite des élus municipaux de la valeur des cotisations et contributions versées, augmentée des intérêts accumulés.

Au cours de l'exercice, des membres se sont prévalus des dispositions de la loi à cet effet et la situation quant aux demandes de transfert d'années de service du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au Régime de retraite des élus municipaux s'établit comme suit:

	1990	1989
SOLDE - AU DÉBUT	1 490 629 $	- $
Demandes de transfert d'années de service transmises à la Commission	8 849 666	1 661 376
Intérêts courus sur rajustements interrégimes le 19 décembre 1989	4 841	35 243
	10 345 136	1 696 619
Transferts de fonds effectués	-	205 990
SOLDE - À LA FIN	10 345 136 $	1 490 629 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

5. ENGAGEMENTS ACTUARIELS DU RÉGIME ENVERS LES PARTICIPANTS

Ce régime de retraite étant un régime à cotisation déterminée, ses obligations au regard du coût des garanties payables aux participants correspondent à la valeur de l'actif net du régime.

6. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1990	1989
Revenus des dépôts à participation au fonds particulier *	2 035 718 $	2 612 126 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	8 928	13 917
	2 044 646	2 626 043
Moins: Revenus attribués aux fonds en voie de transfert au Régime de retraite des élus municipaux	735 063	-
	1 309 583 $	2 626 043 $

* Ces revenus incluent en 1990 des pertes nettes à la vente de placements de 22 061 $ (en 1989 des gains nets de 566 010 $).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 1990 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraites et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'actif net de ce régime au 31 décembre 1990, ainsi que son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 24 avril 1991

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990		1989	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants:				
Cotisations pour service courant	206 443 $		159 031 $	
Rachats et transferts de service antérieur, incluant les intérêts	14 366	220 809 $		159 031 $
Contributions des organismes pour service courant		359 787		280 004
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)		3 103 906		3 785 405
Autres revenus d'intérêts		2 558		931
		3 687 060		4 225 371
DIMINUTIONS				
Rentes	1 089 107		941 231	
Remboursements de cotisations et transferts de cotisations et de contributions, incluant les intérêts	6 544	1 095 651		941 231
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		2 591 409		3 284 140
ACTIF NET - AU DÉBUT		34 337 460		31 053 320
ACTIF NET - À LA FIN		36 928 869 $		34 337 460 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ACTIF NET
au 31 décembre 1990

	1990	1989
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	36 881 295 $	34 239 973 $
Encaisse	743	53 466
Cotisations et contributions à recevoir	59 735	56 777
	36 941 773	34 350 216
PASSIF		
Cotisations perçues en trop à rembourser	12 904	12 756
ACTIF NET (notes 4 et 5)	36 928 869 $	34 337 460 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990

---

1. OBJET

Les régimes de retraite particuliers énumérés à la note 5 sont établis par le gouvernement du Québec. Leur administration est confiée à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges, le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent, le Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais et le Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount sont à prestations déterminées et les autres régimes sont à cotisation déterminée.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers des régimes de retraite particuliers ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les rajustements apportés aux cotisations et contributions sont comptabilisés à la date de leur facturation.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1990	1989
Dépôts à participation au fonds particulier - au coût * (valeur marchande 1990, 35 605 665 $; 1989, 34 985 362 $)	36 027 000 $	33 213 000 $
Dépôts à vue au fonds général	51 217	18 375
Revenus à recevoir du fonds particulier	803 078	1 008 598
	36 881 295 $	34 239 973 $
* Nombre d'unités	36 027	33 213

4. ENGAGEMENTS ACTUARIELS DES RÉGIMES ENVERS LEURS PARTICIPANTS

Une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges a été complétée par les actuaires de la Commission à partir des données de population arrêtées au 31 décembre 1987. Selon cette évaluation, les engagements actuariels du régime s'établissaient à 26 668 975 $ à cette date. Ces engagements ont été déterminés en utilisant la méthode actuarielle de "répartition globale des cotisations".

Les actuaires de la Commission estiment ces engagements actuariels à 34 870 213 $ au 31 décembre 1990.

Une évaluation actuarielle du Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais a été complétée par les actuaires de la Commission à partir de données de population arrêtées au 31 décembre 1987. Selon cette évaluation, les engagements actuariels de ce régime s'établissaient à 301 305 $ à cette date. Ces engagements ont été déterminés en utilisant la méthode actuarielle de "répartition des prestations".

Les actuaires de la Commission estiment ces engagements actuariels à 484 720 $ au 31 décembre 1990.

Une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount a été complétée par les actuaires de la Commission à partir des données de population arrêtées au 31 décembre 1990. Selon cette évaluation, les engagements actuariels de ce régime s'établissent à 170 491 $ à cette date. Ces engagements ont été déterminés en utilisant la méthode actuarielle de "répartition des prestations".

Une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de St-Laurent a été complétée par les actuaires de la Commission à partir des données de population arrêtées au 31 décembre 1990. Selon cette évaluation, les engagements actuariels de ce régime s'établissent à 525 594 $ à cette date. Ces engagements ont été déterminés en utilisant la méthode actuarielle de "répartition des prestations".

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

5. ACTIF NET DES RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

	1990	1989
À COTISATION DÉTERMINÉE		
Régime de retraite pour le président de la Société d'aménagement de l'Outaouais (A.C. 2660-76)	182 501 $	167 245 $
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté régionale de l'Outaouais (A.C. 2661-76)	359 785	329 718
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (A.C. 3863-76)	88 502	81 087
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Ville de Laval (A.C. 4104-76)	73 931	73 338
Régime de retraite pour le président du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec (A.C. 2-77)	98 680	104 327
À PRESTATIONS DÉTERMINÉES		
Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges (A.C. 397-78 et décret 2497-81)	34 870 213	32 391 077
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais (A.C. 2662-76)	578 586	523 070
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount (décret 2174-84)	233 074	239 584
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent (décret 842-82)	443 597	428 014
	36 928 869 $	34 337 460 $

6. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1990	1989
Revenus des dépôts à participation au fonds particulier *	3 089 767 $	3 772 725 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	14 139	12 680
	3 103 906 $	3 785 405 $

* Ces revenus incluent en 1990 des pertes nettes à la vente de placements de 49 898 $ (en 1989 des gains nets de 913 986 $).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

Nous certifions par la présente que les engagements actuariels mentionnés au premier paragraphe de la note 4 des présents états financiers constituent, à notre avis, une provision suffisante pour couvrir les paiements futurs à l'égard des rentes en cours de paiement, des rentes en attente et des prestations acquises par les participants à l'emploi au 31 décembre 1987.

Ces engagements découlent de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 1987 et s'élevaient à 26 668 975 $ à cette même date. À notre avis, ces engagements s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes conformes à de sains principes actuariels et en accord avec les principes directeurs de l'Institut canadien des actuaires.

MICHEL LAFLAMME, ASA
Chef du Service de l'actuariat

DENIS LECLERC, FSA, FICA
Conseiller principal
Direction du développement

Québec, le 7 mai 1991

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DU RÉGIME DE RETRAITE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

Nous certifions par la présente que les engagements actuariels mentionnés au troisième paragraphe de la note 4 des présents états financiers constituent, à notre avis, une provision suffisante pour couvrir les paiements futurs à l'égard des rentes en cours de paiement, des rentes en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi au 31 décembre 1987.

Ces engagements découlent de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 1987 et s'élevaient à 301 305 $ à cette même date. À notre avis, ces engagements s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes conformes à de sains principes actuariels et en accord avec les principes directeurs de l'Institut canadien des actuaires.

MICHEL LAFLAMME, ASA
Chef du Service de l'actuariat

PAUL ROBITAILLE, FICA, FSA
Conseiller principal
Direction du développement

Québec, le 10 mai 1990

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA CITÉ DE WESTMOUNT

Nous certifions par la présente que les engagements actuariels mentionnés au cinquième paragraphe de la note 4 des présents états financiers constituent, à notre avis, une provision suffisante pour couvrir les paiements futurs à l'égard des rentes en cours de paiement.

Ces engagements découlent de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 1990 et s'élèvent à 170 491 $ à cette même date. À notre avis, ces engagements s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes conformes à de sains principes actuariels et en accord avec les principes directeurs de l'Institut canadien des actuaires.

MICHEL LAFLAMME, ASA
Chef du Service de l'actuariat

DENIS LECLERC, FICA, FSA
Conseiller principal
Direction du développement

Québec, le 7 mai 1991

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA VILLE DE ST-LAURENT

Nous certifions par la présente que les engagements actuariels mentionnés au sixième paragraphe de la note 4 des présents états financiers constituent, à notre avis, une provision suffisante pour couvrir les paiements futurs à l'égard des rentes en cours de paiement, des rentes en attente et des prestations acquises par les participants à l'emploi au 31 décembre 1990.

Ces engagements découlent de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 1990 et s'élèvent à 535 594 $ à cette même date. À notre avis, ces engagements s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes conformes à de sains principes actuariels et en accord avec les principes directeurs de l'Institut canadien des actuaires.

MICHEL LAFLAMME, ASA
Chef du Service de l'actuariat

DENIS LECLERC, FICA, FSA
Conseiller principal
Direction du développement

Québec, le 7 mai 1991

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net des régimes de retraite particuliers énumérés à la note 5 au 31 décembre 1990 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'actif net de ces régimes de retraite particuliers au 31 décembre 1990 ainsi que son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 mai 1991

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIME UNIFORME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
RECETTES ET DÉBOURSÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
RECETTES		
Régime de base - contributions d'organismes à titre d'employeur	156 808 $	118 926 $
Régime excédentaire - primes d'employés et contribution de l'employeur	73 317	114 504
Recettes versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec	230 125 $	233 430 $
DÉBOURSÉS		
Prestations au décès		
Régime de base	3 916 800 $	3 929 200 $
Régime excédentaire	69 000	72 400
Prestation additionnelle (note 3)	25 254	
Prestations versées par le gouvernement du Québec	4 011 054 $	4 001 600 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME UNIFORME D'ASSURANCE-VIE DE BASE
DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS
ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990

---

1. OBJET

Le régime uniforme d'assurance-vie de base des employés des secteurs public et parapublic prévoit le paiement, sous certaines conditions, de prestations au décès.

Le régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base, qui s'applique uniquement à certains employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail prévoit le paiement, sous certaines conditions, de prestations au décès.

2. CONVENTION COMPTABLE

L'état financier de ces deux régimes d'assurance-vie a été préparé par la direction selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. PRESTATION ADDITIONNELLE

À la suite d'un grief, une entente est intervenue entre le gouvernement du Québec et le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec concernant le paiement à la succession d'un employé d'une prestation au décès additionnelle à celle prévue au régime uniforme d'assurance-vie de base.

Cette prestation spéciale découle du régime d'assurance-vie dont cet employé bénéficiait lors de son intégration dans la fonction publique en 1972.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et des déboursés du régime uniforme d'assurance-vie de base des employés des secteurs public et parapublic et du régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base pour des employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail de l'exercice terminé le 31 décembre 1990. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans l'état financier. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation de la convention comptable suivie ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement, à tous égards importants, les recettes et les déboursés de ces régimes d'assurance-vie de l'exercice terminé le 31 décembre 1990 selon la convention comptable énoncée à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis cette convention a été appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 avril 1991

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC
MOUVEMENTS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
DÉPÔTS À COURT TERME - AU DÉBUT	145 887 $	130 725 $
Recettes:		
Intérêts perçus	17 052	15 162
	162 939	145 887
Déboursé:		
Rabais de primes versé à la SSQ Mutuelle d'assurance groupe	111 596	
DÉPÔTS À COURT TERME - À LA FIN	51 343 $	145 887 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES
DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES
DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 1990

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le fonds en fiducie concernant le régime d'assurances collectives a été constitué par le gouvernement du Québec à la suite du règlement d'un grief logé par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec pour revendiquer le maintien intégral de la contribution du gouvernement au régime d'assurance-maladie prévu à la convention collective 1968-1971, suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance-maladie.

Ce fonds et les revenus qu'il génère sont, avec l'autorisation conjointe du Syndicat et de la Commission, affectés à des fins de rabais de primes ou d'achat de garanties complémentaires d'assurances collectives à l'avantage exclusif des fonctionnaires et ouvriers membres de ce syndicat.

2. CONVENTION COMPTABLE

L'état financier de ce fonds en fiducie a été préparé par la direction selon la méthode de la comptabilité de caisse.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des mouvements du fonds en fiducie concernant le régime d'assurances collectives des fonctionnaires et ouvriers membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec de l'exercice terminé le 31 décembre 1990. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans l'état financier. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation de la convention comptable suivie ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement, à tous égards importants, les mouvements de ce fonds en fiducie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990 selon la convention comptable énoncée à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis cette convention a été appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 27 mars 1991

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
Primes	15 675 621 $	14 142 767 $
À déduire:		
Contributions d'organismes à titre d'employeur	1 775 818	2 878 276
COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	13 899 803 $	11 264 491 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS
DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990

---

1. OBJET

Le gouvernement du Québec défraie les primes de rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic et en récupère une partie de certains de ses organismes. Ces primes sont déterminées principalement en fonction de la valeur actuarielle, à la date du décès de l'employé cadre, des rentes à être versées et des frais administratifs s'y rapportant.

2. CONVENTION COMPTABLE

L'état financier du coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic a été préparé par la direction selon la méthode de la comptabilité de caisse.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état du coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic de l'exercice terminé le 31 décembre 1990. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans l'état financier. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation de la convention comptable suivie ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement, à tous égards importants, le coût afférent aux rentes de survivants pour ces employés cadres de l'exercice terminé le 31 décembre 1990 selon la convention comptable énoncée à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis cette convention a été appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 avril 1991

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10

FRAIS D'ADMINISTRATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	14 309 541 $	12 865 436 $
Services de transport et de communication	890 334	739 123
Services professionnels, administratifs et autres	3 354 562	3 165 378
Entretien et réparations	82 751	170 755
Loyers	1 409 184	1 695 741
Fournitures et approvisionnements	465 465	400 606
Matériel et équipement	635 961	1 087 622
Intérêts sur les cotisations déduites en trop, autres intérêts et diverses dépenses	171 543	736 319
	21 319 341	20 860 980
Frais assumés		
Organismes autonomes au regard du régime de base en assurance-salaire	66 686	71 310
Municipalités au regard du Régime de retraite des élus municipaux	592 062	308 461
FRAIS ASSUMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	20 660 593 $	20 481 209 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

FRAIS D'ADMINISTRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990

---

1. OBJET ET FINANCEMENT

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances a pour mandat d'administrer le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et tout régime de retraite ou d'assurances dont une loi ou le gouvernement du Québec lui en confie l'administration.

Les frais d'administration de la Commission sont assumés par le gouvernement du Québec, à l'exception de ceux assumés par les organismes autonomes au regard du régime de base en assurance-salaire dans les réseaux de la fonction publique, de la santé et des services sociaux et de l'éducation et de ceux assumés par les municipalités au regard du Régime de retraite des élus municipaux.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

L'état des frais d'administration a été préparé par la direction selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Les acquisitions de matériel et d'équipement ainsi que des frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais d'administration.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Commission est assumé par le gouvernement du Québec et il n'est pas présenté dans le présent état financier.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des frais d'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances de l'exercice terminé le 31 décembre 1990. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans l'état financier. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement, à tous égards importants, les frais d'administration de la Commission de l'exercice terminé le 31 décembre 1990 selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 mars 1991

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX
L.R.Q., c. R-9.3
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990		1989	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants:				
Cotisations pour service courant	1 988 638 $		1 413 447 $	
Transferts et rachats de service antérieur	5 868 666	7 857 304 $	744 968	2 158 415 $
Contributions des municipalités:				
Contributions pour service courant	4 428 853		2 816 241	
Transferts et rachats de service antérieur	19 766 049	24 194 902	2 014 764	4 831 005
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)		2 961 544		126 646
Autres revenus d'intérêts		134 630		2 200
		35 148 380		7 118 266
DIMINUTIONS				
Rentes	476 496		19 373	
Remboursements et transferts de cotisations et de contributions, incluant les intérêts	13 552		433	
Frais d'administration (note 8)	647 062	1 137 110	88 461	108 267
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		34 011 270		7 009 999
ACTIF NET - AU DÉBUT		7 009 999		
ACTIF NET - À LA FIN		41 021 269 $		7 009 999 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ACTIF NET
au 31 décembre 1990

	1990	1989
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	29 096 462 $	3 874 538 $
Encaisse	12 355	382 177
Cotisations et contributions à recevoir	638 041	646 324
Sommes à recevoir - transferts et rachats de service (note 4)	12 038 165	2 355 433
Frais d'administration reportés (note 5)	165 000	220 000
	41 950 023	7 478 472
PASSIF		
Cotisations et contributions à rembourser et rentes à payer	116 692	942
Fonds reçus par anticipation - rachats de service		159 070
Frais d'administration à rembourser au gouvernement du Québec	812 062	308 461
	928 754	468 473
ACTIF NET (note 6)	41 021 269 $	7 009 999 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990

---

1. OBJET ET FINANCEMENT

Objet

Le Régime de retraite des élus municipaux, administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, a été constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3 et modifications) entrée en vigueur le 1er janvier 1989.

La Loi sur le régime de retraite des élus municipaux a pour objet de doter les membres du conseil d'une municipalité d'un régime de retraite à prestations déterminées qui remplace le Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités datant de 1975. Le nouveau régime améliore plus particulièrement les conditions de retraite des élus municipaux en leur donnant accès à une rente établie en fonction de leur traitement, indexée au coût de la vie, réversible à 60 % au conjoint survivant et acquise après deux années de participation au régime. Cette loi permet à une municipalité de reconnaître des droits de rachat aux membres actuels de son conseil et, le cas échéant, aux anciens membres à l'égard de leurs années antérieures de service passées au conseil depuis 1975.

Ce régime de retraite s'adresse aux membres élus du conseil d'une municipalité y ayant adhéré par voie d'un règlement adopté à cette fin. Il prévoit, entre autres, des garanties à la retraite et au décès et permet également le remboursement sous certaines conditions des sommes versées avec intérêts. Pour chaque année de participation, on compte une année de service créditée au régime.

Financement

La cotisation du participant s'élève à 10 % de son traitement admissible. La municipalité, l'organisme mandataire de la municipalité et l'organisme supramunicipal versent une contribution provisionnelle calculée selon un facteur déterminé par règlement du gouvernement.

Pour l'exercice 1990, le facteur servant à établir cette contribution provisionnelle est fixé à 2,14 fois le montant de la cotisation du participant.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Régime de retraite des élus municipaux ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les rajustements apportés aux cotisations et contributions sont comptabilisés à la date de leur facturation.

Les frais reliés à l'implantation du régime sont reportés et sont imputés aux opérations sur une période de cinq ans.

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1990	1989
Dépôts à participation au fonds particulier - au coût * (valeur marchande 1990, 27 539 030 $)	27 539 000 $	- $
Dépôts à vue au fonds général	795 917	3 874 538
Revenus à recevoir du fonds particulier	761 545	-
	29 096 462 $	3 874 538 $
* Nombre d'unités	27 539	-

4. SOMMES À RECEVOIR - TRANSFERTS ET RACHATS DE SERVICE

La loi constitutive du régime contient certaines dispositions permettant le rachat ou le transfert d'années de service antérieur.

Ainsi, le membre d'un conseil municipal, qui a participé à un régime de retraite auquel participait sa municipalité entre le 31 décembre 1974 et le 1er janvier 1989, peut faire reconnaître ces années de service en demandant le transfert, au présent régime, de la valeur des cotisations et contributions versées augmentée des intérêts accumulés, l'employeur comblant la différence entre cette somme et le coût en vertu du présent régime.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

4. SOMMES À RECEVOIR - TRANSFERTS ET RACHATS DE SERVICE (suite)

Le membre qui n'a pas participé à un régime de retraite pendant cette période peut effectuer le rachat de ces années de service en acquittant la cotisation qui aurait été retenue dans le Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités (5,5 %), augmentée des intérêts qui auraient été accumulés si elle avait été versée. L'employeur acquitte la différence entre cette somme et le coût du présent régime.

	1990	1989
Montant des cotisations et contributions et intérêts en voie de transfert du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités	10 345 136 $	1 490 629 $
Montant à recevoir des cotisants pour les rachats d'années de service	1 244 653	132 652
Montant à recevoir des employeurs pour les rachats et les transferts	448 376	732 152
	12 038 165 $	2 355 433 $

5. FRAIS D'ADMINISTRATION REPORTÉS

	1990	1989
Solde non amorti - au début	220 000 $	275 000 $
Amortissement de l'exercice	55 000	55 000
Solde non amorti - à la fin	165 000 $	220 000 $

6. ENGAGEMENTS ACTUARIELS DU RÉGIME ENVERS LES PARTICIPANTS

Comme le stipule la loi constitutive du Régime de retraite des élus municipaux, les cotisations versées par les participants et la contribution provisionnelle versée par les employeurs sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue du paiement futur des prestations acquises par les participants. Il en est de même des sommes versées pour les transferts et rachats de service.

Le régime est entré en vigueur le 1er janvier 1989. La Commission n'a pas préparé d'évaluation actuarielle et n'a donc pas estimé les engagements actuariels au 31 décembre 1990.

Une évaluation actuarielle devrait être préparée par les actuaires de la Commission à partir des données au 31 décembre 1990.

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	1990	1989
Revenus des dépôts à participation au fonds particulier *	1 001 263 $	- $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	1 225 218	126 646
	2 226 481	126 646
Plus: Revenus attribués aux sommes à recevoir pour transferts et rachats de service	735 063	-
	2 961 544 $	126 646 $

* Ces revenus incluent des gains nets à la vente de placements de 32 790 $.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les montants prévus pour couvrir les frais d'administration de l'exercice, encourus par la Commission, sont puisés à même la contribution provisionnelle versée par les employeurs.

Les frais d'administration se composent de ceux de l'exercice s'élevant à 592 062 $ (33 461 $ en 1989) ainsi que d'une somme de 55 000 $ représentant l'amortissement sur cinq ans des frais reliés à l'implantation du régime.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net du Régime de retraite des élus municipaux au 31 décembre 1990 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'actif net de ce régime au 31 décembre 1990 ainsi que son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 25 avril 1991

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES
L.R.Q., c. A-3.001

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	9 797 507 $	6 058 724 $
Transport et communication	1 288 513	752 347
Services professionnels	2 066 250	932 911
Loyers et entretien	2 965 831	1 425 816
Fournitures	733 684	414 307
Matériel et équipement	1 795 347	1 133 385
Autres	7 633	10 516
	18 654 765	10 728 006
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	328 012	115 049
Autres	50 563	5 030
	378 575	120 079
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	18 276 190	10 607 927
CONTRIBUTION DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL	18 427 807	10 821 800
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	151 617 $	213 873 $

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT	17 552 $	(196 321)$
Excédent de la contribution et des revenus sur les dépenses	151 617	213 873
SOLDE À LA FIN	169 169 $	17 552 $

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 437 153 $	905 651 $
Créances à recevoir	15 010	29 675
Intérêts courus	18 077	16 759
Avances pour frais de déplacement	34 000	23 500
Frais payés d'avance	29 256	-
	1 533 496 $	975 585 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 364 327 $	958 033 $
SOLDE DU FONDS	169 169	17 552
	1 533 496 $	975 585 $

ENGAGEMENTS (note 3)

POUR LA COMMISSION D'APPEL,

G. Lalande

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission d'appel en matière de lésions professionnelles est un organisme institué par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001 et modifications).

La Commission d'appel a juridiction exclusive pour entendre tout appel interjeté en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ainsi que tout appel interjeté en vertu des articles 37.3 et 193 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Les sommes requises pour les opérations de la Commission d'appel sont prises sur le fonds de la Commission d'appel constitué des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse selon les modalités que détermine le gouvernement.

Ces états financiers présentent les opérations du fonds de la Commission d'appel institué par l'article 394 de sa loi constitutive ainsi que les opérations de la Commission d'appel.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission d'appel ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses.

3. ENGAGEMENTS

La Commission d'appel est engagée par un bail et deux ententes de location à long terme, échéant à diverses dates jusqu'au 30 septembre 2004 pour des locaux administratifs. Le bail comporte une option de renouvellement pour une période de six ans alors qu'une des deux ententes de location comporte une option de renouvellement de 5 ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1991 concernant ces locaux s'élève à 2 189 409 $.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	3 016 678 $
1993	3 016 678
1994	3 016 678
1995	3 041 190
1996	3 065 702
1997 et subséquemment	20 746 828
	35 903 754 $

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du solde du fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission d'appel. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission d'appel au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 31 mai 1991

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-20
FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
REVENUS		
Prélèvements	36 829	36 915
Amendes et pénalités	985	1 009
Revenus de placements	1 047	1 230
Autres	524	739
	39 385	39 893
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel	35 882	30 258
Dépenses administratives	10 210	9 952
Occupation des locaux	2 430	2 242
Amortissement des immobilisations	1 808	1 325
Relations publiques et publicité	130	66
Développement professionnel	482	399
Réclamations irrécouvrables	41	21
	50 983	44 263
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT LES POSTES SUIVANTS:	11 598	4 370
Dépenses imputées aux régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	8 105	7 900
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de la Commission		
Virements d'intérêts provenant du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	3 470	2 991
Virements d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées (notes 3 et 4)	326	206
	11 901	11 097
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	303	6 727
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	15 637	8 910
SOLDE DU FONDS À LA FIN	15 940	15 637

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	303	6 727
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	1 808	1 325
Gain sur aliénations d'immobilisations	(5)	(336)
	2 106	7 716
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	3 247	(2 080)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	5 353	5 636
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	–	487
Remboursements de la dette à long terme	(807)	(851)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(807)	(364)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(5 669)	(4 543)
Produits d'aliénations d'immobilisations	35	405
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(5 634)	(4 138)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(1 088)	1 134
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	2 606	1 472
LIQUIDITÉS À LA FIN	1 518	2 606

Les liquidités de la Commission comprennent l'encaisse et les placements et intérêts courus diminués des montants dus aux fonds en fidéicommis.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	113	–
Placements et intérêts courus (note 5)	7 922	11 012
Prélèvements à recevoir des employeurs	2 573	2 995
Débiteurs (note 6)	342	1 261
Dû par les fonds en fidéicommis	3 975	1 613
Frais payés d'avance	396	422
	15 321	17 303
Immobilisations (note 7)	15 911	12 080
	31 232	29 383
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	–	445
Dû aux fonds en fidéicommis	6 517	7 961
Créditeurs et frais courus	6 175	2 115
Dépôts et montants perçus en trop	701	519
Versements sur la dette à long terme (note 8)	782	807
	14 175	11 847
Dette à long terme (note 8)	1 117	1 899
	15 292	13 746
SOLDE DU FONDS	15 940	15 637
	31 232	29 383

ENGAGEMENTS (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
PROVENANCE DES FONDS		
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	231 231	232 564
Revenus de placements	21 238	18 284
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs	(1 184)	1 286
	251 285	252 134
UTILISATION DES FONDS		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	231 594	211 983
Intérêts sur indemnités	16 621	12 561
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	3 470	2 991
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 3)	246	92
	251 931	227 627
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(646)	24 507
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	162 438	137 931
ACTIF DU FONDS À LA FIN	161 792	162 438

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 5)	161 297	162 296
Débiteurs	64	62
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	268	47
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes	163	33
	161 792	162 438
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	234	1 414
Dû au fonds général d'administration	272	462
Dû aux régimes d'assurance de base	1	1
Créditeurs	68	72
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	160 973	159 997
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées (note 3)	244	492
	161 792	162 438

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	293	302
PASSIF		
Réclamations à payer aux salariés	136	145
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées (note 4)	157	157
	293	302

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
PROVENANCE DES FONDS		
Réclamations perçues	3 108	3 110
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations versées aux salariés	3 037	2 865
Virement au fonds général d'administration de réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées et antérieures à 3 ans (note 4)	80	114
	3 117	2 979
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(9)	131
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	302	171
ACTIF DU FONDS À LA FIN	293	302

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
COTISATIONS PATRONALES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	1 284	1 955
PASSIF		
Cotisations à remettre	1 284	1 955

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations perçues	7 133	7 645
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	7 804	7 025
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(671)	620
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	1 955	1 335
ACTIF DU FONDS À LA FIN	1 284	1 955

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
COTISATIONS SYNDICALES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	1 183	1 285
PASSIF		
Cotisations à remettre	1 183	1 285

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations perçues	30 963	31 383
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	31 024	30 716
Diminution des cotisations non identifiées et sans allégeance	41	93
	31 065	30 809
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF	(102)	574
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	1 285	711
ACTIF DU FONDS À LA FIN	1 183	1 285

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
SPÉCIAL D'INDEMNISATION

BILAN
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	3 359	4 408
PASSIF		
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	–	262
AVOIR NET	3 359	4 146
	3 359	4 408

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	2 179	2 305
Recouvrements d'indemnités	1 147	856
	3 326	3 161
UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	4 098	2 848
Indemnités versées aux salariés ayant agi comme juré	15	18
	4 113	2 866
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	(787)	295
AVOIR NET DU FONDS AU DÉBUT	4 146	3 851
AVOIR NET DU FONDS À LA FIN	3 359	4 146

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE GÉNÉRAL
ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés et contributions des employeurs	191 362	186 579
Revenus de placements	2 639	3 824
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	179 958	192 922
Transfert du fonds de Corvée habitation	7	–
	373 966	383 325
UTILISATION DES FONDS		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	16 192	14 276
Intérêts sur remboursements de cotisations	791	581
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	7 896	7 701
Frais d'administration	2	17
Transfert régulier au compte des retraités	136 317	84 893
Transfert spécial au compte des retraités relatif aux cotisations non identifiées	13 049	10 965
Transferts - ententes de réciprocité	57	–
	174 304	118 433
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	199 662	264 892
AVOIR NET AU DÉBUT	1 916 816	1 651 924
AVOIR NET À LA FIN	2 116 478	1 916 816

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE GÉNÉRAL
BILAN
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	1 359	–
Placements et intérêts courus (note 5)	16 107	64 660
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	2 117 413	1 867 455
	2 134 879	1 932 115
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	–	159
Créditeurs	75	117
Dû au fonds général d'administration	3 703	1 151
Dû aux régimes d'assurance de base	224	858
Dû au compte complémentaire	166	139
Dû au compte des retraités	14 070	12 842
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	163	33
	18 401	15 299
AVOIR NET	2 116 478	1 916 816
	2 134 879	1 932 115

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE DES RETRAITÉS
BILAN
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 5)	30 264	13 840
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	697 235	602 251
Dû par le compte général	14 070	12 842
Dû par le compte complémentaire	177	–
Dû par le fonds général d'administration	288	11
	742 034	628 944
AVOIR NET	742 034	628 944

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
PROVENANCE DES FONDS		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	58 985	63 166
Revenus de placements	4 707	3 364
Transfert régulier du compte général	136 317	84 893
Transfert spécial du compte général relatif aux cotisations non identifiées	13 049	10 965
Transfert du compte complémentaire	2 861	1 354
	215 919	163 742
UTILISATION DES FONDS		
Prestations de rentes de retraite	102 205	93 282
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	624	512
	102 829	93 794
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	113 090	69 948
AVOIR NET AU DÉBUT	628 944	558 996
AVOIR NET À LA FIN	742 034	628 944

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE COMPLÉMENTAIRE
ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés	43 393	44 626
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	17 240	12 601
Revenus de placements	364	1 345
	60 997	58 572
UTILISATION DES FONDS		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	3 603	2 602
Transfert au compte des retraités	2 861	1 354
Transferts - ententes de réciprocité	11	–
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	192	183
	6 667	4 139
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	54 330	54 433
AVOIR NET AU DÉBUT	163 705	109 272
AVOIR NET À LA FIN	218 035	163 705

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE COMPLÉMENTAIRE
BILAN
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 5)	9 278	17 911
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	213 735	149 495
Dû par le compte général	166	139
	223 179	167 545
PASSIF		
Dû aux régimes supplémentaires d'assurance	4 271	3 333
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	268	47
Dû aux régimes d'assurance de base	428	460
Dû au compte des retraités	177	-
	5 144	3 840
AVOIR NET	218 035	163 705
	223 179	167 545

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE
ÉVOLUTION DU DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	59 813	61 877
Cotisations volontaires des salariés	2 481	2 517
Revenus de placements	8 616	7 759
Diminution des cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	1 536	91
	72 446	72 244
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations	64 654	55 478
Frais de gestion de réclamations et primes	649	596
Remboursements de cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	1 485	–
Augmentation des réserves actuarielles	12 701	9 917
	79 489	65 991
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	(7 043)	6 253
AVOIR NET (DÉFICIT) AU DÉBUT	72	(6 181)
(DÉFICIT) AVOIR NET À LA FIN	(6 971)	72

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE
BILAN
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	1 879	–
Placements et intérêts courus (note 5)	86 598	81 347
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes	224	858
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	428	460
Dû par le fonds de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	1	1
Dû par le fonds général d'administration	110	-
Avances sur réclamations	–	879
	89 240	83 545
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	–	634
Réclamations à payer	1 139	–
Créditeurs	1 121	649
Cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	–	1 536
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	1 023	427
Réserves actuarielles (note 10)	92 928	80 227
	96 211	83 473
(DÉFICIT) AVOIR NET	(6 971)	72
	89 240	83 545

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE
BILAN
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	4 271	3 333
PASSIF		
Réserves actuarielles (note 10)	2 288	1 056
AVOIR NET	1 983	2 277
	4 271	3 333

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	1 126	957
Revenus de placements	439	365
	1 565	1 322
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations	606	512
Frais de gestion de réclamations	4	17
Augmentation des réserves actuarielles	1 232	453
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	17	16
	1 859	998
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	(294)	324
AVOIR NET AU DÉBUT	2 277	1 953
AVOIR NET À LA FIN	1 983	2 277

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
FONDS DE QUALIFICATION

BILAN
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 5)	30	-
AVOIR NET	30	-

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Alcide Fournier
Hugues Ferron

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	29	-
Revenus de placements	1	-
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET ET AVOIR NET DU FONDS AU 31 DÉCEMBRE 1990	30	-

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la construction du Québec, constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q.,chapitre R-20 et modifications) est une corporation au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution de la convention collective ou du décret propre à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements et intérêts courus

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements acquis en décembre, à être remis par les employeurs en janvier, sont comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2%
Mobilier et équipement de bureau	10%
Équipement informatique	20% ou durée du bail
Logiciel informatique	33 1/3%

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à la Commission, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Dépôts à participation

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût redressé depuis 1988. Le coût redressé comprend:

- la partie des dépôts à participation représentée par des actions, inscrite à une valeur axée sur leur valeur marchande. Les fluctuations du coût avec la valeur marchande sont imputés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans;

- la partie des dépôts à participation représentée par les autres placements, inscrite au coût amorti;

- la partie non amortie des gains et pertes réalisés à la vente de placements. Ces gains et pertes sont reportés et imputés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans pour les actions et sur une période de trois ans pour les autres placements.

Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemnisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des indemnités de congés dues et courues et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements d'indemnités par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs

Ces revenus des fonds en fidéicommis sont comptabilisés lors de la réception des rapports mensuels d'employeurs ou de leur encaissement.

Virements et imputation interfonds

Les frais d'administration du compte des retraités du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base sont assumés par le compte général du régime supplémentaire de rentes.

Les imputations interfonds du fonds général d'administration sont fixées annuellement par la Commission au montant qui lui paraît requis aux fins d'acquitter les frais d'administration des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Les frais d'administration de certains fonds en fidéicommis sont assumées par le fonds général.

Pour son administration, la Commission vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis trois ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans.

3. INDEMNITÉS PERÇUES NON IDENTIFIÉES OU NON RÉCLAMÉES DU FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1990 au passif du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au montant de 244 000 $ comprend pour les années 1987, 1988, 1989 et 1990 les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1990 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 60 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnées par les salariés depuis plus de trois ans et perçues au 31 décembre 1989 mais dont le bénéficiaire ou l'adresse de celui-ci n'a pu être identifié ont été virées en 1990 du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés à l'état de revenus et dépenses et du solde du fonds du fonds général d'administration.

4. RÉCLAMATIONS PERÇUES À PAYER AUX SALARIÉS NON IDENTIFIÉS

La Commission utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1987 mais non identifiées au 31 décembre 1990, ont été virées au cours de l'exercice 1990 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses et du solde du fonds du fonds général d'administration.

5. PLACEMENTS ET INTÉRÊTS COURUS

	1990	1989
Encaisse	264	559
Dépôts à terme	140 993	211 201
Obligations (valeur marchande: 160 410 443 $ en 1990 et 130 311 408 $ en 1989)	163 045	131 665
Intérêts courus	7 194	7 641
	311 496	351 066

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

5. PLACEMENTS ET INTÉRÊTS COURUS (suite)

Ces placements et intérêts courus sont répartis entre les fonds comme suit:

	1990	1989
Fonds général d'administration	7 922	11 012
Fonds en fidéicommis:		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	161 297	162 296
Qualification	30	-
Régime supplémentaire de rentes - compte général	16 107	64 660
Régime supplémentaire de rentes - compte des retraités	30 264	13 840
Régime supplémentaire de rentes - compte complémentaire	9 278	17 911
Régimes d'assurance de base	86 598	81 347
	311 496	351 066

6. DÉBITEURS

	1990	1989
Salariés	511	530
Provision pour créances douteuses	511	517
	-	13
Employeurs - créances établies à la réception des rapports mensuels *	-	824
Autres	342	424
	342	1 261

* Au 31 décembre 1990, des sommes à remettre aux employeurs au montant d'environ 574 000 $ ont été établies à la réception des rapports mensuels d'employeurs. Ces sommes sont présentées au poste créditeurs et frais courus au passif du fonds général d'administration.

7. IMMOBILISATIONS

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	790	-	790	790
Bâtiments	8 861	2 718	6 143	6 128
Mobilier et équipement	3 498	1 384	2 114	1 312
Équipement informatique	5 507	896	4 611	801
Logiciel informatique	1 360	864	496	428
	20 016	5 862	14 154	9 459
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition:				
Mobilier et équipement	1 350	402	948	1 100
Équipement informatique	2 595	1 786	809	1 521
	3 945	2 188	1 757	2 621
	23 961	8 050	15 911	12 080

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME

	1990	1989
Emprunt hypothécaire, remboursable par versements mensuels de 4 193 $, comprenant capital et intérêts, intérêts fixés pour cinq ans à 11,5% l'an, échéant le 1er mars 2008	383	390
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 9% à 13,875%, échéant jusqu'en 1994	1 516	2 316
	1 899	2 706
Versements échéant en deçà d'un an	782	807
	1 117	1 899

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

	Obligations découlant de contrats de location-acquisition	Emprunt hypothécaire
1991	902	50
1992	487	50
1993	214	50
1994	136	50
1995	–	50
Total des paiements minimums exigibles	1 739	
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	223	
	1 516	

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

9. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	1990		1989	
	Coût ou coût redressé	Valeur marchande	Coût ou coût redressé	Valeur marchande
Compte général				
Dépôt à vue *	1	1	7	7
Dépôts à participation **	2 117 412	2 104 801	1 867 448	2 011 994
	2 117 413	2 104 802	1 867 455	2 012 001
Compte des retraités				
Dépôt à vue *	–	–	11	11
Dépôts à participation **	697 235	693 622	602 240	651 863
	697 235	693 622	602 251	651 874
Compte complémentaire				
Dépôt à vue *	–	–	8	8
Dépôts à participation **	213 735	209 313	149 487	152 171
	213 735	209 313	149 495	152 179
	3 028 383	3 007 737	2 619 201	2 816 054

* Au fonds général de la Caisse.
** Aux fonds particuliers de la Caisse tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes.

10. RÉSERVES ACTUARIELLES

En vertu d'un mode d'auto-gestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, la Commission assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurance et délègue le règlement de certaines réclamations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

10. RÉSERVES ACTUARIELLES (suite)

Au 31 décembre 1990, la Commission a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

	Caisse de prévoyance collective			
	1990		1989	
	Caisse des régimes de base	Caisse des régimes supplémentaires	Caisse des régimes de base	Caisse des régimes supplémentaires
Réserves (1)	54 933	1 800	49 425	712
Passif de crédits d'assurance (2)	37 995	488	30 802	344
Réserves actuarielles (3)	92 928	2 288	80 227	1 056

(1) Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'auto-gestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées et rentes mensuelles d'invalidité.

(2) Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1990.

(3) Les réserves maximales s'élèvent à 129 944 016 $ et 3 199 232 $ respectivement pour la caisse des régimes de base et la caisse des régimes supplémentaires.

11. ENGAGEMENTS

La Commission est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 1995 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1990 concernant ces locaux administratifs s'élève à 967 518 $ (877 518 $ en 1989). Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit:

1991	942 364 $
1992	609 072
1993	245 694
1994	197 407
1995	122 804
	2 117 341 $

12. RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Le régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de la Commission est un régime à prestations déterminées; il comporte des garanties à la retraite et au décès et est obligatoire pour tous les employés permanents.

Le coût de ce régime est partagé entre les employés et la Commission. La contribution de la Commission au régime imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 1 987 985 $ (1 714 669 $ en 1989). Les obligations de la Commission envers ce régime se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

La dernière évaluation actuarielle du régime en date de décembre 1989 montrait un excédent actuariel de 4 784 045 $.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

OPINION ACTUARIELLE
relativement aux régimes supplémentaires d'assurance pour les employés électriciens de l'industrie de la construction du Québec faisant partie de l'annexe A d'un rapport actuariel daté du 3 mai 1991

Les engagements des régimes supplémentaires ont été évalués au 31 décembre 1990 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net à 4 562 015 $ à cette date.

À notre avis,

a) au 31 décembre 1990, la somme des engagements des régimes supplémentaires, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1990 conformément à l'article 127 a), est inférieure de 2 272 355 $ à l'actif net des régimes;

b) la somme de ce surplus et du taux de cotisation qui varie de 0,075$/heure à 0,107$/heure au cours des trois prochaines années est suffisante pour provisionner les engagements des régimes supplémentaires, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1991.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Jean-Guy Côté, A.S.A.

Georges A. Ferland, F.S.A., F.I.C.A.

Montréal, le 3 mai 1991

OPINION ACTUARIELLE
relativement aux régimes supplémentaires d'assurance de base pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie d'un rapport actuariel daté du 3 mai 1991

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 1990 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net à 85 649 399 $ à cette date.

À notre avis,

a) au 31 décembre 1990, la somme des engagements des régimes de base, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1990 conformément à l'article 127 a), est supérieure de 7 493 816 $ à l'actif net des régimes;

b) le taux actuel de cotisation de 0,70$/heure est suffisant pour liquider ce déficit et provisionner les engagements des régimes, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1991.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Jean-Guy Côté, A.S.A.

Georges A. Ferland, F.S.A., F.I.C.A.

Montréal, le 3 mai 1991

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

OPINION ACTUARIELLE
relativement au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'Industrie de la construction du Québec, faisant partie d'un rapport actuariel daté du 17 octobre 1990. Le régime a été évalué au 31 décembre 1990 sur la base de données fournies au 1er janvier 1990, que nous considérons suffisantes et dignes de foi aux fins de cette évaluation.

À notre avis, selon les taux de rente de base et le pourcentage de supplément temporaire fixés par le décret 92-90, paru le 7 février 1990, le régime demeurera entièrement provisionné au 31 décembre 1990 et

a) le compte général présentera un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime estimé à 43 884 000 $;

b) le compte des retraités présentera un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime estimé à 18 154 000 $.

Cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

SOUMIS RESPECTUEUSEMENT À VOTRE CONSIDÉRATION

Yves Guérard, F.S.A., F.I.C.A., F.C.A.

Dolorès Page, F.S.A., F.I.C.A.

Montréal, le 17 octobre 1991.

VOCATION DES FONDS

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Le fonds général d'administration est établi pour rendre compte des opérations exercées pour la mise à exécution de la convention collective, ou de tout décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires.

FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux articles 20.06 et 20.07 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par la Commission pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément à l'article 31.01 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de qualification

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations d'employeurs pour indemniser les salariés pour les frais reliés au renouvellement de leur certificat de compétence conformément à l'article 25.06 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance

Ces fonds sont constitués en vertu du règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction afin de pourvoir aux engagements du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

Régime supplémentaire de rentes

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime supplémentaire de rentes.

Le bilan du régime supplémentaire de rentes est ventilé selon trois comptes distincts: le compte général, le compte des retraités et le compte complémentaire.

Le compte général est alimenté par les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et le compte complémentaire par la partie supplémentaire des cotisations.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

VOCATION DES FONDS (suite)

Régime supplémentaire de rentes (suite)

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation forfaitaire et de la valeur du compte de cotisant à l'occasion du décès ou du départ d'un cotisant ainsi que du montant transférable au compte des retraités à l'égard de la constitution de toute rente.

Les engagements et les actifs du régime supplémentaire de rentes à l'égard des prestations de rentes en cours de paiement en provenance du compte général et du compte complémentaire doivent être regroupés selon le règlement mentionné ci-dessus en un compte distinct dit des retraités. Ce compte des retraités est alimenté par le transfert d'une partie de l'actif du compte d'où sont transférés les engagements et pourvoit au paiement des prestations de rentes. Ce compte bénéficie des revenus de son actif propre.

Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par la Commission relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Une caisse supplémentaire de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des électriciens et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié les bilans ou les états de l'actif et du passif des fonds en fidéicommis suivants administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1990 ainsi que les états de l'évolution de leur actif, de leur avoir net ou de leur déficit au cours de l'exercice terminé à cette date:

fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés;
fonds de réclamations de salaires;
fonds de cotisations patronales;
fonds de cotisations syndicales;
fonds spécial d'indemnisation;
fonds de qualification;
fonds du régime supplémentaire de rentes - compte général;
fonds du régime supplémentaire de rentes - compte des retraités;
fonds du régime supplémentaire de rentes - compte complémentaire;
fonds des régimes d'assurance de base;
fonds des régimes supplémentaires d'assurance.

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière des fonds de la Commission au 31 décembre 1990 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif, de l'avoir net ou du déficit des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 9 mai 1991

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
L.R.Q., c. S-2.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 1)	1 445 347	1 530 181
Revenus de placements et intérêts sur cotisations	398 089	428 742
Autres revenus	4 993	7 369
	1 848 429	1 966 292
DÉPENSES		
Programmes de réparation (note 4)		
Prestations versées	1 150 825	973 739
Augmentation de la réserve acturielle	375 280	274 863
Augmentation de la réserve actuarielle résultant de modifications aux hypothèses et à la méthode de calcul	13 877	(9 535)
Indexation à l'égard de certaines prestations (note 18)	100 000	
	1 639 982	1 239 067
Programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite		
Prestations versées	69 317	49 777
Augmentation de la réserve actuarielle	9 078	4 403
	78 395	54 180
Programmes de prévention (note 5)	69 753	67 421
Frais d'administration (note 6)	188 785	168 638
Autres frais (note 7)	56 019	36 306
	314 557	272 365
Ajustement des provisions pour remboursements de cotisations (note 14)	(83 295)	25 400
Fluctuation du taux de rendement réel (note 17)	87 489	162 201
	2 037 128	1 753 213
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT AJUSTEMENT SUIVANT:	188 699	(213 079)
ÉLÉMENTS INCLUS PRÉCÉDEMMENT AFFECTÉS AUX ENGAGEMENTS NON CAPITALISÉS AU 31 DÉCEMBRE 1989 (Notes 1 et 3)	73 639	
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DES OPÉRATIONS COURANTES (notes 8 et 13)	262 338	(213 079)

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ENGAGEMENTS NON CAPITALISÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ENGAGEMENTS NON CAPITALISÉS AU 31 DÉCEMBRE 1989 (note 13):		
SOLDE AU DÉBUT	2 015 149	2 228 228
Excédent des dépenses sur les revenus		(213 079)
Éléments affectés aux engagements non capitalisés:		
Cotisation spéciale pour recapitalisation	(148 000)	
Intérêts sur engagements non capitalisés	127 431	
Amortissement de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel	(50 931)	
Cotisation relative à la portion capital du solde dû au régime de retraite des fonctionnaires	(2 139)	
	(73 639)	
SOLDE À LA FIN	1 941 510	2 015 149
ENGAGEMENTS NON CAPITALISÉS À COMPTER DU 1er JANVIER 1990:		
Excédent des dépenses sur les revenus des opérations courantes (note 13)	262 338	
TOTAL DES ENGAGEMENTS NON CAPITALISÉS	2 203 848	2 015 149

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

BILAN
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse et placements temporaires	126 758	256 874
Cotisations à recevoir et autres créances (note 9)	262 554	195 323
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	3 649 467	3 386 178
Soldes de prix de vente d'immeubles (note 11)	15 647	16 280
Immobilisations (note 12)	22 766	22 368
	4 077 192	3 877 023
PASSIF		
Créditeurs et frais courus	32 444	27 074
Cotisations perçues d'avance	32 503	17 216
Provisions pour remboursements de cotisations (note 14)	12 000	158 431
Dépôts des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	23 891	24 137
Solde dû pour le Régime de retraite des fonctionnaires (note 15)	34 161	36 300
Revenus de placements reportés (note 16)	92 383	161 080
Provision pour fluctuation du taux de rendement réel (note 17)	628 133	540 644
Provision pour indexation de prestations (note 18)	100 000	
Réserve actuarielle (note 19)	5 325 525	4 927 290
	6 281 040	5 892 172
ENGAGEMENTS NON CAPITALISÉS	2 203 848	2 015 149
	4 077 192	3 877 023

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 20)

Pour le Conseil d'administration,

Ghislain Dufour
Louis Laberge

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990

---

1. Constitution, fonctions et financement

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a été instituée en corporation au sens du Code civil le 13 mars 1980 par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1 et modifications). Elle a pour fonctions, dans le cadre de son administration de cette loi, d'élaborer, de proposer et de mettre en oeuvre des politiques relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs de façon à assurer une meilleure qualité des milieux de travail. Elle perçoit des employeurs les sommes requises pour l'application de cette loi à l'exception des coûts relatifs à l'inspection qui sont remboursables par le gouvernement du Québec.

La Commission a en outre pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur les accidents du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, de cotiser annuellement, en fonction de son mode de financement et après expertise actuarielle, les employeurs aux taux applicables aux unités dans lesquelles ils sont classés ou, le cas échéant, aux taux personnalisés qui leur sont applicables.

La Commission a également pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civismes, de verser aux réclamants des prestations ou autres indemnités. Les sommes requises pour l'application et pour l'administration de ces lois sont remboursées par le gouvernement du Québec.

La Commission choisit son mode de financement d'après la méthode qu'elle estime appropriée pour lui permettre de faire face à ses dépenses au fur et à mesure de leur échéance et d'éviter que les employeurs soient injustement obérés par la suite à cause des paiements à faire pour les lésions professionnelles survenues auparavant.

Politique de capitalisation

Le concept de pleine capitalisation retenu par la Commission est que l'actif doit être égal au passif, sans viser à maintenir un surplus.

Des mesures ont été prises afin de rééquilibrer dans les meilleurs délais l'actif et le passif tout en respectant les objectifs d'équité, de respect du fonds, de stabilité et de prévention.

Cette politique prévoit un mécanisme de rééquilibre du niveau de capitalisation et a pour effet de:

- introduire un mécanisme d'amortissement de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel sans intérêt sur une période de huit (8) ans;

- ajuster la cotisation à compter de l'exercice 1990 afin d'éliminer sur vingt (20) ans les engagements non capitalisés au 31 décembre 1989;

- amortir sans intérêt, lors des tarifications subséquentes, les surplus et déficits qui se produiront à compter de 1990 sur des périodes variant selon la nature des écarts.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon la méthode de comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-après. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Cotisations des employeurs

Les revenus de cotisations sont établis selon les estimations des salaires produites par les employeurs auxquelles on applique la tarification fixée par la Commission. Ces revenus sont ajustés en fin d'exercice pour tenir compte de la différence anticipée entre les salaires estimés et ceux assujettis à la cotisation. Les ajustements eu égard au régime rétrospectif sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont effectués.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

2. Conventions comptables (suite)

b) Revenus de placements

Les gains et pertes réalisés à la vente de placements du fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont reportés et amortis. Pour la partie des dépôts à participation représentée par des actions, la différence au 31 décembre entre la valeur marchande des actions et leur coût est inscrite graduellement aux livres. Cet amortissement et cette inscription graduelle, présentés aux revenus de l'exercice, sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq (5) ans.

c) Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût redressé, c'est-à-dire à une valeur axée sur la valeur marchande pour la partie de ces dépôts représentée par des actions.

Ce coût redressé est constitué:

- du coût d'acquisition des unités des dépôts à participation;

- des inscriptions graduelles de la différence entre la valeur marchande des placements en actions et leur coût selon la méthode mentionnée dans la convention comptable sur les revenus de placements.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Édifices	2½%
Ameublement et équipement	10%
Matériel roulant	25%
Équipement informatique	20%
Système de télécommunications	20%
Améliorations locatives	Durée du bail

e) Provision pour fluctuation du taux de rendement réel

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel est constituée des surplus ou déficits d'expérience attribuables à l'hypothèse d'un taux de rendement réel de 3% par année. Cette hypothèse est utilisée pour déterminer la valeur présente des paiements futurs sujets à revalorisation. La durée particulièrement longue des obligations de la Commission relatives aux rentes versées et l'expérience passée révèlent que le taux de rendement réel est sujet à d'importantes fluctuations d'une année à l'autre. L'objectif de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel est de présenter séparément à l'état des revenus et des dépenses les surplus ou déficits d'expérience attribuables à cette hypothèse.

La variation annuelle de cette provision est amortie selon une méthode d'amortissement linéaire sans intérêt sur une période de huit (8) ans à compter du deuxième exercice suivant sa constatation. Cet amortissement sera considéré comme une ristourne ou un débit aux employeurs, selon le cas, lors des tarifications subséquentes.

Cette pratique d'amortissement de la variation annuelle de cette provision a pour effet de modifier l'application de l'hypothèse de 3% par année qui est utilisée pour déterminer la valeur présente estimative des paiements futurs sujets à revalorisation.

f) Réserve actuarielle

Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

2. Conventions comptables (suite)

f) Réserve actuarielle (suite)

Cette réserve comprend la valeur présente estimative de tous les paiements futurs qui seront effectués en regard des lésions professionnelles et des retraits préventifs des travailleuses enceintes ou qui allaitent survenus au cours de la présente année financière et au cours des années antérieures à celle-ci, chez les employeurs tenus de cotiser.

Cette réserve inclut des provisions pour les dossiers qui ont déjà fait l'objet d'une demande de prestations et pour les victimes dont la demande parviendra à la Commission au-delà de la fin de la présente année financière. Cette réserve inclut aussi des provisions pour les victimes qui sont présentement indemnisées et celles qui le seront éventuellement suite à une rechute, récidive ou aggravation.

g) Réclamations contre les tierces parties

Les réclamations contre les tierces parties responsables d'accidents du travail sont inscrites, lors de leur encaissement, en réduction des prestations versées.

3. Modification à la présentation des états financiers

Éléments affectés aux engagements non capitalisés

À compter du présent exercice, la Commission a décidé, afin de refléter les mécanismes inhérents à la politique de capitalisation, d'ajuster globalement, à l'état des revenus et dépenses, l'effet net relatif aux éléments affectés aux engagements non capitalisés au 31 décembre 1989 pour les motifs suivants:

- maintenir la comparaison des données financières avec celles de l'année précédente;

- faire ressortir le résultat des opérations courantes.

Le détail de cet ajustement de 73,6 millions de $ est montré à l'état des engagements non capitalisés.

4. Programmes de réparation
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Coût des lésions professionnelles survenues au cours de l'exercice		
Prestations versées	304 995	268 139
Augmentation de la réserve actuarielle	713 616	629 772
	1 018 611	897 911
Coût des lésions professionnelles survenues au cours d'exercices antérieurs		
Prestations versées	845 830	705 600
Diminution de la réserve actuarielle	(338 336)	(354 909)
Augmentation de la réserve actuarielle résultant de modifications aux hypothèses et à la méthode de calcul	13 877	(9 535)
	521 371	341 156
	1 539 982	1 239 067
Indexation à l'égard de certaines prestations	100 000	-
Coût global des programmes de réparation	1 639 982	1 239 067

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

4. Programmes de réparation (suite)
(en milliers de dollars)

Le coût des programmes de réparation se répartit comme suit:

	1990	1989
Prestations versées		
Assistance médicale	182 825	156 181
Incapacité temporaire	41 476	49 717
Remplacement du revenu	594 475	444 427
Dommages corporels	109 407	91 563
Incapacité permanente	176 018	175 275
Décès	46 624	56 576
	1 150 825	973 739
Augmentation de la réserve actuarielle	389 157	265 328
	1 539 982	1 239 067
Indexation de la réserve actuarielle	100 000	-
	1 639 982	1 239 067

5. Programmes de prévention
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Paiements pour les services de santé au travail et autres	37 401	36 912
Subvention à l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec	15 155	14 069
Subventions pour la formation et l'information:		
Associations sectorielles paritaires	11 679	11 280
Associations syndicales et patronales	5 518	5 150
Autres associations	-	10
	69 753	67 421

6. Frais d'administration
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Traitements et avantages sociaux	136 998	122 198
Formation et perfectionnement	651	475
Frais de déplacement	6 005	5 890
Postes, messageries et télécommunications	9 363	7 782
Communications et information	3 076	2 965
Services professionnels - Informatique	5 860	4 296
Services professionnels - Administration	16 626	14 972
Entretien et réparations - Équipement informatique	3 372	2 653
Entretien et réparations - Immobilisations et autres	2 773	3 895
Matériel et fournitures	7 498	7 541
Location d'espaces	13 631	12 592
Location d'équipement - Informatique	7 370	6 264
Location d'équipement - Autres	967	844
Assurances, taxes, énergie	1 858	1 691
Autres frais et services	1 302	1 357
Amortissement - Immobilisations	6 365	5 605
Montant à reporter	223 715	201 020

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

6. Frais d'administration (suite)
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Montant reporté	223 715	201 020
Frais imputés:		
Gouvernement du Québec		
- pour l'inspection	24 732	24 514
- pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme	3 331	1 993
Gouvernement du Canada et ses organismes pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	3 289	2 879
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	2 864	2 339
Autres frais imputés	714	657
	34 930	32 382
	188 785	168 638

7. Autres frais
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Créances irrécouvrables	36 758	23 572
Frais d'administration de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles	16 477	9 758
Régime de retraite des fonctionnaires		
- Intérêts sur solde dû	2 784	2 976
	56 019	36 306

8. Excédent des dépenses sur les revenus des opérations courantes
(en milliers de dollars)

L'excédent des dépenses sur les revenus des opérations courantes de l'exercice terminé le 31 décembre 1990 s'explique par les variations suivantes eu égard à la tarification 1990:

	1990
Besoins financiers du présent exercice	
Cotisations	20 262
Autres revenus	(4 993)
Programmes de réparation	70 875 *
Programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite	21 229 **
Programmes de prévention	(10 447)
Frais d'administration	(12 115)
Frais d'administration de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles	8 377
Créances douteuses	14 558
Marge pour fluctuations défavorables	(46 500)***
Montant à reporter	61 246

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

8. Excédent des dépenses sur les revenus des opérations courantes (suite)
(en milliers de dollars)

	1990	
Montant reporté	61 246	
Besoins financiers des exercices antérieurs		
Cotisations	3 814	
Programmes de réparation	176 864	****
Programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite	(3 709)	
Ajustement des provisions pour remboursements de cotisations	(83 295)	*****
	101 092	
Écart de nature exceptionnelle		
Indexation à l'égard de certaines prestations	100 000	*****
Total représentant l'excédent des dépenses sur les revenus des opérations courantes	262 338	

* Le coût estimé lors de la tarification de 1990 était de 929 000 000 $. Sur une base comparable, le coût au 1er juillet 1990 des lésions professionnelles survenues en 1990 est établi à 999 875 000 $. Le déficit de 70 875 000 $ qui en résulte, se compose principalement de trois éléments, soit d'un déficit de 123 300 000 $ résultant d'une hausse importante de la durée moyenne d'indemnisation en période de consolidation médicale et de réadaptation, d'un déficit de 16 900 000 $ résultant d'une hausse du coût moyen par victime en assistance médicale supérieure à celle prévue lors de la tarification de 1990, et d'un surplus de 68 400 000 $ qui fait suite à une baisse du nombre de victimes.

** Le coût estimé lors de la tarification de 1990 était de 51 800 000 $. Sur une base comparable, le coût au 1er juillet 1990 des retraits préventifs survenus en 1990 est établi à 73 029 000 $. Le déficit de 21 229 000 $ qui en résulte est dû au fait que, et le nombre de retraits préventifs, et leur durée moyenne d'indemnisation, ont été plus élevés que ce qui avait été prévu lors de la tarification de 1990.

*** Ce surplus provient d'une marge de 5% au coût des lésions professionnelles prévue à la tarification 1990 dans le but de minimiser la possibilité de déficits ou de baisses de degré de capitalisation.

**** Les deux principaux éléments qui composent ce déficit sont un montant de 105 400 000 $ résultant d'une hausse importante de la durée d'indemnisation en consolidation médicale et réadaptation et un montant de 51 700 000 $ résultant du nombre relativement élevé de décisions qui ont trait aux taux de déficit anatomo-physiologique et d'inaptitude à reprendre le travail en regard de la Loi sur les accidents du travail et qui ont entraîné le paiement de nouvelles rentes d'incapacité permanente en 1990.

***** Ces deux éléments commentés respectivement aux notes 14 et 18 aux présents états financiers entraînent un déficit net de 16 705 000 $ en 1990 puisqu'ils n'avaient pas été pris en considération lors de la tarification de 1990.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

9. Cotisations à recevoir et autres créances
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Cotisations à recevoir	166 478	115 509
Estimation des revenus courus de cotisations	93 400	66 300
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec pour l'inspection*	19 053	10 323
Surpayés de la réparation à recevoir	27 817	32 029
Autres créances	11 873	12 752
	318 621	236 913
Moins:		
Provision pour créances douteuses**	56 067	41 590
	262 554	195 323

* En vertu de l'article 249 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail toute somme requise pour l'application de cette loi et des règlements relativement à l'inspection est prise à même les deniers accordés annuellement à cette fin par la Législature.

** Un montant de 8 590 020 $ à récupérer du gouvernement du Québec a été provisionné en 1989, dont une portion de 6 157 208 $ pour la période entre juillet 1985 et décembre 1988 ainsi qu'une portion de 2 432 812 $ pour 1989. Un montant additionnel de 9 376 714 $ a été provisionné pour l'exercice 1990, pour un total de 17 966 734 $.

10. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Fonds particulier		
Dépôts à participation au coût (Valeur marchande en milliers de $ 1990: 3 487 471 $; 1989: 3 438 669 $, nombre d'unités 1990: 3 489 555; 1989: 3 207 607)	3 489 555	3 207 607
Plus:		
Inscriptions graduelles de la différence entre la valeur marchande des placements en actions et leur coût	88 926	94 628
Dépôts à participation au coût redressé	3 578 481	3 302 235
Revenus à recevoir	70 984	83 934
	3 649 465	3 386 169
Fonds général		
Dépôts à vue	2	9
	3 649 467	3 386 178

Le solde non amorti de la différence entre la valeur marchande des placements en actions et leur coût s'établit en 1990 à 59 295 383 $ (1989: 101 881 622 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

10. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)
(en milliers de dollars)

Répartition en pourcentage du portefeuille selon le coût

	1990	1989
Obligations	54,27	51,75
Actions et valeurs convertibles	32,05	27,92
Financements hypothécaires	3,44	4,44
Investissements immobiliers	4,92	4,43
Valeurs à court terme	2,51	9,90
Dépôts à vue	1,27	0,01
Autres éléments d'actif	1,54	1,55
	100,00	100,00

11. Soldes de prix de vente d'immeubles
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Garanti par hypothèque de premier rang, remboursable par annuités de 403 085 $, échéant le 31 décembre 1998, taux 7 ½%	2 349	2 556
Garanti par cession transport de subvention à être versée par le gouvernement du Québec, remboursable par annuités de 1 454 705 $, échéant le 31 décembre 2006, taux 7 ½%	13 298	13 724
	15 647	16 280

12. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	728		728	728
Édifices	10 014	4 234	5 780	5 930
Ameublement et équipement	15 648	11 848	3 800	4 066
Matériel roulant	531	313	218	267
Améliorations locatives	5 375	3 522	1 853	2 214
Équipement informatique	26 763	16 979	9 784	8 584
Système de télécommunications	2 077	1 474	603	579
	61 136	38 370	22 766	22 368

Les acquisitions et aliénations de l'exercice au prix coûtant sont respectivement de 7 010 855 $ (1989: 8 145 309 $) et de 945 546 $ (1989: 401 157 $).

13. Application de la politique de capitalisation

En regard de l'excédent des dépenses sur les revenus des opérations courantes

Tel qu'expliqué à la note 1, un nouveau mécanismes d'amortissement a été mis en place afin qu'à compter de 1990 les surplus et déficits relatifs aux opérations courantes soient amortis lors des tarifications subséquentes.

13. Application de la politique de capitalisation (suite)

La répartition de la récupération de l'excédent des dépenses sur les revenus des opérations courantes de 1990 est la suivante:

Nature des écarts	Année de tarification						
	Rétro-spectif	1992	1993	1994	1995	1996	Total
Besoins financiers du présent exercice	17 000	44 246					61 246
Besoins financiers des exercices antérieurs		20 219	20 219	20 218	20 218	20 218	101 092
Écart de nature exceptionnelle		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
	17 000	84 465	40 219	40 218	40 218	40 218	262 338

En regard des engagements non capitalisés au 31 décembre 1989

Conformément à la politique de capitalisation, le solde des engagements non capitalisés au 31 décembre 1989 sera amorti jusqu'en 2009 inclusivement. À cette fin, il est prévu qu'une charge de 0,11 cents du 100,00 $ de masse salariale sera ajoutée aux cotisations de 1991 à 1994 inclusivement.

14. Provisions pour remboursements de cotisations
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Provision pour remboursements à l'égard des articles 99,3, 99,5 et 111,7 de la Loi sur les accidents du travail*	3 150	90 507
Provision pour remboursements aux entreprises de juridiction fédérale**	5 400	35 542
Provision pour remboursements à l'égard des programmes de stabilisation économique et d'indemnités de réadaptation***	3 450	6 982
Provision pour remboursements à l'égard de crédits accumulés selon le mode de tarification antérieur au 1er janvier 1990****	-	25 400
	12 000	158 431

* Provision pour remboursements à l'égard des articles 99,3, 99,5 et 111,7 de la Loi sur les accidents du travail

En date du 11 avril 1988, la Commission a adopté une nouvelle politique de recalcul des cotisations des employeurs visés par le Règlement sur le système de cotisation basé sur le mérite ou le démérite des employeurs (décret 1628-86 du 29 octobre 1986) en ce qui a trait aux imputations de coûts effectués en vertu des articles 99,3 (travailleur antérieurement handicapé) et 99,5 (accident imputable à un tiers) de la Loi sur les accidents du travail. Sa mise en application rétroactive a nécessité le recalcul des cotisations non prescrites pour rembourser aux employeurs les paiements en trop d'années antérieures.

De plus, la Commission décida alors d'appliquer rétroactivement une décision du comité de direction rendue en mai 1984 à l'effet de ne pas imputer au dossier d'employeur, conformément à l'article 111,7 de la Loi sur les accidents du travail, le coût des maladies professionnelles. Cette application rétroactive a nécessité le recalcul des cotisations non prescrites pour rembourser aux employeurs visés par cette décision les paiements en trop d'années antérieures.

Au 31 décembre 1990, la Commission a réévalué cette provision, initialement établie à 125 millions de $, et l'a réduite de 75,7 millions de $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

14. Provisions pour remboursements de cotisations (suite)

** Provision pour remboursements aux entreprises de juridiction fédérale

Le 26 mai 1988, la Cour suprême rendait une décision à l'effet que la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1) ne s'appliquait pas aux entreprises de juridiction fédérale. Certains employeurs pouvaient dès lors réclamer la portion des cotisations qu'ils ont dû verser pour en financer l'application. Une provision fut établie en fin d'exercice 1988 pour couvrir les cotisations perçues de 1981 jusqu'au 31 décembre 1988 inclusivement.

Au 31 décembre 1990, la Commission a réévalué cette provision, initialement établie à 55 millions de $, et l'a réduite de 4,5 millions de $.

*** Provision pour remboursements à l'égard des programmes de stabilisation économique et d'indemnités de réadaptation

Certains employeurs ont allégué devant les tribunaux l'illégalité des programmes de recherche d'emploi, de stabilisation économique et de stabilisation sociale à l'égard des victimes de lésions professionnelles survenues avant le 19 août 1985. Deux jugements de la Cour d'appel du Québec ont donné raison aux employeurs concernés et annulé les divers programmes de réadaptation de la Commission. La Cour suprême du Canada a refusé à la Commission la permission d'en appeler. La loi intitulée "Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur les accidents du travail" (1988, chapitre 66) sanctionnée et entrée en vigueur le 23 décembre 1988 prévoit que les employeurs qui ont contesté la validité des programmes ne peuvent être tenus responsables des coûts résultant des dépenses faites par la Commission en application de ces programmes depuis le 20 octobre 1982. Cette loi prévoit aussi les modalités de remboursement à ces employeurs dont, entre autres, qu'aucun intérêt n'est payable sur les sommes remboursées.

Au 31 décembre 1990, la Commission a réévalué cette provision, initialement établie à 7 millions de $, et l'a réduite de 3,1 millions de $.

**** Provision pour remboursements à l'égard de crédits accumulés selon le mode de tarification antérieur au 1er janvier 1990

La loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (1989, chapitre 74) entrée en vigueur le 1er janvier 1990, autorise la Commission à rembourser aux employeurs visés par la politique administrative qui, en vertu du mode de financement antérieur à l'année de cotisation 1990, limitait la variation à la baisse du taux de cotisation d'une unité à une seule classe de taux par année, un montant au titre des crédits reportés lors de la tarification de l'année de cotisation 1989. Le montant remboursable ne peut être supérieur au montant de la cotisation de l'employeur calculée selon le taux qui lui a été imposé pour 1989 lequel taux est réduit de celui de la classe 1.

Toutefois, l'employeur n'a pas droit à ce remboursement si, pour l'année 1989, le taux mathématique de l'unité dans laquelle il était classé et le taux de cotisation de cette unité se situaient à l'intérieur de la même classe de taux ou si cet employeur appartenait au cours de cette année à une unité identifiée comme transitoire dans le cadre de la tarification de l'année de cotisation 1989.

Au 31 décembre 1990, cette provision, initialement établie à 25,4 millions de $, a été entièrement utilisée.

15. Solde dû pour le Régime de retraite des fonctionnaires

Une évaluation actuarielle a établi à 49 787 000 $ le passif résultant des services antérieurs des employés de la Commission au 31 décembre 1975 du Régime de retraite des fonctionnaires imputable à la Commission. La Commission rembourse ce montant depuis le 31 décembre 1978 à raison de 23 versements annuels égaux de 4 923 000 $, incluant le capital et les intérêts à un taux de 7,67% pour l'exercice 1990 décroissant jusqu'à 6,66% en l'an 2000, année du dernier versement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

15. Solde dû pour le Régime de retraite des fonctionnaires (suite)

Les remboursements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont respectivement:

1991	2 340 400 $
1992	2 549 200
1993	2 768 600
1994	2 998 900
1995	3 247 200

16. Revenus de placements reportés
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Solde au début	161 080	136 916
Gains et pertes à la vente de placements au fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(24 837)	72 991
	136 243	209 907
Amortissement présenté dans les revenus de placements	(43 860)	(48 827)
Solde à la fin	92 383	161 080

17. Provision pour fluctuation du taux de rendement réel
(en milliers de dollars)

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel fait porter le poids du rééquilibre de la situation sur l'hypothèse que l'économie future ira dans le sens d'absorber les surplus accumulés ou de compenser pour les déficits accumulés selon le cas. Le mécanisme d'amortissement retenu a pour but de limiter dans le temps et de rendre plus systématique l'absorption des surplus ou des déficits annuels reliés aux écarts de nature économique. Afin de respecter le délai requis entre l'année d'origine de l'écart et son effet sur la cotisation ultérieure qui est deux (2) ans, chaque variation annuelle est amortie à compter de la deuxième année suivant l'exercice concerné.

Continuité de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel

	1990	1989
Solde au début	540 644	378 443
Augmentation de l'exercice	138 420	191 612
Amortissement de l'exercice	(50 931)	(29 411)
	87 489	162 201
Solde à la fin	628 133	540 644

18. Provision pour indexation de prestations

Par sa résolution A-177-90, adoptée à sa séance du 18 décembre 1990, la Commission a décidé de demander au ministre du Travail d'obtenir du gouvernement la présentation à l'Assemblée nationale d'un projet de loi visant à modifier la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles afin de permettre au 1er janvier 1992, aux bénéficiaires, des indemnités pour incapacité temporaire, du programme d'indemnités de réadaptation et des programmes de stabilisation économique et de stabilisation sociale de voir leurs indemnités indexées. Ces indemnités seront indexées à compter du 1er janvier 1986, mais avec effet à compter du 1er janvier 1992.

L'engagement consécutif aux modifications législatives demandées, estimé à 100 millions de $, a été inscrit au passif et un montant équivalent a été comptabilisé aux dépenses de l'exercice.

19. Réserve actuarielle
(en milliers de dollars)

Continuité de la réserve actuarielle

	1990	1989
Solde au début	4 927 290	4 657 559
Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent		
- augmentation de la réserve actuarielle	384 358	279 266
- modifications aux hypothèses et à la méthode de calcul de la réserve actuarielle	13 877	(9 535)
Solde à la fin	5 325 525	4 927 290

Niveau de capitalisation

Le niveau de capitalisation au 31 décembre 1990 est de 64,91% comparativement à 65,80% au 31 décembre 1989. Ces pourcentages ont été établis en fonction de la proportion de l'actif sur le passif.

20. Engagements et éventualités

Engagements

Baux pour location d'espaces

La Commission est engagée en vertu de baux pour location d'espaces pour une somme de 66 010 561 $ au 31 décembre 1990 (1989: 47 341 453 $). Ces baux s'échelonnent sur une période de un à 10 ans avec une possibilité de renouvellement à l'échéance. Une clause prévoit la révision des loyers en fonction des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

Les versements au cours des cinq prochains exercices, basés sur le montant des loyers au 31 décembre 1990, sont respectivement:

1991	13 897 533 $
1992	14 278 541
1993	13 287 259
1994	12 112 943
1995	9 106 440

Contrats de location d'équipements et contrats de service

La Commission est engagée en vertu de divers contrats de location d'équipements et contrats de service pour une somme estimée à 32 061 000 $ au 31 décembre 1990 (1989: 21 415 000 $). Ces contrats qui s'échelonnent sur une période de un à quatre ans prévoient des versements annuels respectifs de:

1991	21 646 800 $
1992	6 451 200
1993	3 724 000
1994	239 000

Provision pour remboursements à l'égard des articles 326 à 331 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

20. Engagements et éventualités (suite)

Engagements (suite)

Selon les articles 326 (1er alinéa) et 328 (1er alinéa) de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, le coût des prestations dues en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle est imputé au dossier de l'employeur au service duquel le travailleur bénéficiaire de ces prestations occupait son emploi au moment de son accident ou exerçait un travail de nature à engendrer cette maladie.

La loi prévoit des circonstances particulières pouvant donner lieu au partage ou au transfert de l'imputation de certains frais reliés à une lésion professionnelle. Dans certains cas précis, la Commission estime également qu'un transfert ou un partage d'imputation devait être fait.

Comme suite à l'adoption de la politique d'imputation en vertu des articles 326 à 331 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, le moratoire qui a cours depuis le 19 août 1985 relatif à l'application de ces articles est maintenant levé.

À la date de préparation des états financiers, la Commission n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le montant requis pour couvrir les demandes en attente.

Éventualité

Entreprises de juridiction fédérale

La Cour suprême du Canada a, le 26 mai 1988, rendu jugement à l'effet que la Loi sur la santé et la sécurité du travail n'était pas applicable aux entreprises de juridiction fédérale.

Comme suite à ce jugement, la Commission a décidé l'an dernier de rembourser à ces employeurs les cotisations indûment payées, y compris l'intérêt calculé au taux annuel de 5%. Ces remboursements furent estimés à 55 000 000 $ et une provision a été comptabilisée à cet effet au cours du même exercice (note 14).

De plus, des actions ont été intentées en Cour supérieure du Québec par plusieurs entreprises de transport extra-provinciales qui se considèrent de juridiction fédérale. Elles réclament le remboursement intégral des cotisations qu'elles ont versées à la Commission pour les années 1981 à 1988 inclusivement et non pas seulement la partie de la cotisation s'appliquant à la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Ces entreprises demandent en outre que les sommes qui leur seraient éventuellement remboursées portent intérêt au taux fixé suivant l'article 28 de la Loi sur le ministère du revenu au lieu du taux d'intérêt de 5% établi par la Commission. Ces actions totalisent environ 40 000 000 $ sans tenir compte de la réclamation pour intérêts.

En rapport avec cette éventualité, tout paiement par la Commission, le cas échéant, sauf pour les remboursements estimés à 55 000 000 $, sera comptabilisé par un redressement affecté aux exercices antérieurs.

21. Autres mandats de la Commission
(en milliers de dollars)

La Commission verse des prestations aux travailleurs victimes de lésions professionnelles au nom des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations. Ces employeurs remboursent la Commission par la suite.

La Commission a également la responsabilité d'indemniser les victimes en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme. Le gouvernement du Québec rembourse la Commission pour les prestations versées.

De plus, la Commission a la responsabilité d'indemniser les fonctionnaires fédéraux victimes de lésions professionnelles en vertu de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État. Le gouvernement du Canada et ses organismes remboursent la Commission pour les prestations versées.

21. Autres mandats de la Commission (suite)
(en milliers de dollars)

Ces déboursés de prestations effectués par la Commission se répartissent comme suit:

	1990	1989
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	23 503	21 710
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et Loi visant à favoriser le civisme	23 354	17 419
Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	11 253	10 779
	58 110	49 908

Compte tenu qu'ils sont remboursés intégralement, ces déboursés de prestations et leurs remboursements ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses de la Commission.

22. Contributions aux Régimes de retraite à titre d'employeur

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, lesquels sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 5 735 808 $ (1989: 5 286 402 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux, à l'exception du passif mentionné à la note 15, se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CERTIFICAT ACTUARIEL
relatif aux engagements de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en date du 31 décembre 1990

Nous avons fait l'évaluation de la réserve actuarielle de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en vue de son bilan au 31 décembre 1990 et de son état des revenus et dépenses pour l'année se terminant à cette date. À notre avis, la réserve actuarielle au montant de 5 325 525 000 $ constitue une provision appropriée pour couvrir les paiements futurs des prestations aux victimes de lésions professionnelles en vertu de la Loi sur les accidents du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières, et les paiements futurs des prestations aux travailleuses enceintes ou qui allaitent en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail; la réserve actuarielle couvre les engagements envers les événements survenus jusqu'au 31 décembre 1990 chez les employeurs tenus de cotiser. Elle ne prend pas en considération les modifications à la LATMP que la Commission a demandé au ministre du travail de soumettre à l'approbation de l'Assemblée nationale et dont le coût est évalué à 100 000 000 $.

En respect des objectifs de la CSST en matière de financement, les hypothèses utilisées dans l'évaluation des réserves ont été établies selon une approche de meilleur estimation. Cette approche implique l'absence de marges, tant pour des variations statistiques défavorables que pour une évolution défaborable de l'expérience.

L'hypothèse relative au taux de rendement réel fait toutefois exception à l'approche générale de meilleure estimation. En effet, en considération de cette particularité des engagements de la Commission à l'effet de garantir l'ajustement de ses indemnités à l'inflation future et dans le but de permettre une plus grande stabilité des taux de cotisation et des résultats financiers, l'hypothèse du taux de rendement réel est basée sur des tendances à plus long terme et un mécanisme permet d'amortir les écarts annuels relatifs au taux de rendement réel.

Du montant de 4 927 290 000 $ au 31 décembre 1989, la réserve actuarielle est passée de 5 325 525 000 $ au 31 décembre 1990. L'augmentation de 398 235 000 $, composée d'une hausse de 389 157 000 $ pour les programmes de réparation et d'une hausse de 389 157 000 $ pour les programmes de réparation et d'une hausse de 9 078 000 $ pour le programme de retrait préventif, a été débitée à l'état des revenus et dépenses de 1990.

Pour les programmes de réparation, la hausse de 389 157 000 $ inclut une augmentation de la réserve actuarielle de 13 877 000 $ résultant de changements de méthodes et hypothèses.

L'application du mécanisme d'amortissement des écarts relatifs au taux de rendement réel entraine une augmentation de la provision de 138 420 000 $ résultant des gains réalisés au cours de 1990 et une diminution de 50 931 000 $ résultant de l'amortissement des écarts des années antérieures. Du montant ajusté de 540 644 000 $, la provision pour fluctuation du taux de rendement réel passe donc à 628 133 000 $ au 31 décembre 1990. Compte tenu de la politique de capitalisation de la Commission, ce montant de 628 133 000 $ est nécessaire à l'atteinte de l'objectif de pleine capitalisation, lequel objectif garantit les paiements futurs des prestations aux bénéficiaires.

À notre avis, le montant de la réserve actuarielle a été établi en utilisant des données dignes de foi, des hypothèses adéquates et appropriées et des méthodes conformes aux principes actuariels généralement reconnus.

Robert Langlois, f.s.a., f.i.c.a.
Actuaire
Commission de la santé et de la sécurité du travail

Pierre Hébert, f.i.c.a.
Actuaire
Commission de la santé et de la sécurité du travail

Le 11 mars 1991

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CERTIFICAT ACTUARIEL (suite)
relatif aux engagements de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en date du 31 décembre 1989

Les actuaires de la Commission de la santé et de la sécurité ont établi, en date du 31 décembre 1990, la réserve actuarielle requise pour couvrir l'indemnisation future des victimes de lésions professionnelles et des travailleuses enceintes ou qui allaitent. Cette réserve qui est de 5 325 525 $, couvre les engagements relatifs aux événements survenus jusqu'au 31 décembre 1990 chez les employeurs tenus de cotiser.

En respect des objectifs de la Commission en matière de financement, les hypothèses utilisées dans l'évaluation des réserves actuarielles ont été établies selon l'approche de la meilleur estimation. Seule l'hypothèse relative au taux de rendement réel est basée sur des tendances à plus long terme. Celle-ci est toutefois reliée à un mécanisme permettant d'amortir dans le temps les écarts annuels relatifs au taux de rendement réel.

Nous avons examiné la méthodologie et les hypothèses utilisées, ainsi que leur utilisation dans l'évaluation proprement dite. Nous avons effectué toutes les vérifications que nous avons jugées appropriées.

À notre avis, la réserve actuarielle de 5 325 525 000 $ qui apparait au bilan au 31 décembre 1990 représente adéquatement la valeur des engagements de la Commission à cette date. De même, l'augmentation de la réserve de 398 235 000 $ représente un débit approprié à l'état des revenus et dépenses de l'année 1990. La provision de 628 133 000 $ pour fluctuation du taux de rendement réel est également appropriée, compte tenu de la politique de capitalisation de la Commission.

Jules Rivard, f.s.a., f.i.c.a.
Jacques G. Parent & Associés Inc.

Gilbert Dionne, f.s.a., f.i.c.a.
Jacques G. Parent & Associés Inc.

Le 12 mars 1991

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la santé et de la sécurité du travail au 31 décembre 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état des engagements non capitalisés de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantets préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Modifications requises à la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

Tel qu'indiqué à la note 18, la Commission a entrepris des démarches en vue d'obtenir les modifications législatives nécessaires afin que soient indexées, à compter du 1er janvier 1992, les indemnités accordées aux bénéficiaires de certains programmes. À la date de ce rapport, les modifications législatives permettant cette indexation, n'avaient pas été sanctionnées par le Parlement.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 mars 1991

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
L.R.Q., c. S-32.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	292 892 $	301 372 $
Formation	1 001	1 432
Déplacements et représentation	1 840	2 498
Honoraires professionnels	4 641	17 516
Loyer	76 365	72 631
Entretien	1 605	1 721
Publicité	18 345	7 733
Documentation	2 822	4 657
Télécommunications	11 121	10 146
Fournitures de bureau	2 435	3 207
Mobilier et équipement	5 310	7 952
Location d'équipement	1 770	1 698
Frais bancaires	1 476	1 431
	421 623	433 994
REVENUS		
Intérêts sur dépôts à terme	14 923	15 848
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	406 700	418 146
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	377 100	377 500
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	29 600	40 646
EXCÉDENT AU DÉBUT	86 620	127 266
EXCÉDENT À LA FIN	57 020 $	86 620 $

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	16 863 $	43 174 $
Dépôts à terme - au coût	50 000	45 000
Débiteurs	–	4 798
	66 863 $	92 972 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	9 843 $	6 352 $
EXCÉDENT	57 020	86 620
	66 863 $	92 972 $

ENGAGEMENT (note 3)

POUR LA COMMISSION,

Denis Hardy

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Commission de reconnaissance des associations d'artistes, constituée par la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, (L.R.Q., chapitre S-32.1 et modifications) a entre autres pour fonctions de décider de toute demande relative à la reconnaissance d'une association d'artistes, de désigner un médiateur lors de la négociation d'une entente collective et d'arbitrer les différends.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous.

Immobilisations

Les acquisitions de mobilier et d'équipement et les améliorations des aires locatives sont imputées aux opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

3. ENGAGEMENT

La Société est engagée par un bail à long terme échéant au 30 juin 1993 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice pour ces locaux s'élève à 76 365 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	79 333 $
1993	79 333
1994	19 833
	178 499 $

4. TRANSACTIONS DE L'EXERCICE AVEC LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
Dépenses:		
Télécommunications	11 121 $	10 146 $

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 14 juin 1991

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
L.R.Q., c. N-1.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS		
Prélèvements (note 3)	28 535 613 $	28 431 602 $
Intérêts sur placements	2 139 598	1 822 352
Autres	194 397	233 274
	30 869 608	30 487 228
DÉPENSES		
Traitements	15 805 595	14 675 120
Avantages sociaux	2 642 500	2 447 779
Honoraires professionnels	1 970 730	1 493 120
Frais de déplacement	822 341	988 016
Communications	1 281 586	1 138 853
Publicité et information	654 523	338 979
Location de locaux, d'équipement et autres	2 621 883	2 436 300
Entretien	422 170	470 036
Fournitures	896 193	658 723
Mauvaises créances	68 644	88 001
Intérêts sur la dette à long terme	959 725	1 027 725
Amortissement des immobilisations	1 217 136	872 065
Autres	38 652	63 336
	29 401 678	26 698 053
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 467 930	3 789 175
EXCÉDENT AU DÉBUT	14 182 318	10 393 143
EXCÉDENT À LA FIN (note 6)	15 650 248 $	14 182 318 $

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 467 930 $	3 789 175 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	1 217 136	872 065
(Gain) perte sur aliénations d'immobilisations	(33 380)	5 654
Amortissement de l'escompte sur obligations	(211)	(690)
	2 651 475	4 666 204
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	956 267	519 267
Liquidités provenant des activités d'exploitation	3 607 742	5 185 471
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités de financement:		
Remboursement de la dette à long terme	(749 600)	(682 500)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 656 083)	(940 242)
Produit d'aliénations d'immobilisations	51 990	6 434
Produit de placements en obligations échus	1 100 000	-
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(504 093)	(933 808)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	2 354 049	3 569 163
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	25 329 725	21 760 562
LIQUIDITÉS À LA FIN	27 683 774 $	25 329 725 $

Les liquidités de la Commission comprennent les placements temporaires diminués des chèques en circulation moins l'encaisse.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Placements temporaires - au coût	27 999 722 $	25 545 494 $
Prélèvements à percevoir	1 391 092	1 180 548
Débiteurs	134 746	70 426
Intérêts courus sur placements	288 358	280 205
Placements en obligations	-	1 099 789
	29 813 918	28 176 462
Immobilisations (note 4)	2 008 794	1 588 457
	31 822 712 $	29 764 919 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	315 948 $	215 769 $
Fournisseurs et frais courus	3 582 003	2 313 824
Réclamations perçues à remettre aux salariés	53 938	65 158
Intérêts courus sur la dette à long terme	226 675	244 350
Versement sur la dette à long terme (note 5)	820 300	749 600
	4 998 864	3 588 701
Dette à long terme (note 5)	11 173 600	11 993 900
EXCÉDENT (note 6)	15 650 248	14 182 318
	31 822 712 $	29 764 919 $

POUR LA COMMISSION,

Gérard A. Ponton
Paul-Émile Bergeron

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Commission des normes du travail, constituée par la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1 et modifications), est une corporation au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation.

Son mandat consiste à surveiller la mise en oeuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la loi et les règlements sur les normes du travail et doit tenter d'amener les employeurs et les salariés à s'entendre quant à leurs mésententes relatives à l'application de la loi et des règlements sur les normes du travail.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Équipement	Amortissement décroissant	20 %
Mobilier	Amortissement décroissant	10 %
Matériel roulant	Amortissement décroissant	30 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	33 1/3 %

Prélèvements

Les revenus de prélèvements de la dernière année civile écoulée sont enregistrés aux livres lors de la réception des rapports d'employeurs et/ou de leur paiement ainsi qu'au moment de l'émission des réclamations aux employeurs. Les revenus de prélèvements déterminés après le 30 avril afférents aux exercices antérieurs sont enregistrés aux revenus de l'exercice suivant. Les prélèvements comprennent les intérêts et les pénalités s'y rapportant.

3. PRÉLÈVEMENTS

Les prélèvements de l'exercice 1991 incluent un montant de 1 383 194 $ afférent à des exercices antérieurs (1990: 1 922 693 $).

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

4. IMMOBILISATIONS

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipement	741 036 $	570 962 $	170 074 $	195 833 $
Mobilier	884 123	542 619	341 504	328 275
Matériel roulant	17 810	9 083	8 727	12 467
Améliorations locatives	919 980	679 834	240 146	284 475
Matériel informatique	5 338 796	4 090 453	1 248 343	767 407
	7 901 745 $	5 892 951 $	2 008 794 $	1 588 457 $

5. DETTE À LONG TERME

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

	1991	1990
Passif résultant de la contribution à titre d'employeur au Régime de retraite des fonctionnaires pour services antérieurs au 31 décembre 1975	11 993 900 $	12 743 500 $
Versement échéant en deçà d'un an	820 300	749 600
	11 173 600 $	11 993 900 $

Ce passif est remboursable par des versements annuels de 1 727 000 $ et un dernier de 1 751 700 $, comprenant capital et intérêts, au taux de 7,67 % pour l'année 1990 et décroissant annuellement jusqu'à 6,66 % en l'an 2 000, date d'échéance.

Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit:

1992	820 300 $
1993	893 400
1994	970 400
1995	1 051 100
1996	1 138 100

6. EXCÉDENT

La Commission encaisse environ 87 % de ses revenus au cours des trois derniers mois de son exercice financier. Elle finance ses opérations, entre autres, à même son excédent accumulé. Ainsi, l'excédent accumulé de 15,6 millions $ au 31 mars 1991, permettra de financer environ 65 % des dépenses d'opération prévues des neuf premiers mois du prochain exercice.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

7. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 771 064 $ (1990: 723 217 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 14 mai 1991

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
L.R.Q., C. A-14
FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1991

	Opérations		Pratique privée (article 52)			
	1991	1990	1991	1990	1991	1990
REVENUS						
Octroi, gouvernement du Québec:						
Régulier	57 084 145 $	54 830 500 $	25 700 000 $	25 430 416 $	82 784 145 $	80 260 916 $
Ajustement	1 595 055		2 089 584		3 684 639	
Octroi perçu d'avance au début	1 209 500				1 209 500	
Octroi perçu d'avance à la fin		1 209 500	49		49	1 209 500
	59 888 700	53 621 000	27 789 535	25 430 416	87 678 235	79 051 416
DÉPENSES	62 865 525	54 996 895	27 789 535	25 430 416	90 655 060	80 427 311
	(2 976 825)	(1 375 895)			(2 976 825)	(1 375 895)
AUTRES REVENUS						
Remboursement des coûts de l'aide juridique	114 398	103 690			114 398	103 690
Mémoires de frais	115 360	123 698			115 360	123 698
Intérêts	1 371 552	1 160 008			1 371 552	1 160 008
Autres revenus	349 193	52 833			349 193	52 833
Revenus nets des fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	35 734	26 301			35 734	26 301
	1 986 237	1 466 530			1 986 237	1 466 530
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(990 588)$	90 635 $	$	$	(990 588)$	90 635 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

UTILISATION DE L'OCTROI CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	3 302 685 $	864 435 $
RECETTES		
Octroi gouvernement du Québec	86 468 784	80 260 916
Diminution (augmentation) du débiteur, gouvernement du Québec	1 767 700	(2 037 800)
Augmentation des autres débiteurs	(195 253)	(4 309)
Augmentation des débiteurs, fonds de responsabilité professionnelle et et incendie et vol	(120)	(3 145)
Intérêts	1 371 552	1 160 008
Remboursement des coûts de l'aide juridique	114 398	103 690
Mémoires de frais	115 360	123 698
Autres revenus	349 193	52 833
Revenus nets des fonds de responsabilité professionnelle et et incendie et vol	35 734	26 301
	90 027 348	79 682 192
	93 330 033	80 546 627
DÉBOURSÉS		
Opérations et pratique privée (article 52) (voir page 164)	91 992 102	79 234 111
Augmentation (diminution) des avances	(2 461)	602
Augmentation (diminution) des frais imputables au prochain exercice	29 163	(1 489)
Augmentation des autres créditeurs	(48 632)	(390)
Diminution (augmentation) de la rétroactivité, article 52, mandats émis et non payés	2 089 584	(2 089 584)
Augmentation des avances sur congés reportés	175 602	100 692
	94 235 358	77 243 942
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE) À LA FIN (note 5)	(905 325)$	3 302 685 $

RÉSERVE CONSOLIDÉE, PROJETS SPÉCIAUX
exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT	4 626 $	102 038 $
Virement au déficit	4 626	97 412
SOLDE À LA FIN	$	4 626 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

BILANS CONSOLIDÉS
31 mars 1991

	1991	1990
FONDS D'ADMINISTRATION		
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 188 560 $	3 232 879 $
Intérêts courus	22 115	69 806
Débiteur, gouvernement du Québec	552 300	2 320 000
Débiteur, fonds de responsabilité professionnelle	13 151	13 075
Débiteur, fonds incendie et vol	7 779	7 735
Autres débiteurs	235 094	39 841
Avances	1 400	3 861
Frais imputables au prochain exercice	133 777	104 614
Avances sur congés reportés	285 396	109 794
	2 439 572 $	5 901 605 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Intérêts courus	13 151 $	13 075 $
PLACEMENTS (note 3)	250 000	250 000
	263 151 $	263 075 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Intérêts courus	7 779 $	7 735 $
PLACEMENTS (note 3)	150 000	150 000
	157 779 $	157 735 $

ÉVENTUALITÉ (note 4)

Au nom de la Commission des services juridiques,

Gilles Moreau
Jacques Lemaître-Auger

	1991	1990
FONDS D'ADMINISTRATION		
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire	2 116 000 $	
Créditeurs, frais courus et engagements	1 238 306	1 507 965 $
Rétroactivité, article 52, mandats émis et payés		1 100 000
Rétroactivité, article 52, mandats émis et non payés		2 089 584
Octroi perçu d'avance, article 52	49	
Octroi perçu d'avance, ajustement des traitements		1 209 500
Congés reportés	126 858	94 241
Dépôt et autres créditeurs	50 522	1 890
	3 531 735	6 003 180
AVOIR NÉGATIF		
Déficit	(1 092 163)	(106 201)
Réserve, projets spéciaux		4 626
	(1 092 163)	(101 575)
	2 439 572 $	5 901 605 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	13 151 $	13 075 $
AVOIR		
Réserve	250 000	250 000
	263 151 $	263 075 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	7 779 $	7 735 $
AVOIR		
Réserve	150 000	150 000
	157 779 $	157 735 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

DÉBOURSÉS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1991

	Déboursés	Moins: Engagements, créditeurs et congés reportés au 1er avril 1990	Plus: Engagements, créditeurs et congés reportés au 31 mars 1991	Dépenses
OPÉRATIONS				
Réunion des administrateurs	89 628 $	2 047 $	2 181 $	89 762 $
Loyers, taxes et permis	6 098 748	205 143	138 782	6 032 387
Téléphone	1 268 218	87 211	70 508	1 251 515
Électricité	44 903	15 675	24 003	53 231
Frais postaux	418 406	4 787	4 313	417 932
Fournitures et papeterie	912 139	105 845	84 533	890 827
Autres frais administratifs	355 197	15 487	16 486	356 196
Honoraires	643 669	57 175	245 136	831 630
Entretien et réparations	451 053	154 221	19 561	316 393
Ameublement et équipement de bureau	866 955	322 721	124 794	669 028
Frais de déplacement	1 100 710	43 397	43 982	1 101 295
Bibliothèque	486 203	19 646	20 509	487 066
Formation professionnelle	373 723	23 518	4 416	354 621
Trésorerie et traitement des données	345 348	121 472	918	224 794
Comité de révision	61 120	1 249	2 223	62 094
Information et éducation	822 529	6 522	647	816 654
Recherche	159 268	16 799	5 994	148 463
Approbation des comptes	21 463	665	675	21 473
Services juridiques communautaires de Pointe St-Charles et Petite Bourgogne Inc.	490 989		73 973	564 962
	15 010 269	1 203 580	883 634	14 690 323
Traitements et avantages sociaux				
Avocats	27 936 073	116 457	155 521	27 975 137
Autres	16 960 267	93 944	130 695	16 997 018
	44 896 340	210 401	286 216	44 972 155
Déboursés judiciaires				
Civils	2 377 639	115 909	156 798	2 418 528
Criminels	818 319	72 316	38 516	784 519
	3 195 958	188 225	195 314	3 203 047
	63 102 567	1 602 206	1 365 164	62 865 525
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)				
Honoraires				
Civils	12 727 558			12 727 558
Criminels	11 575 722			11 575 722
Notaires	716 628			716 628
	25 019 908			25 019 908
Déboursés judiciaires				
Civils	2 535 280			2 535 280
Criminels	1 107 080			1 107 080
Notaires	36 044			36 044
	3 678 404			3 678 404
Intérêts	142 191			142 191
Honoraires	49 032			49 032
	191 223			191 223
	28 889 535	1 100 000 *		27 789 535
	91 992 102 $	2 702 206 $	1 365 164 $	90 655 060 $

* Le 1 100 000 $ s'applique à l'ensemble des postes de l'article 52, sans répartition possible.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

DÉFICIT CONSOLIDÉ
exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT	(106 201)$	(294 248)$
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(990 588)	90 635
	(1 096 789)	(203 613)
Virement de la réserve consolidée, projets spéciaux	4 626	97 412
SOLDE À LA FIN	(1 092 163)$	(106 201)$

FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	13 075 $	13 589 $
Réserve	250 000	250 000
	263 075	263 589
Revenus d'intérêt	26 323	26 737
Réclamations, dépenses payées par le fonds d'administration		4 984
Transfert au fonds d'administration	26 247	22 267
	26 247	27 251
	76	(514)
SOLDE À LA FIN	263 151 $	263 075 $
Dû au fonds d'administration	13 151 $	13 075 $
Réserve	250 000	250 000
	263 151 $	263 075 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS INCENDIE ET VOL

DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	7 735 $	4 076 $
Réserve	150 000	75 000
	157 735	79 076
Contribution au fonds		75 000
Revenus d'intérêt	9 411	4 548
Transfert au fonds d'administration	6 196	7 286
	15 607	86 834
Réclamations, dépenses payées par le fonds d'administration	6 196	7 286
Transfert au fonds d'administration	9 367	889
	15 563	8 175
	44	78 659
SOLDE À LA FIN	157 779 $	157 735 $
Dû au fonds d'administration	7 779 $	7 735 $
Réserve	150 000	150 000
	157 779 $	157 735 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 1991

---

1. STATUT

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des corporations régionales suivantes:

Centre communautaire juridique de Montréal
Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
Centre communautaire juridique de Québec
Centre communautaire juridique de l'Outaouais
Centre communautaire juridique de l'Estrie
Centre communautaire juridique du Saguenay, Lac St-Jean
Centre communautaire juridique de la Mauricie-Bois-Francs
Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent, Gaspésie
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue

et de la corporation locale suivante:

Clinique juridique populaire de Hull inc., Outaouais

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte des particularités suivantes:

PRATIQUE PRIVÉE (article 52)

Les dépenses d'honoraires, de déboursés judiciaires et d'intérêt payées à la pratique privée (article 52) sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et les revenus sont comptabilisés en conséquence.

MÉMOIRES DE FRAIS ET REMBOURSEMENTS DES COÛTS DE L'AIDE JURIDIQUE

Les revenus de mémoires de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

IMMOBILISATIONS

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission des services juridiques. Conséquemment, les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses d'opérations de l'exercice et sont budgétées en conséquence.

SALAIRES

Les salaires réguliers des employés de la Commission des services juridiques et des corporations régionales sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

VIREMENT DE FONDS

Les règlements de la Commission des services juridiques prévoient que la réserve du fonds de responsabilité professionnelle ne doit pas excéder 250 000 $ et celle du fonds incendie et vol 150 000 $. Ainsi, tout excédent à ces montants doit être viré aux revenus et dépenses du fonds d'administration.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 1991

3. PLACEMENTS

	1991	1990
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôt auprès de la Société d'hypothèque Banque Nationale	250 000 $	250 000 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôt auprès de la Société d'hypothèque Banque Nationale	150 000 $	150 000 $

4. ÉVENTUALITÉ

Un ex-employé a intenté une poursuite judiciaire contre le Centre communautaire juridique de la Mauricie-Bois-Francs pour un montant estimé de 148 000 $ à ce jour. Concernant cette poursuite, s'il y avait pour la Commission des services juridiques obligation d'acquitter une réclamation dont il n'est pas possible présentement de préciser le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée sous forme de redressement affecté à des exercices antérieurs.

5. INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS

	1991	1990
Encaisse	1 188 560 $	3 232 879 $
Intérêts courus	22 115	69 806
Emprunt bancaire	(2 116 000)	-
	(905 325)$	3 302 685 $

6. ENGAGEMENTS

HONORAIRES, DÉBOURSÉS JUDICIAIRES ET
INTÉRÊTS DE LA PRATIQUE PRIVÉE (article 52)

Au 31 mars 1991, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore facturés totalisent environ 28 400 000 $ et se répartissent comme suit:

	Montant estimé des mandats			Montant
	Civils	Criminels	Notaires	Total
Année				
1973-1987	365 000 $	175 000 $	10 000 $	550 000 $
1987-1988	640 000	402 000	8 000	1 050 000
1988-1989	1 100 000	980 000	20 000	2 100 000
1989-1990	2 800 000	2 500 000	100 000	5 400 000
1990-1991	8 000 000	11 000 000	300 000	19 300 000
	12 905 000 $	15 057 000 $	438 000 $	28 400 000 $

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
31 mars 1991

---

6. ENGAGEMENTS (suite)

CONTRATS DE LOCATION

En vertu de contrats de location-exploitation, la Commission des services juridiques et les corporations régionales se sont engagées à effectuer des versements minimums futurs totalisant 21 929 241 $. Les versements minimums des 5 prochains exercices se répartissent comme suit: 1992, 4 767 640 $; 1993, 4 279 839 $; 1994, 3 577 229 $; 1995, 2 926 612 $ et 1996, 2 271 502 $.

7. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En date du 14 mai 1991, le Conseil du trésor à octroyé par décret au ministère de la Justice une somme de 3 434 600 $ en vue du règlement des conventions collectives des avocats salariés du réseau de l'aide juridique.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les états consolidés suivants de la Commission des services juridiques au 31 mars 1991:

Bilan, fonds d'administration
Bilan, fonds de responsabilité professionnelle
Bilan, fonds incendie et vol

et pour l'exercice terminé à cette date:

Revenus et dépenses, fonds d'administration
Déficit, fonds d'administration
Réserve, projets spéciaux, fonds d'administration
Dû au fonds d'administration et réserve, fonds de responsabilité professionnelle
Dû au fonds d'administration et réserve, fonds incendie et vol
Utilisation de l'octroi, fonds d'administration
Déboursés et dépenses, fonds d'administration

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission des services juridiques et de ses corporations régionales et locales au 31 mars 1991, les résultats de leurs opérations et l'utilisation de leurs octrois pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 2.

Mallette Maheu
Comptables agréés

Montréal, le 7 mai 1991

CONSEIL DES ASSURANCES DE DOMMAGES

ÉTAT DES RÉSULTATS
de la période du 15 janvier 1990 au 31 décembre 1990

FRAIS	
Assurances	5 995 $
Honoraires	60 000
Jetons de présence	102 900
Frais de déplacement	28 867
Honoraires professionnels	157 519
Frais bancaires	20 688
Divers	6 442
PERTE NETTE ET DÉFICIT À LA FIN DE LA PÉRIODE	382 411 $

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de la période du 15 janvier 1990 au 31 décembre 1990

RENTRÉES (SORTIES) NETTES D'ENCAISSE LIÉES À L'ACTIVITÉ SUIVANTE	
EXPLOITATION	
Total des frais	(382 411)$
Créditeurs et charges à payer	8 553
DIMINUTION DE L'ENCAISSE ET DETTE BANCAIRE À LA FIN	(373 858)$

CONSEIL DES ASSURANCES DE DOMMAGES

BILAN
au 31 décembre 1990

ACTIF À COURT TERME	
Encaisse	- $
PASSIF À COURT TERME	
Dette bancaire (note 3)	373 858 $
Créditeurs et charges à payer	8 553
	382 411
DÉFICIT	(382 411)
	- $

Au nom du Conseil,

Gaston Ferland
Diane Paradis

CONSEIL DES ASSURANCES DE DOMMAGES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 1990

---

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des Assurances de Dommages (le "Conseil") a débuté ses activités le 7 janvier 1990, et est régi par la Loi sur les Intermédiaires de marché, sanctionnée le 22 juin 1989 par le Gouvernement lorsque les règlements, établis par le Conseil, auront été approuvés par ce dernier (articles 263 et 264 de la loi).

Le Conseil a pour objet d'assurer la protection du public par la surveillance et le contrôle des activités exercées par les intermédiaires de marché, en assurance de dommages et par les cabinets qui les regroupent. Le Conseil est composé de quinze membres dont son président.

Le Conseil a pour fonction de déterminer par règlements, soumis à l'approbation du Ministère, les mesures applicables aux courtiers membres de l'Association des courtiers d'assurance de la province de Québec ou titulaires d'un certificat d'agent d'assurance ou d'expert en sinistre délivré par l'inspecteur général à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi mentionnée précédemment ou qui l'étaient dans les trois années précédant cette date. Ces mesures ont pour objet de préserver les droits d'exercice des intermédiaires de marché en assurance de dommages.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus.

3. DETTE BANCAIRE

La dette bancaire comprend un emprunt bancaire de 360 000 $ portant intérêt au taux de base d'une banque à charte. La marge bancaire autorisée s'élève à 800 000 $ au 31 décembre 1990.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du
Conseil des Assurances de Dommages

Nous avons vérifié le bilan du Conseil des Assurances de Dommages au 31 décembre 1990 et les états des résultats et de l'évolution de la situation financière de la période du 15 janvier 1990 au 31 décembre 1990. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du conseil au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour la période terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Samson Bélair
Deloitte & Touche
Comptables agréés

Le 30 janvier 1991

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS		
Coût		
Intérêts et frais d'escompte et d'émission d'obligations:		
Sur dette à long terme (note 4)	99 711	82 898
Sur financement temporaire	9 915	6 108
	109 626	89 006
Financement		
Subvention du gouvernement du Québec	105 171	84 894
Subvention du gouvernement du Canada (note 5)	4 455	4 112
	109 626	89 006
AUTRES OPÉRATIONS (note 6)	74	-
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	74	-
EXCÉDENT AU DÉBUT	3 258	3 258
EXCÉDENT À LA FIN	3 332	3 258

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités provenant des activités d'exploitation (note 16)	1 567	1 334
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	643 931	473 049
Remboursements de la dette à long terme	(412 169)	(246 215)
Capital d'apport	1 184	4 452
Emprunts bancaires pour financement temporaire - net	32 528	33 146
Contributions des locataires aux immobilisations	12	-
Liquidités provenant des activités de financement	265 486	264 432
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations excluant l'excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût d'acquisition	(18 399)	(19 577)
Produit d'aliénations d'immobilisations	245	-
Créances à recevoir:		
Gouvernement du Québec - financement des projets de construction et de réfection et équipements		
Travaux imputés	(279 940)	(257 763)
Encaissements	59 374	45 922
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux - financement temporaire		
Prêts effectués	(83 405)	(60 466)
Remboursements de prêts	51 628	27 304
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux - mobilier et équipement		
Imputations	-	(11)
Encaissements	-	123
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(270 497)	(264 468)
DIMINUTION (AUGMENTATION) DES LIQUIDITÉS	3 444	(1 298)
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE AU DÉBUT	1 005	2 303
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE À LA FIN	4 449	1 005

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

CAPITAL D'APPORT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	Solde au 31 mars 1990	Transactions de l'exercice 1991	Solde au 31 mars 1991
Subventions du gouvernement du Québec:			
Acquisitions de mobilier et d'équipement	21 371		21 371
Acquisitions d'immeubles	6 699		6 699
Remboursement de la dette à long terme - capital	23 947	1 551	25 498
Intérêts sur obligations - partie capitalisée aux bâtisses	1 187		1 187
Autres apports	2 104		2 104
	55 308	1 551	56 859
Société canadienne d'hypothèques et de logement:			
Exonération de 10 % des prêts consentis	6 943		6 943
Excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût d'acquisition	37 530	6 034	43 564
Cessions à titre gratuit de mobilier et équipement aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux	(20 144)	(367)	(20 511)
Autres apports	1 069		1 069
	80 706	7 218	87 924
Virement au déficit	(11 271)		(11 271)
	69 435	7 218	76 653

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Dépôt sur acquisition d'un immeuble	1 515	-
Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	27 051	25 237
Débiteurs	826	1 177
Frais reportés (note 8)	301	244
	29 693	26 658
Créances à recevoir (note 9)	923 717	671 374
Immobilisations (note 10)	532 435	508 185
	1 485 845	1 206 217
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	4 449	1 005
Créditeurs et retenues sur contrats	18 383	14 029
Intérêts courus (note 11)	25 884	25 636
	48 716	40 670
Financement temporaire (note 12)	101 426	68 898
Dette à long terme (note 13)	1 255 718	1 023 956
	1 405 860	1 133 524
AVOIR		
Capital d'apport	76 653	69 435
Excédent	3 332	3 258
	79 985	72 693
	1 485 845	1 206 217

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (note 15)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Conrad Dubuc
André V. Bergeron

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJETS ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec, corporation sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme objets principaux d'acquérir, construire, transformer, détenir, administrer, entretenir, réparer, louer et aliéner des biens immeubles ou meubles utilisés ou à être utilisés par des établissements ou des conseils régionaux tels que définis dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux et à assurer le financement à court ou à long terme de ces activités.

Un autre objet de la Corporation consiste à assurer l'exécution physique, à titre de maître d'oeuvre, de projets du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que de voir au financement temporaire et à long terme d'immobilisations du réseau de la santé et des services sociaux.

La Corporation loue ses immeubles, sauf un qu'elle administre distinctement, à des établissements désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour en assurer l'exploitation aux termes d'un bail-type. Ce bail prévoit que la corporation locataire doit assumer toutes les obligations relatives à l'immeuble et même celles qui relèvent normalement d'un propriétaire telles les réparations majeures, l'entretien, les assurances, etc.

De façon incidente, la Corporation acquiert certains immeubles du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre du programme de désintéressement des communautés religieuses ainsi que lors de l'intégration d'établissements privés au secteur public.

2. FINANCEMENT ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Terrains et bâtisses

Le financement à long terme des projets de construction et de réfection de la Corporation est assuré par des émissions d'obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec couvrant entièrement le service de la dette de ces émissions.

Les frais de financement à long terme sont assumés par le gouvernement du Québec à l'exclusion des frais d'escompte et d'émission d'obligations lors d'un premier financement.

La Corporation a recours à des emprunts bancaires pour financer temporairement les projets de construction et de réfection ainsi que l'acquisition d'immobilisations financées par les locataires.

Les projets doivent être autorisés au préalable par le gouvernement du Québec et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

Mobilier et équipement

Suite à une décision du gouvernement du Québec en date du 8 juillet 1987, les Conseils régionaux de la santé et des services sociaux doivent assumer le coût du mobilier et de l'équipement des établissements du réseau et ce, à compter du 1er avril 1985 pour les établissements du secteur de la santé et à compter du 1er avril 1986 pour les établissements du secteur des services sociaux.

Pour les projets autorisés avant ces dates, le ministère de la Santé et des Services sociaux assume par des subventions spécifiques le coût du mobilier et de l'équipement des établissements. Par la suite, la Corporation cède à titre gratuit aux établissements le mobilier et l'équipement ainsi acquis.

Financement des projets de construction et de réfection et équipements des établissement du réseau du ministère de la Santé et des Services Sociaux

La Corporation a recours à des emprunts bancaires pour financer temporairement les projets de construction et de réfection et équipements des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les projets doivent être autorisés au préalable par le gouvernement du Québec et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

Le principal et les intérêts de ces emprunts temporaires sont remboursés à la Corporation par l'établissement lorsque celui-ci assure le financement à long terme par des émissions d'obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec couvrant entièrement le service de la dette de ces émissions.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

---

2. FINANCEMENT ET MODALITÉS D'OPÉRATION (suite)

Financement des emprunts temporaires des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS)

La Corporation contracte des emprunts à long terme relatifs à la consolidation des emprunts temporaires des CRSSS pour certains projets de construction et de réfection et équipements. Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde des subventions à la Corporation pour rembourser ces emprunts.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Projets de construction et de réfection des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux

Les coûts relatifs à la construction et à la réfection des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux incluent les frais de financement à court terme. Ces frais de financement sont imputés jusqu'au remboursement des coûts par l'établissement.

Immobilisations

Les terrains et bâtisses sont inscrits, lors de l'acquisition, au plus élevé du coût ou de l'évaluation municipale.

Les projets en cours comprennent, en plus du coût des bâtisses acquises, les coûts relatifs à la construction et à la réfection des bâtisses et les frais de financement à court terme. Ces frais de financement sont imputés aux projets en cours jusqu'au premier jour du mois qui survient 90 jours après la date d'acceptation provisoire des travaux.

Le coût d'acquisition de certains immeubles et son financement est acquitté à même les contributions de leurs locataires. La partie de ces contributions équivalente aux frais de financement est inscrite aux opérations alors que le solde est inscrit en diminution du coût de ces immobilisations.

Les immobilisations ne sont pas amorties.

Frais reportés - travaux de réfection

Les travaux de réfection à l'immeuble de la Corporation qu'elle loue à différents organismes ou établissements sont reportés. Ces frais reportés sont amortis au même rythme que les loyers additionnels acquis à cette fin. En fin d'exercice, si les loyers additionnels acquis excèdent les frais reportés, ils sont considérés comme revenus reportés.

Subventions

Les subventions du gouvernement du Québec relatives au remboursement du capital de la dette à long terme sont enregistrées lors de leur encaissement alors que toutes les autres subventions le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux met du personnel ainsi que différents services de soutien à la disposition de la Corporation tels que service téléphonique, allocation d'espace, mobilier, articles de bureau, etc. Le Ministère facture une partie de ces dépenses à la Corporation et en assume certaines autres qui ne sont pas présentés dans les états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais d'administration imputés aux projets de construction et de réfection

Lorsque les résultats des opérations de l'exercice autres que celles portant sur les intérêts sur emprunts et les gains ou pertes sur aliénation d'immobilisations comportent une perte nette, la Corporation impute des frais d'administration aux projets de construction et de réfection jusqu'à concurrence de cette perte nette.

4. INTÉRÊTS ET FRAIS D'ESCOMPTE ET D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS SUR DETTE À LONG TERME

	1991	1990
Obligations	65 927	56 223
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	4 994	4 996
Emprunts hypothécaires de la Société d'habitation du Québec	1 858	1 505
Billets et soldes de prix de vente	1 393	1 481
Emprunts bancaires	51 013	37 543
	125 185	101 748
Moins:		
Contributions des locataires pour le financement d'acquisition d'immeubles	2	-
Intérêts sur emprunts bancaires imputés aux projets de construction et de réfection de la Corporation et du ministère de la Santé et des Services sociaux	25 472	18 850
	99 711	82 898

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-10), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût de projets d'habitation à loyer. À cet égard, 24 projets d'habitation ont été déclarés admissibles à ces contributions. Les subventions reçues servent à acquitter une partie du coût des intérêts sur les emprunts de la Corporation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

6. AUTRES OPÉRATIONS

	1991	1990
Revenus		
Revenu net de l'exploitation d'un immeuble (note 14)	143	249
Subventions du gouvernement du Québec pour projets non matérialisés	-	10
Autres	60	-
	203	259
Dépenses		
Dépenses de fonctionnement facturées par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux	381	-
Frais de fiduciaire des emprunts	136	140
Frais relatifs à l'informatique	66	88
Autres	4	21
Coût des projets non matérialisés	-	10
	587	259
Perte avant éléments suivants	384	-
Frais d'administration imputés aux projets de construction et de réfection	(384)	-
Gain sur aliénation d'immobilisations	74	-
Revenu net des autres opérations	74	-

7. SUBVENTIONS COURUES ET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
Subventions courues et à recevoir relatives au remboursement de:		
Intérêts sur dette à long terme	25 231	23 915
Intérêts sur emprunts bancaires pour financement temporaire	1 820	1 334
Frais d'escompte et d'émission d'obligations	-	(12)
	27 051	25 237

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

8. FRAIS REPORTÉS

	1991	1990
Travaux de réfection reportés à assumer à même des loyers additionnels - au coût	1 080	943
Amortissement accumulé	779	699
	301	244

9. CRÉANCES À RECEVOIR *

	1991	1990
Gouvernement du Québec		
Financement des projets de construction et de réfection et équipements (incluant les intérêts) des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux		
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux	578 218	434 409
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	245 853	169 096
	824 071	603 505
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux - financement temporaire **	99 647	67 870
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux - mobilier et équipement	(1)	(1)
	923 717	671 374

* Les échéances de certaines créances des conseils régionaux de la santé et des services sociaux totalisant 437,2 M$ (1990: 262,4 M$) s'échelonnent de 1992 à 2015, soit aux mêmes dates que le paiement des obligations s'y rapportant. Les modalités de remboursement des autres créances seront déterminées ultérieurement par le gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

9. CRÉANCES À RECEVOIR * (suite)

** Ces créances à recevoir se composent comme suit:

	1991	1990
Financement temporaire effectué au cours de l'exercice terminé le:		
31 mars 1991	70 265	-
31 mars 1990	15 085	43 995
31 mars 1989	9 252	18 430
31 mars 1988	5 045	5 445
	99 647	67 870

10. IMMOBILISATIONS

	1991	1990
Terrains	24 304	23 418
Bâtisses	491 024	470 182
Projets en cours de construction et de réfection	17 076	14 585
	532 404	508 185
Immobilisations financées par leurs locataires		
Terrains	2	-
Bâtisses	41	-
	43	-
Contributions des locataires	12	-
	31	-
	532 435	508 185

11. INTÉRÊTS COURUS À PAYER

Les intérêts courus à payer comprennent 1,2 M $ pour des dettes contractées auprès de la Société d'habitation du Québec.

12. FINANCEMENT TEMPORAIRE

Le financement temporaire des échéances obligataires en attente de refinancement et le paiement des frais d'escompte et d'émission pour le refinancement réalisé subséquemment par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux a été confié à la Corporation par le gouvernement. À cet égard, la Corporation a contracté des emprunts bancaires au montant de 101,4 M$ (1990: 68,9 M$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

13. DETTE À LONG TERME ***

	1991	1990
Obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, *		
6,9 % à 18 % l'an, échéant de 1992 à 2019	676 285	536 235
Sans intérêt pour certaines périodes et portant intérêt pour le reste à des taux variant de 68 % à 180 % l'an (taux effectif de 10,94 % à 11,65 %) échéant de 1995 à 2015	40 500	23 000
Emprunts remboursables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement par anticipation sans dédommagement et garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 6,25 % à 8 % l'an, échéant de 2019 à 2032	61 387	61 171
Emprunts hypothécaires remboursables à la Société d'habitation du Québec par anticipation sans dédommagement, 6 7/8 % à 8 % l'an, échéant de 2020 à 2030	21 150	18 656
Billets et soldes de prix de vente 4 % à 12 % l'an, échéant de 1993 à 2007, garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec	16 246	17 305
Emprunt hypothécaire garanti par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 11 1/4 % l'an, échéant en l'an 2005	821	845
Emprunts bancaires **	439 329	366 744
	1 255 718	1 023 956

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

	Société d'habitation du Québec	Autres	Total
1992	113	9 906	10 019
1993	122	55 567	55 689
1994	132	85 043	85 175
1995	142	104 629	104 771
1996	153	84 428	84 581

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

13. DETTE À LONG TERME *** (suite)

* Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec pour acquitter une partie des obligations de la Corporation s'élève à 60,6 M$ au 31 mars 1991 (31 mars 1990: 37,6 M$). Ce Fonds est géré par le ministre des Finances.

Des obligations pour un montant de 84,8 M$ (1990: 99,8 M$) peuvent, à la demande de leurs détenteurs, être remboursées avant les échéances prévues.

** Les emprunts bancaires relatifs au financement d'immeubles de la Corporation et du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux sont considérés comme dette à long terme étant donné que le remboursement se fera à même un financement à long terme.

*** Considérant que les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement à même des subventions du gouvernement du Québec à cette fin, les versements échéant en deça d'un an ne sont pas présentés au passif à court terme.

14. EXPLOITATION D'UN IMMEUBLE

La Corporation administre un de ses immeubles qu'elle loue à des établissements ou organismes désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

	1991	1990
REVENUS		
Loyers:		
De base	883	515
Additionnels pour réfection	80	80
Contribution des locataires	27	374
Stationnement	185	204
Autres	59	34
	1 234	1 207
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	260	243
Chauffage	149	98
Électricité	141	130
Entretien et réparations	140	158
Assurances	17	17
Sécurité	180	172
Stationnement	29	26
Amortissement des travaux de réfection reportés	80	80
Divers	95	34
	1 091	958
REVENU NET DE L'EXPLOITATION D'UN IMMEUBLE	143	249

15. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ

Projets en cours de construction et de réfection

Au 31 mars 1991, le coût estimatif des contrats de construction reliés à des projets en cours de construction et de réfection s'élève à 76,1 M$ (1990: 60 M$) dont 9,1 M$ (1990: 5,6 M$) ont fait l'objet d'engagements contractuels à être réalisés au cours des prochains exercices.

Auto-assurance des immeubles

La Corporation pratique l'auto-assurance à l'égard de ses immeubles; la perte découlant d'un sinistre sera alors assumée par la Corporation et imputée aux opérations de l'exercice alors en cours.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

16. LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	1991	1990
Revenu net	74	
Élément sans incidence sur les liquidités :		
Gain sur aliénation d'immobilisations	74	-
	-	-
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	1 567	1 334
	1 567	1 334

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du bilan de 1990 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1991.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent, l'état du capital d'apport et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 14 juin 1991

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
L.R.Q., c. S-5
FONDS D'EXPLOITATION

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES (note 4)	60 368 299 $	51 668 696 $
REVENUS		
Transports ambulanciers (note 5)	16 101 907	13 148 090
Médicaments et fournitures médicales	–	234 779
Intérêts	33 146	48 205
Divers	244 754	158 326
	16 379 807	13 589 400
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT LES POSTES SUIVANTS:	43 988 492	38 079 296
Indemnités versées pour la révocation de permis	–	3 200 000
Compensation versée pour le retrait préventif de véhicules ambulanciers	–	2 198 722
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	43 988 492	43 478 018
SUBVENTIONS (note 6)	43 120 553	36 950 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS	867 939 $	6 528 018 $

FONDS D'EXPLOITATION

SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS AU DÉBUT	4 397 188 $	– $
Actifs nets du fonds d'exploitation des urgences-santé transférés du CSSSRMM	–	(2 930 830)
Récupération de solde du fonds d'exploitation par le ministère de la Santé et des Services sociaux	–	800 000
Subventions relatives à l'exercice 1989-1990:		
Rajustements postbudgétaires	(2 245 708)	–
Partie du solde déficitaire du fonds	(2 151 480)	–
	–	(2 130 830)
Excédent des dépenses sur les revenus et les subventions	867 939	6 528 018
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS À LA FIN	867 939 $	4 397 188 $

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 847 125 $	– $
Débiteurs (note 7)	5 249 793	5 227 685
Dû par le fonds d'activités provinciales	13 437	–
Subvention de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	–	12 595 770
Stocks de médicaments et de fournitures	265 405	267 619
Frais payés d'avance	48 371	–
	8 424 131 $	18 091 074 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	– $	353 611 $
Emprunt bancaire	4 899 345	15 462 278
Créditeurs et frais courus	3 856 539	6 672 373
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec perçue d'avance	536 186	–
	9 292 070	22 488 262
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	867 939	4 397 188
	8 424 131 $	18 091 074 $

ENGAGEMENTS (note 10)

ÉVENTUALITÉS (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

J. Léo Hudon
Michelle Major

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

FONDS D'IMMOBILISATIONS

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	2 166 979 $	- $
Acquisitions d'immobilisations assumées par le fonds d'exploitation	87 319	462 129
Aliénations d'immobilisations par le fonds d'exploitation	(31 358)	(33 584)
Immobilisations du fonds d'immobilisations transférées du CSSSRMM	-	1 738 434
SOLDE DU FONDS À LA FIN	2 222 940 $	2 166 979 $

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
Équipement informatique	1 017 338 $	1 004 698 $
Mobilier et équipement	922 491	892 874
Matériel roulant	259 900	259 900
Améliorations locatives	23 211	9 507
SOLDE DU FONDS	2 222 940 $	2 166 979 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

J. Léo Hudon
Michelle Major

FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES

ÉVOLUTION DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

PROVENANCE DES FONDS	
Subvention du gouvernement du Québec	500 000 $
UTILISATION DES FONDS	
Achats d'uniformes	7 226
Frais de publication d'appel d'offres	6 211
	13 437
AUGMENTATION DU FONDS ET SOLDE DU FONDS AU 31 MARS 1991	486 563 $

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES

BILAN
au 31 mars 1991

ACTIF

À court terme

Encaisse	500 000 $

PASSIF

À court terme

Dû au fonds d'exploitation	13 437 $
SOLDE DU FONDS	486 563
	500 000 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

J. Léo Hudon
Michelle Major

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain, corporation à but non lucratif, a été constituée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5 et modifications). Elle a pour objet, dans son territoire, sous réserve des pouvoirs accordés à tout conseil régional et à tout établissement du réseau de la santé et de services sociaux, d'organiser et de coordonner un système pré-hospitalier d'urgence comprenant le transport ambulancier en vue de favoriser l'accès aux services de santé.

Conformément à une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux, le solde du fonds d'exploitation ne peut être utilisé que pour les fonctions prévues dans l'article 149.5 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et ne peut être engagé sans l'autorisation préalable du ministère.

Dans ces états financiers, CSSSRMM est l'abréviation du Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal Métropolitain.

Fonds des activités provinciales

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain le mandat d'acquérir, selon les modalités les plus appropriées (achat, location, crédit-bail ou autre) des équipements de sécurité ou autres pièces d'uniforme pour les techniciens ambulanciers. Les employeurs doivent fournir ces équipements à cette catégorie d'employés en vertu des dispositions des conventions collectives de travail.

Les modalités de fonctionnement entre les entreprises et la Corporation seront arrêtées au moment approprié par le Comité provincial des uniformes, où est représenté le ministère. Cependant, la Corporation n'a, à l'égard des autres entreprises, qu'une responsabilité de distribution de ces équipements.

Les opérations de ce mandat font l'objet d'une comptabilité distincte des opérations de la Corporation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les acquisitions et aliénations d'immobilisations sont imputées aux opérations de l'exercice du fonds d'exploitation. Par contre, ces immobilisations sont présentées au coût dans le fonds d'immobilisations et ne sont pas amorties.

Frais courus non inscrits

Les vacances annuelles et les congés de maladie courus au 31 mars ne sont pas comptabilisés, tel qu'exigé par les normes et pratiques de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

3. DÉPASSEMENT DE L'AUTORISATION BUDGÉTAIRE

	1991	1990
Dépenses selon l'état des revenus et dépenses	60 368 299 $	51 668 696 $
Plus: Compensation versée pour le retrait préventif de véhicules ambulanciers	–	2 198 722
	60 368 299	53 867 418
Moins: Revenus provenant de remboursements de dépenses:		
Divers	244 754	158 326
Médicaments et fournitures médicales	–	234 779
	60 123 545	53 474 313
Autorisation budgétaire du ministre de la Santé et des Services sociaux:		
Budget d'opération	57 467 000	48 000 000
Budget supplémentaire non-récurrent	1 755 460	–
	59 222 460	48 000 000
Dépassement	901 085 *	5 474 313 $

* Le ministère de la Santé et des Services sociaux prévoit que ce dépassement sera sujet à un rajustement postoudgétaire de 361 371 $ en 1991-1992.

4. DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS

	Services réception des appels	Services préhospitaliers d'urgence	Formation	Administration générale	1991 Total	1990 Total
Traitements et salaires	2 073 058 $	23 773 894 $	395 286 $	1 687 785 $	27 930 023 $	26 739 271 $
Avantages sociaux	603 947	4 698 532	74 492	268 529	5 645 500	3 389 202
Charges sociales	326 459	5 870 880	93 571	214 721	6 505 631	4 187 240
Fournitures médicales et médicaments	–	381 313	–	–	381 313	355 130
Frais de déplacement	–	30 772	–	69 448	100 220	106 563
Services achetés (note 8)	2 829	239 554	908 113	984 096	2 134 592	1 115 722
Communications	5 207	193 393	–	105 171	303 771	479 265
Location d'immeubles	–	9 221	–	270 589	279 810	187 917
Location d'équipement	–	523 425	–	251 168	774 593	483 067
Location de matériel roulant	–	13 252 640	–	516	13 253 156	11 638 818
Location d'uniformes	–	76 814	–	–	76 814	2 000
Frais de matériel roulant	–	57 837	–	–	57 837	54 423
Fournitures de bureau	–	181 815	–	475	182 290	248 015
Mauvaises créances et frais de recouvrement	–	956 286	–	–	956 286	953 535
Achats d'uniformes	–	210 246	–	–	210 246	589 122
Acquisitions d'immobilisations	2 410	20 623	–	64 286	87 319	462 129
Assurances	–	–	–	72 428	72 428	98 747
Intérêts et frais bancaires	–	–	–	1 348 603	1 348 603	529 594
Autres	–	24 196	–	43 673	67 867	48 936
	3 013 910 $	50 501 439 $	1 471 462 $	5 381 488 $	60 368 299 $	51 668 696 $

Les dépenses de la Corporation sont réparties par centres d'activités. Chaque centre est une unité comptable regroupant les dépenses relatives à ses activités.

* La contribution de la Corporation à titre d'employeur au fonds des services de santé du Québec imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 1 157 307 $. Un montant de 71 462 $ est inclus à ce titre dans les créditeurs et frais courus au 31 mars 1991.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

5. TRANSPORTS AMBULANCIERS

	1991	1990
Société de l'assurance automobile du Québec	775 186 $	659 155 $
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu	1 865 893	1 382 758
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	9 231 215	7 743 760
Autres	4 229 613	3 362 417
	16 101 907 $	13 148 090 $

6. SUBVENTIONS

	1991	1990
Gouvernement du Québec		
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
Subvention de fonctionnement	20 407 485 $	33 750 000 $
Subvention spéciale pour révocation de permis	–	3 200 000
Subvention spéciale pour intérêts sur emprunt bancaire	1 000 000	–
Subvention spéciale pour la formation des techniciens ambulanciers	755 460	–
	22 162 945	36 950 000
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu	4 936 360	–
	27 099 305	36 950 000
Société de l'assurance automobile du Québec	16 021 248	–
	43 120 553 $	36 950 000 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

7. DÉBITEURS

	1991	1990
Bénéficiaires		
Société de l'assurance automobile du Québec	104 293 $	67 665 $
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu	492 556	520 785
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	2 570 940	2 910 688
Autres	3 537 116	5 284 848
	6 704 905	8 783 986
Autres débiteurs	1 548 608	1 324 874
	8 253 513	10 108 860
Provision pour pertes sur créances		
Bénéficiaires	(2 125 221)	(4 312 949)
Autres débiteurs	(878 499)	(568 226)
	(3 003 720)	(4 881 175)
	5 249 793 $	5 227 685 $

8. SERVICES ACHETÉS

	1991	1990
Formation du personnel ambulancier	906 757 $	231 936 $
Traitement électronique des données	102 453	104 174
Service de sécurité	81 853	78 707
Entretien et réparation - locaux et équipement	317 797	268 022
Frais de vérification	8 250	34 800
Frais légaux	305 665	190 828
Autres honoraires professionnels	387 071	207 255
Autres	24 746	-
	2 134 592 $	1 115 722 $

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Corporation, autres que les techniciens ambulanciers, participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 437 650 $ (1990: 343 724 $).

Les techniciens ambulanciers de la Corporation participent au Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec (R.R.T.A.Q.). Ce régime, établi en date du 17 janvier 1989, est à cotisations déterminées et il ne comporte pas de disposition concernant des prestations au titre des services passés. Les contributions de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 798 393 $ (1990: 482 331 $).

Les obligations de la Corporation envers ces régimes se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

10. ENGAGEMENTS

La Corporation est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en février 1995 pour la location d'ambulances, de locaux administratifs, d'équipements ainsi que des services de télécommunication.

La dépense de location de l'exercice terminé le 31 mars 1991 concernant ces biens et services s'élève à 12 342 970 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	12 995 555 $
1993	4 485 242
1994	171 000
1995	74 560
	17 726 357 $

11. ÉVENTUALITÉS

Un transporteur ambulancier a produit en juin 1989, une réclamation au montant de 2,4 M $ devant un tribunal d'arbitrage. Le litige porte sur des aspects réglementaires et des dispositions contractuelles liant le CSSSRMM et le transporteur selon un contrat terminé le 31 mars 1988. Cette réclamation fut cédée à la Corporation suite au transfert du fonds des urgences-santé et aucune provision n'est inscrite à cette fin au 31 mars 1991.

Un groupe d'anciens propriétaires d'entreprises ambulancières de la région de Montréal a produit, le 1er mars 1991, une réclamation au montant de 4 679 000 $ devant la Cour supérieure. La Corporation et son président sont, avec le Procureur général du Québec, les défendeurs impliqués dans ce litige qui porte sur le dommage causé aux demanderesses lors de la démarche de révocation des permis des entreprises ambulancières de la région de Montréal en juillet 1989.

De l'avis de l'administration de la Corporation et de ses conseillers juridiques, ces réclamations sont non fondées. Tout paiement en règlement de ces réclamations sera comptabilisé aux opérations de l'exercice alors en cours.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds d'exploitation, du fonds d'immobilisations et du fonds des activités provinciales de la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du solde déficitaire du fonds d'exploitation, l'état du solde du fonds d'immobilisations et l'état de l'évolution du fonds des activités provinciales de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière des fonds de la Corporation au 31 mars 1991, ainsi que les résultats des opérations du fonds d'exploitation et l'évolution du fonds des activités provinciales pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi, aux règlements et aux directives

L'article 149.20 de la loi constitutive de la Corporation précise que le ministre transmet chaque année à la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain, aux conditions qu'il détermine, son budget de fonctionnement de l'année financière en cours. Dans une lettre du 18 janvier 1991, le ministre informait la Corporation que son budget, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1991, avait été fixé à 57,3 M$ et que ce budget constituait une limite qui ne devait pas être dépassée sans l'autorisation expresse du ministère. Le ministre a par la suite révisé ce budget initial pour le porter à 59 222 460 $.

Comme le mentionne la note 3, la Corporation a dépassé l'autorisation budgétaire de 901 085 $, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation requise du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 juin 1991

CURATEUR PUBLIC (LE)
L.Q., 1989, c. 54
FONDS GÉNÉRAL

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
REVENUS		
Honoraires de représentation des personnes et d'administration des biens	13 017 569 $	6 906 617 $
Honoraires de surveillance des curatelles et des tutelles privées	1 003 429	66 451
	14 020 998	6 973 068
Honoraires non exigés	1 508 963	1 114 690
	12 512 035	5 858 378
Intérêts sur dépôts à court terme	1 788 194	93 904
Intérêts sur avance au fonds sous administration collective (page 198)	62 496	15 227
Autres revenus	112 746	307 479
	14 475 471	6 274 988
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	8 453 994	6 691 594
Formation et perfectionnement	52 906	37 100
Frais de déplacement	109 703	62 531
Services professionnels - administration	118 421	168 864
Services professionnels - informatique	572 247	49 472
Charges locatives, taxes, assurances, énergie et entretien	1 670 134	1 350 263
Télécommunications, frais de poste et de messagerie	434 749	365 866
Papeterie et fournitures de bureau	293 124	156 628
Publications et publicité	251 739	130 508
Location et entretien du matériel et de l'équipement	111 047	139 817
Matériel et équipement	421 511	182 370
Autres dépenses	16 144	8 129
	12 505 719	9 343 142
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES VIRÉ AU FONDS DE RÉSERVE (voir page 197)	1 969 752 $	(3 068 154)$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS GÉNÉRAL

VARIATION DU FONDS DE RÉSERVE *
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	5 863 495 $	4 530 682 $
Revenus de placements provenant des comptes inactifs du fonds sous administration collective du 1er janvier au 15 avril 1990 (1989: 12 mois) (page 198) (note 2, page 205)	1 239 404	3 966 517
Virement au 15 avril 1990 du fonds sous administration collective des revenus d'intérêts non distribués sur les comptes inactifs au 31 décembre 1982 (page 201)	11 830 616	
Intérêts distribués (page 201) (note 4b), page 206)	2 617 147	
Intérêts sur fonds de réserve constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs (page 198)		434 450
	21 550 662	8 931 649
Excédent des revenus sur les dépenses (page 196)	1 969 752	(3 068 154)
SOLDE À LA FIN (voir ci-dessous)	23 520 414 $	5 863 495 $

* Tel que mentionné à la note 2, le fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs a été viré au fonds de réserve au 15 avril 1990.

FONDS GÉNÉRAL

BILAN
au 31 décembre 1990

	1990	1989
ACTIF		
Dépôts à court terme - au coût	17 500 000 $	4 000 000 $
Intérêts courus sur dépôts à court terme	155 970	41 993
Honoraires de surveillance des curatelles et des tutelles privées à recevoir	317 495	
Avance au fonds sous administration collective (page 202)	5 692 998	1 872 100
Autres éléments d'actif, au coût (note 8, page 206)	284 827	268 942
	23 951 290 $	6 183 035 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	107 888 $	54 101 $
Créditeurs et frais courus	322 988	265 439
	430 876	319 540
Fonds de réserve (voir ci-dessus)	23 520 414	5 863 495
	23 951 290 $	6 183 035 $

Nicole Fontaine
Curatrice publique

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

REVENUS DE PLACEMENTS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
REVENUS		
Intérêts sur obligations et dépôts à court terme	25 738 316 $	23 672 868 $
Amortissement de l'escompte sur obligations	294 628	363 028
Gain (perte) sur la cession d'obligations	(325 524)	572 073
	25 707 420	24 607 969
DÉPENSES		
Frais de garde de valeurs	76 076	83 089
Honoraires d'administration - fonds général	3 571 500	1 048 057
	3 647 576	1 131 146
REVENU NET DE PLACEMENTS	22 059 844 $	23 476 823 $
RÉPARTITION DU REVENU NET DE PLACEMENTS		
Comptes sous administration		
Curatelles (page 199)	15 609 188 $	15 683 924 $
Successions vacantes (page 200)	434 851	455 906
Autres juridictions (page 200)	730 408	712 966
Intérêts à distribuer aux comptes sous administration (page 201)	2 043 709	2 207 833
Comptes inactifs (à partir du 15 avril 1990) (page 201)	1 939 788	
	20 757 944	19 060 629
Comptes inactifs		
Fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs du 1er janvier au 15 avril 1990 (1989: 12 mois) (page 197) (note 2, page 205)	1 239 404	3 966 517
Fonds général		
Intérêts sur avances au fonds sous administration collective (page 196)	62 496	15 227
Intérêts sur fonds de réserve constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs (page 197)		434 450
	22 059 844 $	23 476 823 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

VARIATION DES CURATELLES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	158 631 563 $	140 616 161 $
Revenus de placements (page 198)	15 609 188	15 683 924
Intérêts distribués (page 201)	5 541 779	
	179 782 530	156 300 085
Recettes	93 417 921	90 928 199
Débours	73 021 092	67 509 681
	20 396 829	23 418 518
	200 179 359	179 718 603
Remises de biens et transferts aux comptes inactifs	25 942 542	21 087 040
SOLDE À LA FIN (page 202)	174 236 817 $	158 631 563 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

VARIATION DES SUCCESSIONS VACANTES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	4 303 072 $	3 997 230 $
Revenus de placements (page 198)	434 851	455 906
Intérêts distribués (page 201)	401 011	
	5 138 934	4 453 136
Recettes	1 531 816	1 119 264
Débours	1 201 571	650 061
	330 245	469 203
	5 469 179	4 922 339
Remises de biens et transferts aux comptes inactifs	566 351	619 267
SOLDE À LA FIN (page 202)	4 902 828 $	4 303 072 $

VARIATION DES AUTRES JURIDICTIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	8 164 117 $	8 113 126 $
Revenus de placements (page 198)	730 408	712 966
Intérêts distribués (page 201)	92 106	
	8 986 631	8 826 092
Recettes	2 860 604	2 312 906
Débours	1 095 446	704 347
	1 765 158	1 608 559
	10 751 789	10 434 651
Remises de biens et transferts aux comptes inactifs	573 395	2 270 534
SOLDE À LA FIN (page 202)	10 178 394 $	8 164 117 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

VARIATION DES INTÉRÊTS À DISTRIBUER AUX COMPTES SOUS ADMINISTRATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	22 378 413 $	20 170 580 $
Revenus de placements (page 198)	2 043 709	2 207 833
	24 422 122	22 378 413
Intérêts distribués (note 4b), page 206)		
Fonds de réserve (page 197)	2 617 147	
Comptes sous administration		
Curatelles (page 199)	5 541 779	
Successions vacantes (page 200)	401 011	
Autres juridictions (page 200)	92 106	
Comptes inactifs (voir ci-dessous)	2 425 408	
	8 460 304	
Total des intérêts distribués	11 077 451	
SOLDE À LA FIN (page 202) (note 4a), page 206)	13 344 671 $	22 378 413 $

VARIATION DES COMPTES INACTIFS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	40 133 630 $	36 113 070 $
Virement des revenus d'intérêts non distribués sur les comptes inactifs au 31 décembre 1982 au fonds de réserve (page 197)	11 830 616	
	28 303 014	36 113 070
Intérêts distribués (voir ci-dessus)	2 425 408	
Revenus de placements (après le 15 avril 1990) (page 198) (note 2, page 205)	1 939 788	
Transfert des curatelles, successions vacantes et autres juridictions	1 751 105	4 020 560
Débours - honoraires mensuels de gestion	(794 494)	
SOLDE À LA FIN (page 202)	33 624 821 $	40 133 630 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

BILAN
au 31 décembre 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	4 565 124 $	929 005 $
Dépôts à court terme, au coût	7 700 000	15 500 000
Intérêts courus sur obligations et dépôts à court terme	5 845 710	5 398 416
Débiteurs		137 953
Frais payés d'avance	1 020 344	231 400
Obligations, au coût non amorti (valeur du marché 217 009 886 $ en 1990; 217 510 600 $ en 1989)	223 158 106	213 474 615
	242 289 284 $	235 671 389 $
PASSIF		
Créditeurs	9 577 $	29 627 $
Dépôts sur offres d'achat de biens sous administration nominative	299 178	158 867
Dû au fonds général (page 197)	5 692 998	1 872 100
	6 001 753	2 060 594
Comptes sous administration		
Curatelles (page 199)	174 236 817	158 631 563
Successions vacantes (page 200)	4 902 828	4 303 072
Autres juridictions (page 200)	10 178 394	8 164 117
Intérêts à distribuer aux comptes sous administration (page 201) (note 5, page 206)	13 344 671	22 378 413
Comptes inactifs (page 201) (note 5, page 206)	33 624 821	40 133 630
	236 287 531	233 610 795
	242 289 284 $	235 671 389 $

Nicole Fontaine
Curatrice publique

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION NOMINATIVE

BILAN
au 31 décembre 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse et certificats de dépôt	4 337 206 $	6 035 795 $
Obligations, à la valeur nominale	5 256 550	5 898 800
Billets et autres créances à recevoir, au coût	2 233 488	2 350 078
Prêts hypothécaires, au coût	804 362	782 079
Actions, à la valeur du marché	3 084 541	3 749 413
Immeubles, à la valeur d'évaluation foncière pondérée après déduction des emprunts hypothécaires de 1 221 375 $ en 1990 (643 638 $ en 1989)	31 690 010	31 987 169
Objets de valeur et biens en entrepôt, à la valeur estimative de réalisation nette	819 771	701 005
Véhicules automobiles, à la valeur estimative de réalisation nette	285 480	239 610
	48 511 408 $	51 743 949 $
PASSIF		
Créditeurs et avoir propre des biens sous administration (note 6, page 206)	48 511 408 $	51 743 949 $

Nicole Fontaine
Curatrice publique

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1990

---

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Curateur public est une personne nommée par le Gouvernement en vertu de la Loi sur le Curateur public et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives (L.Q., 1989, chapitre 54) sanctionnée le 22 juin 1989 et entrée en vigueur le 15 avril 1990. Cette nouvelle loi et le règlement d'application qui en découle remplacent la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80) et son règlement d'application. Des modifications importantes sont apportées notamment en ce qui concerne les régimes de protection, la surveillance des curatelles et des tutelles privées et les pouvoirs d'enquête du Curateur public.

Cette loi et son règlement précisent les nouvelles sources de financement visant à assurer l'autofinancement des activités du Curateur public et contient des règles transitoires nécessaires à l'application de la réforme. Ces règles portent principalement sur l'intégration, dans les nouveaux régimes de protection, des personnes auparavant interdites ou incapables.

Les fonctions du Curateur public sont principalement:

- de représenter les personnes majeures jugées inaptes à divers degrés afin d'assurer leur bien-être moral et matériel et de protéger leurs droits;

- de surveiller, d'informer et d'assister dans leur administration les curateurs et les tuteurs privés qui ont été désignés pour représenter des personnes majeures jugées inaptes; il remplit un rôle identique auprès des tuteurs des mineurs en plus d'assumer lui-même parfois la tutelle des biens des mineurs;

- d'assumer l'administration provisoire de certaines successions vacantes, des biens sans maître dont les propriétaires sont inconnus ou introuvables ou des biens délaissés soit par des sociétés dissoutes, soit par des administrateurs de biens d'autrui, et enfin, des biens qui ne sont pas réclamés par leurs propriétaires légitimes en temps opportun.

Les dépenses de fonctionnement du curateur sont assumées par celui-ci à même les honoraires pour la représentation des personnes, l'administration des biens, la surveillance des curatelles et tutelles privées, la gestion du portefeuille collectif et, lors d'un excédent des dépenses sur les revenus, à même le fonds de réserve tel que déterminé par le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Conformément aux dispositions de la Loi sur le Curateur public et aux usages de la comptabilité par fonds, le Curateur public utilise un fonds général pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à son administration et des fonds sous administrations collective et nominative pour comptabiliser les opérations relatives à la représentation des personnes et l'administration des biens.

FONDS GÉNÉRAL

Les états financiers du fonds général du Curateur public ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Honoraires

Les honoraires exigés pour la représentation des personnes et l'administration des biens sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Lors de la reddition des comptes des administrés, certains ajustements entraînant une augmentation ou une diminution des revenus d'honoraires peuvent s'avérer nécessaires à la suite de l'analyse des honoraires exigés sur les transactions relatives aux biens des administrés.

Les honoraires de surveillance des curatelles et des tutelles privées sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

FONDS DE RÉSERVE

Le fonds de réserve est composé du virement, au 15 avril 1990, du solde du fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs et de la portion des revenus de placements non distribués au 31 décembre 1982 incluse aux comptes inactifs. De plus, il est augmenté annuellement par les revenus produits entre la date de dévolution des biens à l'État et la date de remise de ces biens au ministre des Finances et par l'excédent des revenus sur les dépenses du fonds général. Le Gouvernement détermine chaque année le montant des sommes virées au fonds de réserve qui sont remises au Fonds consolidé du revenu ou affectées à l'excédent des dépenses sur les revenus; cependant, en vertu d'une disposition transitoire prévue à la Loi sur le Curateur public (article 206), cette prérogative gouvernementale ne s'appliquera qu'à compter du 16 avril 1993, à l'égard des sommes virées au fonds de réserve au 15 avril 1990.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1990

---

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

FONDS DE RÉSERVE (suite)

Jusqu'au 15 avril 1990, les revenus de placements provenant des comptes inactifs étaient comptabilisés au fonds sous administration collective et étaient virés au fonds de réserve constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs du fonds général. Tout excédent des dépenses sur les revenus du fonds général était imputé en diminution de ce fonds.

Dévolution et remise des biens à l'État

À la date de renonciation des biens par les propriétaires ou les héritiers ou après 10 ans de juridiction, tous les biens sous administration provisoire (successions vacantes, autres juridictions et inactifs) sont dévolus à l'État et les revenus générés de ces biens entre la date de dévolution à l'État et la date de remise au ministre des Finances sont versés au fonds de réserve.

Cependant, selon une disposition transitoire de la Loi sur le Curateur public (article 204), tous les biens confiés à l'administration provisoire du Curateur public au moins 7 ans, au 15 avril 1990, deviennent la propriété de l'État 3 ans après cette date. De plus, lorsque ces biens ont été confiés à l'administration provisoire du Curateur public depuis moins de 7 ans, au 15 avril 1990, ils deviennent la propriété de l'État 10 ans après le début de cette administration.

Immobilisations

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont portées aux dépenses de l'exercice.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses.

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

Les états financiers du fonds sous administration collective du Curateur public ont été préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse, à l'exception des intérêts sur les revenus de placements qui sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Répartition du revenu net de placements du fonds sous administration collective

Le revenu net de placements est crédité trimestriellement aux comptes de curatelles, de successions vacantes, des autres juridictions, d'intérêts à distribuer aux administrés ainsi qu'au fonds général selon leur solde en capital au début du trimestre précédent. Par la suite, les revenus de placements sont crédités aux différents comptes des administrés selon le solde quotidien moyen de chaque administré.

Depuis le 15 avril 1990, la répartition trimestrielle du revenu net de placements inclut une répartition aux comptes inactifs.

FONDS SOUS ADMINISTRATION NOMINATIVE

Les biens du fonds sous administration nominative sont inscrits aux livres lors de l'établissement de la juridiction du Curateur public et au fur et à mesure de la connaissance de leur existence. Les revenus provenant de ces biens sont crédités aux administrés lors de l'encaissement au fonds sous administration collective.

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE DU FONDS GÉNÉRAL

À compter du présent exercice, le Curateur public comptabilise les honoraires de surveillance des curatelles et des tutelles privées du fonds général selon la méthode de la comptabilité d'exercice alors qu'auparavant, ils étaient comptabilisés lors de leur encaissement.

Cette modification, appliquée de façon prospective, a eu pour effet d'inscrire au 31 décembre 1990 un montant de 317 495 $ à titre d'honoraires de surveillance des curatelles et des tutelles privées à recevoir et d'augmenter d'autant l'excédent des revenus sur les dépenses viré au fonds de réserve du fonds général de l'exercice terminé le 31 décembre 1990.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1990

---

4. INTÉRÊTS À DISTRIBUER AUX COMPTES SOUS ADMINISTRATION

a) Les intérêts à distribuer aux comptes sous administration représentent le solde des revenus de placements non distribués du fonds sous administration collective au 31 décembre 1982, plus les intérêts trimestriels accumulés y afférents depuis cette date.

Le solde de 13 344 671 $ représente les intérêts à distribuer à des administrés qui ne sont plus sous la juridiction du Curateur public. Des procédés administratifs sont actuellement en cours afin d'identifier ces administrés et de leur remettre leur quote-part.

b) Au cours de l'exercice, le Curateur public a distribué des sommes respectives de 8 460 304 $ et 2 617 147 $ aux comptes sous administration et au fonds de réserve pour un montant total de 11 077 451 $. Ce montant total correspond aux intérêts relatifs aux comptes toujours sous la juridiction du Curateur publlic à la date de distribution.

Le montant distribué au fonds de réservve correspond aux intérêts générés sur les comptes devenus inactifs après le 31 décembre 1982 et avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, soit le 15 avril 1990.

5. COMPTES INACTIFS

Les comptes inactifs représentent les comptes pour lesquels les propriétaires sont inconnus ou introuvables et pour lesquels le Curateur public a procédé à la cession de tous les biens matériels.

6. CRÉDITEURS

Les créditeurs inscrits au bilan du fonds sous administration nominative seront remboursés à même les éléments d'actif de chacun des administrés concernés si ceux-ci sont suffisants. Dans le cas où les éléments d'actif des administrés ne seraient pas suffisants pour couvrir leurs dettes, les créances de ces administrés seront remboursées jusqu'à la valeur de leurs éléments d'actif.

7. ENGAGEMENTS

Le Curateur public s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation échéant jusqu'en 1994 à verser un montant de 1 875 760 $ pour des locaux et des équipements. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 588 960 $ en 1991, 479 457 $ en 1992, 477 158 $ en 1993 et 330 185 $ en 1994.

8. ÉVENTUALITÉ

Le Curateur public du Québec a exercé un recours collectif en sa qualité de curateur d'office d'une bénéficiaire de l'Hôpital St-Ferdinand contre le Syndicat national des employés de l'Hôpital St-Ferdinand, la Fédération des affaires sociales et la Confédération des syndicats nationaux. Ce recours collectif porte sur une demande en dommages-intérêts, en faveur d'environ 700 bénéficiaires, pour obtenir une compensation monétaire à la suite des grèves illégales, débrayages et arrêts de travail de l'automne 1984. Un jugement de la Cour supérieure, daté du 6 décembre 1989, condamne solidairement les défendeurs à payer 1 137 500 $ aux membres du groupe représenté par le Curateur public. Les deux parties ont porté cette cause en appel au début de janvier 1990.

Le poste "autres éléments d'actif" du bilan du fonds général comprend des frais juridiques non remboursables par le Fonds d'aide aux recours collectifs d'environ 262 000 $. Ces frais juridiques seront récupérés à même le produit du recours collectif si le jugement est favorable au Curateur public, ou seront assumés par le fonds général du Curateur public dans le cas contraire.

Le produit net qui pourrait être perçu lors du dénouement de cette éventualité sera comptabilisé aux comptes appropriés du fonds sous administration collective.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'état des revenus et dépenses du fonds général de 1989 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

CURATEUR PUBLIC (LE)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre de la Justice
Hôtel du gouvernement du Québec

Nous avons vérifié les bilans du fonds sous administration collective et du fonds sous administration nominative du Curateur public du Québec au 31 décembre 1990 et les états des revenus de placements et de la variation des curatelles, des successions vacantes, des autres juridictions, des intérêts à distribuer aux comptes sous administration et des comptes inactifs du fonds sous administration collective de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Curateur public du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du fonds sous administration collective et du fonds sous administration nominative du Curateur public du Québec au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats des opérations du fonds sous administration collective pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
Comptables agréés

Montréal, le 11 avril 1991

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

J'ai vérifié le bilan du fonds général du Curateur public du Québec au 31 décembre 1990 ainsi que l'état de la variation du fonds de réserve et l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Curateur public du Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du fonds général au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la méthode de comptabilisation des honoraires de surveillance des curatelles et des tutelles privées expliqué à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a

Québec, le 11 avril 1991

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-61.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS		
Dons - Frais d'adhésion à la carte Visa	67 560 $	54 520 $
Moins: frais d'administration déduits par Visa	33 780	27 260
	33 780	27 260
Autres dons	99 497	62 510
	133 277	89 770
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	1 816 260	1 840 796
Ventes de timbres et de photolithographies	195 912	181 574
Terrain reçu à titre gratuit du gouvernement du Québec	-	63 944
Remboursements de traitements	60 486	67 562
Intérêts sur dépôts à terme	374 137	242 623
Autres	176	801
	2 580 248	2 487 070
DÉPENSES (note 4)		
Programmes d'intervention	1 227 212	671 582
Frais de levée de fonds	155 662	247 418
Frais d'administration	356 549	357 967
	1 739 423	1 276 967
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	840 825 $	1 210 103 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT	3 003 648 $	1 793 545 $
Excédent des revenus sur les dépenses	840 825	1 210 103
SOLDE À LA FIN	3 844 473 $	3 003 648 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	27 504 $	10 976 $
Dépôts à terme et intérêts courus - au coût	3 417 883	2 687 188
Débiteurs	315 623	404 929
Frais payés d'avance	51 025	3 601
	3 812 035	3 106 694
Oeuvres d'art	28 000	18 000
Terrains (note 3)	144 033	138 661
	3 984 068 $	3 263 355 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	104 665 $	206 519 $
Dépôts - clients et autres	34 930	53 188
	139 595	259 707
EXCÉDENT (note 5)	3 844 473	3 003 648
	3 984 068 $	3 263 355 $

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 6)

ENGAGEMENTS (note 7)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

André Chagnon
George Arsenault

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1 et modifications) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Une partie des droits perçus pour les permis de pêche, de chasse ou de piégeage, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est versée par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à la Fondation à titre de contribution pour son financement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Ces états financiers ne comprennent pas ceux du Fonds en fidéicommis présentés à la note 6.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus lesquelles sont comptabilisées, à la date de cession, à leur valeur marchande estimative.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date de cession, à une valeur basée sur le coût d'origine du Fonds en fidéicommis ou sur leur évaluation municipale.

Dépenses non présentées à l'état des revenus et dépenses

Le coût de certains services de soutien défrayés par le gouvernement du Québec ainsi que celui des services professionnels et techniques offerts à titre gratuit par un "parrain fondateur" ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

Opérations de la Fondation

Les opérations de la Fondation sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des contributions au Fonds en fidéicommis qui le sont selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Fonds en fidéicommis

Les états financiers du Fonds en fidéicommis ont été préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. TERRAINS

	1991	1990
Terrain reçu à titre gratuit du gouvernement du Québec (a)	63 944 $	63 944 $
Terrain dont le prix a été acquitté par le Fonds en fidéicommis (b)	59 404	74 717
	123 348	138 661
Terrains acquis par la Fondation	20 685	-
	144 033 $	138 661 $

(a) Le produit de la vente éventuelle de ce terrain réduira d'autant la contribution du gouvernement du Québec à titre de partenaire au Fonds en fidéicommis.

(b) En vertu de l'entente cadre concernant le plan quinquennal sur la protection et l'aménagement des habitats fauniques, la Fondation ne peut disposer, en tout ou en partie, de ce terrain sans l'accord des parties impliquées dans cette entente.

Au cours de l'exercice, la Fondation a cédé à titre gratuit une partie de ce terrain d'une valeur de 15 313 $ pour l'aménagement d'habitats fauniques.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

4. DÉPENSES PAR CATÉGORIES

Programmes d'intervention

	1991	1990
Contributions aux projets sélectionnés:		
Fonds en fidéicommis - plan quinquennal	205 014 $	240 000 $
Autres	746 240	267 026
Traitements et avantages sociaux	114 973	109 657
Honoraires professionnels	75 361	17 703
Déplacements	14 199	7 399
Publicité et promotion	47 811	21 500
Impressions et frais de bureau	5 827	2 251
Matériel et équipement	1 101	4 933
Perte sur aliénation d'un terrain	15 313	-
Autres	1 373	1 113
	1 227 212 $	671 582 $

Frais de levée de fonds

Traitements et avantages sociaux	11 930 $	8 027 $
Honoraires professionnels	2 174	32 485
Commissions et redevances	19 980	21 565
Déplacements	7 079	7 926
Publicité et promotion	50 206	78 715
Impressions et messagerie	62 048	96 346
Autres	2 245	2 354
	155 662 $	247 418 $

Frais d'administration

Traitements et avantages sociaux	235 849 $	240 475 $
Honoraires professionnels	27 613	21 347
Déplacements	8 483	18 927
Publicité et promotion	12 554	9 629
Loyer	29 844	27 441
Matériel et équipement	8 394	10 957
Impressions et frais de bureau	32 756	27 189
Autres	1 056	2 002
	356 549 $	357 967 $

5. EXCÉDENT

L'excédent comprend notamment des terrains dont la Fondation détient les titres de propriété en vertu d'ententes avec ses partenaires, pour un montant de 123 348 $ au 31 mars 1991 (au 31 mars 1990: 138 661 $).

Étant donné que ces terrains ne peuvent être cédés qu'à titre gratuit, cette partie de l'excédent ne peut être utilisée pour le financement des opérations courantes.

6. FONDS EN FIDÉICOMMIS - ÉTATS FINANCIERS

La Fondation a convenu de mettre en oeuvre avec d'autres partenaires un plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques. En vertu de cette entente, la Fondation administre un Fonds en fidéicommis. Elle s'est engagée à y placer les sommes reçues et à les affecter à l'acquisition de terres, l'aménagement et la restauration de l'habitat de la faune terrestre et du poisson dans des projets sélectionnés par les comités directeurs.

Bilan
au 31 mars 1991

ACTIF

	1991	1990
Encaisse	93 893 $	1 412 $
Dépôts à court terme - au coût	860 000	705 000
	953 893 $	706 412 $
SOLDE DU FONDS	953 893 $	706 412 $

Évolution du solde du fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	706 412 $	572 517 $
Encaissements		
Contributions de la Fondation	205 014	240 000
Contribution du Gouvernement du Québec	6 570	70 000
Contributions - Autres partenaires	320 554	197 333
Intérêts sur dépôts à terme	95 267	77 201
	627 405	584 534
Déboursés		
Acquisitions de terrains pour des projets sélectionnés	169 634	346 270
Aménagement et restauration	21 695	46 462
Honoraires professionnels	185 379	56 458
Taxes et assurances	1 100	1 449
Communications	2 116	-
	379 924	450 639
SOLDE DU FONDS À LA FIN	953 893 $	706412 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

7. ENGAGEMENTS

- Dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale sur le développement économique des régions, la Fondation s'est engagée à contribuer pour un montant de 400 000 $ annuellement, au cours des cinq prochaines années, au Programme de développement économique du saumon.

- En vertu des programmes pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques, la Fondation s'est engagée par entente à verser au Fonds en fidéicommis une contribution prévue de 51 075 $ et à prendre à sa charge et verser au Fonds en fidéicommis, la contribution prévue du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 210 705 $. Ces contributions au montant total de 261 780 $ seront versées dans les exercices suivants:

1992	241 075 $
1993	20 705 $

- La Fondation s'est engagée à verser un montant de 1 015 865 $ pour des contrats d'aide financière sur différents projets fauniques.

- La Fondation a évalué et accepté divers projets fauniques pour lesquels des contrats d'aide financière n'étaient pas encore signés au 31 mars 1991. Ces engagements en cours totalisent 842 080 $.

- La Fondation est engagée par une entente de location à long terme, échéant le 30 novembre 1995, pour un local administratif. Cette entente de location comporte une option de renouvellement pour une période de cinq ans.

  La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1991 s'élève à 29 844 $. Les paiements minimums futurs s'établissement comme suit:

1992	42 399 $
1993	48 241
1994	51 255
1995	54 269
1996	37 519
	233 683 $

8. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Fondation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 12 989 $ (1990: 10 442 $). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1990 de l'état des revenus et dépenses ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1991.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan du Fonds en fidéicommis au 31 mars 1991, administré par la Fondation de la faune, ainsi que l'état de l'évolution du solde de ce Fonds de l'exercice terminé à cette date. Ces derniers sont présentés dans la note 6. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Fondation et du Fonds en fidéicommis au 31 mars 1991, ainsi que les résultats des opérations de la Fondation et l'évolution du solde du Fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 27 mai 1991

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES
L.R.Q., c. P-26

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
REVENUS		
Cotisations versées par les fonds des établissements de détention	31 488 $	32 494 $
Intérêts sur prêts	4 532	8 947
Intérêts sur dépôts bancaires	17 624	18 304
	53 644	59 745
DÉPENSES		
Don à un fonds d'un établissement de détention	20 000	50 000
Intérêts sur emprunt bancaire	219	4 564
Perte sur prêt à une corporation sans but lucratif		35 000
	20 219	89 564
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	33 425	(29 819)
EXCÉDENT AU DÉBUT	355 207	385 026
EXCÉDENT À LA FIN	388 632 $	355 207 $

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

BILAN
au 31 décembre 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	94 394 $	14 741 $
Dépôts à terme - au coût	125 000	125 000
Cotisations à recevoir	32 000	37 502
Intérêts courus	6 315	4 702
Prêts (note 3)	60 769	21 999
	318 478	203 944
PRÊTS (note 3)	70 154	162 723
	388 632 $	366 667 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs		64 $
Emprunt bancaire		11 396
		11 460
EXCÉDENT	388 632 $	355 207
	388 632 $	366 667 $

Pour le Conseil d'administration,

Gilles Blanchard
Lucien Roberge

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990

---

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées est une corporation au sens du Code civil, constituée par la Loi sur la probation et sur les établissements de détention (L.R.Q., chapitre P-26 et modifications). Il a pour fonctions: de soutenir un fonds constitué dans un établissement de détention financièrement dans le besoin et, à cette fin, il peut lui faire un don ou lui accorder un prêt, avec ou sans intérêt; d'élaborer des politiques relatives aux programmes d'activités rémunérées et de conseiller le gouvernement sur la réglementation à adopter; d'approuver les programmes d'activités établis par les fonds constitués dans chacun des établissements.

Une cotisation est perçue par le Fonds central de chacun des fonds au bénéfice des personnes incarcérées constitués dans les établissements de détention. Le gouvernement fixe les limites à l'intérieur desquelles le Fonds central détermine cette cotisation, laquelle peut varier selon les critères qu'il détermine par règlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

3. PRÊTS

	1990	1989
Prêts à des fonds des établissements de détention		
- Sans intérêt avec modalités de remboursement dont l'échéance n'excède pas 1995		
Tanguay	81 698 $	102 698 $
Sept-Îles	15 000	20 000
	96 698	122 698
- Portant intérêt à des taux variant de 12 % à 13,5 % dont l'échéance des remboursements n'excède pas 1994		
Baie-Comeau	25 000	25 000
Hull	6 962	11 777
Rimouski	2 263	8 046
Tanguay	-	11 401
	34 225	56 224
	130 923	178 922
Prêt à une corporation sans but lucratif	-	5 800
	130 923	184 722
Versements échéant en deçà d'un an	60 769	21 999
	70 154 $	162 723 $

FONDS CENTRAL POUR LE BÉNÉFICE DES PERSONNES INCARCÉRÉES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées au 31 décembre 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 9 avril 1991

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
L.R.Q., c. R-2.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Aide aux bénéficiaires	264 788 $	591 044 $
Frais du conseil d'administration:		
Traitements et honoraires	40 097	47 452
Communication et frais de déplacement	8 225	7 057
	48 322	54 509
Frais de la permanence du Fonds:		
Salaires et avantages sociaux	242 680	225 106
Communication et frais de déplacement	3 962	4 507
Frais de bureau	10 734	6 875
Services professionnels	11 789	49 291
Publicité	5 796	6 315
Équipement de bureau	17 469	33 432
	292 430	325 526
	605 540	971 079
REVENUS		
Subrogations	87 695	31 229
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	16 547	12 549
Reliquats	19 903	1 020
	124 145	44 798
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	481 395	926 281
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	640 133	800 000
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	158 738	(126 281)
EXCÉDENT AU DÉBUT	70 865	197 146
EXCÉDENT À LA FIN	229 603 $	70 865 $

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	234 308 $	165 966 $
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	116 423	–
Débiteur	216	1 020
	350 947 $	166 986 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	61 344 $	56 121 $
Avances du gouvernement du Québec - sans intérêts et sans modalités de remboursement	60 000	40 000
	121 344	96 121
EXCÉDENT	229 603	70 865
	350 947 $	166 986 $

ENGAGEMENTS (note 3)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Allan Zilbert
Lina Bisson-Jolin
Danièle DesChênes

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, corporation au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif (L.R.Q., chapitre R-2.1), a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Aide aux bénéficiaires

L'aide aux bénéficiaires est comptabilisée lors du déboursé.

Immobilisations

Les acquisitions d'équipement de bureau sont imputées aux opérations.

Revenus

Les revenus de subrogations et de reliquats sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement n'est pas présenté dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

3. ENGAGEMENTS

Les engagements relatifs à l'aide aux bénéficiaires pris par les administrateurs du Fonds sont d'environ 1 268 000 $ au 31 mars 1991, en sus de l'aide aux bénéficiaires attribuée et versée à cette date.

4. TRANSACTIONS DE L'EXERCICE AVEC LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
Dépenses:		
Salaires et avantages sociaux	11 366 $	10 339 $
Actif:		
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	116 423	-
Passif:		
Fournisseurs et frais courus	2 239	2 006
Avances du gouvernement du Québec	60 000	40 000

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi

Selon l'article 43 b) de sa loi constitutive, le Fonds peut prendre des engagements financiers autres qu'un emprunt jusqu'à concurrence du montant déterminé par le ministre de la Justice.

Le 8 mars 1990, le ministre de la Justice a déterminé que le montant maximum des engagements financiers du Fonds serait limité à 1 200 000 $. Comme le mentionne la note 3, les engagements relatifs à l'aide aux bénéficiaires pris par les administrateurs du Fonds sont d'environ 1 268 000 $ au 31 mars 1991, en sus de l'aide aux bénéficiaires attribuée et versée à cette date.

Le dépassement d'un montant de 68 000 $ n'est pas en conformité avec la loi constitutive du Fonds.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 26 juillet 1991

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
L.R.Q., c. A-29.1

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Remboursement des pertes aux prêteurs	25 969 368 $	28 927 986 $
REVENUS		
Droits d'assurance (note 3)	3 585 825	4 674 815
Revenus de placements (note 4)	2 134 631	1 572 307
Recouvrement de pertes	460 161	99 557
	6 180 617	6 346 679
EXCÉDENT	19 788 751	22 581 307
Contribution du gouvernement du Québec (note 5)	25 054 626	27 841 744
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	5 265 875	5 260 437
AVOIR AU DÉBUT	6 390 697	1 130 260
AVOIR À LA FIN	11 656 572 $	6 390 697 $

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	17 617 $	346 079 $
Revenus de placements à recevoir	508 150	272 581
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à vue	54 495	420 846
Dépôts à terme	11 200 000	5 500 000
Dépôts à participation (note 6)	10 006 956	10 006 956
	21 787 218 $	16 546 462 $
PASSIF		
Créditeurs		33 017 $
Avances du gouvernement du Québec - sans intérêt ni modalité de remboursement	10 130 646 $	10 122 748
	10 130 646	10 155 765
AVOIR	11 656 572	6 390 697
	21 787 218 $	16 546 462 $

PRÊTS ASSURÉS (note 7)

ÉVENTUALITÉ (note 8)

Pour le Conseil d'administration,

Michel R. St-Pierre
Gaston Grammond

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, corporation au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Remboursements des pertes aux prêteurs

Les remboursements des pertes sur les prêts assurés sont comptabilisés lors du déboursé.

Droits d'assurance

Les droits d'assurance sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses d'administration

Les dépenses d'administration du Fonds sont défrayées à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement. Ces dépenses ne sont pas présentées dans l'état des revenus et dépenses et de l'avoir.

Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

3. DROITS D'ASSURANCE

Suite à la modification le 28 novembre 1990 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, les droits d'assurance sur les prêts garantis par l'Office sont abolis à compter du 12 décembre 1990.

4. REVENUS DE PLACEMENTS

	1991	1990
Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation	914 742 $	1 086 242 $
Autres dépôts	1 185 106	443 532
Intérêts sur dépôts bancaires	34 783	42 533
	2 134 631 $	1 572 307 $

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Selon les dispositions de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, pour la période du 11 août 1988 au 1er avril 1992, les sommes nécessaires au paiement des obligations du Fonds sont payées à même les revenus nets que produit l'avance du Gouvernement de 10 millions $. Lorsque ces revenus sont insuffisants, le Gouvernement verse à la demande du Fonds, à même le Fonds consolidé du revenu, les sommes requises pour en parfaire le paiement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

6. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois.

	1991	1990
Coût d'acquisition des unités	10 006 956 $	10 006 956 $
Nombre d'unités	12 871	12 871
Valeur marchande des unités	10 730 803 $	10 343 308 $
Valeur marchande par unité	834 $	804 $

7. PRÊTS ASSURÉS

Les soldes en principal des prêts au 31 mars, à l'égard desquels le Fonds assure les remboursements des pertes, ont été établis selon les renseignements obtenus des prêteurs et se détaillent comme suit:

	1991	1990
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	1 049 196 000 $	1 199 070 000 $
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	579 733 000	291 225 000
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	106 917 000	170 674 000
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	75 389 000	76 112 000
Loi favorisant le crédit à la production agricole (L.R.Q., chapitre C-77)	6 603 000	17 132 000
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)	15 071 000	16 926 000
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., chapitre C-75)	13 348 000	14 567 000
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., chapitre C-79)	340 000	504 000
	1 846 597 000 $	1 786 210 000 $

Au cours de l'exercice, le Fonds a déboursé 26 M$ des 42 M$ qu'il estimait devoir rembourser aux prêteurs au 31 mars 1990. Selon une analyse des prêts assurés au 31 mars 1991 en défaut depuis plus d'un an, le montant estimé des pertes que le Fonds pourrait être appelé à rembourser aux prêteurs est de 20 M$. Les déboursements relatifs à ce montant s'étaleront sur les prochains exercices financiers.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

8. ÉVENTUALITÉ

Le projet de loi 118, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers a été présenté devant l'Assemblée nationale le 27 mars 1991.

Ce projet de loi prévoit que le Gouvernement assumera à compter du 1er avril 1991, à la place des emprunteurs, les droits d'assurance au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. De plus, il prévoit que les droits d'assurance payés au Fonds par les emprunteurs du 11 août 1988 au 12 décembre 1990 leur seront remboursés par le Fonds dans l'année qui suit l'entrée en vigueur du projet de loi. Ces remboursements à effectuer sont estimés à environ 10 M $.

À la date de préparation de l'état financier du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, ce projet de loi n'avait pas été décrété par le Parlement.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 24 mai 1991

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
L.R.Q., c.D-9.1

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS		
Subsides (note 3)	42 196 748 $	38 782 210 $
Intérêts et autres revenus (note 4)	2 242 745	2 655 479
	44 439 493	41 437 689
BOURSES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES (note 5)	43 646 787	38 871 258
	792 706	2 566 431
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Traitements et avantages sociaux	986 684	831 703
Honoraires professionnels	84 551	71 822
Frais de déplacement et de séjour	94 543	69 713
Locaux	185 925	192 577
Frais de bureau	230 558	211 971
Mobilier, équipement et entretien	71 732	133 500
	1 653 993	1 511 286
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(861 287)	1 055 145
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	603 114	(452 031)
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	(258 173) $	603 114 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	– $	302 979 $
Dépôts à court terme et intérêts courus - au coût	10 368 376	9 204 210
Subsides à recevoir	816 400	915 560
Débiteurs	17 553	18 977
Frais payés d'avance	104 404	16 169
	11 306 733 $	10 457 895 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	289 601 $	– $
Bourses et subventions à payer	10 078 178	9 178 646
Fournisseurs et frais courus	138 599	144 035
Revenus reportés (note 6)	1 058 528	532 100
	11 564 906	9 854 781
(DÉFICIT) EXCÉDENT	(258 173)	603 114
	11 306 733 $	10 457 895 $

ENGAGEMENTS (note 7)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Patrick Vinay
Victor C. Goldbloom

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1 et modifications). Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Bourses et subventions accordées

Les bourses et subventions accordées dans le cadre des activités du Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont octroyées, sans égard aux conditions qui s'y rattachent et à leurs périodes de versement, en tenant compte des subsides accordés de l'exercice en cours par le gouvernement du Québec et ses organismes ainsi que par des entreprises du secteur privé.

Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais de fonctionnement.

3. SUBSIDES

	1991	1990
Gouvernement du Québec		
Ministère de la Santé et des Services sociaux:		
Bourses et subventions à la recherche	32 569 000 $	29 710 600 $
Autres bourses et subventions	165 000	369 000
Frais de fonctionnement du Fonds	1 577 200	1 452 000
	34 311 200	31 531 600
Régie de l'assurance-maladie du Québec	6 990 100	6 499 200
Société de l'assurance automobile du Québec	530 000	488 110
	41 831 300	38 518 910
Autres	365 448	263 300
	42 196 748 $	38 782 210 $

4. INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS

	1991	1990
Intérêts sur dépôts à court terme	1 747 191 $	2 270 070 $
Annulations et remboursements de bourses et de subventions	409 181	320 015
Autres	86 373	65 394
	2 242 745 $	2 655 479 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

5. BOURSES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES

	1991	1990
Subventions aux centres et instituts de recherche du réseau de la santé et des services sociaux	21 987 666 $	20 980 999 $
Chercheurs-boursiers à même le subside de la RAMQ	7 515 135	6 621 884
Autres bourses et subventions	14 143 986	11 268 375
	43 646 787 $	38 871 258 $

6. REVENUS REPORTÉS

Ce poste comprend un subside de 90 000 $ reçu au cours de l'exercice (90 000 $ en 1989-1990) d'une entreprise du secteur privé pour financer des subventions des exercices futurs.

7. ENGAGEMENTS

Bourses et subventions

Au 31 mars 1991, les engagements du Fonds à l'égard des bourses et subventions imputables aux exercices se terminant les 31 mars 1992 et 1993 totalisent 35,4 M$. L'octroi de ces bourses et subventions est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

Baux

Le Fonds est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 septembre 2001 pour des locaux administratifs et des équipements de bureaux. Le bail concernant les locaux administratifs comporte une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1991 concernant ces baux s'élève à 178 333 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	219 094 $
1993	261 547
1994	261 547
1995	261 547
1996	248 551
1997 et subséquemment	1 571 497
	2 823 783 $

8. TRANSACTIONS DE L'EXERCICE AVEC LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
Revenus		
Subsides	41 831 300 $	38 518 910 $
Intérêts et autres revenus	47 982	26 163
Frais de fonctionnement		
Traitements et avantages sociaux	46 745	45 995
Frais de bureau	33 746	-
Actif		
Subsides à recevoir	816 400	901 810
Passif		
Revenus reportés	794 388	308 724

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 juin 1991

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER
L.R.Q., c. C-73

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS		
Cotisations	426 290 $	420 030 $
Intérêts sur placements temporaires	77 418	24 106
	503 708	444 136
DÉPENSES		
Réclamations	20 000	-
Allocations de présence du conseil d'administration	4 850	4 850
Frais de déplacement et de séjour	8 576	6 186
Congrès	1 934	-
Honoraires professionnels	449	600
Publicité	2 597	17 208
Frais bancaires	86	408
	38 492	29 252
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	465 216	414 884
EXCÉDENT AU DÉBUT	468 754	53 870
EXCÉDENT À LA FIN	933 970 $	468 754 $

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 965 $	5 836 $
Dû par le gouvernement du Québec	36 450	40 890
Placements temporaires et intérêts courus - au coût	913 925	422 918
	955 340 $	469 644 $
PASSIF		
Cotisations à remettre	1 370 $	890 $
Provision pour réclamations à payer	20 000	-
EXCÉDENT (note 3)	933 970	468 754
	955 340 $	469 644 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Denis Allard
Damien St-Laurent

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, corporation constituée en vertu de la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73 et modifications), a pour objet d'administrer un fonds pour garantir la responsabilité qu'un courtier, un constructeur inscrit ou un agent peut encourir en raison d'une fraude, d'une opération malhonnête, d'un détournement de fonds ou d'autres biens qui doivent être déposés dans un compte en fiducie conformément à sa loi constitutive.

Ce Fonds se finance par les cotisations prélevées lors de la délivrance ou le renouvellement des permis de courtier ou d'agent d'immeubles.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Provision pour réclamations à payer

Une provision est inscrite pour couvrir toutes réclamations déposées contre des courtiers, des constructeurs inscrits ou des agents d'immeubles lorsque celles-ci sont jugées fondées par le Fonds.

3. EXCÉDENT

En vertu du Règlement sur le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, le ministre chargé de l'application de la Loi sur le courtage immobilier peut autoriser le conseil d'administration du Fonds à utiliser, selon certaines conditions, les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds, à des fins de recherche, de formation et d'information dans le domaine du courtage immobilier ou dans les activités connexes. L'excédent au 31 mars 1991, comprend des intérêts non utilisés de 102 022 $.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 10 mai 1991

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

UTILISATION DES SUBVENTIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mai 1991

	1991	1990
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)		
Subventions à la recherche	28 524 706 $	26 982 614 $
Bourses	14 884 900	14 177 700
Frais de fonctionnement du Fonds	2 874 400	2 660 900
	46 284 006	43 821 214
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	487 398	399 379
	46 771 404	44 220 593
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	29 121 421	26 344 636
Bourses	15 159 731	14 604 873
	44 281 152	40 949 509
	2 490 252	3 271 084
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS (note 4)	2 839 768	2 719 324
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(349 516)	551 760
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 642 567	2 090 807
EXCÉDENT À LA FIN	2 293 051 $	2 642 567 $

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

BILAN
au 31 mai 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	76 758 $	129 203 $
Dépôts à court terme et intérêts courus - au coût	2 739 797	2 987 703
Subventions à recevoir et autres débiteurs	295 419	194 259
Frais payés d'avance	33 182	37 791
	3 145 156 $	3 348 956 $
PASSIF		
Subventions et bourses à payer	582 270 $	374 043 $
Créditeurs et frais courus	269 835	332 346
	852 105	706 389
EXCÉDENT	2 293 051	2 642 567
	3 145 156 $	3 348 956 $

ENGAGEMENTS (note 6)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Anne Marrec
J. Claude Robert

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 1991

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche, corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1 et modifications), a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement au moyen de subventions et de bourses : la recherche qui s'effectue dans les établissements d'enseignement post-secondaire; les travaux de chercheurs non rattachés à ces établissements; la diffusion des connaissances dans tous les domaines de la recherche; la formation de chercheurs en octroyant des bourses d'excellence aux étudiants de 2e et 3e cycles universitaires, aux personnes qui effectuent des recherches post-doctorales, à celles qui désirent réintégrer les circuits de la recherche ainsi que des bourses de perfectionnement. De plus, le Fonds met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses accordées sont comptabilisées dans la période pour laquelle elles sont octroyées.

Immobilisations

Les acquisitions de mobilier et d'équipement sont imputées aux frais de fonctionnement du Fonds.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	1991	1990
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science :		
Subventions à la recherche	27 749 800 $	26 529 400 $
Bourses	14 829 900	14 177 700
Frais de fonctionnement du Fonds	2 709 400	2 570 900
	45 289 100	43 278 000
Autres ministères et organismes :		
Subventions à la recherche	774 906	453 214
Bourses	55 000	-
Frais de fonctionnement du Fonds	165 000	90 000
	994 906	543 214
	46 284 006 $	43 821 214 $

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS

	1991	1990
Traitements et avantages sociaux	1 895 366 $	1 792 527 $
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	192 954	152 172
Services de transport et de communication	246 098	301 664
Services professionnels, administratifs et autres	81 417	54 371
Loyers et taxes d'affaires	281 249	270 265
Entretien et réparations	32 122	30 011
Frais de bureau	33 494	29 545
Mobilier et équipement	77 068	88 769
	2 839 768 $	2 719 324 $

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 1991

---

5. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime supplémentaire de rentes pour les employés du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses contributions à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au delà des fonds disponibles.

Les contributions du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 68 135 $ (1990 : 46 714 $) et représentent le coût des services courants.

6. ENGAGEMENTS

a. Subventions et bourses

Au 31 mai 1991, les engagements du Fonds pour l'exercice se terminant le 31 mai 1992 à l'égard des subventions et des bourses sont de 45 299 902 $ (1991 : 44 024 718 $). L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

b. Baux à long terme

Le Fonds est engagé en vertu de baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en décembre 1995 pour des espaces et de l'équipement de bureau.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mai 1991 concernant ces biens s'élève à 277 277 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

1992	127 086 $
1993	29 867
1994	26 395
1995	26 395
1996	13 198
	222 941 $

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche au 31 mai 1991 ainsi que l'état de l'utilisation des subventions et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mai 1991 ainsi que l'utilisation des subventions pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 23 juillet 1991

HYDRO-QUÉBEC
L.R.Q., c. H-5

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1990	1989
PRODUITS		
Ventes d'électricité (note 2)	5 823	5 503
Autres produits d'exploitation	62	56
	5 885	5 559
CHARGES		
Exploitation	1 706	1 597
Achats d'électricité	303	253
Amortissement des immobilisations	677	585
Taxes (note 3)	361	324
	3 047	2 759
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET PERTE DE CHANGE	2 838	2 800
Intérêts (note 4)	2 339	2 165
Perte de change	95	70
	2 434	2 235
BÉNÉFICE NET	404	565

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	3 859	3 476
Bénéfice net	404	565
	4 263	4 041
Dividendes (note 11)		182
SOLDE À LA FIN	4 263	3 859

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1990	1989
LIQUIDITÉS PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
Bénéfice net	404	565
Amortissement des immobilisations	677	585
Amortissement des frais reportés	204	181
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(13)	(66)
Autres	2	24
	1 274	1 289
Variation nette des autres éléments à court terme du bilan (note 12)	(311)	111
Dividendes		(182)
	963	1 218
LIQUIDITÉS PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	3 378	2 894
Rachat de dette à long terme	(972)	(1 223)
	2 406	1 671
LIQUIDITÉS AFFECTÉES AUX INVESTISSEMENTS		
Immobilisations	(3 133)	(2 412)
Subventions aux programmes de vente	(17)	(32)
Autres	(28)	(21)
	(3 178)	(2 465)
VARIATIONS DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	191	424
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	553	129
LIQUIDITÉS À LA FIN	744	553

Les liquidités sont constituées de l'encaisse et des placements temporaires, moins les billets à payer.

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
IMMOBILISATIONS		
Propriétés et outillage (note 5)		
En exploitation	34 012	31 415
Moins amortissement cumulé	5 509	4 898
	28 503	26 517
Construction en cours	4 752	4 293
	33 255	30 810
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements temporaires	760	571
Débiteurs	1 236	1 172
Matériaux, combustibles et fournitures	312	289
	2 308	2 032
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Placements (note 6)	192	153
Frais reportés (note 7)	929	878
	1 121	1 031
	36 684	33 873

La présidente du Comité de vérification,
Jeannine Guillevin Wood

Le président du Conseil et chef de la Direction,
Richard Drouin

Montréal (Canada), le 7 février 1991

	1990	1989
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
DETTE À LONG TERME (note 8)	24 072	21 957
PASSIF À COURT TERME		
Billets à payer	16	18
Créditeurs	914	1 011
Dividendes à payer		182
Intérêts courus	920	865
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 8)	1 560	1 045
	3 410	3 121
AUTRE ÉLÉMENT DE PASSIF		
Déclassement de la centrale nucléaire (note 9)	13	10
DETTE À PERPÉTUITÉ (note 10)	552	552
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions		
Autorisé		
50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
43 741 090 actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	4 263	3 859
	8 637	8 233
	36 684	33 873

HYDRO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990

---

1. Principales conventions comptables

a) Objets de la Société et tarifs

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'oeuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Les tarifs et les conditions auxquels l'énergie est fournie doivent être compatibles avec une saine administration financière. La Loi sur Hydro-Québec prévoit notamment que les tarifs doivent être maintenus à un niveau suffisant pour couvrir au moins tous les frais d'exploitation, l'intérêt sur la dette et l'amortissement des immobilisations sur une période maximum de 50 ans. Les tarifs sont fixés par Hydro-Québec et soumis à l'approbation du gouvernement du Québec.

b) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Hydro-Québec et de ses filiales.

c) Ventes d'électricité

Les produits des ventes d'électricité sont comptabilisés d'après un système de facturation cyclique. Hydro-Québec tient également compte de l'électricité livrée mais non encore facturée.

d) Propriétés et outillage

Les propriétés et l'outillage, qui comprennent les installations de production, de transport et de distribution, les immeubles administratifs et de service ainsi que les équipements de construction, d'exploitation et de recherche, sont comptabilisés au coût. Ce coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe et indirecte ainsi qu'une juste part des frais généraux d'administration et des frais d'ingénierie et de gérance capitalisés pendant la construction. Il comprend également les frais d'emprunt capitalisés au poste Construction en cours, expliqués en f) ci-après.

Lors de la cession des unités de propriété, le coût des unités et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont imputés à un compte distinct et amortis sur dix ans selon la méthode à intérêts composés, basée sur un taux de 3%. Toutefois, lorsque les unités de propriété cédées sont remplacées, le coût de démantèlemnent, moins la valeur de récupération, est ajouté au coût des nouvelles unités et amorti selon la méthode et la durée de vie applicables au nouvel actif.

Les coûts des installations de production sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation, en tranches proportionnelles au nombre d'unités de production terminées et en service par rapport au nombre total prévu dans la nouvelle installation, sur la base du coût final prévu actualisé, jusqu'à concurrence des coûts cumulés au moment des virements. Les coûts des installations de transport, de distribution et des autres installations sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation lorsque ces installations sont terminées et mises en exploitation.

e) Amortissement

Les immobilisations autres que l'équipement de construction, d'exploitation et de recherche sont amorties selon la méthode à intérêts composés, basée sur un taux de 3% et sur les vies utiles prévues ci-dessous:

Centrales hydrauliques, barrages et réservoirs, pylônes en acier, conducteurs des lignes de transport et immeubles administratifs et de service	50 ans
Turbines et alternateurs des centrales hydrauliques et conducteurs des lignes de distribution	40 ans
Centrale nucléaire, turbine, alternateur et réacteur de la centrale nucléaire	30 ans
Poteaux des lignes de distribution	25 ans

L'équipement de construction, d'exploitation et de recherche est amorti sur la vie utile prévue, selon la méthode linéaire.

f) Frais d'emprunt capitalisés au poste Construction en cours

Le coût des travaux de construction en cours est majoré des frais d'emprunt à un taux égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs que portent les titres d'emprunt émis par Hydro-Québec pour financer ces travaux, et tient compte de la perte de change sur le capital de ces titres d'emprunt. Ce taux s'est établi à 9,88% en 1990 et à 10,30% en 1989.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Recherche et développement

Les frais préliminaires d'ingénierie, de recherche et d'étude engagés dans un projet avant l'obtention de l'autorisation de construire sont imputés aux charges d'exploitation. De plus, sont imputés aux résultats les frais de recherche et de développement non reliés à des projets particuliers ou relatifs à de nouvelles sources d'énergie.

h) Matériaux, combustibles et fournitures

Les stocks de matériaux, de combustibles et de fournitures sont évalués au coût moyen.

i) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût; dans le cas des placements temporaires, le coût correspond de près à la valeur du marché.

j) Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges résultant d'opérations conclues en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations. Toutefois, les éléments monétaires qui font l'objet d'une couverture monétaire contre les risques de change sont convertis aux cours établis selon les conditions de la couverture.

Les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont inclus dans les résultats; ceux qui sont rattachés au capital de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie restante des titres d'emprunt, sauf s'ils sont reliés à des titres d'emprunt couverts par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis, auquel cas ils sont reportés jusqu'à la date de remboursement des titres concernés.

k) Subventions aux programmes de vente

Dans le cadre de son plan d'élargissement du marché québécois, Hydro-Québec a mis en oeuvre des programmes d'aide à la commercialisation de l'électricité. Les subventions relatives à ces programmes sont reportées et amorties selon la méthode linéaire sur une période n'excédant pas cinq ans, commençant l'année qui suit leur attribution.

l) Escompte et frais d'émission de titres d'emprunt

L'escompte et les frais d'émission de titres d'emprunt sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du titre auquel ils se rapportent.

m) Fonds d'amortissement

Les fonds d'amortissement sont constitués d'obligations d'Hydro-Québec ou d'obligations émises ou garanties par les gouvernements du Québec et du Canada. Ces fonds sont déduits de la dette à long terme. Les obligations émises ou garanties par les Gouvernements sont comptabilisées au coût, alors que les obligations d'Hydro-Québec sont comptabilisées à la valeur nominale, ce qui ne correspond pas nécessairement au coût ou à la valeur du marché. Le gain ou la perte qui résulte du rachat de ces obligations est inclus dans le poste Intérêts (voir note 4). L'escompte et les frais d'émission non amortis sont radiés au moment de l'annulation de ces titres.

n) Dividendes

Les dividendes déclarés par le gouvernement du Québec (voir note 11) sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

o) Déclassement de la centrale nucléaire

Les coûts futurs estimatifs de déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 sont imputés aux résultats et correspondent à la somme des éléments suivants:

- la valeur actualisée du coût estimatif de démantèlement, répartie linéairement sur la durée de vie restante de la centrale,

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

1. Principales conventions comptables (suite)

o) Déclassement de la centrale nucléaire (suite)

- la valeur actualisée du coût estimatif d'évacuation du combustible irradié, répartie proportionnellement à la consommation de combustible,

- Les intérêts calculés sur les sommes imputées aux exercices précédents, en appliquant le taux utilisé pour l'actualisation des montants ci-dessus.

Ces coûts sont révisés périodiquement en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs ainsi que d'éventuels progrès technologiques en matière de déclassement de centrales nucléaires.

p) Charge de retraite

Les coûts du régime de retraite sont établis périodiquement par des actuaires indépendants. La charge de retraite est imputée aux résultats et correspond à la somme des éléments suivants:

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus au cours de l'exercice, calculé selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des années de service,

- l'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés et selon la méthode des cotisations annuelles nivelées, (i) des redressements découlant de modifications au régime et aux hypothèses, (ii) des gains ou pertes actuariels et (iii) du surplus du régime déterminé au moment de l'adoption des recommandations de 1986 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

L'écart cumulatif entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées à la caisse de retraite est reflété au poste Frais reportés.

2. Ventes d'électricité

Les ventes d'électricité comprennent des ventes aux États-Unis de 181 millions de dollars (194 millions de dollars en 1989).

3. Taxes
(en millions de dollars)

	1990	1989
Taxe sur le capital	178	157
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	154	141
Taxes foncières	29	26
	361	324

4. Intérêts
(en millions de dollars)

	1990	1989
Intérêts sur titres d'emprunt	2 790	2 536
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de titres d'emprunt	23	22
(Gain net) perte nette sur rachat de dette à long terme	(1)	6
	2 812	2 564
Moins		
Frais d'emprunt capitalisés au poste Construction en cours	385	323
Revenu net de placements	88	76
	473	399
	2 339	2 165

5. Propriétés et outillage
(en millions de dollars)

	1990			1989		
	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement cumulé	Construction en cours	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement cumulé	Construction en cours
Production						
Hydraulique	14 580	2 140	2 658	14 033	1 946	2 007
Nucléaire	1 471	233	19	1 468	192	11
Autres	413	185	217	387	167	44
	16 464	2 558	2 894	15 888	2 305	2 062
Transport						
Postes	3 972	525	886	3 397	455	927
Lignes	4 777	642	588	4 246	586	828
	8 749	1 167	1 474	7 643	1 041	1 755
Distribution						
Postes	1 110	211	30	1 091	193	23
Lignes	4 901	699	113	4 291	603	261
	6 011	910	143	5 382	796	284
Autres						
Immeubles administratifs et de service	934	107	83	862	88	39
Équipement	1 030	552	39	918	501	14
Divers	824	215	119	722	167	139
	2 788	874	241	2 502	756	192
Total	34 012	5 509	4 752	31 415	4 898	4 293

6. Placements
(en millions de dollars)

	1990	1989
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (voir note 14)		
Obligations, hypothèque générale, 7 1/2%, échéant entre 1991 et 2010 (valeur nominale de 80 millions de dollars en 1990 et de 82 millions de dollars en 1989)	73	74
Actions ordinaires	34	34
	107	108
Autres	85	45
	192	153

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

7. Frais reportés
(en millions de dollars)

	1990	1989
Perte de change non réalisée	165	120
Subventions aux programmes de vente	127	170
Escompte et frais d'émission de titres d'emprunt	270	229
Charge de retraite	304	291
Autres	63	68
	929	878

8. Dette à long terme

La dette à long terme d'Hydro-Québec est garantie par la province de Québec, à l'exception d'un montant de 174 millions de dollars (169 millions de dollars en 1989).

Les échéances des obligations et des autres dettes à long terme ainsi que les exigences des fonds d'amortissement, converties en dollars canadiens, sont présentées dans le tableau suivant:

	1990		1989	
Années d'échéance	(en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré	(en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré
1990			1 045	
1991	1 560		1 531	
1992	1 714		1 698	
1993	975		1 050	
1994	1 321		1 044	
1995	957			
1 - 5 ans	6 527	13,16%	6 368	13,08%
6 - 10 ans	6 825	10,52%	6 282	10,09%
11 - 15 ans	4 075	10,26%	3 138	9,93%
16 - 20 ans	1 952 *	10,39%	2 824	10,74%
21 - 25 ans	2 498	10,60%	2 268	10,94%
26 - 30 ans	970 *	10,17%	509	10,16%
31 - 35 ans				
36 - 40 ans	2 785	8,89%	1 613	8,50%
	25 632	10,99%	23 002	10,97%
Moins Tranche à moins d'un an	1 560		1 045	
	24 072		21 957	

* Comprend 35 et 17 millions de dollars en obligations à coupon zéro, présentées à leur valeur escomptée au taux de financement effectif de 10,95%. Leur valeur nominale atteindra 282 et 404 millions de dollars en 2010 et 2020 respectivement.

8. Dette à long terme (suite)

Les remboursements à effectuer en dollars canadiens et en monnaies étrangères, ainsi que leur équivalent en dollars canadiens, sont présentés ci-dessous:

	(en millions d'unités)			1990 Total (en millions de dollars)	1989 Total (en millions de dollars)
	1991 à 1995	1996 à 2030	Total	1991 à 2030	1990 à 2029
Dollars canadiens	2 134	9 358	11 492	11 492	11 138
Aux cours établis selon les conditions de la couverture monétaire					
Dollars des États-Unis	2 018	350	2 368	3 039	2 983
Deutsche marks	718	801	1 519	966	447
Francs suisses	325	501	826	579	439
Yens	25 000	20 450	45 450	412	412
Livres sterling	75		75	174	174
Écus		125	125	157	157
				16 819	15 750
Aux cours en vigueur à la date du bilan					
Dollars des États-Unis	398	6 104	6 502 *	7 543	6 027
Deutsche marks	245	182	427	331	518
Francs suisses	28	231	259	235	354
Livres sterling		300	300	632	280
Florins	75	30	105	72	73
				8 813	7 252
				25 632	23 002

* Une proportion de 92% (91% en 1989) est couverte par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis.

Hydro-Québec détient deux crédits de soutien rotatifs non utilisés de 400 millions et 750 millions de dollars des États-Unis échéant respectivement en 1993 et 1994. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR).

9. Déclassement de la centrale nucléaire
(en millions de dollars)

	1990	1989
Démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2	2	1
Évacuation du combustible irradié	11	9
	13	10

10. Dette à perpétuité

Les billets à perpétuité, au montant de 400 millions de dollars des États-Unis, portent intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR) établi semestriellement. Ils sont garantis par la province de Québec et ne sont rachetables qu'au gré d'Hydro-Québec à compter de 1991. Ces billets sont présentés en dollars canadiens au taux de change en vigueur à l'émission (464 millions de dollars au taux de change en vigueur à la date du bilan).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

11. Restrictions concernant les dividendes

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, établi comme suit: 75% du bénéfice avant intérêts et perte de change et du revenu net de placements pour l'exercice, moins les intérêts sur les titres d'emprunt et l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux titres d'emprunt de la Société. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25% le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Ce taux correspond au rapport entre, d'une part, l'avoir de l'actionnaire, déduction faite des dividendes déclarés à l'égard de l'exercice et, d'autre part, le total de la dette à long terme, les billets à payer, la dette à perpétuité et l'avoir de l'actionnaire, déduction faite des dividendes déclarés à l'égard de l'exercice.

Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle Hydro-Québec lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

12. Variation nette des autres éléments à court terme du bilan
(en millions de dollars)

	1990	1989
(Augmentation) des éléments d'actif à court terme		
Débiteurs	(64)	(171)
Matériaux, combustibles et fournitures	(23)	(47)
	(87)	(218)
Augmentation (diminution) des éléments de passif à court terme		
Créditeurs	(97)	338
Dividendes à payer	(182)	(118)
Intérêts courus	55	109
	(224)	329
	(311)	111

13. Régime de retraite

Le Régime de retraite d'Hydro-Québec est un régime contributif à prestations déterminées, de type fin de carrière. Les prestations sont garanties par Hydro-Québec. Au 31 décembre 1990, 23 999 employés cotisaient au régime. Une évaluation actuarielle a été effectuée en 1990 afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées, en fonction de la rémunération de base prévue des employés jusqu'à leur retraite. L'actif de la caisse de retraite est évalué à des valeurs axées sur la valeur du marché.

Au 31 décembre 1990, date de l'évaluation la plus récente, le régime de retraite montrait un surplus établi comme suit:

	(en millions de dollars)
Actif de la caisse de retraite	3 488
Valeur actualisée des prestations constituées	(3 242)
Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec	(6)
Surplus	240

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990, la charge de retraite s'élève à 89 millions de dollars (27 millions de dollars en 1989).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

14. Engagements et investissement en immobilisations

Les chutes Churchill

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec et Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CF(L)Co) ont signé un contrat en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter virtuellement toute l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls pendant une période de 40 ans à compter du 1er septembre 1976, sous réserve des quantités qui peuvent être reprises par CF(L)Co et dont la limite est fixée à 300 000 kilowatts. Ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues.

En vertu de ce contrat, Hydro-Québec s'est engagée à payer l'énergie, qu'elle l'utilise ou non, sous réserve de certaines limites et compensations, et à payer à CF(L)Co une partie des frais d'intérêt sur les dettes contractées par cette dernière pour la construction de la centrale, ainsi qu'une partie des pertes de change provenant du service de la dette en dollars des États-Unis. Hydro-Québec pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires par l'achat d'unités d'obligations subordonnées et d'actions ordinaires, si d'autres fonds n'étaient pas disponibles pour le service de la dette et pour couvrir les dépenses de CF(L)Co.

Investissement en immobilisations

Hydro-Québec prévoit un investissement en immobilisations de 4 350 millions de dollars pour 1991.

15. Reclassement

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1990.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au gouvernement du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 1990 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Samson Bélair
Deloitte & Touche
Comptables agréés

Montréal, Canada
le 31 janvier 1991

HYDRO-QUÉBEC - CAISSE DE RETRAITE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	3 024	2 689
AUGMENTATION		
Revenus de placements	225	293
Cotisations		
Employés	45	39
Hydro-Québec	86	77
	131	116
Cotisation spéciale - régimes supplémentaires (note 4)	16	16
	372	425
	3 396	3 114
DIMINUTION		
Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec (note 4)		3
Prestations versées, remboursements et transferts	107	87
	107	90
SOLDE À LA FIN	3 289	3 024

HYDRO-QUÉBEC - CAISSE DE RETRAITE

ACTIF NET
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	1990	1989
PLACEMENTS (note 2)		
Obligations (note 3)	1 268	1 392
Actions	1 381	1 081
Placements à escompte considérable garantis par le gouvernement du Canada ou par des provinces	217	230
Prêts hypothécaires	76	69
Encaisse et placements à court terme	303	223
	3 245	2 995
DIVIDENDES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR	42	40
DÉBITEURS	7	10
	3 294	3 045
MOINS		
Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec (note 4)	5	21
	3 289	3 024

Pour Hydro-Québec,

La présidente du Comité de vérification,
Jeannine Guillevin Wood

Le président du Conseil et chef de la Direction,
Richard Drouin, c.r.

Montréal (Canada), le 7 février 1991

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990

1. Principales conventions comptables

Ces états financiers ne montrent que l'actif net de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec et n'indiquent pas la capacité de cette caisse de satisfaire aux obligations du Régime de retraite d'Hydro-Québec, dont l'exécution est garantie par Hydro-Québec.

a) Placements

Obligations

Les obligations sont présentées au coût amorti. Les gains ou les pertes résultant de la vente d'obligations sont calculés d'après le coût moyen amorti.

Actions

Les actions sont présentées au coût. Les revenus sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les gains ou les pertes résultant de la vente d'actions sont calculés d'après le coût moyen.

Placements à escompte considérable

Les placements à escompte considérable sont présentés au coût amorti.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont présentés à leur solde en capital.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont présentés au coût.

b) Comptabilisation des transactions

Les revenus de placements, les cotisations et les prestations de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Conversion des monnaies étrangères

Les revenus résultant d'opérations conclues en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. L'encaisse, les placements à court terme ainsi que les dividendes et intérêts à recevoir sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date du bilan. Les actions sont converties aux cours en vigueur lors des opérations.

Les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont reflétés dans les revenus de placements.

2. Valeur du marché des placements
(en millions de dollars)

	1990	1989
Obligations (valeur nominale de 1 296 millions de dollars en 1990 et de 1 395 millions de dollars en 1989)	1 266	1 399
Actions		
canadiennes	1 042	993
étrangères	261	220
Placements à escompte considérable	228	263
Prêts hypothécaires	75	69
Encaisse et placements à court terme	303	223
	3 175	3 167

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

3. Obligations
(en millions de dollars)

	1990	1989
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada	602	701
Émises ou garanties par la province de Québec	84	72
D'Hydro-Québec garanties par la province de Québec	99	146
Émises ou garanties par d'autres provinces	106	137
De municipalités, commissions scolaires, cégeps, hôpitaux et universités	204	202
De compagnies ou de sociétés commerciales	173	134
	1 268	1 392

4. Expertises actuarielles

Une évaluation actuarielle indépendante a été effectuée en 1990 aux fins du financement de la caisse de retraite. Elle a révélé une situation de surplus net pour l'ensemble du régime au 31 décembre 1989. Le fonds constituant le régime de base de la caisse de retraite montre un surplus de 295 millions de dollars, tandis que celui constituant les régimes supplémentaires est déficitaire de 95 millions de dollars. En vertu des règlements régissant le régime de retraite, Hydro-Québec doit assumer l'amortissement annuel de ce déficit sur une période maximale de 15 ans.

Les évaluations actuarielles antérieures faisaient état de cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec au cours des exercices 1982 à 1984. Ces cotisations et l'intérêt s'y rapportant sont comptabilisés en diminution de l'actif de la caisse de retraite au poste Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs,

Nous avons vérifié l'état de l'actif net de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 1990 et l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Hydro-Québec à titre de fiduciaire de la caisse de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'actif net de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 1990 ainsi que l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Samson Bélair
Deloitte & Touche
Comptables agréés

Montréal, Canada
le 31 janvier 1991

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION
L.R.Q., c. R-8.2

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	1 265 495 $	1 141 513 $
Conseillers en rémunération	53 627	58 568
Honoraires professionnels	37 691	11 468
Représentation et déplacement	75 929	92 498
Loyer - Société immobilière du Québec	182 441	180 491
Mobilier, équipement et améliorations locatives	50 130	42 071
Communications	17 264	15 231
Abonnements, cotisations et congrès	48 876	49 882
Impression	91 718	118 621
Fournitures et frais de bureau	75 537	76 548
Intérêts et frais bancaires	7 399	14 359
	1 906 107	1 801 250
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	9 295	6 045
Vente de rapports	4 206	8 183
	13 501	14 228
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 892 606	1 787 022
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	2 008 200	1 745 400
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	115 594	(41 622)
EXCÉDENT AU DÉBUT	119 748	161 370
EXCÉDENT À LA FIN	235 342 $	119 748 $

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	139 842 $	– $
Dépôt à terme - au coût	297 741	–
Débiteurs	2 856	797
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	–	436 350
Frais payés d'avance	14 683	19 198
	455 122 $	456 345 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	219 780 $	110 961 $
Chèques en circulation moins encaisse	–	85 636
Emprunt bancaire	–	140 000
	219 780	336 597
EXCÉDENT	235 342	119 748
	455 122 $	456 345 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Nicole Roupart Gendreau
Hélène Wawroch

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération est une corporation constituée en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et para-public (L.R.Q., chapitre R-8.2 et modifications). Il a pour fonction d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements publics, au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine, d'autre part.

Les sommes requises pour les opérations de l'Institut sont payées à même les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement dans le cadre du budget du ministère du Travail (programme 2).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement et les améliorations des aires locatives sont imputés aux opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Institut au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 mai 1991

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. I-13.02

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 30 juin 1990

	1990	1989
REVENUS		
Éducation des adultes (note 3)	2 111 551 $	306 332 $
Restauration	769 973	866 093
Hébergement	655 553	812 284
Intérêts sur placements temporaires	637 951	79 172
Autres revenus (note 4)	302 090	216 569
	4 477 118	2 280 450
DÉPENSES (note 5)		
Traitements et avantages sociaux	11 175 272	10 003 636
Communications et déplacements	442 727	572 997
Gardiennage et autres services professionnels	715 812	912 772
Loyers	3 170 182	2 770 310
Entretien et réparations	2 704 965	2 988 294
Fournitures pédagogiques et administratives	1 791 238	1 964 539
Frais financiers	26 925	25 165
	20 027 121	19 237 713
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	15 550 003	16 957 263
Subvention du gouvernement du Québec (note 6)	16 023 955	16 812 260
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	473 952 $	(145 003)$

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 1990

	1990	1989
EXCÉDENT NON AFFECTÉ		
Solde (déficitaire) au début	(145 003)$	
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses de l'exercice	473 952	(145 003)$
	328 949	(145 003)
Virement à l'excédent affecté	(300 000)	
Solde (déficitaire) à la fin	28 949	(145 003)
EXCÉDENT AFFECTÉ (note 7)		
Virement de l'excédent non affecté et solde à la fin	300 000	
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	328 949 $	(145 003)$

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Placements temporaires, au coût amorti	3 792 429 $	2 374 800 $
Débiteurs et intérêts courus (note 8)	784 652	381 181
Stocks (note 9)	635 967	585 673
Frais payés d'avance	32 476	20 596
	5 245 524	3 362 250
IMMOBILISATIONS (note 10)	1 895 860	145 241
	7 141 384 $	3 507 491 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	342 371 $	357 212 $
Créditeurs et frais courus	2 852 502	1 414 005
Subvention du gouvernement du Québec reportée (note 6)	1 069 976	1 084 310
	4 264 849	2 855 527
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Apport du gouvernement du Québec (note 11)	2 547 586	796 967
Excédent (déficit)	328 949	(145 003)
	2 876 535	651 964
	7 141 384 $	3 507 491 $

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 12)

Pour le Conseil d'administration,

Charlotte Hovington
Pierre D. Brodeur

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 1990

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, corporation constituée par une Loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les méthodes d'établissement du coût sont les suivantes:

Aliments et boissons:	coût moyen
Petit matériel de cuisine:	épuisement successif
Fournitures d'entretien et outillage:	épuisement successif

Immobilisations

Le mobilier et l'équipement cédés par le gouvernement lors de la constitution de l'Institut ont été comptabilisés à la valeur nominale de 1 $.

Les immobilisations acquises depuis le 30 juin 1988 sont comptabilisées au coût d'acquisition et ne sont pas amortis.

Frais courus non inscrits

Les vacances annuelles et les congés de maladie courus au 30 juin ne sont pas comptabilisés. Ils sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont déboursés.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention annuelle du gouvernement du Québec selon la répartition suivante:

- Apport du gouvernement du Québec
  - contribution aux acquisitions d'immobilisations;

- Subvention de fonctionnement
  - contribution pour financer les opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et du déficit.

3. REVENUS - ÉDUCATION DES ADULTES

	1990	1989
Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle	1 838 091 $	194 017 $
Ministère de l'Éducation	99 817	48 624
Autres	173 643	63 691
	2 111 551 $	306 332 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 1990

3. REVENUS - ÉDUCATION DES ADULTES (suite)

Depuis le 1er juillet 1989, l'Institut est responsable des opérations relatives au service de l'éducation des adultes, auparavant effectuées par la Commission scolaire Jérôme Le Royer pour le compte de l'Institut. Cette nouvelle responsabilité découle d'une entente entre le ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, la Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre de la région de Montréal métropolitain et l'Institut. Cette entente détermine les programmes de formation professionnelle accessibles à l'Institut, précise les engagements du Ministère et ceux de la Commission et détermine les modalités de versements des contributions.

4. AUTRES REVENUS

	1990	1989
Séminaires	27 540 $	61 225 $
Stationnement	34 288	40 199
Téléphones - hôtel	19 186	22 571
Services professionnels	171 518	22 865
Autres	49 558	69 709
	302 090 $	216 569 $

5. DÉPENSES

	1990	1989
Traitements et avantages sociaux		
Traitements	10 367 497 $	9 297 693 $
Avantages sociaux	807 775	705 943
	11 175 272 $	10 003 636 $
Communications et déplacements		
Frais de déplacements et de représentation	189 415 $	166 802 $
Poste et messagerie	34 555	48 626
Téléphone	184 871	280 752
Publicité et promotion	31 641	66 508
Autres	2 245	10 309
	442 727 $	572 997 $
Gardiennage et autres services professionnels		
Gardiennage et sécurité	304 639 $	289 460 $
Formateurs et conférenciers	84 707	121 829
Administration et informatique	96 202	246 721
Soutien à la restauration - Association générale des étudiants	66 044	135 039
Buanderie et uniformes	97 189	85 175
Abonnements	16 351	20 064
Autres	50 680	14 484
	715 812 $	912 772 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 1990

5. DÉPENSES (suite)

	1990	1989
Loyers		
Location d'immeubles	3 084 853 $	2 681 937 $
Location d'équipement de bureautique, de reprographie et de communication	85 329	88 373
	3 170 182 $	2 770 310 $
Entretien et réparations		
Plonge et entretien ménager	1 196 863 $	1 378 264 $
Électricité et gaz	697 006	700 945
Entretien électrique et mécanique	507 264	477 681
Fournitures d'entretien et outillage	142 332	218 278
Bâtisses et équipements	128 834	174 616
Matériel informatique et bureautique	29 359	31 125
Autres	3 307	7 385
	2 704 965 $	2 988 294 $
Fournitures pédagogiques et administratives		
Aliments, boissons et petit matériel	1 539 491 $	1 646 730 $
Fournitures d'entretien	10 758	7 552
Papeterie et impressions	78 714	140 453
Fournitures scolaires et administratives	162 275	169 804
	1 791 238 $	1 964 539 $
Frais financiers		
Frais de perceptions sur cartes de crédit	13 383 $	18 072 $
Autres	13 542	7 093
	26 925 $	25 165 $

6. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1990	1989
Encaissée	17 760 240 $	18 041 810 $
Reportée de l'exercice précédent	1 084 310	
Reportée à l'exercice subséquent	(1 069 976)	(1 084 310)
	17 774 574	16 957 500
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	1 750 619	145 240
	16 023 955 $	16 812 260 $

7. EXCÉDENT AFFECTÉ

L'Institut a affecté un montant de 300 000 $ de l'excédent au 30 juin 1990 pour étaler les compressions budgétaires qui seront exercées sur la subvention annuelle de fonctionnement de l'Institut à partir de l'exercice 1990-1991 par le gouvernement du Québec et pour faire face à certaines obligations à la suite du départ prévu d'enseignants au cours des trois prochaines années.

Cet excédent affecté sera viré à l'excédent non affecté au cours des exercices suivants:

Exercice terminé le 30 juin

1991	150 000 $
1992	75 000
1993	75 000

8. DÉBITEURS ET INTÉRÊTS COURUS

	1990	1989
Service de l'éducation des adultes:		
Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle	536 124 $	194 017 $
Ministère de l'Éducation	88 147	48 624
Autres	15 460	77 418
	639 731	320 059
Hôtel	38 276	53 778
Intérêts courus	107 164	5 512
Avances - frais de déplacements	2 423	7 221
	787 594	386 570
Provision pour pertes sur créances	2 942	5 389
	784 652 $	381 181 $

9. STOCKS

	1990	1989
Aliments et boissons	152 331 $	161 451 $
Petit matériel de cuisine	200 595	171 502
Fournitures d'entretien et outillage	283 041	252 720
	635 967 $	585 673 $

10. IMMOBILISATIONS

	1990	1989
Mobilier et équipement	925 448 $	106 460 $
Matériel roulant	38 781	38 781
Aménagement des locaux loués	931 631	
	1 895 860 $	145 241 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 1990

11. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1990	1989
Actifs transférés à titre gratuit le 30 juin 1988		
Stocks	651 726 $	651 726 $
Mobilier et équipement	1	1
	651 727	651 727
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	1 895 859	145 240
	2 547 586 $	796 967 $

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 5 septembre 1990, le gouvernement du Québec a autorisé l'Institut à acquérir, de la Société immobilière du Québec, l'immeuble dans lequel il exerce ses activités moyennant un prix égal à sa valeur comptable à la date d'acquisition, sans excéder 11,4 M $. De plus, le ministère des Finances est autorisé à avancer à l'Institut, jusqu'au 31 mars 1991, une somme n'excédant pas le prix de cette acquisition.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances, à l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous.

Ma vérification du stock de fournitures d'entretien et d'outillage de 283 041 $ au 30 juin 1990 m'a permis de constater des lacunes importantes lors de l'inventaire physique et je n'ai pas été en mesure de vérifier adéquatement la quantité et la valeur des articles. Puisque cet actif est l'un des éléments qui servent à établir la situation financière et les résultats des opérations, je n'ai pu déterminer si certains redressements portant sur ce stock et l'excédent paraissant au bilan ainsi que sur la dépense d'entretien et réparations et l'excédent de l'exercice paraissant à l'état des revenus et dépenses, auraient été nécessaires.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements, dont il est question au paragraphe précédent, que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier adéquatement le stock de fournitures d'entretien et d'outillage au 30 juin 1990, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 30 juin 1990 et les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 14 septembre 1990

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE
L.R.Q., c. I-13.2

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	2 253 200 $	1 714 100 $
Subventions pour la recherche (note 3)	812 577	624 265
Subventions à l'édition	10 383	16 555
Intérêts sur dépôts à terme	1 193	11 519
Ventes de publications	129 812	179 824
Autres	812	16 478
	3 207 977	2 562 741
DÉPENSES (note 4)		
Recherche	2 818 330	2 784 700
Administration	330 390	314 577
	3 148 720	3 099 277
REVENU NET (PERTE NETTE)	59 257	(536 536)
(DÉFICIT) EXCÉDENT AU DÉBUT	(113 120)	423 416
DÉFICIT À LA FIN	53 863 $	113 120 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net (perte nette)	59 257 $	(536 536)$
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	32 745	36 800
Perte sur aliénations d'immobilisations		17 706
	92 002	(482 030)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(140 621)	(41 384)
Liquidités utilisées pour les activités d'exploitation	(48 619)	(523 414)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	13 110	
Remboursement d'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(4 586)	(6 977)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de financement	8 524	(6 977)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(23 159)	(76 177)
Produits d'aliénations d'immobilisations		5 651
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(23 159)	(70 526)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(63 254)	(600 917)
(INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(201 832)	399 085
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN	(265 086)$	(201 832)$

L'insuffisance des liquidités de l'Institut comprend l'emprunt bancaire diminué de l'encaisse.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	14 914 $	18 168 $
Débiteurs	61 206	75 568
Subventions à recevoir (note 5)	110 945	193 243
Stocks	157 367	154 205
Travaux en cours	4 366	11 028
Frais payés d'avance	7 862	431
	356 660	452 643
IMMOBILISATIONS (note 6)	163 715	173 300
	520 375 $	625 943 $
FONDS DE DOTATION (note 7)	445 107 $	393 712 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire	280 000 $	220 000 $
Créditeurs et frais courus	150 103	235 800
Obligation découlant de contrats de location-acquisition (note 8)	1 902	2 961
Revenus reportés (note 9)	132 649	280 302
	564 654	739 063
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	9 584	
	574 238	739 063
DÉFICIT	53 863	113 120
	520 375 $	625 943 $
FONDS DE DOTATION - SOLDE DU FONDS (note 7)	445 107 $	393 712 $

Pour l'Institut,

Jean-Claude Cadieux
Léo Jacques

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. Constitution et objets

L'Institut québécois de recherche sur la culture, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.2), a pour objets, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, d'effectuer, d'encourager et de soutenir des recherches et des études sur les divers aspects des phénomènes culturels.

L'Institut, par règlement, a constitué un fonds de dotation destiné à recueillir les sommes reçues par don, legs, subvention ou autre forme de contribution, à l'exception de celles octroyées par le gouvernement, ses ministères ou organismes. Ces sommes doivent servir au développement de l'Institut et à défrayer les coûts de ses recherches sur la culture. Ce fonds est la propriété exclusive de l'Institut et les avoirs du fonds ne peuvent en être extraits. Selon une politique de l'Institut, les revenus d'intérêts générés par le Fonds de dotation seront disponibles pour la recherche lorsque le solde du fonds sera de 1 000 000 $.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les états financiers du Fonds de dotation sont présentés à la note 7.

Stocks

Les stocks sont constitués de publications et leur évaluation inclut les coûts d'impression, de droits d'auteur et de reproduction ainsi que les services de graphisme; elle exclut toutefois les salaires, les honoraires de recherche et les autres frais indirects de production. Ils sont évalués au moindre de ces coûts ou de la valeur de réalisation nette.

Le stock de publications datant d'un an et plus au 31 mars est dévalué de 20 % par année.

Travaux en cours

Les travaux en cours comprennent les coûts de révision et de correction de manuscrits, les honoraires de production et les services de photographie et de graphisme relatifs à des publications non terminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur vie utile anticipée selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Équipement, ameublement et enseigne	10 %
Bibliothèque	5 %

Contrat de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de l'Institut, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation en découlant sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Le bien faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition est amorti selon la même méthode que les autres immobilisations.

3. Subventions pour la recherche

	1991	1990
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	334 128 $	186 893 $
Gouvernement du Canada	225 657	198 235
Autres	252 792	239 237
	812 577 $	624 265 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

4. Dépenses

	1991			1990
	Recherche	Administration	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	1 700 624 $	182 748 $	1 883 372 $	1 998 345 $
Honoraires de recherche	354 791		354 791	209 203
Activités culturelles	18 494		18 494	74 074
Frais de voyage et de représentation	124 160	59 840	184 000	121 417
Fournitures et approvisionnements	160 601	8 129	168 230	114 593
Publicité	35 559		35 559	35 117
Entretien et réparations	6 343	1 119	7 462	8 747
Loyers	180 260	31 811	212 071	203 220
Électricité et chauffage	3 459	610	4 069	4 159
Téléphone	56 209	9 227	65 436	51 848
Taxes et assurances	18 546	3 273	21 819	19 832
Honoraires professionnels		2 834	2 834	4 483
Frais de publication	129 961		129 961	152 613
Divers	1 586	441	2 027	3 201
Intérêts et frais bancaires		25 446	25 446	20 345
Dévaluation des stocks	404		404	23 574
Perte sur aliénations d'immobilisations				17 706
Amortissement des immobilisations	27 833	4 912	32 745	36 800
	2 818 330 $	330 390 $	3 148 720 $	3 099 277 $

Le loyer envers la Société immobilière du Québec pour les exercices 1990 et 1991 s'élève à 140 554 $.

5. Subventions à recevoir

	1991	1990
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	36 984 $	77 500 $
Gouvernement du Canada	50 945	104 613
Autres	23 016	11 130
	110 945 $	193 243 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

6. Immobilisations

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Ameublement	128 691 $	104 574 $	24 117 $	25 569 $
Bibliothèque	9 466	5 110	4 356	4 830
Enseigne	937	845	92	185
Équipement	235 488	112 137	123 351	142 716
	374 582	222 666	151 916	173 300
Équipement acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition	13 110	1 311	11 799	
	387 692 $	223 977 $	163 715 $	173 300 $

7. Fonds de dotation - États financiers

	1991	1990
REVENUS ET DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 1991		
REVENUS		
Intérêts sur dépôts à terme	51 413 $	43 988 $
DÉPENSES	18	13
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	51 395	43 885
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	393 712	349 827
SOLDE DU FONDS À LA FIN	445 107 $	393 712 $
BILAN au 31 mars 1991		
ACTIF		
Encaisse	118 $	306 $
Dépôts à terme - au coût	420 518	385 934
Intérêts courus à recevoir	24 471	7 472
	445 107 $	393 712 $
SOLDE DU FONDS	445 107 $	393 712 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

8. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	1991	1990
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisiton au taux de 16 % échéant en 1995	11 486 $	2 961 $
Versements échéant en deçà d'un an	1 902	2 961
	9 584 $	$

Les paiements minimums exigibles sur l'obligation découlant du contrat de location-acquisition s'établissent comme suit:

1992	3 629 $
1993	3 629
1994	3 629
1995	3 629
1996	1 814
Total des paiements minimums exigibles	16 330
Montant représentant les intérêts inclus les paiements minimums exigibles	4 844
	11 486 $

9. Revenus reportés

Les revenus reportés de subvention pour la recherche se détaillent comme suit:

	1991	1990
Gouvernement du Québec	23 084 $	78 598 $
Gouvernement du Canada	109 565	145 713
Autres		55 991
	132 649 $	280 302 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois de recherche sur la culture au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Institut au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 10 mai 1991

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
L.R.Q., c. C-18.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	182 107 $	170 960 $
Honoraires professionnels	34 299	104 890
Déplacements	14 916	7 659
Communication et publicité	21 540	21 293
Loyers, entretien et assurances	41 415	39 294
Taxes et permis	4 193	4 167
Location de mobilier et d'équipement	6 768	5 813
Déplacements et autres frais des membres	4 382	3 041
Fournitures, impressions et approvisionnements	21 643	21 753
Amortissement des immobilisations	4 010	10 284
Intérêts et frais bancaires	1 604	2 027
	336 877	391 181
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	10 115	7 698
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	326 762	383 483
SUBVENTIONS (note 3)	324 203	383 154
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS	2 559	329
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 206	1 535
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	(1 353)$	1 206 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	29 520 $	– $
Débiteurs	4 896	25 969
Subvention à recevoir de la Société générale des industries culturelles	–	7 500
Frais payés d'avance	1 021	565
	35 437	34 034
Immobilisations (note 4)	19 068	15 569
	54 505 $	49 603 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	– $	2 459 $
Emprunt bancaire	–	15 000
Créditeurs et frais courus	28 908	26 335
Subventions reportées (note 3)	26 950	4 603
	55 858	48 397
(DÉFICIT) EXCÉDENT	(1 353)	1 206
	54 505 $	49 603 $

ENGAGEMENTS (note 5)

POUR L'INSTITUT,

André Link
Hélène Lauzon

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

L'Institut québécois du cinéma, corporation au sens du Code civil, a été institué par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1 et modifications).

L'Institut a entre autres pour fonctions de conseiller la ministre des Affaires culturelles du Québec sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma et d'effectuer des recherches et des études dans le domaine du cinéma.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement de bureau	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3 %

3. SUBVENTIONS

	1991	1990
Gouvernement du Québec:		
Fonctionnement	301 600 $	291 200 $
Recherche sur l'éducation cinématographique	26 800	-
Recherche sur la production indépendante	12 000	-
Recherche sur la réception des films québécois et des coproductions franco-québécoises sur le marché français	4 600	-
Stage pour cadre de la Fédération panafricaine des cinéastes	1 550	-
Audiences publiques	-	23 300
Étude sur la vidéocassette	-	15 000
	346 550	329 500
À ajouter:		
Subventions reportées au début de l'exercice		
Gouvernement du Québec:		
Audiences publiques	4 603	-
Étude sur l'économie du cinéma	-	33 000
Groupe de travail sur les salles de cinéma	-	10 257
Société générale des industries culturelles:		
Étude sur l'économie du cinéma	-	15 000
	4 603	58 257
Montants à reporter:	351 153	387 757

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

3. SUBVENTIONS (suite)

	1991	1990
Montants reportés:	351 153	387 757
À déduire:		
Subventions reportées à la fin de l'exercice		
Gouvernement du Québec:		
Recherche sur l'éducation cinématographique	16 000	–
Recherche sur la production indépendante	8 000	–
Recherche sur la réception des films québécois et des coproductions franco-québécoises sur le marché français	1 400	–
Stage pour cadre de la Fédération panafricaine des cinéastes	1 550	–
Audiences publiques	–	4 603
	26 950	4 603
	324 203 $	383 154 $

4. IMMOBILISATIONS

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	31 157 $	22 196 $	8 961 $	11 201 $
Équipement informatique	34 058	23 951	10 107	4 368
	65 215 $	46 147 $	19 068 $	15 569 $

5. ENGAGEMENTS

L'Institut est engagé en vertu de baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 1998 pour des locaux administratifs et des équipements de bureau.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1991 concernant ces baux s'élève à 36 412 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	36 825 $
1993	38 505
1994	6 305
1995	2 713
1996	1 515
1997 et subséquemment	3 789
	89 652 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois du cinéma au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Institut au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 juin 1991

LOTO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13.1

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
VENTES - Billets de loterie	1 273 922	1 214 543
COÛT DES VENTES		
Lots attribués	612 082	570 125
Escomptes aux détaillants	65 455	62 828
Impression des billets	25 526	25 234
	703 063	658 187
BÉNÉFICE BRUT	570 859	556 356
FRAIS D'OPÉRATION		
Publicité et communication	25 592	24 881
Distribution et ventes	19 649	18 889
Informatique et systèmes	31 590	28 275
Administration	22 112	21 169
Recherche et développement	2 023	1 515
Amortissement des immobilisations	10 040	8 695
Intérêts - net (note 3)	1 111	(93)
	112 117	103 331
BÉNÉFICE AVANT POSTES SUIVANTS	458 742	453 025
Paiements au gouvernement du Canada suite à son retrait du domaine des loteries (note 4)	11 911	11 397
Commissions spéciales aux associations sans but lucratif (note 5)	513	497
Taxe sur les produits et services	2 629	-
	15 053	11 894
BÉNÉFICE NET	443 689	441 131

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT	7 828	39 697
Bénéfice net	443 689	441 131
Dividende	(445 000)	(473 000)
SOLDE À LA FIN	6 517	7 828

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	6 077	400
Placements temporaires	119	9 625
Débiteurs (note 6)	21 782	17 972
Frais payés d'avance	4 585	5 956
	32 563	33 953
Immobilisations (note 7)	65 018	67 895
	97 581	101 848
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire	25 734	–
Lots aux gagnants	12 486	8 291
Dividende à payer	–	36 000
Créditeurs et frais courus (note 8)	30 422	33 505
Lots non réclamés	7 055	1 107
Revenus reportés - billets de loterie	15 197	14 947
	90 894	93 850
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions autorisé, émis et payé: 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	6 517	7 828
	6 687	7 998
	97 581	101 848

ENGAGEMENTS (note 9)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Francine Harel Giasson
Benoit G. Côté

LOTO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	443 689	441 131
Élément sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	10 040	8 695
	453 729	449 826
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	4 871	11 485
Liquidités provenant des activités d'exploitation	458 600	461 311
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividende	(481 000)	(477 500)
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	–	(659)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(481 000)	(478 159)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	(7 163)	(31 654)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(29 563)	(48 502)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	10 025	58 527
(INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) LIQUIDITÉS À LA FIN	(19 538)	10 025

L'insuffisance des liquidités de Loto-Québec comprend l'emprunt bancaire diminué de l'encaisse et des placements temporaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTION

La Société des loteries du Québec (anciennement Société des loteries et courses du Québec) désignée sous le nom de Loto-québec est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1 et modifications), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loteries. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en oeuvre dans les domaines de sa compétence.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables énoncées ci-dessous dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de Lotim Inc., filiale en propriété exclusive, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 1990. Le solde des transactions intercompagnies du 1er janvier au 31 mars de chaque exercice est présenté au bilan soit au poste débiteurs ou créditeurs selon le cas.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties, sauf les oeuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiment	2%
Mobilier de bureau	10%
Équipement	33 1/3% et 20%
Améliorations locatives	Durée des baux
Matériel roulant	30%

Revenus

Le revenu brut des ventes de billets de loterie est enregistré à la date du tirage, à l'exception du revenu des ventes de billets relatif aux loteries instantanées lequel est comptabilisé lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux revenus reportés; les escomptes aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portés aux frais payés d'avance.

Le revenu brut des ventes de billets de loterie comprend la taxe sur les produits et services laquelle est présentée distinctement à l'état des résultats.

Lots attribués

En plus des lots payables en argent ou en biens, Loto-Québec attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de revenus et aux lots attribués à titre de dépenses.

3. INTÉRÊTS - NET

	1991	1990
Intérêts sur emprunt bancaire	2 833	1 714
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	1	59
	2 834	1 773
Intérêts sur dépôts à terme	(1 723)	(1 866)
	1 111	(93)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

4. PAIEMENTS AU GOUVERNEMENT DU CANADA SUITE À SON RETRAIT DU DOMAINE DES LOTERIES

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 M$ en dollars de 1979.

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loteries régionales. Loto-Québec devra verser approximativement la somme de 12 M$ à titre de contribution pour l'exercice 1991-1992.

5. COMMISSIONS SPÉCIALES AUX ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF

Pour faire suite à une décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux associations sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement LOTOMATIQUE.

6. DÉBITEURS

	1991	1990
Détaillants	1 109	2 280
Grossistes	16 856	12 217
Société de la Loterie Interprovinciale Inc.	2 208	2 592
Divers	1 609	883
	21 782	17 972

7. IMMOBILISATIONS

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	3 103	–	3 103	3 103
Bâtiment	24 234	2 644	21 590	22 049
Améliorations locatives	11 925	7 992	3 933	4 897
Équipement	79 920	46 222	33 698	35 059
Mobilier de bureau et matériel roulant	5 532	3 559	1 973	2 185
Oeuvres d'art	721	–	721	602
	125 435	60 417	65 018	67 895

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	1991	1990
Fournisseurs et frais courus	28 787	32 628
Taxe sur les produits et services	1 088	–
Filiale Lotim Inc.	547	877
	30 422	33 505

9. ENGAGEMENTS

Bail

La Société s'est engagée en vertu d'un bail échéant en 2003, à verser un montant total minimum de 56 818 464 $ pour la location des espaces occupés par son siège social dans un immeuble qu'elle détient, en propriété indivise, à part égale avec Immeubles Cadimont Inc.

Le loyer versé pour l'exercice terminé le 31 mars 1991 est de 4 322 783 $ (4 180 158 $ en 1990). La dépense consolidée de loyer est de 2 161 392 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

9. ENGAGEMENTS (suite)

Bail (suite)

Le loyer annuel minimum pour chacun des cinq prochains exercices s'établit à 4 734 872 $.

Réseau de loteries en direct

Le gouvernement a autorisé Loto-Québec à remplacer 1 900 terminaux-jeux et à acquérir 600 terminaux-jeux additionnels pour un montant n'excédant pas 27 000 000 $ dont 3 044 170 $ étaient comptabilisés au 31 mars 1991. À cette date, les engagements contractuels relatifs à ce projet totalisent 21 425 695 $.

10. RÉGIMES DE RETRAITES

Les employés de Loto-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de Loto-Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 370 741 $ (1 141 058 $ en 1990). Les obligations de Loto-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé des bénéfices non répartis et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Loto-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de Loto-Québec au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 27 mai 1991

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
L.R.Q., c. M-44

FONDS DES OPÉRATIONS

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES (notes 3 et 4)		
Direction de la conservation	2 215 929 $	1 762 066 $
Direction des communications	533 756	593 768
Administration	1 950 085	1 875 388
	4 699 770	4 231 222
REVENUS		
Subventions fédérales pour projets spécifiques	268 625	246 900
Dons	144 464	106 060
Autres	140 606	114 063
	553 695	467 023
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	4 146 075	3 764 199
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	4 070 200	3 982 300
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS	(75 875)	218 101
DÉFICIT AU DÉBUT	(82 816)	(300 917)
DÉFICIT À LA FIN	(158 691)$	(82 816)$

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

FONDS DES OPÉRATIONS
BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	– $	81 396 $
Débiteurs	166 082	106 936
Subventions à recevoir	145 200	26 700
Dépôt sur acquisition d'un terrain (note 5)	10 000	10 000
Dépôt sur acquisition d'une oeuvre d'art	8 000	–
Frais payés d'avance	42 814	39 110
Dû par le fonds du maintien des immobilisations	212 800	–
	584 896	264 142
Immeuble, à la valeur nominale	1	–
	584 897 $	264 142 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	24 913 $	– $
Créditeurs et frais courus	687 274	259 658
Subventions reportées	31 400	87 300
	743 587	346 958
SOLDE DU FONDS		
Apport du gouvernement du Québec (note 6)	1	–
Déficit	(158 691)	(82 816)
	(158 690)	(82 816)
	584 897 $	264 142 $

ENGAGEMENT (note 9)

ÉVENTUALITÉ (note 10)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Mariette Clermont
Robert Turgeon

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

FONDS DE DOTATION DES ACQUISITIONS D'OEUVRES D'ART

REVENUS ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS		
Dons	59 244 $	52 124 $
Intérêts	13 137	6 043
	72 381	58 167
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	95 743	37 576
SOLDE DU FONDS À LA FIN	168 124 $	95 743 $

FONDS DE DOTATION DES ACQUISITIONS D'OEUVRES D'ART

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	52 257 $	1 896 $
Placements temporaires	115 775	93 832
Débiteurs	92	15
	168 124 $	95 743 $
SOLDE DU FONDS	168 124 $	95 743 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Mariette Clermont
Robert Turgeon

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

FONDS DU MAINTIEN DES IMMOBILISATIONS

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Intérêts	83 539 $	50 952 $
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	83 539	50 952
	– $	– $

FONDS DU MAINTIEN DES IMMOBILISATIONS

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Subvention à recevoir	28 067 $	11 553 $
Immobilisations (note 7)	695 000	495 000
	723 067 $	506 553 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire	15 267 $	11 553 $
Dû au fonds des opérations pour intérêts courus	12 800	–
	28 067	11 553
Dette à long terme		
Emprunt bancaire	495 000	495 000
Dû au fonds des opérations	200 000	–
	695 000	495 000
	723 067 $	506 553 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Mariette Clermont
Robert Turgeon

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal, corporation au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44 et modifications), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le Musée présente ses activités selon la comptabilité par fonds. La vocation et les conventions comptables de ces fonds sont décrites ci-dessous.

FONDS DES OPÉRATIONS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et du déficit du fonds des opérations.

FONDS DE DOTATION DES ACQUISITIONS D'OEUVRES D'ART

Le Musée a établi un fonds de dotation destiné à acquérir des oeuvres d'art à même les revenus de ce fonds. Ces revenus se composent de dons, de contributions volontaires des visiteurs et d'intérêts.

Placements temporaires

Les dépôts à terme sont comptabilisés au coût alors que les billets à ordre garantis sont comptabilisés au coût amorti.

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art acquises à même le fonds de dotation des acquisitions d'oeuvres d'art et celui des opérations sont imputées aux dépenses.

FONDS DU MAINTIEN DES IMMOBILISATIONS

Le gouvernement du Québec autorise le financement et assume le service de la dette des dépenses effectuées dans le cadre du maintien des immobilisations du Musée. Ce fonds a été établi pour comptabiliser ces dépenses jusqu'à concurrence du montant du financement autorisé.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et seront amorties selon les mêmes modalités que celles du remboursement du principal des emprunts à long terme devant être contractés à leur égard.

Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe et les frais indirects.

Dette à long terme

L'emprunt bancaire et le montant dû au fonds des opérations sont présentés à long terme étant donné qu'ils seront substitués par un financement à long terme. Les modalités de remboursement seront fixées par le gouvernement du Québec.

Les intérêts sur ces emprunts temporaires et leur remboursement sont assumés par le gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

3. FONDS DES OPÉRATIONS - DÉPENSES PAR CATÉGORIE

	Direction de la conservation	Direction des communications	Administration	Total 1991	Total 1990
Traitements et autres rémunérations	1 148 840 $	245 284 $	686 432 $	2 080 556 $	1 703 718 $
Services professionnels, administratifs et autres	223 594	214 514	761 949	1 200 057	1 137 235
Services de transport et de communication	189 846	53 297	98 773	341 916	604 298
Fournitures et approvisionnements	102 092	20 205	143 032	265 329	209 559
Locations	128 336	456	157 961	286 753	172 433
Entretien et réparations	-	-	48 225	48 225	84 098
Matériel et équipement	6 963	-	51 636	58 599	35 192
Acquisitions d'oeuvres d'art	416 258	-	-	416 258	241 476
Intérêts	-	-	2 077	2 077	43 213
	2 215 929 $	533 756 $	1 950 085 $	4 699 770 $	4 231 222 $

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1991, des déoenses de 687 551 $ ont été effectuées pour le projet de relocalisation du Musée au centre-ville. Ces dépenses sont incluses aux postes suivants:

Traitements et autres rémunérations	154 452 $
Services professionnels, administratifs et autres	79 196
Services de transport et de communication	21 997
Fournitures et approvisionnements	3 270
Matériel et équipement	12 378
Acquisitions d'oeuvres d'art	416 258
	687 551 $

4. OEUVRES D'ART

Le Musée a reçu par donation au cours de l'exercice des oeuvres d'art d'une valeur de 440 600 $ (1990: 354 780 $). La valeur de ces oeuvres d'art est déterminée, lorsque requis, par expertise et sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada.

La valeur des oeuvres d'art ajoutées à la collection permanente du Musée au cours de l'exercice se compose comme suit:

	1991	1990
Acquisitions par donation	440 600 $	354 780 $
Acquisitions assumées par le Musée	416 258	241 476
	856 858 $	596 256 $

La collection permanente du Musée incluant les oeuvres d'art reçues par donation n'est pas présentée dans le bilan des fonds.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

5. FONDS DES OPÉRATIONS - DÉPÔT SUR ACQUISITION D'UN TERRAIN

Le 20 septembre 1989, le Musée a effectué un dépôt de 10 000 $ pour l'acquisition du terrain adjacent à l'immeuble dans lequel il exerce ses activités. Le coût d'acquisition du terrain est de 404 195 $. À la date de préparation des états financiers, le contrat d'acquisition du terrain n'avait pas encore été exécuté. L'acquisition sera comptabilisée à la date de passation du contrat notarié.

6. FONDS DES OPÉRATIONS - APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 5 octobre 1990, le gouvernement du Québec a cédé au Musée, pour une valeur nominale de 1 $, l'immeuble dans lequel il exerce ses activités. À la suite de sa relocalisation, le Musée prévoit se départir de cet immeuble. Le montant de l'apport du gouvernement du Québec sera inscrit lors de la vente de l'immeuble à un montant équivalent au produit de son aliénation.

7. FONDS DU MAINTIEN DES IMMOBILISATIONS - IMMOBILISATIONS

	1991	1990
Réfection de la bâtisse	315 721 $	224 485 $
Réfection du stationnement	179 021	145 021
Aménagement des réserves d'oeuvres d'art	75 854	30 603
Système informatique	229 894	123 874
	800 490	523 983
Montants imputés au fonds des opérations	105 490	28 983
	695 000 $	495 000 $

8. PROJET DE RELOCALISATION DU MUSÉE AU CENTRE-VILLE

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société de la Place des Arts de Montréal à construire un édifice pour y loger le Musée d'art contemporain de Montréal. La décision gouvernementale désigne le Musée comme occupant de cet immeuble qui est la propriété de la Société de la Place des Arts de Montréal.

9. FONDS DES OPÉRATIONS - ENGAGEMENT

À la demande de la ministre des Affaires culturelles, le Musée doit assumer le financement nécessaire pour combler l'écart de 3 309 500 $ entre le coût total de 32 915 600 $ du projet de construction du Musée sur le site appartenant à la Société de la Place des Arts de Montréal et la contribution du gouvernement du Québec à cette fin de 29 606 100 $.

Le Musée prévoit entreprendre une campagne de souscription devant servir, notamment, au financement de cet écart.

10. FONDS DES OPÉRATIONS - ÉVENTUALITÉ

Le Musée conteste la légalité de la réclamation de la taxe foncière, d'eau et de services de la Ville de Montréal. À la date de préparation des états financiers, le litige porte sur un montant déboursé de 159 137 $. Le gain éventuel, le cas échéant, sera porté aux opérations de l'exercice alors en cours.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

11. TRANSACTIONS DE L'EXERCICE AVEC LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
Fonds des opérations:		
Dépenses:		
Traitements et autres rémunérations	92 995 $	78 388 $
Services professionnels, administratifs et autres	150 732	134 757
Services de transport et de communication	55 224	56 815
Revenus:		
Subventions du gouvernement du Québec	4 070 200	3 982 300
Bilan:		
Frais payés d'avance	-	8 140
Subvention à recevoir	34 100	22 700
Créditeurs et frais courus	33 097	4 693
Fonds du maintien des immobilisations:		
Revenus:		
Subvention du gouvernement du Québec	83 539	50 952
Bilan:		
Subvention à recevoir	28 067	11 553

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations, du fonds de dotation des acquisitions d'oeuvres d'art et du fonds du maintien des immobilisations du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit du fonds des opérations, l'état des revenus et du solde du fonds de dotation des acquisitions d'oeuvres d'art de même que l'état des revenus et dépenses du fonds du maintien des immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière des fonds du Musée au 31 mars 1991, ainsi que les résultats des opérations de ces fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 juin 1991

MUSÉE DE LA CIVILISATION
L.R.Q., c. M-44

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990 (note 3)
DÉPENSES		
Traitements et autres rémunérations	7 490 681 $	6 790 034 $
Services de transport et de communication	1 312 770	1 749 197
Services professionnels, administratifs et autres	5 185 293	6 026 559
Entretien et réparations	571 860	531 476
Taxes municipales et scolaires	1 764 965	1 629 323
Loyers	353 602	417 694
Fournitures et approvisionnements	1 402 537	1 866 410
Matériel et équipement	564 350	711 606
Pièces de collections	69 081	105 097
Frais financiers (note 4)	5 532 246	4 810 884
Autres	224 929	160 776
	24 472 314	24 799 056
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	246 611	328 888
Billetterie	612 353	634 153
Boutique de souvenirs (note 5)	189 223	155 097
Ventes de service	20 640	
Concessions et locations	46 243	35 730
Vestiaire	26 672	31 412
Contribution pour projet de co-production	30 000	
Commandites pour projets spécifiques (note 6)	243 495	202 190
Subventions fédérales pour projets spécifiques	141 500	104 100
Autres	93 458	45 328
	1 650 195	1 536 898
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	22 822 119	23 262 158
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Subvention de fonctionnement	18 075 200	18 429 200
Subvention pour le remboursement des intérêts sur la dette à long terme	5 244 984	4 543 101
Subvention pour la gestion de Place Royale	180 000	
	23 500 184	22 972 301
EXCÉDENT DES SUBVENTIONS ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	678 065 $	(289 857)$

MUSÉE DE LA CIVILISATION

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT		
SOLDE DÉJÀ ÉTABLI	2 118 491 $	1 479 552 $
Redressement:		
Changement apporté dans la comptabilité des revenus de subventions du gouvernement du Québec (note 3)	(349 082)	
SOLDE REDRESSÉ	1 769 409	1 479 552
Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses	678 065	(289 857)
SOLDE À LA FIN	1 091 344 $	1 769 409 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
		(note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse		389 950 $
Placements temporaires - au coût	2 037 000 $	991 830
Débiteurs	175 316	8 476
Subventions à recevoir	1 326 613	476 659
Intérêts courus	37 912	31 282
Stock - boutique	204 115	214 250
Frais payés d'avance	849 321	834 079
	4 630 277	2 946 526
IMMOBILISATIONS (note 7)	50 633 739	50 038 812
	55 264 016 $	52 985 338 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	233 568 $	
Créditeurs et frais courus	2 081 492	2 369 120 $
Revenus reportés	2 300	
	2 317 360	2 369 120
DETTE À LONG TERME (note 8)	48 388 797	49 445 575
	50 706 157	51 814 695
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec (note 9)	5 649 203	2 940 052
Déficit	(1 091 344)	(1 769 409)
	4 557 859	1 170 643
	55 264 016 $	52 985 338 $

Pour le Conseil d'administration,

Roger Décary
Jacques Godin

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. Constitution et fonctions

Le Musée de la civilisation, corporation au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44 et modifications), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stock - boutique

Le stock de marchandises de la boutique de souvenirs du Musée est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

- Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à la valeur attribuée s'ils sont reçus à titre gratuit et ils ne sont pas amortis.

Les frais reliés au premier aménagement et aux travaux d'agrandissement et de réparations majeures comprenant le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects et les frais de financement temporaire durant les travaux sont capitalisés aux immeubles.

- Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement, excluant celles reliées au premier aménagement, sont imputées aux opérations.

Pièces de collections

Les acquisitions de pièces de collections sont imputées aux opérations.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur l'effet à payer sont comptabilisés lors de leur paiement alors que les intérêts sur les autres dettes sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Revenus

Les revenus de contribution pour projet de co-production, de commandites pour projets spécifiques et les subventions fédérales pour projets spécifiques sont comptabilisés lors de leur encaissement alors que les autres revenus sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Subventions du gouvernement du Québec

Les subventions du gouvernement du Québec relatives au remboursement du capital et des intérêts sur l'effet à payer à long terme sont comptabilisées lors de leur encaissement. Les autres subventions sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

3. Modification d'une convention comptable

À compter du présent exercice, la subvention du gouvernement du Québec afférente aux intérêts non capitalisés sur les emprunts bancaires pour le financement temporaire des travaux relatifs aux immeubles est inscrite selon la méthode de la comptabilité d'exercice alors qu'auparavant elle était comptabilisée lors de son encaissement.

Cette modification, appliquée de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	1991	1990
Subventions à recevoir	1 308 064 $	349 082 $
Déficit	(958 982)	(349 082)
Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses	958 982	349 082

4. Frais financiers

	1991	1990
Intérêts sur dette à long terme:		
Intérêts sur effet à payer	3 936 920 $	4 194 019 $
Intérêts sur emprunts bancaires relatifs au premier aménagement du Musée	1 308 064	1 008 655
Moins:		
Intérêts capitalisés sur immeubles (1990: jusqu'au 31 décembre 1989, date de fin des travaux)		659 573
	1 308 064	349 082
Intérêts sur autres emprunts bancaires	287 262	267 783
	5 532 246 $	4 810 884 $

5. Revenus - Boutique de souvenirs

	1991	1990
Ventes	381 994 $	409 376 $
Coûts des ventes	192 771	254 279
	189 223 $	155 097 $

6. Revenus - Commandites pour projets spécifiques

	1991	1990
Commandites d'entreprises privées	208 500 $	202 190 $
Commandites du gouvernement du Canada	25 000	
Commandites du gouvernement du Québec	9 995	
	243 495 $	202 190 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

7. Immobilisations

	1991	1990
Maison Chevalier située dans la ville de Québec, classée bien culturel		
Terrain et bâtisse - à la valeur attribuée	488 000 $	488 000 $
Réparations majeures - au coût	792 931	313 927
	1 280 931	801 927
Musée de la civilisation		
Terrain et bâtisse - au coût	41 940 108	41 940 108
Premier aménagement de l'immeuble - au coût	7 412 700	7 296 777
	49 352 808	49 236 885
	50 633 739 $	50 038 812 $

8. Dette à long terme

	1991	1990
Effet à payer, 6% (taux effectif de 10,49%), garanti par le gouvernement du Québec, d'un montant original de 4 060 000 000 YENS, remboursable par versements annuels en capital et intérêts de 6 646 071 $, échéant le 30 juin 1998. Le capital et les intérêts sont couverts par des contrats de change à taux fixe prédéterminé *	34 838 797 $	37 547 948 $
Emprunts bancaires **	13 550 000	11 897 627
	48 388 797 $	49 445 575 $

* Les versements en capital sur l'effet à payer sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec à cette fin.

** Les emprunts bancaires sont considérés comme dette à long terme compte tenu de leur remboursement prévu à long terme.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

1992	2 993 207 $
1993	3 307 046
1994	3 653 792
1995	4 036 894
1996	4 460 165

9. Apport du gouvernement du Québec

	1991	1990
Cession en octobre 1986 de la Maison Chevalier à la valeur attribuée correspondant à l'évaluation municipale à la date de la cession	488 000 $	488 000 $
Subventions pour le remboursement du capital de la dette à long terme	5 161 203	2 452 052
	5 649 203 $	2 940 052 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

10. Pièces de collection reçues par donation et commandites en échange de services

Le Musée a reçu par donation, au cours de l'exercice, des pièces de collection d'une valeur de 1 025 955 $. La valeur de ces pièces de collection est déterminée par évaluation interne et, lorsque requis, par expertise externe.

Le Musée a reçu au cours de l'exercice, en échange de services, certains biens et services relatifs aux expositions et à l'administration du Musée pour une valeur estimée à 461 647 $. Ce montant est établi en fonction de la juste valeur du bien ou du service reçu.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Musée de la civilisation au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Musée au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté dans la comptabilisation des revenus de subventions du gouvernement du Québec expliquée à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 juin 1991

MUSÉE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. M-44
FONDS DES OPÉRATIONS

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES (note 3)		
Traitements et autres rémunérations	4 908 318 $	3 716 361 $
Services	1 489 432	1 112 877
Transport et communications	482 341	564 756
Fournitures et approvisionnements	652 596	426 452
Acquisition de matériel et d'équipement	281 619	286 651
Acquisition et location d'oeuvres d'art	399 096	490 809
Location de matériel, d'équipement et de locaux	216 275	213 833
Taxes municipales et scolaires	446 193	232 238
Aménagement temporaire des locaux et autres dépenses administratives	56 039	249 819
	8 931 909	7 293 796
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Canada pour des projets spécifiques	221 300	267 626
Intérêts et autres	388 197	289 462
Librairie	33 504	56 709
	643 001	613 797
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	8 288 908	6 679 999
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 5)	8 629 800	6 576 178
EXCÉDENT DES SUBVENTIONS ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	340 892	(103 821)
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	93 792	197 613
	434 684	93 792
Montant viré au fonds d'immobilisations pour financer l'acquisition d'immobilisations	378 634	
SOLDE DU FONDS À LA FIN	56 050 $	93 792 $

MUSÉE DU QUÉBEC

FONDS DES OPÉRATIONS

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	123 748 $	
Dépôt à terme - au coût	891 414	1 200 000 $
Débiteurs et intérêts courus	236 313	67 543
Subventions à recevoir	333 600	71 300
Dû par le fonds d'immobilisations	369 493	18 343
Stock - boutique	273 715	
Frais payés d'avance	178 901	234 992
	2 407 184 $	1 592 178 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse		248 678 $
Créditeurs et frais courus	2 111 175 $	1 127 018
Subventions du gouvernement du Canada reportées	168 857	122 690
Revenus reportés	71 102	
	2 351 134	1 498 386
SOLDE DU FONDS	56 050	93 792
	2 407 184 $	1 592 178 $

Pour le Conseil d'administration,

J.G. Paquet
J.P. Hillinger

MUSÉE DU QUÉBEC

FONDS D'IMMOBILISATIONS

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	573 562 $	382 563 $
Subventions du gouvernement du Québec (note 5)	557 379	557 778
Montant viré du fonds des opérations pour financer l'acquisition d'immobilisations	378 634	
	1 509 575	940 341
Intérêts sur la dette à long terme	357 379	357 778
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission d'obligations	6 074	6 409
Frais du fiduciaire relatifs aux obligations	2 659	2 592
	366 112	366 779
SOLDE DU FONDS À LA FIN	1 143 463 $	573 562 $

MUSÉE DU QUÉBEC

FONDS D'IMMOBILISATIONS

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	598 $	814 $
Débiteurs	54 064	21 668
Subventions à recevoir	21 100	16 552
Escompte et frais d'émission d'obligations - coût amorti	5 358	11 431
	81 120	50 465
IMMOBILISATIONS - AU COÛT (note 6)	35 469 789	24 710 026
	35 550 909 $	24 760 491 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Frais couru	1 114 $	378 $
DETTE À LONG TERME (note 7)	34 406 332	24 186 551
	34 407 446	24 186 929
SOLDE DU FONDS	1 143 463	573 562
	35 550 909 $	24 760 491 $

ENGAGEMENT (note 8)

Pour le Conseil d'administration,

J.G. Paquet
J.P. Hillinger

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. Constitution et fonctions

Le Musée du Québec, corporation au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q. chapitre M-44 et modifications) a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée du Québec ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le Musée du Québec présente ses activités dans deux fonds distincts dont la vocation et les conventions comptables respectives sont décrites ci-dessous.

FONDS DES OPÉRATIONS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Stock - boutique

Le stock de marchandises de la boutique de souvenirs du Musée est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif. Ces stocks n'incluent pas les publications produites par le Musée qui sont imputées aux opérations.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement, autres que celles acquises dans le cadre d'un projet du fonds d'immobilisations, sont imputées aux opérations.

Oeuvres d'art

Les acquisitions d'oeuvres d'art sont imputées aux opérations. La collection permanente et celle de prêt du Musée, incluant les oeuvres d'art reçues par donation, ne sont pas présentées dans le bilan.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds.

Subventions

Les subventions sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

FONDS D'IMMOBILISATIONS

Le Musée a établi un fonds destiné principalement aux acquisitions d'immobilisations, incluant certains équipements spécifiques.

Immobilisations

- Immeubles et travaux d'agrandissement et d'aménagement

Les immeubles et les travaux d'agrandissement et d'aménagement sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. Leur coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects et les frais de financement temporaire durant les travaux.

- Matériel et équipement

Les coûts du matériel et de l'équipement acquis dans le cadre d'un projet autorisé par le gouvernement du Québec sont comptabilisés au compte "Projet d'immobilisations en cours" jusqu'à ce que les modalités du financement à long terme soient déterminées. À la date du financement à long terme, ces coûts sont alors répartis aux comptes appropriés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

2. Conventions comptables (suite)

- Matériel et équipement (suite)

Ce matériel et cet équipement acquis dans le cadre d'un projet sont présentés au coût et ils ne sont pas amortis.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisés lors du paiement.

Escompte et frais d'émission d'obligations

L'escompte et les frais d'émission d'obligations sont amortis sur la durée de la dette.

Subventions

Les subventions sont inscrites lors de leur encaissement. Les subventions du gouvernement du Québec relatives au remboursement du capital et des intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisées à l'état du solde du fonds d'immobilisations tandis que les subventions du gouvernement du Canada relatives aux acquisitions d'immobilisations sont présentées en déduction des immobilisations.

3. Fonds des opérations - Dépenses par direction

	Direction générale	Secrétariat général	Direction de la conservation	Direction des communications	Direction de l'éducation	Direction de l'administration	Total 1991	Total 1990
Traitements et autres rémunérations	301 363 $	921 499 $	1 960 108 $	517 506 $	443 732 $	764 110 $	4 908 318 $	3 716 361 $
Services:								
Services professionnels		123 950	131 653	409 296	30 729	48 773	744 401	644 832
Entretien, réparations et gardiennage	1 621	238 948	46 398	9 416		284 624	581 007	417 187
Services reliés à l'art			154 406	9 506	112		164 024	50 858
Transport et communications	24 198	4 695	164 266	142 250	26 496	120 436	482 341	564 756
Fournitures et approvisionnements	12 675	19 316	163 438	11 941	10 078	435 148	652 596	426 452
Acquisition de matériel et d'équipement	4 457	7 754	94 192	31 497	22 685	121 034	281 619	286 651
Oeuvres d'art:								
Collection permanente (note 4)			195 680				195 680	229 136
Collection de prêts (note 4)			183 866				183 866	188 392
Location			19 550				19 550	73 281
Location de matériel, d'équipement et de locaux	553		4 612	3 644	492	206 974	216 275	213 833
Taxes municipales et scolaires						446 193	446 193	232 238
Aménagement temporaire des locaux et autres dépenses administratives						56 039	56 039	249 819
Total 1991	344 867 $	1 316 162 $	3 118 169 $	1 135 056 $	534 324 $	2 483 331 $	8 931 909 $	
Total 1990	256 103 $	1 023 654 $	2 753 926 $	955 719 $	266 589 $	2 037 805 $		7 293 796 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

4. Fonds des opératons - oeuvres d'art

Les coûts cumulatifs des oeuvres d'art acquises, qui ont été imputés aux opérations, se détaillent comme suit:

	Collection permanente	Collection de prêt	Total
Solde au 31 mars 1990	1 653 302 $	1 226 628 $	2 879 930 $
Acquisitons	195 680	183 866	379 546
Solde au 31 mars 1991	1 848 982 $	1 410 494 $	3 259 476 $

Les oeuvres d'art reçues par donation ne sont pas incluses dans ces collections.

5. Subventions du gouvernement du Québec

	1991	1990
Fonds des opérations		
Frais de fonctionnement	8 299 800 $	6 535 300 $
Coûts des nouvelles ententes salariales	137 900	40 700
Expositions permanentes et activités d'ouverture	192 100	
Projets spécifiques		178
	8 629 800 $	6 576 178 $
Fonds d'immobilisations		
Intérêts sur obligations de la dette à long terme	357 379 $	357 778 $
Contributions au remboursement en capital de la dette à long terme	200 000	200 000
	557 379 $	557 778 $

6. Fonds d'immobilisations - immobilisations - au coût

	1991	1990
Immeubles	3 811 260 $	3 811 260 $
Agrandissement et aménagement des immeubles en cours (a)	31 186 038	20 736 497
Projets d'immobilisations en cours (b)		
Matériel et équipement	672 491	162 269
	35 669 789	24 710 026
Moins: Subvention du gouvernement du Canada	200 000	
	35 469 789 $	24 710 026 $

(a) Le coût total de ces projets autorisés par le gouvernement du Québec, incluant les intérêts capitalisés s'y rapportant, sera financé par des emprunts à long terme qu'il subventionnera et ce, jusqu'à concurrence de 31 697 677 $. Les intérêts capitalisés aux projets selon les conventions comptables énoncées à la note 2 s'établissent pour l'exercice à 3 260 582 $ (1990 : 1 481 497 $).

(b) Projets de 2 035 000 $ autorisés par le gouvernement du Québec et devant se terminer en 1992-1993.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

7. Fonds d'immobilisations - dette à long terme

	1991	1990
Obligations, 9,25 % et 10 % (taux effectif de 9,55 % à 10,19 %), garanties par le gouvernement du Québec, échéant jusqu'en décembre 1991 *	3 050 000 $	3 250 000 $
Emprunts bancaires au taux préférentiel **	30 035 912	19 214 572
Créditeurs **	950 927	1 703 636
Dû au fonds des opérations **	369 493	18 343
	34 406 332 $	24 186 551 $

* Les versements en capital sur ces obligations seront acquittés par des contributions du gouvernement du Québec selon les modalités à être déterminées par ce dernier.

** Les dettes relatives aux travaux d'agrandissement et d'aménagement des immeubles en cours sont considérées à long terme étant donné que leur remboursement se fera à même un financement par dette à long terme.

8. Fonds d'immobilisations - engagement

La Société immobilière du Québec s'est engagée envers des entrepreneurs et des professionnels pour le compte du Musée du Québec, relativement à l'agrandissement des immeubles en cours, pour des montants totalisant environ 324 910 $ au 31 mars 1991.

9. Présentation des états financiers par fonds

Le Musée a adopté, à compter du présent exercice, une présentation par fonds de ses états financiers annuels. Les chiffres de 1990 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation de 1991.

MUSÉE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations et du fonds d'immobilisations du Musée du Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds des opérations et l'état du solde du fonds d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière des fonds du Musée au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de leurs opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 5 juillet 1991

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
L.R.Q., c. S-3.2

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Prestations de sécurité du revenu	13 484 158 $	12 713 826 $
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	536 150	523 410
Déplacements	49 639	42 017
Loyers	56 620	54 302
Fournitures et équipement	33 889	23 055
Téléphone et communications	5 840	4 250
Divers	262	956
	682 400	647 990
Déduire:		
Intérêts sur dépôts bancaires	9 543	14 863
	672 857	633 127
	14 157 015	13 346 953
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	14 164 158	13 338 826
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUR LES DÉPENSES	7 143	(8 127)
EXCÉDENT AU DÉBUT	71 700	79 827
EXCÉDENT À LA FIN	78 843 $	71 700 $

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

BILAN
au 30 juin 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	51 343	31 853 $
Dépôts à terme - au coût	70 000	90 000
Débiteurs	388	9 358
	121 731 $	131 211 $
PASSIF		
Créditeurs	42 888 $	59 511 $
EXCÉDENT	78 843	71 700
	121 731 $	131 211 $

POUR L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU
REVENU DES CHASSEURS ET
PIÉGEURS CRIS,

Marcel Lesyk
Johnny Jolly

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 1991

---

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., chapitre S-3.2 et modifications), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation comme mode de vie.

Des prestations sont versées à des unités de bénéficiaires qui y sont admissibles sujet, entre autres conditions, du temps passé à chasser, pêcher, piéger et à exercer des activités accessoires.

Les sommes requises pour l'application de la loi précitée sont payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Prestations et frais d'administration

Les prestations versées sont inscrites aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que les frais d'administration le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les acquisitions de biens en capital sont imputées aux frais d'administration.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ainsi que le coût de certains services de soutien tels que services informatiques et téléphoniques assumés par le gouvernement du Québec ne sont pas présentés à l'état des opérations et de l'excédent.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 1991 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 30 juin 1991 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général par intérim

Québec, le 26 septembre 1991

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-34

BILAN
au 31 mars 1991

ACTIF

Encaisse (note)	.16 064 $

PASSIF

Obligations et intérêts non réclamés	16 064 $

CESSATION DES OPÉRATIONS (note)

Pour l'Office,

Jean-Marc Bard
Gilles Sanche

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

NOTE COMPLÉMENTAIRE
31 MARS 1991

CONSTITUTION ET FONCTION

L'Office des autoroutes du Québec, constitué par la Loi sur les autoroutes (L.R.Q., chapitre A-34), a pour objet le remboursement de sa dette obligataire.

Cessation des opérations

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1990, l'Office a terminé le remboursement de sa dette obligataire et a donc mis fin à ses opérations. À la date de préparation des états financiers, la loi constitutive de l'Office n'avait pas été abrogée.

Au 31 mars 1991, l'Office détenait toutefois un compte bancaire réservé exclusivement au paiement des obligations et des intérêts non réclamés à leur date d'échéance.

En juillet 1991, le solde de ce compte a été transféré au ministère des Finances conformément à la Loi sur les dépôts et consignations (L.R.Q.,chapitre D-5 et modifications).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office des autoroutes du Québec au 31 mars 1991. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans l'état financier. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 31 mars 1991 selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général par intérim

Québec, le 20 août 1991

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE
L.R.Q., c. F-1.2

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Subventions (note 3)	118 630 006 $	108 544 390 $
Administration (note 4)	19 492 761	18 601 065
Intérêts sur emprunts	12 212 993	13 071 425
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 5)	295 985	51 258
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières		55 264
	150 631 745	140 323 402
REVENUS		
Intérêts sur prêts	5 228 141	5 726 451
Recouvrements de dépenses	274 623	412 687
Intérêts sur dépôts bancaires	167 966	152 055
	5 670 730	6 291 193
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	144 961 015 $	134 032 209 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	1 131 477 $	1 896 415 $
Débiteurs	416 611	452 101
À recevoir du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	12 516	257 675
Intérêts courus et échus	1 882 940	1 966 992
Prêts (notes 6 et 7)	90 164 531	98 416 138
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	552 101	494 075
	94 160 176 $	103 483 396 $
PASSIF		
Créditeurs	10 151 $	
Intérêts courus	105 588	92 757 $
Dépôts des emprunteurs	142 469	310 880
Revenus perçus d'avance	61 627	57 000
Dû aux institutions prêteuses	396 783	348 611
Emprunts à long terme (note 7)	90 625 000	98 900 000
Dû au gouvernement du Québec (note 8)	2 818 558	3 774 148
	94 160 176 $	103 483 396 $

ÉVENTUALITÉS (note 9)

Pour l'Office,

Michel R. St-Pierre
Gaston Grammond

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, régi par la Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2 et modifications), est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en regard du financement agricole à titre d'administrateur de la Loi sur le financement agricole, de la Loi sur le crédit agricole, de la Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, de la Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs, de la Loi favorisant l'amélioration des fermes, de la Loi favorisant le crédit à la production agricole, de la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques, de la Loi sur le prêt agricole, de la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles, du programme de réaménagement foncier du secteur agricole et du programme d'une banque de terres arables.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le Gouvernement.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement, ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Autres transactions

Les autres transactions du financement agricole sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par l'Office et les prêteurs. Les gains ou les pertes résultant de l'aliénation de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont inscrites dans l'état des revenus et dépenses. Pour les prêts consentis le ou après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

3. Subventions

	1991	1990
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	67 529 966 $	62 292 062 $
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2 et modifications)	40 153 746	20 802 793
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre M-36)	2 555 208	14 475 045
Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs (L.R.Q., chapitre E-12.1)	3 210 215	4 639 573
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	3 380 522	4 289 218
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	1 799 782	2 043 084
Programme de réaménagement foncier du secteur agricole (Décrets 3813-76 et 3814-76)	520	2 426
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., chapitre C-79)	47	189
	118 630 006 $	108 544 390 $

4. Administration

	1991	1990
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	14 892 634 $	14 122 319 $
Services de transport et de communication	1 090 133	1 076 555
Services professionnels, administratifs et autres	1 154 140	1 018 059
Entretien et réparations	45 952	38 102
Loyers - Société immobilière du Québec	1 710 733	1 408 137
Fournitures et approvisionnements	268 156	332 302
Matériel et équipement	331 013	605 591
	19 492 761 $	18 601 065 $

5. Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

	1991	1990
Perte totale	513 969 $	569 382 $
Perte assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	217 984	518 124
	295 985 $	51 258 $

6. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1991, des versements échus en capital de 509 102 $ (556 652 $ au 31 mars 1990).

Les encaissements en capital à recevoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1992	5 062 295 $
1993	4 791 968
1994	4 536 077
1995	4 293 850
1996	4 064 559

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

7. Emprunts à long terme

Au 31 mars, l'Office détient des emprunts auprès d'institutions financières dont le solde en capital se répartit comme suit:

	1991	1990
Total des emprunts	106 800 000 $	116 800 000 $
Portion afférente au financement forestier	16 175 000	17 900 000
	90 625 000 $	98 900 000 $

Ces emprunts consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en billets ou acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels de 1 600 000 $ en capital et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

8. Dû au gouvernement du Québec
Sans intérêt ni modalité de remboursement

	1991	1990
Avance pour intérêts sur emprunts	2 278 455 $	2 937 851 $
Avance pour fonds de roulement	500 000	500 000
Recouvrements de dépenses à remettre	271 261	386 988
Solde à recevoir relatif aux pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	(231 158)	(50 000)
	2 818 558 $	3 774 148 $

9. Éventualités

L'Office est défendeur dans des poursuites judiciaires totalisant 6 416 000 $. Ces poursuites sont contestées par l'Office et il est impossible à l'heure actuelle d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers. Les montants que l'Office pourrait débourser concernant ces poursuites seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec - financement agricole au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec - financement agricole au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 24 mai 1991

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER
L.R.Q., c. F-1.2

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Subventions (note 4)	3 715 567 $	3 176 414 $
Intérêts sur emprunts	2 200 841	2 388 407
Administration (notes 3 et 5)	1 362 929	1 389 790
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 6)		117
	7 279 337	6 954 728
REVENUS		
Intérêts sur prêts	1 057 163	1 133 842
Intérêts sur dépôts bancaires	31 060	22 175
Recouvrements de dépenses	9 543	1 522
	1 097 766	1 157 539
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	6 181 571 $	5 797 189 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	315 702 $	249 094 $
Débiteurs	58 561	4 243
Intérêts courus et échus	294 236	347 586
Prêts (notes 7 et 8)	16 119 285	17 809 499
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs		13 898
	16 787 784	18 424 320
PASSIF		
Intérêts courus	18 845	16 788
Dépôts des emprunteurs	506	
Emprunts à long terme (note 8)	16 175 000	17 900 000
Dû au gouvernement du Québec (note 9)	593 433	507 532
	16 787 784 $	18 424 320 $

Pour l'Office,

Michel R. St-Pierre
Gaston Grammond

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office du crédit agricole du Québec, régi par la Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2 et modifications), est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en tant qu'administrateur de la Loi sur le crédit forestier et de la Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le Gouvernement.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement, ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Autres transactions

Les autres transactions du financement forestier sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par l'Office et les prêteurs. Les gains ou les pertes résultant de l'aliénation de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont inscrites dans l'état des revenus et dépenses. Pour les prêts consentis le ou après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

3. MORATOIRE SUR LE FINANCEMENT FORESTIER

À la demande du ministre des Forêts, l'Office applique, depuis le 17 avril 1990, un moratoire sur toute demande de prêts dans le cadre du programme de financement forestier.

Durant ce moratoire, le personnel de la Direction du financement forestier est prêté au ministère des Forêts. Leurs traitements de la période du 17 avril 1990 au 31 mars 1991 estimés à environ 630 000 $ sont inclus dans les dépenses d'administration de l'Office.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991

---

4. SUBVENTIONS

Cette dépense représente des remboursements d'intérêt équivalant à 5 % des sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses jusqu'à concurrence des maximums prévus aux règlements.

	1991	1990
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1 et modifications)	3 622 067 $	3 043 523 $
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78 et modifications)	93 500	132 891
	3 715 567 $	3 176 414 $

5. ADMINISTRATION

	1991	1990
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	1 220 731 $	1 213 809 $
Services de transport et de communication	50 916	74 749
Services professionnels, administratifs et autres	28 277	21 244
Entretien et réparations	677	1 108
Loyers - Société immobilière du Québec	21 127	21 174
Fournitures et approvisionnements	7 303	33 540
Matériel et équipement	33 898	24 166
	1 362 929 $	1 389 790 $

6. PERTE NETTE SUR VENTES DE BIENS ACQUIS PAR SUITE DE DÉFAUT DES EMPRUNTEURS

	1991	1990
Perte totale	4 063 $	17 480 $
Perte assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	4 063	17 363
	-	117 $

7. PRÊTS

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1991, des versements échus en capital de 155 107 $ (129 598 $ au 31 mars 1990).

Les encaissements en capital à recevoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1992	1 117 317 $
1993	1 012 676
1994	915 866
1995	828 310
1996	749 124

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991

---

8. EMPRUNTS À LONG TERME

Au 31 mars, l'Office détient des emprunts auprès d'institutions financières dont le solde en capital se répartit comme suit:

	1991	1990
Total des emprunts	106 800 000 $	116 800 000 $
Portion afférente au financement agricole	90 625 000	98 900 000
	16 175 000 $	17 900 000 $

Ces emprunts consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en billets ou acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels de 1 600 000 $ en capital et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

9. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
Sans intérêt ni modalité de remboursement

	1991	1990
Avance pour intérêts sur emprunts	542 634 $	454 026 $
Avance pour fonds de roulement	50 000	50 000
Recouvrements de dépenses à remettre	799	3 506
	593 433 $	507 532 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec - financement forestier au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec - financement forestier au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 24 mai 1991

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN
L.R.Q., c. M-15.1.1
FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	306 343 $	235 961 $
Transport, communication et promotion	183 727	112 246
Services professionnels et de consultation	100 983	77 107
Papeterie et frais de bureau	25 267	24 500
Location de locaux et d'équipement	19 157	14 089
Assurances	3 610	3 130
Intérêts et frais bancaires	47	2 898
Acquisitions d'immobilisations	71 562	30 042
Contributions au fonds des projets spéciaux		1 038
	710 696	501 011
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	8 422	10 332
Produit d'aliénation d'immobilisations	700	
	9 122	10 332
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	701 574	490 679
SUBVENTIONS (note 4)	450 000	582 425
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS	(251 574)	91 746
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	253 322	161 576
SOLDE DU FONDS À LA FIN	1 748 $	253 322 $

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

FONDS DE FONCTIONNEMENT

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	141 952 $	276 997 $
Débiteurs	5 079	8 111
Subventions à recevoir (note 4)	136 933	95 264
Frais payés d'avance	1 621	638
	285 585 $	381 010 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	38 634 $	33 066 $
Subvention reportée (note 4)	187 500	93 750
Dû au fonds des projets spéciaux	57 703	872
	283 837	127 688
SOLDE DU FONDS	1 748	253 322
	285 585 $	381 010 $

ENGAGEMENT (note 5)

Pour le Conseil d'administration,

Marcel Aubut
J. Desmeules

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

FONDS D'IMMOBILISATIONS

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT	39 570 $	9 528 $
Acquistions d'immobilisations par le fonds de fonctionnement	71 562	30 042
Aliénation d'immobilisations par le fonds de fonctionnement	(3 300)	
SOLDE À LA FIN	107 832 $	39 570 $

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
IMMOBILISATIONS		
Ameublement et équipement de bureau	65 366 $	17 441 $
Équipement informatique	23 151	16 976
Enseigne	10 824	1 853
Améliorations locatives	8 491	3 300
	107 832 $	39 570 $
SOLDE DU FONDS	107 832 $	39 570 $

Pour le Conseil d'administration,

Marcel Aubut
J. Desmeules

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

FONDS DES PROJETS SPÉCIAUX

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT	140 715 $	
Revenus		
Intérêts sur dépôts bancaires	20 746	2 606 $
Contributions du fonds de fonctionnement		1 038
	161 461	3 644
Montant provenant de la vente de terrains du gouvernement du Québec (note 3)	78 931	137 071
SOLDE À LA FIN	240 392 $	140 715 $

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	171 589 $	8 034 $
Placements temporaires - au coût		129 625
Intérêts courus sur placements temporaires		2 184
Débiteurs	11 100	
Dû par le fonds de fonctionnement	57 703	872
	240 392 $	140 715 $
SOLDE DU FONDS	240 392 $	140 715 $

Pour le Conseil d'administration,

Marcel Aubut
J. Desmeules

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1991

---

1. Constitution et objet

Le Parc technologique du Québec métropolitain (Parc), organisme sans but lucratif, est une corporation au sens du Code civil, constituée par lettres patentes en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (L.R.Q., chapitre M-15.1.1). Le Parc a pour objet de favoriser l'essor économique de la région de Québec en encourageant le développement et l'aménagement de la zone de la Communauté urbaine de Québec et en la réservant exclusivement aux regroupements de centres et laboratoires de recherche, d'entreprises et d'autres intéressés au développement de la haute technologie. Le 16 janvier 1991, le gouvernement du Québec a prorogé avec modifications les lettres patentes du Parc.

Après le 31 mars 1994, les lettres patentes du Parc pourront être révoquées en tout temps par décret du Gouvernement qui en fixera les modalités et la date. Dans le cas de dissolution, le Parc remettra au Gouvernement tous ses livres et documents ainsi que tous ses biens mobiliers et immobiliers non nécessaires au paiement de ses dettes; les droits et obligations du Parc pourront être assumés par un autre organisme désigné par le Gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Parc ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le Parc technologique du Québec métropolitain présente ses activités dans trois fonds distincts dont la vocation et les conventions comptables respectives sont décrits ci-dessous.

Fonds de fonctionnement

Le fonds de fonctionnement présente les opérations de la gestion courante du Parc.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le coût de certains traitements et avantages sociaux, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes, ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds de fonctionnement.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux opérations.

Fonds d'immobilisations

Le fonds des immobilisations reflète les biens mobiliers et immobiliers du Parc qui ont été imputés au fonds de fonctionnement.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et ne sont pas amorties.

Fonds des projets spéciaux

Le fonds des projets spéciaux, dont les revenus proviennent de la vente de terrains du gouvernement du Québec et de contributions de certains organismes, est établi pour des fins particulières telles que, notamment, le projet du centre d'incubation.

3. Montant provenant de la vente de terrains du gouvernement du Québec

À la suite d'une entente approuvée par le gouvernement du Québec, le ministre des Transports a la responsabilité d'acquérir les terrains situés à l'intérieur du parc et il doit procéder à la vente des terrains sur demande écrite du Parc technologique du Québec métropolitain, à un prix que ce dernier détermine. Si ce prix de vente est inférieur à celui établi dans l'entente, il est convenu que le Parc verse la différence au ministre, s'il est supérieur le Parc conserve l'excédent.

Au cours de l'exercice, l'excédent conservé par le Parc lors de la vente de terrains est de 78 931 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991

---

4. Suventions

Ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR)

En vertu d'un programme spécial d'aide, ce ministère du gouvernement du Canada accorde au Parc, en compensation de ses frais d'exploitation, une subvention égale au moindre des montants suivants: 28,6 % des coûts annuels admissibles pendant trois ans ou 200 000 $ par année pendant trois ans. Cette contribution se termine le 31 mars 1991.

Ville de Québec

La Ville de Québec s'est engagée à verser au Parc une subvention globale de 375 000 $, répartie également entre les années civiles 1989, 1990 et 1991 pour assurer une partie des opérations de fonctionnement du Parc.

Ville de Sainte-Foy

La Ville de Sainte-Foy a versé au Parc 125 000 $ pour l'année civile 1991 (1990: 125 000 $) pour assurer une partie des opérations de fonctionnement du Parc.

Revenus de subventions, subventions à recevoir et subvention reportée

	Revenus de subventions de l'exercice terminé le 31 mars		Au 31 mars 1991	
	1991	1990	Subvention à recevoir	Subvention reportée
Ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR)	200 000 $	132 425 $	136 933 $	
Office de planification et de développement du Québec (OPDQ)		200 000		
Ville de Québec	125 000	125 000		93 750 $
Ville de Sainte-Foy	125 000	125 000		93 750
	450 000 $	582 425 $	136 933 $	187 500 $

5. Engagement

Le Parc s'est engagé par un bail à long terme échéant le 31 août 1995, pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1991 concernant ces locaux administratifs s'élève à 10 000 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	20 000 $
1993	20 000
1994	20 000
1995	20 000
1996	8 333
	88 333 $

6. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1990 de l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds de fonctionnement ont été reclassés afin de les rendre conforme à la présentation adoptée en 1991.

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds de fonctionnement, du fonds d'immobilisations et du fonds des projets spéciaux du Parc technologique du Québec métropolitain au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds de fonctionnement et les états du solde du fonds d'immobilisations et des projets spéciaux de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Parc. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière des fonds du Parc au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de leurs opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 19 juin 1991

RADIO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-11.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES (note 4)		
Coût des émissions diffusées:		
Émissions produites et diffusées (note 5)	35 309 889 $	33 882 267 $
Acquisitions et coproductions	17 562 181	19 064 380
	52 872 070	52 946 647
Coût de distribution:		
Mise en ondes et réseau	9 761 102	10 471 788
Services à la programmation	7 828 544	5 731 002
	17 589 646	16 202 790
Coût des émissions diffusées et de distribution	70 461 716	69 149 437
Administration	9 518 353	8 013 024
Frais financiers (note 6)	2 798 002	2 829 718
	82 778 071	79 992 179
REVENUS (note 7)	15 957 226	15 911 949
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	66 820 845	64 080 230
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	64 321 800	62 226 500
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	2 499 045 $	1 853 730 $

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
AVOIR AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 716 153 $	3 569 883 $
Redressement au 1er avril 1990:		
Changement apporté dans la comptabilisation des émissions réalisées et en cours de production (note 3)	(557 523)	–
Solde redressé	1 158 630	3 569 883
Excédent des dépenses sur les revenus et la subvention	2 499 045	1 853 730
(DÉFICIT) AVOIR À LA FIN	(1 340 415)$	1 716 153 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus et la subvention	(2 499 045)$	(1 853 730)$
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	3 206 289	3 346 316
Virement des revenus reportés	(9 368)	(10 268)
Perte sur aliénation d'actifs	126 222	–
	824 098	1 482 318
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(3 481 891)	3 187 705
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation	(2 657 793)	4 670 023
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations	–	4 450 000
Remboursement de la dette à long terme	(2 652 937)	(2 109 957)
Encaissement des créances garanties	405 348	292 623
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités de financement	(2 247 589)	2 632 666
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(2 212 291)	(1 892 667)
Augmentation des frais reportés	(277 059)	(513 169)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(2 489 350)	(2 405 836)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(7 394 732)	4 896 853
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	7 460 246	12 357 099
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN	14 854 978 $	7 460 246 $

L'insuffisance des liquidités comprend les chèques en circulation moins l'encaisse et les emprunts auprès d'institutions financières.

RADIO-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	4 399 505 $	3 223 431 $
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir	-	396 100
Émissions réalisées et en cours de production	4 519 093	4 430 603
Frais de développement des émissions	351 143	285 007
Frais de développement des participations à des coproductions	68 570	288 045
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions	15 420 217	12 545 525
Fournitures techniques et de production	501 577	505 470
Frais payés d'avance	444 533	379 896
Versements sur créances garanties (note 8)	230 437	328 176
	25 935 075	22 382 253
Créances garanties (note 8)	1 879 795	2 187 404
Immobilisations (note 9)	22 287 868	23 408 088
Frais reportés (note 10)	891 909	614 850
	50 994 647 $	48 592 595 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	766 908 $	802 156 $
Emprunts auprès d'institutions financières, garantis par le gouvernement du Québec	14 088 070	6 658 090
Créditeurs et frais courus	6 498 789	6 564 081
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions	7 155 509	6 401 856
Versements sur dette à long terme (note 11)	2 345 154	2 647 976
Revenus reportés (note 13)	100 972	61 635
	30 955 402	23 135 794
Dette à long terme (note 11)	19 273 680	21 623 795
Avance du gouvernement du Québec (note 12)	1 800 000	1 800 000
Revenus reportés (note 13)	305 980	316 853
	52 335 062	46 876 442
(DÉFICIT) AVOIR	(1 340 415)	1 716 153
	50 994 647 $	48 592 595 $

FONDS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL AUDIO-VISUEL À CARACTÈRE ÉDUCATIF (note 15)

ÉVENTUALITÉS (note 16)

ENGAGEMENTS (note 17)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Françoise Bertrand
Guy Lord

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Radio-Québec, corporation au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.1), a principalement pour objets d'établir et d'exploiter une entreprise de radio-télévision éducative sur l'ensemble du territoire québécois et aussi d'établir, de posséder et d'exploiter un service de production de documents audio-visuels et de radio-télévision.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de Radio-Québec ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers cumulent les comptes de la Société et ceux du Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'oeuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Frais de développement des émissions et des participations à des coproductions

Les frais de développement encourus pour les productions et coproductions d'émissions sont reportés et sont imputés aux opérations lors de la première diffusion de l'émission ou lorsque le projet est jugé inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où une autre base est spécifiée au contrat, la base suivante est utilisée:

70 % pour la première diffusion;
30 % pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux coproductions, la participation de Radio-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Réseau d'antennes	5 %
Améliorations au réseau d'antennes	10 %
Centre de mise en ondes	20 %
Matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'oeuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Échanges de services

Les échanges de services ne sont pas comptabilisés.

Produits dérivés

Les coûts de production des produits dérivés (disques, imprimés, figurines, etc.) sont imputés aux opérations dans l'exercice où ils sont encourus alors que les revenus et royautés provenant de la vente de ces produits le sont selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses.

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, les émissions réalisées et en cours de production sont imputées aux opérations au coût moyen alors qu'auparavant, elles étaient imputées au coût. L'effet de cette modification sur les opérations antérieures au 31 mars 1990 a été comptabilisé au 1er avril 1990 directement à l'état du déficit de l'exercice terminé le 31 mars 1991.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1990 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification.

L'incidence de cette modification sur les états financiers du présent exercice ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

4. DÉPENSES PAR CATÉGORIE

	1991	1990
Traitements, salaires et avantages sociaux	38 920 487 $	37 140 191 $
Services de transport et de communication	3 943 391	3 463 693
Services professionnels, administratifs et autres	10 199 837	13 614 349
Loyers	6 947 071	6 569 469
Fournitures et approvisionnements	3 177 225	3 294 196
Droits de télédiffusion et de distribution	13 082 163	9 628 247
Amortissement des immobilisations	3 206 289	3 346 316
Frais financiers	2 798 002	2 829 718
Provision pour créances douteuses	14 156	116 173
Perte sur aliénation d'actifs	126 222	–
	82 414 843	80 002 352
Émissions réalisées et en cours de production, participation à des coproductions et frais de développement des émissions et des participations à des coproductions - Variation de l'exercice	363 228	(10 173)
	82 778 071 $	79 992 179 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

5. COÛT DES ÉMISSIONS PRODUITES ET DIFFUSÉES

	1991	1990
Émissions réalisées et en cours de production et frais de développement des émissions au début	4 715 610 $	4 606 154 $
Redressement au 1er avril 1990	(535 185)	–
Solde redressé	4 180 425	4 606 154
Coût de production de l'exercice:		
Productions nationales	14 389 566	19 146 517
Productions régionales	2 425 911	4 720 158
Fonds de production de matériel audiovisuel à caractère éducatif	2 916 384	4 441 843
Amortissement du matériel technique	1 703 476	1 064 382
Frais généraux	14 564 363	4 618 823
	35 999 700	33 991 723
	40 180 125	38 597 877
Moins:		
Émissions réalisées et en cours de production et frais de développement des émissions à la fin	4 870 236	4 715 610
Coût des émissions produites et diffusées	35 309 889 $	33 882 267 $

6. FRAIS FINANCIERS

	1991	1990
Intérêts sur obligations	1 923 849 $	1 773 918 $
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	356 504	281 809
Intérêts sur contrats de location-acquisition	517 649	773 991
	2 798 002 $	2 829 718 $

7. REVENUS

	1991	1990
Ventes, services et participations	15 468 833 $	15 351 738 $
Intérêts sur prêt hypothécaire et dépôts bancaires	488 393	560 211
	15 957 226 $	15 911 949 $

8. CRÉANCES GARANTIES

	1991	1990
Prêt hypothécaire, au taux de 12,25%, remboursable par versements mensuels égaux de 49 685 $ jusqu'en 1991 et de 38 217 $ jusqu'en 1997	2 083 496 $	2 477 825 $
Solde de prix de vente	26 736	37 755
	2 110 232	2 515 580
Versements échéant en deçà d'un an	230 437	328 176
	1 879 795 $	2 187 404 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

9. IMMOBILISATIONS

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Réseau d'antennes incluant les améliorations	23 728 318 $	9 413 576 $	14 314 742 $	14 974 513 $
Centre de mise en ondes	366 923	366 923	–	–
Matériel technique	12 204 180	8 372 175	3 832 005	2 548 021
Ameublement et agencement	1 611 811	1 456 849	154 962	107 425
Équipement informatique	1 064 598	369 875	694 723	365 720
Matériel roulant	88 819	81 040	7 779	11 304
Améliorations locatives	2 408 440	2 125 684	282 756	494 248
	41 473 089	22 186 122	19 286 967	18 501 231
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition:				
Matériel technique	8 986 469	6 114 439	2 872 030	4 577 882
Ameublement et agencement	577 445	478 019	99 426	190 243
Équipement informatique	238 482	209 037	29 445	138 732
	9 802 396	6 801 495	3 000 901	4 906 857
	51 275 485 $	28 987 617 $	22 287 868 $	23 408 088 $

10. FRAIS REPORTÉS

Coûts d'études et d'analyses reliées au regroupement des installations de Radio-Québec. Lorsque le projet sera réalisé, les coûts seront amortis selon la durée du bail à intervenir.

11. DETTE À LONG TERME

	1991	1990
Obligations, série "A", 17,5%, remboursables par versements annuels, échéant le 23 décembre 1996 (a)	2 350 000 $	2 575 000 $
Obligations, série "1",dont 5 000 000 $ à 9,75% remboursable le 25 mai 1993 et 5 000 000 $ à 11,25% remboursable le 25 mai 2008 (a)	10 000 000	10 000 000
Obligations, série "2", 9,75%, remboursables le 6 septembre 1994 (a)	4 450 000	4 450 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, taux variant de 10% à 18,9%, échéant en 1997 (b)	4 818 834	7 246 771
	21 618 834	24 271 771
Versements échéant en deçà d'un an	2 345 154	2 647 976
	19 273 680 $	21 623 795 $

(a) Le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement du Québec qui s'est engagé à verser une subvention pour la totalité des sommes dues.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital à effectuer sur les obligations pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1992	300 000 $
1993	425 000
1994	5 425 000
1995	4 900 000
1996	425 000

(b) Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

1992	2 341 869 $
1993	1 495 721
1994	624 055
1995	258 682
1996	207 068
1997	301 375
Total des paiements minimums exigibles	5 228 770
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	409 936
	4 818 834 $

12. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Avance de 1 800 000 $, ne portant pas intérêt et sans modalité de remboursement, consentie pour la constitution du Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif.

13. REVENUS REPORTÉS

Ce poste comprend un loyer de 455 000 $, perçu par Radio-Québec, couvrant une période de 20 ans débutant le 1er décembre 1982, pour des biens soumis à bail et pour leurs droits d'usage. Le loyer crédité aux revenus annuellement est établi selon une formule permettant de dégager un taux de rendement constant sur la durée du bail.

14. ÉCHANGES DE SERVICES

Radio-Québec a effectué au cours de l'exercice des échanges de services pour un montant d'environ 1 439 800 $ (1990: 1 606 500 $). Le montant d'échanges de services non comptabilisé est établi en fonction de la valeur des services acquis ou des services rendus. Ces transactions n'ont aucun effet sur les résultats nets des opérations de Radio-Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

15. FONDS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL AUDIO-VISUEL À CARACTÈRE ÉDUCATIF

Les opérations de ce Fonds sont cumulées à celles de Radio-Québec aux fins de présentation aux états financiers.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par Radio-Québec.

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS		
Royautés sur vente de produits dérivés	1 011 942 $	1 005 394 $
Droits de diffusion	481 500	534 400
Participations dans les productions:		
Radio-Québec	–	692 400
Gouvernement du Québec	1 600 000	1 100 000
Autres participants	981 493	1 251 458
	4 074 935	4 583 652
DÉPENSES		
Coût des émissions produites et diffusées:		
Émissions réalisées et en cours de production au début	3 288 841	2 411 412
Redressement au 1er avril 1990	(492 552)	–
	2 796 289	2 411 412
Coût de production des émissions de l'exercice incluant les frais généraux	7 223 374	7 004 848
	10 019 663	9 416 260
Moins: Émissions réalisées et en cours de production à la fin	4 293 442	3 288 841
	5 726 221	6 127 419
Coût de vente et de distribution	1 624 274	906 079
	7 350 495	7 033 498
Moins: Dépenses assumées par Radio-Québec	3 053 748	2 071 954
	4 296 747	4 961 544
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	221 812 $	377 892 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

15. FONDS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL AUDIO-VISUEL À CARACTÈRE ÉDUCATIF (suite)

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT		
Solde déjà établi	213 066 $	590 958 $
Redressement au 1er avril 1990:		
Changement apporté dans la comptabilisation des émissions réalisées et en cours de production (note 3)	(492 552)	–
Solde redressé	(279 486)	590 958
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	(221 812)	(377 892)
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS À LA FIN	(501 298)	213 066 $

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Débiteurs	– $	275 000 $
Émissions réalisées et en cours de production	4 293 442	3 288 841
	4 293 442 $	3 563 841 $
PASSIF		
Dû à Radio-Québec	2 994 740 $	1 550 775 $
Avance du gouvernement du Québec	1 800 000	1 800 000
	4 794 740	3 350 775
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS	(501 298)	213 066
	4 293 442 $	3 563 841 $

16. ÉVENTUALITÉS

Une action en justice pour allégations diffamatoires, fausses et trompeuses au montant de 900 000 $ a été intentée conjointement contre Radio-Québec et d'autres intervenants. De plus, une réclamation de taxe sur la vente au détail a été émise par le ministère du Revenu du Québec le 5 juin 1989 pour les années 1984 à 1987. Au 31 mars 1991, cette réclamation totalise 1 035 786 $ compte tenu des intérêts y afférents. La direction de Radio-Québec est actuellement dans l'impossibilité de prévoir l'issue de ces litiges et conséquemment, aucune provision pour perte éventuelle n'a été comptabilisée. Tout montant pouvant résulter du dénouement de ces litiges sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

17. ENGAGEMENTS

Radio-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2000 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant d'un à dix ans.

La dépense de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 1991 concernant ces baux s'élève à 6 947 071 $.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	4 332 029 $
1993	3 161 056
1994	2 055 046
1995	1 976 620
1996	1 931 672
1997 et subséquemment	8 353 352
	21 809 775 $

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1990 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1991.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de Radio-Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Radio-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de Radio-Québec au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté dans la comptabilisation des émissions réalisées et en cours de production expliqué à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 19 juin 1991

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-26
FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

REVENUS ET DÉPENSES ET BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
REVENUS		
Primes	16 647 939 $	15 300 626 $
Intérêts sur dépôts et autres créances	6 546 904	3 525 209
Autres		13 422
	23 194 843	18 839 257
DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Frais imputés par l'Inspecteur général des instutions financières:		
Traitements et autres rémunérations	226 545	214 896
Autres frais	206 095	176 723
	432 640	391 619
Autres dépenses	4 957	12 445
	437 597	404 064
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES D'EXPLOITATION	22 757 246	18 435 193
DIMINUTION DE LA PROVISION POUR PERTES	500 000	
BÉNÉFICE NET	23 257 246	18 435 193
BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS AU DÉBUT	53 847 066	35 411 873
BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS À LA FIN	77 104 312 $	53 847 066 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	23 257 246 $	18 435 193 $
Élément sans incidence sur les liquidités		
Diminution de la provision pour pertes	500 000	
	22 757 246	18 435 193
Variation des avances consenties à une institution inscrite	1 250 000	(2 500 000)
Recouvrement de réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis	880 000	666 130
Variation des autres éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	691 653	287 437
Liquidités provenant des activités d'exploitation	25 578 899	16 888 760
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Liquidités utilisées pour:		
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(30 447 257)	(16 404 147)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(4 868 358)	484 613
ENCAISSE AU DÉBUT	4 982 143	4 497 530
ENCAISSE À LA FIN	113 785 $	4 982 143 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

BILAN
au 31 décembre 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	113 785 $	4 982 143 $
Primes à recevoir	631 145	1 386 482
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	67 124 156	36 676 899
Avances à une institution inscrite (note 3)	8 750 000	10 000 000
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis (note 4)	2 008 463	2 388 463
Intérêts courus	599 548	371 958
	79 227 097 $	55 805 945 $
PASSIF		
Créditeurs		
Frais imputés par l'Inspecteur général des instutions financières	432 640 $	391 619 $
Taxe provinciale sur primes	690 145	567 260
	1 122 785	958 879
AVOIR NET DU FONDS		
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
Bénéfices nets accumulés	77 104 312	53 847 066
	78 104 312	54 847 066
	79 227 097 $	55 805 945 $

DÉPÔTS GARANTIS (note 5)

ÉVENTUALITÉ (note 6)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Marie Bouchard
Réal Moffet

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 1990

---

1. Constitution, objets et financement

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec, constituée en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., chapitre A-26 et modifications), a pour objets:

- De régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;

- De garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 $;

- De gérer un fonds d'assurance-dépôts;

- D'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi:

- Le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par la Régie sont versées à ce Fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre à la Régie;

- Lorsque les ressources de la Régie sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances à la Régie ou garantir le paiement de tout engagement de cette dernière. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 $.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Primes

Les primes prélevées des institutions inscrites sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Provision pour pertes

La provision pour pertes, établie par une analyse cas par cas, résultant d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants ou encore d'interventions spéciales, est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets accumulés.

Frais d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie est assumé par le gouvernement du Québec et n'est pas présenté à l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets accumulés.

3. Avances à une institution inscrite

	1990	1989
La Financière Coopérants Prêts-Épargne Inc.		
- Avance, ne portant pas intérêt, remboursable en 1991, et entièrement garantie par un dépôt à long terme auprès d'une institution financière *	5 000 000 $	5 000 000 $
- Avance, ne portant pas intérêt, remboursable par versements annuels de 1 250 000 $ les 1er octobre 1990, 1991, 1992 et 1993 respectivement, et entièrement garantie par des obligations	3 750 000	5 000 000
	8 750 000 $	10 000 000 $

* Cette avance a été remboursée à la Régie le 10 janvier 1991.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 DÉCEMBRE 1990

---

4. Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis

	1990	1989
Réclamations	10 308 463 $	11 188 463 $
Provision pour pertes	8 300 000	8 800 000
	2 008 463 $	2 388 463 $

Lorsque la Régie paie un dépôt d'argent en lieu et place d'une institution, il y a subrogation des droits du déposant contre l'institution et la Régie réclame de cette dernière la somme ainsi payée.

5. Dépôts garantis

Selon les déclarations annuelles des dépôts garantis au 30 avril 1990 soumises par les institutions inscrites, ces dépôts s'élèvent à 53,7 milliards $ (1989: 48,2 milliards $), dont 15,3 milliards $ (1989: 12,7 milliards $) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemnisera et tiendra quitte la Régie de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

6. Éventualité

La Compagnie Crown Trust

Cette société de fiducie, constituée en corporation en vertu d'une loi ontarienne, a été l'objet d'une prise de possession, le 7 janvier 1983, par le gouvernement de l'Ontario.

La Compagnie Central Trust, selon les termes d'une entente intervenue le 7 février 1983, entre la Compagnie Crown Trust, la Compagnie Central Trust, la Société d'assurance-dépôts du Canada et the Registrar under the Loan and Trust Corporations Act (Ontario) a été désignée pour administrer pendant une période de cinq ans les opérations de la Compagnie Crown Trust. Suite à l'expiration de cette entente, les actifs de la Compagnie Crown Trust ont été confiés à un liquidateur, le 19 février 1988. Au 31 décembre 1990, la liquidation se poursuit.

Les dépôts reçus au Québec par Crown Trust étant garantis par la Régie, une entente est à intervenir avec la Société d'assurance-dépôts du Canada pour déterminer la nature et le montant des pertes que la Régie pourrait être appelée à assumer.

Compte tenu des renseignements obtenus et des clauses de l'entente à intervenir, la Régie est d'avis que le règlement de cette affaire n'aura que peu d'impact sur l'avoir net du Fonds d'assurance-dépôts. Toute somme que la Régie pourrait être appelée à débourser à cet égard sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec au 31 décembre 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets accumulés et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 8 mars 1991

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-5

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	Régime d'assurance-maladie	Assistance-maladie	Autres programmes	Total 1991	Total 1990
COÛT DES PROGRAMMES					
Services médicaux	1 851 023	-	73 986	1 925 009	1 780 564
Services optométriques	48 826	3 664	-	52 490	50 008
Services dentaires	75 258	41 153	-	116 411	111 780
Médicaments et services pharmaceutiques	396 621	121 019	453	518 093	448 507
Prothèses	34 885	10 950	-	45 835	38 160
Bourses et primes	24 410	-	3 926	28 336	20 079
Services hospitaliers (note 3)	-	-	127 021	127 021	117 530
	2 431 023	176 786	205 386	2 813 195	2 566 628
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	-	-	3 141	3 141	2 374
	2 431 023	176 786	202 245	2 810 054	2 564 254
Frais d'administration (note 4)	61 156	6 037	2 055	69 248	62 659
	2 492 179	182 823	204 300	2 879 302	2 626 913
SOURCES DE FINANCEMENT					
Fonds des services de santé	2 434 933	-	-	2 434 933	2 223 267
Gouvernement du Québec	-	182 823	184 148	366 971	333 309
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 3)	-	-	20 152	20 152	18 013
Commission de la santé et de la sécurité du travail	54 711	-	-	54 711	50 390
Autres	2 535	-	-	2 535	1 934
	2 492 179	182 823	204 300	2 879 302	2 626 913

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 964	16 020
Contributions à recevoir du Fonds des services de santé	237 753	203 820
Frais à récupérer:		
Programme d'assistance-maladie	49 482	43 019
Autres programmes	63 223	44 470
Autres créances	2 670	2 807
	355 092	310 136
Immeuble du siège social (note 5)	14 800	15 400
	369 892	325 536
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation	59 776	57 851
Services à payer	284 621	244 536
Autres créditeurs et frais courus	10 695	7 749
	355 092	310 136
Dette à long terme (note 6)	14 800	15 400
	369 892	325 536

POUR LA RÉGIE,

Réjean Cantin

Clément Richer

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

La Régie, corporation constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5 et modifications), a pour fonction d'administrer le régime d'assurance-maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre, entre autres, le programme d'assistance-maladie du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle ainsi que les parties suivantes de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux: la rémunération des résidents en médecine, le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec, le paiement des primes d'installation et des bourses de formation spécialisée et la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers. La Régie paie en outre les services professionnels rendus par les médecins oeuvrant dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi occasionnés.

Le financement du régime d'assurance-maladie s'effectue à même le Fonds des services de santé qui est constitué de la contribution des employeurs et des sommes qu'y verse le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu et selon les besoins de la Régie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Sources de financement

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des sommes recouvrées des tiers et des contributions des ressortissants étrangers qui le sont lors de leur encaissement.

Coût des programmes

Les montants imputés au coût des programmes comprennent la valeur estimative des demandes de paiement reçues jusqu'au 30 avril à l'égard des services rendus et des médicaments fournis avant le 1er avril.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

L'immeuble du siège social est comptabilisé au prix coûtant et l'amortissement correspond à la partie de la dette à long terme remboursée au cours de l'exercice. Les acquisitions d'ameublement et d'équipement ainsi que les dépenses pour l'amélioration des aires locatives sont imputées aux frais d'administration.

3. SERVICES HOSPITALIERS

	1991	1990
Services hospitaliers reçus hors du Québec par ses résidents	106 869	99 517
Services hospitaliers reçus au Québec par des résidents des autres provinces	20 152	18 013
	127 021	117 530

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1991	1990
Traitements et avantages sociaux	44 801	41 801
Locaux, équipement et ameublement	11 986	10 296
Fournitures et approvisionnements	2 549	2 537
Services de transport et de communication	3 324	2 962
Intérêts sur la dette à long terme	1 643	1 710
Services professionnels et autres	4 345	2 753
Amortissement de l'immeuble du siège social	600	600
	69 248	62 659

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

5. IMMEUBLE DU SIÈGE SOCIAL

	1991	1990
Coût de l'immeuble	18 537	18 537
Amortissement accumulé	3 737	3 137
	14 800	15 400

6. DETTE À LONG TERME

	1991	1990
Obligations, Série "A", 10,875 % l'an, remboursables par versements annuels de 600 000 $ en capital plus les intérêts et échéant le 30 septembre 1995. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts sont garantis par le gouvernement du Québec	14 800	15 400

7. RÉMUNÉRATION DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Les ententes suivantes avec les professionnels de la santé, expirées au 31 mars 1991, n'ont fait l'objet d'aucune provision au passif à l'égard des modifications qui pourraient être apportées aux tarifs lors de leur renouvellement:

	Date d'expiration
Association québécoise des pharmaciens propriétaires	31 mai 1989
Fédération des médecins résidents du Québec	30 juin 1989
Association des chirurgiens dentistes du Québec	31 mai 1990
Association professionnelle des optométristes du Québec	31 mai 1990

8. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Régie et les professionnels de la santé rémunérés à salaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 883 575 $ (1990: 1 788 749 $) pour ses employés et sont incluses dans les frais d'administration. De plus, les contributions pour les professionnels de la santé rémunérés à salaire s'élèvent à 4 489 977 $ (1990: 4 193 105 $) et sont incluses dans le coût des programmes aux postes Services médicaux et Services dentaires. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance-maladie du Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état du coût et du financement des programmes administrés par la Régie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Régie au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 29 mai 1991

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-30
FONDS D'ASSURANCE

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Revenus		
Cotisations des assurés	68 609 079 $	62 700 730 $
Contribution du gouvernement du Québec	137 218 158	125 401 460
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 3)	3 635 800	3 479 000
	209 463 037	191 581 190
Dépenses		
Compensations aux assurés	255 931 698	192 895 165
Frais d'administration (note 4)	5 955 076	2 760 990
Intérêts sur emprunt	804 938	4 255 098
	262 691 712	199 911 253
Moins: Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec	5 955 076	2 760 990
	256 736 636	197 150 263
Excédent des dépenses sur les revenus	(47 273 599)	(5 569 073)
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE		
Revenus		
Cotisations des assurés	21 808 592	19 751 178
Contribution du gouvernement du Québec	21 808 592	19 751 178
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 3)	74 200	71 000
	43 691 384	39 573 356
Intérêts sur dépôts	5 980 599	3 885 749
	49 671 983	43 459 105
Dépenses		
Indemnités et compensations	29 993 264	28 182 986
Frais d'administration (note 4)	13 070 725	15 645 600
	43 063 989	43 828 586
Moins: Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec	13 070 725	15 645 600
	29 993 264	28 182 986
Excédent des revenus sur les dépenses	19 678 719	15 276 119
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DES FONDS D'ASSURANCE	(27 594 880)$	9 707 046 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Déficit au début	178 887 003 $	173 317 930 $
Excédent des dépenses sur les revenus	(47 273 599)	(5 569 073)
Déficit à la fin	226 160 602	178 887 003
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE		
Excédent (déficit) au début	14 888 120	(387 999)
Excédent des revenus sur les dépenses	19 678 719	15 276 119
Excédent à la fin	34 566 839	14 888 120
DÉFICIT À LA FIN DES FONDS D'ASSURANCE	191 593 763 $	163 998 883 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

BILAN CUMULÉ
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Contribution du gouvernement du Québec à recevoir et courue	6 652 076 $	7 343 129 $
Débiteurs et intérêts courus	3 164 216	2 041 028
Avances aux assurés (note 5)	50 076 140	46 105 644
	59 892 432 $	55 489 801 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	2 630 860 $	1 119 959 $
Emprunt bancaire	30 000 000	
Créditeurs et frais courus	1 188 953	484 934
Provision pour indemnités et compensations aux assurés	73 775 063	96 468 729
Cotisations et contribution non gagnées	143 891 319	121 415 062
	251 486 195	219 488 684
DÉFICIT		
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles - déficit (note 6)	226 160 602	178 887 003
Fonds d'assurance-récolte - (excédent) (note 7)	(34 566 839)	(14 888 120)
Déficit des fonds d'assurance	191 593 763	163 998 883
	59 892 432 $	55 489 801 $

Pour la Régie,

Hermann Mathieu
Conrad Bernier

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Régie des assurances agricoles du Québec, corporation au sens du Code civil, constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre A-30 et modifications), a pour objet d'administrer l'assurance-récolte et les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles prescrits par le Gouvernement.

Régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ont pour but de garantir aux producteurs un revenu annuel net positif. Les cotisations des assurés aux régimes et la contribution du Gouvernement égale au double des cotisations alimentent un fonds d'assurance qui doit permettre à long terme le paiement aux assurés des compensations auxquelles ils ont droit.

Lorsque les ressources du fonds sont insuffisantes pour le paiement des compensations, le ministre des Finances est autorisé à faire à la Régie, à même le Fonds consolidé du revenu, des avances pour parfaire tels paiements. Ces avances sont remboursables aux conditions fixées par le Gouvernement.

La Régie peut, au moyen d'un emprunt, parfaire le paiement des compensations en vertu du régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Elle peut céder en garantie de cet emprunt tout ou partie des cotisations qu'elle perçoit et des contributions que lui verse le Gouvernement. Le Gouvernement détermine le montant, le taux d'intérêt, les conditions et les modalités d'un emprunt ainsi que les conditions d'une cession des cotisations et des contributions notamment quant à la signification de cette cession. Le Gouvernement peut aussi garantir un emprunt fait par la Régie.

Assurance-récolte

L'assurance-récolte garantit aux producteurs agricoles un rendement minimum de leurs cultures moyennant des cotisations. Les cotisations des assurés et une contribution du même montant de la part du Gouvernement doivent servir à constituer un fonds d'assurance, qui à long terme, permettra de payer des indemnités et compensations garanties par contrat.

Lorsque les ressources du fonds sont insuffisantes pour le paiement des indemnités et compensations, le ministre des Finances est autorisé à faire à la Régie, à même le Fonds consolidé du revenu, des avances pour parfaire tels paiements. Ces avances sont remboursables aux conditions fixées par le Gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le bilan cumulé comprend le bilan du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et du fonds d'assurance-récolte.

Cotisations, contribution et compensations aux assurés

Les cotisations et la contribution aux régimes sont comptabilisées comme revenus dans l'exercice au cours duquel se termine, et ce pour chaque régime, l'année d'assurance et/ou la période de fixation des prix utilisés pour la compensation.

Avances aux assurés

Les avances aux assurés représentent une tranche de compensation versée aux producteurs à titre d'acompte avant la fin de l'année d'assurance ou de la période de fixation des prix. Cette mesure est appliquée lorsque l'écart entre le prix garanti par la Régie et le prix du marché le justifie et qu'il est évident qu'un écart se maintiendra jusqu'à l'échéance de l'année d'assurance ou de la période de fixation des prix.

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais d'administration

Pour fins de présentation des états financiers, les frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec sont répartis entre les fonds d'assurance.

Le coût des avantages sociaux ainsi que celui de certains services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses des fonds d'assurance.

Le coût des acquisitions du matériel et de l'équipement est imputé aux frais d'administration.

3. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

À la suite d'une autorisation du gouvernement du Québec, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec doit verser à la Régie, au cours des exercices 1989 à 1993, une contribution annuelle spéciale de 2 900 000 $ représentant le cinquième du total des déficits accumulés au 31 mars 1988, aux fonds d'assurance-récolte et d'assurance-stabilisation des revenus agricoles dans la production de betteraves sucrières. Cette contribution est majorée des intérêts courus et se compose comme suit :

	1991	1990
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	3 635 800 $	3 479 000 $
Fonds d'assurance-récolte	74 200	71 000
	3 710 000 $	3 550 000 $

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1991	1990
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	2 449 581 $	1 064 850 $
Services de transport et de communication	357 683	181 894
Services professionnels, administratifs et autres	2 407 367	1 233 538
Entretien et réparations	89 332	14 257
Loyers	376 612	150 344
Fournitures et approvisionnements	117 650	60 388
Matériel et équipement	147 475	51 336
Autres dépenses	9 376	4 383
	5 955 076 $	2 760 990 $
Fonds d'assurance-récolte		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	5 376 555 $	6 034 150 $
Services de transport et de communication	785 074	1 030 730
Services professionnels, administratifs et autres	5 283 898	6 990 047
Entretien et réparations	196 075	80 792
Loyers	826 623	851 947
Fournitures et équipements	258 230	342 196
Matériel et équipement	323 692	290 904
Autres dépenses	20 578	24 834
	13 070 725 $	15 645 600 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

5. AVANCES AUX ASSURÉS

	1991	1990
Régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		
Producteurs de céréales, de maïs-grain et de soya	34 980 512 $	46 105 644 $
Producteurs de pommes de terre	7 577 579	-
Producteurs de porcelets	7 518 049	-
	50 076 140 $	46 105 644 $

6. CONTINUITÉ PAR RÉGIME DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	Solde (déficitaire) au 31 mars 1990	Cotisations	Contributions	Compensations aux assurés pour les années d'assurance		Répartition des intérêts sur emprunt	Solde (déficitaire) au 31 mars 1991
				Courantes	Antérieures		
Régime des producteurs de							
Veaux d'embouche	(25 085 016)$	14 942 392 $	29 884 784 $	46 677 164 $	(14 731)$	(597 345)$	(26 322 928)$
Bouvillons et bovins d'abattage	(12 978 675)	6 310 824	12 621 648	19 005 328	(1 619)	(43 477)	(13 006 435)
Veaux lourds	(65 632)	3 733 450	7 466 900	10 842 646	(186 285)	(390 514)	868 871
Porcelets	26 886 439	782 614	1 565 228	4 582 481	(32 451)	(3 009 192)	27 693 443
Porcs à l'engraissement	(42 634 214)	6 217 869	12 435 738	45 907 061	613 069	3 353 803	(73 854 540)
Agneaux	(5 679 815)	1 847 068	3 694 136	6 041 829	56 439	165 755	(6 402 634)
Pommes de terre	(18 387 575)	2 659 443	5 318 886			1 164 000	(11 573 244)
Céréales, Maïs-grains et soya	(90 910 950)	32 115 419	64 230 838	122 119 135	321 762	(708 153)	(116 297 437)
Betteraves sucrières	(10 031 565)		3 635 800		(130)	870 061	(7 265 696)
	(178 887 003)$	68 609 079 $	140 853 958 $	255 175 644 $	756 054 $	804 938 $	(226 160 602)$

Régime	Année d'assurance courante
Veaux d'embouche	1990
Bouvillons et bovins d'abattage	1990
Veaux lourds	1990
Porcelets	1989
Porcs à l'engraissement	1990
Agneaux	1990
Pommes de terre	1989
Céréales, maïs-grain et soya	1989

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

7. CONTINUITÉ PAR CATÉGORIE DE CULTURE DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

	Solde (déficitaire) au 31 mars 1990	Année d'assurance 1990			Années d'assurance antérieures-indemnités et compensations	Répartition des intérêts sur dépôts	Solde (déficitaire) au 31 mars 1991
		Cotisations	Contributions	Indemnités et compensations			
Systèmes collectifs							
Céréales	(1 228 598)$	845 758 $	845 758 $	860 340 $	(5 984)$	20 239 $	(371 199)$
Maïs fourrager	2 084 357	151 616	151 616	267 410		307 443	2 427 622
Foin	5 073 717	5 030 787	5 030 787	4 154 495	3 894	1 707 524	12 684 426
Maïs-grain	(1 690 815)	707 377	707 377	138 307		(66 022)	(480 390)
Miel	(335 797)	110 903	110 903	14 507	734	(19 397)	(148 629)
Systèmes individuels							
Grandes cultures							
Céréales	3 937 607				5 984	521 712	4 453 335
Maïs fourrager	2 479 833					328 844	2 808 677
Foin	4 159 681					551 604	4 711 285
Cultures commerciales							
Céréales commerciales	(1 265 251)	1 940 635	1 940 635	2 404 668	25 700	188 825	374 476
Céréales d'automne	(1 837 524)	510 369	510 369	2 288 103		(275 049)	(3 379 938)
Céréales de semence	587 673	3 957	3 957	1 188		78 754	673 153
Légumineuses	(499 710)	587 874	587 874	1 998 661		(90 976)	(1 413 599)
Maïs-grain	12 923 891	4 523 104	4 523 104	4 442 240	44 321	2 596 716	20 080 254
Cultures fruitières							
Bleuets	(122 218)	91 112	91 112	22 302		822	38 526
Fraises	(1 798 309)	385 991	385 991	549 139		(150 463)	(1 725 929)
Framboises	(328 845)	60 323	60 323	194 485		(32 862)	(435 546)
Pommiers nains et semi-nains	858 549	64 283	64 283	131 267		126 433	982 281
Pommes (classées)	(6 684 019)	1 607 362	1 607 362	3 954 409	(304 498)	(530 123)	(7 649 329)
Pommes (non classées)	(277 241)	85 669	85 669	198 255		(13 935)	(318 093)
Cultures industrielles							
Betteraves sucrières	(179 600)		74 200			(14 767)	(120 167)
Haricots jaunes	591 534	46 804	46 804	136 028		80 388	629 502
Haricots verts	46 830	47 185	47 185	74 433		9 518	76 285
Maïs sucré	276 488	161 409	161 409	273 243		58 072	384 135
Pois verts non ridés	388 461	170 667	170 667	318 746		76 556	487 605
Pois verts ridés	1 083 046	137 066	137 066	256 094		161 239	1 262 323
Tabac à cigare et à pipe	305 925	3 629	3 629	2 963		41 495	351 715
Tabac jaune	7 798 193	446 262	446 262	661 615	30 000	1 113 968	9 113 070
Cultures de serres							
Concombres	(37 746)	8 122	8 122	3 953		(3 347)	(28 802)
Laitue	(6 409)	86	86			(609)	(6 846)
Tomates	23 845	26 082	26 082	37 774		6 157	44 392
Cultures maraîchères							
Feuillus	(848 746)	657 999	657 999	874 953	14 631	7 505	(414 827)
Fruits	(734 704)	292 329	292 329	345 687		(44 966)	(540 699)
Racines	(2 136 337)	763 588	763 588	1 495 621	17 961	(134 904)	(2 257 647)
Vivaces	(14 772)	13 933	13 933	41 758	5 494	(1 112)	(35 270)
Pommes de terre	(5 825 296)	1 947 559	1 947 559	3 063 414	64 228	(452 641)	(5 510 461)
Divers	(1 879 573)	378 752	378 752	884 741		(172 042)	(2 178 852)
	14 888 120 $	21 808 592 $	21 882 792 $	30 090 799 $	(97 535)$	5 980 599 $	34 566 839$

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan cumulé des fonds d'assurance administrés par la Régie des assurances agricoles du Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière des fonds d'assurance administrés par la Régie au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de leurs opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général par intérim

Québec, le 30 août 1991

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
L.R.Q., c. R-7
FONDS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS
exercice clos le 31 octobre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
REVENUS		
Installations sportives		
Loyers et droits d'entrée	7 356	6 020
Stationnement	2 188	2 036
Appartements, espaces commerciaux et à bureaux		
Loyers et stationnement	12 599	11 960
Services touristiques	2 836	2 795
Redevances des concessions alimentaires	1 077	471
Restauration	391	1 471
Publicité	1 625	1 532
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	847	732
Travaux et services facturés à des locataires	808	575
Autres revenus	189	183
	29 916	27 775
DÉPENSES		
Traitements des employés réguliers	8 148	7 392
Traitements des employés occasionnels	2 691	2 452
Charges sociales	1 046	881
Contrats de service	8 518	7 495
Matériaux et location d'équipement	2 130	2 094
Aliments et boissons pour restauration	124	531
Énergie, chauffage, éclairage et climatisation	5 413	5 077
Assurances, taxes et servitude	1 330	1 062
Provision auto-assurance	144	170
Honoraires professionnels	656	472
Commissions, cachets et droits	434	425
Intérêts sur les emprunts à court terme	338	113
Intérêts sur dette à long terme	555	555
Billets d'événements aux fins de revente	485	510
Papeterie, impression, téléphone et messagerie	635	541
Publicité	953	939
Autres dépenses	522	431
Amortissement des immobilisations	1 949	1 647
Frais imputés au fonds de construction	(901)	(431)
	35 170	32 356
DÉFICIT D'EXPLOITATION	(5 254)	(4 581)
AUTRES ÉLÉMENTS		
Frais de réparations majeures	(549)	(534)
Produit de réclamation (note 4)	1 000	
Autres	62	
	513	(534)
DÉFICIT TOTAL	(4 741)	(5 115)
Subvention du gouvernement du Québec (note 5)	4 741	5 115

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
31 octobre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	168	175
Comptes clients et autres débiteurs	462	740
Solde de la subvention à recevoir	356	1 365
Avances au fonds de construction	641	1 409
Stocks	1 159	818
Frais payés d'avance	231	246
	3 017	4 753
IMMOBILISATIONS (note 6)	13 062	11 049
	16 079	15 802
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Avances bancaires	1 630	893
Emprunts à court terme	2 839	335
Fournisseurs et engagements à payer	5 003	8 013
Revenus reportés	901	1 051
	10 373	10 292
PROVISION AUTO-ASSURANCE	706	510
DETTE À LONG-TERME (note 7)	5 000	5 000
	16 079	15 802

PASSIF ÉVENTUEL (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Pierre Bibeau, administrateur
André Grou, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice clos le 31 octobre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du fonds spécial olympique	27 128	78 707
Remboursements d'emprunts à long terme	(12 000)	(63 000)
	15 128	15 707
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction	(19 987)	(18 753)
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	4 394	3 435
	(15 593)	(15 318)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(465)	389
SITUATION DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(18)	(407)
SITUATION DES LIQUIDITÉS À LA FIN	(483)	(18)

Les liquidités du fonds de construction de la Régie représentent l'encaisse moins la banque, solde à découvert et les emprunts à court terme.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

BILAN
31 octobre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
COÛTS DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES		
Coût de construction des installations (note 8)	1 268 809	1 226 354
Intérêts sur emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 284 969	1 242 514
Contributions reçues (note 9)	(885 271)	(858 143)
	399 698	384 371
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Encaisse	199	
Avances sur contrats de construction	87	99
Frais devant être assumés par le fonds spécial olympique (note 10)	68 216	76 552
	68 502	76 651
	468 200	461 022
PASSIF		
Banque, solde à découvert		18
Emprunts à court terme	682	
Dette à long terme (note 7)	429 086	443 161
Fournisseurs et engagements à payer	26 075	3 614
Retenue sur un contrat de construction	1 000	1 000
Dû au fonds d'exploitation	641	1 409
Intérêts courus	10 716	11 820
	468 200	461 022

PASSIF ÉVENTUEL (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Pierre Bibeau, administrateur
André Grou, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 octobre 1990
(en milliers de dollars)

---

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Régie des installations olympiques (la Régie) est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi constituant la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines des installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXIe Olympiade, du Village olympique et du centre Paul-Sauvé et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

2. Organisme associé

Le fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie (14,689% au 31 octobre 1990) de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de l'aliénation d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. Principales pratiques comptables

a) Frais imputés du fonds d'exploitation au fonds de construction

La Régie impute au fonds de construction tous les frais administratifs, directs et indirects, reliés au parachèvement des installations, au règlement des dossiers préolympiques et au Biodôme.

b) Impôts

- sur le revenu

Corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

- fonciers

La Régie n'est pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

c) Réclamations

- La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

- Les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet de provisions.

d) Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix coûtant (méthode du coût moyen) et de la valeur nette de réalisation.

e) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Équipements et appareils électroménagers	20%
Tableaux d'affichage électronique extérieurs et revêtement synthétique	10%
Aménagements locatifs et spécifiques	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux loués et 20 % pour les autres
Matériel roulant	10% et 26,33%

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 octobre 1990
(en milliers de dollars)

3. Principales pratiques comptables (suite)

f) Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques et des installations du centre Paul-Sauvé, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût des divers équipements et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

g) Aliénation de biens

Lors de l'aliénation d'actifs mobiliers et immobiliers comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de l'aliénation d'actifs immobiliers est versé au fonds spécial olympique.

h) Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses revenus d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympique qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme ainsi que tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change lors du remboursement de dettes en devises étrangères qui sont assumées directement par le fonds spécial olympique.

i) Conversion des devises étrangères

La dette à long terme du fonds de construction comprend des emprunts remboursables en devises des États-Unis. Ces emprunts sont convertis en devises canadiennes aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Au cours des exercices subséquents, la perte ou le gain résultant de la conversion augmentera ou réduira les frais devant être assumés par le fonds spécial olympique.

j) Pertes de change réalisées sur la dette à long terme en devises étrangères

Certains emprunts à long terme du fonds de construction remboursables en devises des États-Unis ont fait l'objet d'une convention d'échange de devises ("swap") tel que le décrit la note 7. Il en résulte une perte réalisée qui est comptabilisée et amortie selon la méthode linéaire jusqu'à l'échéance de la dette.

k) Engagements à payer

La Régie comptabilise le coût des biens dès l'émission de la commande d'achat.

4. Produit de réclamation

Une réclamation de l'ordre de 2 060 382 $ a été présentée au cours du mois d'octobre 1990 auprès du Fonds spécial olympique. Cette réclamation visait l'application de l'article 2 de la loi constituant un fonds spécial olympique relativement au remboursement du produit de l'aliénation d'actifs immobiliers.

Au cours de l'exercice 1989-90, 1 000 000 $ ont été encaissés et comptabilisés. Le solde a été encaissé en novembre 1990.

5. Subvention du gouvernement du Québec

La subvention du gouvernement du Québec à titre d'assistance financière à la Régie pour couvrir le déficit a été fixée de la façon suivante:

	1990	1989
Déficit total de l'exercice	4 741	5 115

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 octobre 1990
(en milliers de dollars)

5. Subvention du gouvernement du Québec (suite)

Le Conseil du Trésor du gouvernement du Québec verse à la Régie une subvention établie de la façon suivante:

a) La Régie établit sa demande de subvention lors de la présentation de son budget annuel.

b) Le gouvernement verse une partie de la subvention prévue au cours de l'année.

c) Le gouvernement verse à la Régie, sur présentation de ses états financiers, le solde requis pour combler le déficit, jusqu'au maximum prévu lors de l'élaboration de son budget.

d) Si le déficit d'une année s'avère supérieur à la subvention prévue, l'écart sera comblé par le Gouvernement au cours de l'exercice suivant, en augmentant d'autant la subvention prévue.

e) Si le versement de la première tranche de la subvention engendre un surplus, ce dernier sera récupéré par le Gouvernement, en réduisant d'autant la subvention de l'exercice suivant.

6. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements	7 487	5 864	1 623	876
Appareils électroménagers	1 399	1 315	84	41
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	1 239	919	320	444
Aménagements locatifs et spécifiques	15 215	8 869	6 346	3 997
Revêtement synthétique	1 640	164	1 476	
Matériel roulant	1 095	659	436	373
Projets en cours	2 777		2 777	5 318
	30 852	17 790	13 062	11 049

7. Dette à long terme

	1990	1989
Fonds d'exploitation		
Obligations, portant intérêt au taux de 11,10% payables semestriellement, échéant le 24 septembre 1992	5 000	5 000
Ces obligations sont garanties par le gouvernement du Québec.		
Fonds de construction		
Obligations, portant intérêt au taux bancaire annuel préférentiel moins 5/8 de 1% payables semestriellement		12 000
Billets de 250 000 000 $ en devises des États-Unis, portant intérêt au taux interbanque de l'eurodollar sur le marché de Londres payables trimestriellement, échéant en novembre 1994	291 300	293 375
Obligations, ayant fait l'objet de trois conventions d'échange de devises, portant intérêt au taux de 9,6% payables semestriellement, échéant le 17 novembre 1993	88 306	88 306
Billet de 40 000 000 $ en devises des États-Unis, ayant fait l'objet d'une convention d'échange de devises, portant intérêt au taux de 7,9866% payable annuellement, échéant le 21 février 1994	49 480	49 480
	429 086	443 161

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 octobre 1990
(en milliers de dollars)

7. Dette à long terme (suite)

Tous ces billets et obligations sont garantis par le gouvernement du Québec.

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

1991		1992		1993
1994	137 786	1995	291 300	

8. Coût de construction des installations

	1990	1989
Parc olympique		
Solde au début	1 125 633	1 105 991
Coût de parachèvement	28 947	15 199
Biodôme	7 188	
Frais de financement et d'émission de la dette à long terme	5 176	4 443
Solde à la fin	1 166 944	1 125 633
Village olympique		
Solde au début	100 721	100 373
Coût de parachèvement	1 144	348
Solde à la fin	101 865	100 721
	1 268 809	1 226 354

9. Contributions reçues

	1990	1989
Fonds spécial olympique	623 260	596 132
Comité organisateur des Jeux Olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	885 271	858 143

10. Frais devant être assumés par le fonds spécial olympique

	1990	1989
Intérêts courus sur emprunts	10 716	11 820
Pertes de change réalisées et non réalisées sur la dette à long terme en devises étrangères	57 500	64 732
	68 216	76 552

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 octobre 1990
(en milliers de dollars)

11. Passif éventuel

Des poursuites et des réclamations ont été intentées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 1990, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 9 000 000 $ (49 900 000 $ en 1989).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1987, la Régie a obtenu une sentence arbitrale favorable n'entraînant aucun débours concernant une poursuite s'élevant à 24 000 000 $. Cependant, la requérante a entamé des procédures en évocation à l'encontre de cette décision.

12. Évolution de la situation financière

L'état de l'évolution de la situation financière du fonds d'exploitation n'apporterait aucun renseignement significatif pour une meilleure compréhension des états financiers.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de la Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1990 ainsi que les états des résultats du fonds d'exploitation et de l'évolution de la situation financière du fonds de construction de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 octobre 1990 ainsi que les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière du fonds de construction pour l'exercice clos à cette date selon les principales pratiques comptables énoncées à la note 3 des états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés
Comptables agréés

Montréal, le 9 janvier 1991

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-9, R-15.1, R-17 ET A-17

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
		(note 4)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations au Régime	2 308 215	2 179 289
Revenus de placements - net (note 5)	1 846 838	1 048 868
Autres revenus	9	305
	4 155 062	3 228 462
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestation versées aux participants:		
Rentes de retraite	2 113 168	1 886 811
Rentes de conjoint survivant	728 237	669 769
Rentes d'orphelin	13 377	13 452
Rentes d'invalidité	345 108	328 255
Rentes d'enfant d'invalide	4 905	5 063
Prestations de décès	57 558	52 439
	3 262 353	2 955 789
Remboursements de prestations d'aide sociale au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle	7 367	7 482
	3 269 720	2 963 271
Frais d'administration (note 6)	73 468	68 232
	3 343 188	3 031 503
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET DU RÉGIME	811 874	196 959
ACTIF NET DU RÉGIME AU DÉBUT		
Solde déjà établi	14 095 040	13 446 663
Redressement:		
Changement apporté dans la comptabilisation des dépôts à participation (note 4)	322 000	773 418
Solde redressé	14 417 040	14 220 081
ACTIF NET DU RÉGIME À LA FIN	15 228 914	14 417 040

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

ACTIF NET DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
au 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
		(note 4)
ACTIF		
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à terme		25 000
Dépôts à participation (note 7)	15 165 099	14 293 409
Revenus à recevoir	171 429	118 547
	15 336 528	14 436 956
Cotisations à recevoir du ministère du Revenu		11 784
Débiteurs	5 101	4 895
Immobilisations (note 8)	3 158	3 680
Développement de systèmes informatiques (note 9)	4 803	4 300
	15 349 590	14 461 615
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	29 773	31 969
Emprunt bancaire		2 306
Cotisations à rembourser au ministère du Revenu	11 443	
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	67 600	
Créditeurs	11 860	10 300
	120 676	44 575
ACTIF NET DU RÉGIME (note 10)	15 228 914	14 417 040

Pour le Conseil d'administration,

Claude Legault
Stephen Jarislowsky

ADMINISTRATION DE PROGRAMMES DE SÉCURITÉ DU REVENU
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ADMINISTRATION DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE		
Revenus d'honoraires d'enregistrement	1 444	1 407
Frais d'administration (note 6)	3 867	3 531
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	2 423	2 124
ADMINISTRATION DES ALLOCATIONS D'AIDE AUX FAMILLES		
Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec (note 6)	7 857	7 635

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1991

---

1. Constitution et mandats de la Régie

La Régie a été constituée en corporation en juillet 1965 par la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9 et modifications).

La Régie administre la Loi sur le régime de rentes du Québec, la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1) et la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes (L.R.Q., chapitre R-17). Elle assume également la responsabilité administrative de la Loi sur les allocations d'aide aux familles (L.R.Q., chapitre A-17 et modifications).

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite, entrée en vigueur le 1er janvier 1990, remplace la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes à l'exception de certaines dispositions qui continuent d'avoir effet jusqu'à la date fixée par le gouvernement du Québec.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes, la Régie a pour mandat de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à ces lois. Elle a aussi pour mission de promouvoir la planification financière de la retraite, notamment en favorisant l'établissement et l'amélioration de régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les allocations d'aide aux familles, la Régie est chargée d'administrer le programme qui vise à compenser une partie des charges familiales en versant des allocations.

2. Description du régime de rentes

Le Régime de rentes du Québec est un régime obligatoire qui assure aux travailleurs et aux personnes à leur charge une protection de base contre la perte de revenu résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

Les cotisations au Régime sont partagées également entre les employés et les employeurs depuis le 1er janvier 1966, date de son entrée en vigueur. Les taux annuels de ces cotisations (employeurs et employés), de 1966 à 1991 inclusivement, sont mentionnés à la note 10.

3. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon une méthode modifiée de la comptabilité d'exercice, méthode qui comporte des éléments de comptabilité de caisse et d'exercice, comme en font foi les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés à la valeur marchande.

Le revenu net attribué aux dépôts à participation, incluant les gains et les pertes à la vente de placements, est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Matériel de communication	25%
Ameublement et équipement de bureau	20%
Équipement et logiciels informatiques	20%
Ordinateur	33 1/3%
Équipement de bureautique	33 1/3%
Véhicules	33 1/3%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée restante du bail.

Développement de systèmes informatiques

Les coûts de développement de systèmes sont capitalisés et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Cotisations au Régime

Les revenus de cotisations au Régime sont constitués des cotisations, pénalités et intérêts attribués à la Régie par le ministère du Revenu au cours de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991

---

3. Conventions comptables (suite)

Ces revenus attribués par le ministère à la Régie sont provisoires et demeurent sujets à vérification et à rectifications. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus de cotisations au Régime de l'exercice au cours duquel elles sont connues.

Rentes et prestations

Les rentes et prestations sont comptabilisées lors de leur paiement.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont inscrits aux livres selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Honoraires d'enregistrement - Régimes complémentaires de retraite

Les revenus d'honoraires et d'amendes sont comptabilisés lors de leur encaissement.

4. Modification d'une convention comptable

À compter du présent exercice, les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés à la valeur marchande alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés au coût d'acquisition.

Cette modification de convention comptable, appliquée de façon rétroactive, a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers:

	1991	1990
Dépôts à participation	869 993 736 $	322 000 450 $
Actif net du Régime	869 993 736 $	322 000 450 $
Augmentation de l'actif net du Régime	547 993 286 $	(451 417 596)$

5. Revenus de placements - net

	1991	1990
Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation Revenu net attribué	1 288 799 595 $	1 482 039 818 $
Dépôts à vue	8 983 247	17 584 189
Dépôts à terme	2 628 679	432 890
	1 300 411 521	1 500 056 897
Intérêts sur dépôts bancaires	189 782	244 970
Intérêts sur emprunt bancaire	(32 578)	(8 979)
Intérêts sur avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(1 723 793)	(6 668)
	1 298 844 932	1 500 286 220
Variation de l'exercice de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition des unités de dépôts à participation	547 993 286	(451 417 596)
	1 846 838 218 $	1 048 868 624 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991

6. Frais d'administration

	1991	1990
Traitements et avantages sociaux	34 197 778 $	30 701 050 $
Transport et communications	8 270 169	8 357 947
Services professionnels	4 184 793	3 260 117
Entretien et réparations	941 250	764 453
Loyers	5 594 279	4 898 491
Fournitures	1 031 541	1 000 249
Matériel et équipement	89 423	148 782
Frais bancaires	290 881	299 924
Autres dépenses	161 643	101 699
Frais de perception des cotisations par le ministère du Revenu	25 424 269	25 113 543
Frais d'appels chargés par la Commission des Affaires sociales	170 305	
Créances irrécouvrables	117 312	224 046
Amortissement des immobilisations et du développement de systèmes informatiques	4 719 107	4 528 385
	85 192 750	79 398 686
Moins: Frais imputés à l'administration de programmes en sécurité du revenu		
Régimes complémentaires de retraite	3 867 135	3 531 343
Allocations d'aide aux familles	7 857 251	7 635 310
	11 724 386	11 166 653
Frais d'administration du Régime de rentes du Québec	73 468 364 $	68 232 033 $

7. Dépôts à participation

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités. Chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds général et n'est pas négociable. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois.

	1991	1990
Valeur marchande des unités	15 165 098 148 $	14 293 410 068 $
Valeur marchande par unité	833,72	803,61
Coût d'acquisition des unités	14 295 104 682	13 971 409 618
Unités:		
- Nombre	18 189 689	17 786 501
- Pourcentage détenu dans le fonds général	74,9%	75,0%

8. Immobilisations

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel de communication	325 882 $	292 978 $	32 904 $	12 351 $
Ameublement et équipement de bureau	2 422 885	1 664 609	758 276	761 710
Équipement et logiciels informatiques	5 507 375	4 317 544	1 189 831	1 775 607
Équipement de bureautique	3 717 961	3 125 134	592 827	504 338
Améliorations locatives	1 517 449	936 764	580 685	622 422
Véhicules	70 164	66 809	3 355	3 474
	13 561 716 $	10 403 838 $	3 157 878 $	3 679 902 $

9. Développement de systèmes informatiques

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Développement de systèmes informatiques	15 063 896 $	10 261 294 $	4 802 602 $	4 300 686 $

10. Actif net du Régime des rentes du Québec

L'actif net du Régime de rentes représente les fonds disponibles au 31 mars 1991 pour le paiement des rentes et prestations et le remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Cet actif net ne couvre pas la valeur actualisée des obligations accumulées au 31 mars 1991 par le Régime.

Entre 1966 et 1986, le taux de cotisation était fixé à 3,6 % des gains cotisables. En 1987, ce taux est passé à 3,8 % et a augmenté successivement de 0,2 % par année pour atteindre 4,6 % en 1991. Ces taux, suffisants à ce jour pour couvrir les prestations versées et les frais d'administration du Régime, ont entraîné l'accumulation d'un actif net de 15,2 milliards de dollars au 31 mars 1991 (31 mars 1990: 14,4 milliards de dollars). Cet actif net représente plus de 4,0 fois les prestations versées au cours de l'exercice 1990-1991.

Dans son discours sur le budget 1991-1992 prononcé le 2 mai 1991, le ministre des Finances du Québec a annoncé que le taux continuera d'augmenter de 0,2 % par année de 1992 à 1996 pour atteindre 5,6 %. Ces taux sont identiques à ceux du Régime de pensions du Canada. Un projet de loi à cette fin est en préparation par le gouvernement pour être présenté devant l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, la dernière analyse actuarielle effectuée au 31 décembre 1988 prévoit qu'en maintenant, après 1996, une hausse annuelle du taux de cotisation de 0,2 % jusqu'à ce que le taux atteigne 13,2 %, les fonds accumulés du Régime de rentes demeureront suffisants pour payer les prestations dues.

11. Régimes de retraite

Les employés de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 150 045 $ (1990: 1 035 046 $) pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à 325 271 $ (1990: 321 435 $) pour le Régime de retraite des fonctionnaires. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état de son évolution et l'état de l'administration de programmes en sécurité du revenu de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie des rentes du Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'actif net du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1991 ainsi que son évolution de même que les opérations de l'administration de certains programmes en sécurité du revenu de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté dans la comptabilisation des dépôts à participation expliquée à la note 4, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 mai 1991

SIDBEC
L.R.Q., c. E-14

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1990	1989
VENTES NETTES	604 058	651 959
DÉPENSES		
Coût des marchandises vendues, excluant l'amortissement y afférent	539 604	550 340
Frais de vente et d'administration	18 161	17 412
Intérêts sur le passif à long terme (notes 8 et 9)	9 704	10 403
Autres intérêts	5 438	5 778
Amortissement des immobilisations	30 694	28 194
	603 601	612 127
	457	39 832
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) d'une société en commandite	342	(85)
BÉNÉFICE DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES AVANT RÉGIME DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES	799	39 747
Régime de participation aux bénéfices (note 7)		2 800
BÉNÉFICE NET DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES	799	36 947
SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES		
Perte	(297)	(234)
Quote-part (de la perte nette) du bénéfice net de la société en coparticipation	(199)	605
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET DU SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(496)	371
BÉNÉFICE NET	303	37 318

SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT		
Apport du gouvernement du Québec pour les activités minières abandonnées	20 000	45 572
	20 000	45 572
Virement au déficit (note 12)	(20 000)	(45 572)
SOLDE À LA FIN		

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1990	1989
SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES		
Solde au début	194 791	231 738
Bénéfice net	799	36 947
Solde à la fin	193 992	194 791
SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES		
Solde au début	418 652	464 595
Virement du surplus d'apport (note 11)	(20 000)	(45 572)
	398 652	419 023
Perte nette (bénéfice net)	496	(371)
Solde à la fin	399 148	418 652
DÉFICIT	593 140	613 443

SIDBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (note 13)
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1990	1989
EXPLOITATION		
Bénéfice net du secteur d'activités continuées	799	36 947
Éléments hors caisse:		
Amortissement des immobilisations	30 694	28 194
Perte sur la cession d'immobilisations	40	353
Quote-part (du bénéfice net) de la perte nette d'une société en commandite	(342)	85
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	(4 140)	(1 222)
	27 051	64 357
FINANCEMENT		
Versements sur le passif à long terme	(11 146)	(11 007)
Variation du poste autre passif	(43)	(165)
	(11 189)	(11 172)
INVESTISSEMENT		
Trésorerie utilisée pour l'acquisition d'une filiale (note 1)	(10 037)	
Placement dans les sociétés en commandite	(4 001)	(2 179)
Acquisitions nettes d'immobilisations	(35 792)	(32 898)
Variation du poste autre actif	209	744
	(49 621)	(34 333)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU DÉCOUVERT ET EMPRUNTS BANCAIRES	33 759	(18 852)
DÉCOUVERT ET EMPRUNTS BANCAIRES AU DÉBUT	19 730	38 582
DÉCOUVERT ET EMPRUNTS BANCAIRES À LA FIN	53 489	19 730

SIDBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Comptes clients (note 6)	65 083	67 025
Stocks (notes 2 et 6)	197 472	177 478
Frais payés d'avance	813	298
	263 368	244 801
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 3)	9 537	7 288
PLACEMENTS (note 4)	19 992	15 848
IMMOBILISATIONS (notes 5, 6 et 8)	284 309	267 218
AUTRE ACTIF	2 650	1 989
	579 856	537 144

Au nom du Conseil d'administration,

John LeBoutillier
Robert Després

	1990	1989
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert et emprunts bancaires (note 6)	53 489	19 730
Comptes fournisseurs et frais courus	97 250	86 336
Régime de participation aux bénéfices (note 7)		2 800
Dû à la société en coparticipation		800
Versements sur le passif à long terme (notes 8 et 9)	18 429	11 043
	169 168	120 709
DETTE À LONG TERME (note 8)	35 030	28 775
DETTE GARANTIE PAR L'ACTIONNAIRE (note 9)	320 644	352 907
AUTRE PASSIF	2 259	2 302
PARTICIPATION MINORITAIRE	1	
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	645 894	645 894
Déficit (note 11)	(593 140)	(613 443)
	52 754	32 451
	579 856	537 144

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990

STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La compagnie, constituée selon la Loi sur les compagnies du Québec et régie à certains égards par une loi spéciale de la province de Québec, exploite des complexes sidérurgiques.

Conventions comptables

Principe de consolidation:

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la compagnie et de sa filiale en propriété exclusive.

Stocks:

Les produits en cours et les produits finis sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les matières premières sont évaluées au moindre du coût, du coût de remplacement et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Placements:

Les placements sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Immobilisations:

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Aménagement des terrains	- 4%
Bâtiments	- 2½% à 10%
Matériel et outillage	- 5% à 20%
Matériel roulant	- 4% à 25%
Mobilier et agencements	- 7% à 20%
Autres	- 5% à 8%

Régimes de retraite:

Les coûts des régimes de retraite sont établis périodiquement par des actuaires indépendants. La charge de retraite, établie sur la base des hypothèses émises par la direction, est imputée aux opérations annuellement et comprend les éléments suivants:

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus au cours de l'exercice, calculé au prorata des années de service; et

- l'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, selon la méthode de l'annuité, a) des redressements découlant de modifications aux régimes et aux hypothèses, b) des gains ou pertes actuariels et c) du déficit des régimes déterminés au moment de l'adoption des recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

L'écart cumulatif entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées à la caisse de retraite est reflété au bilan au poste Autre actif.

Conversion des devises étrangères:

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les autres éléments d'actif et de passif ainsi que les revenus et les dépenses libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice, sauf ceux afférents à la dette garantie, qui sont reportés.

De plus, les éléments d'actif et de passif d'une entreprise étrangère autonome sont convertis en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

1. ACQUISITION D'UNE FILIALE

Le 1er novembre 1990, la filiale en propriété exclusive a acquis 50% des actions votantes, participantes à 100% dans les résultats de la compagnie Walker Wire & Steel Corp., entreprise spécialisée dans la production de barres et de fils d'acier étirés à froid. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple.

Les résultats d'exploitation de cette compagnie sont inclus dans l'état des résultats consolidés depuis la date d'acquisition.

Les éléments d'actif net acquis sont les suivants:

Actif total	28 203
Passif total	23 428
	4 775
Participation minoritaire	1
	4 774
Utilisation de la trésorerie	
Découvert et emprunts bancaires	5 263
Coût d'acquisition	4 774
	10 037

2. STOCKS

	1990	1989
Produits en cours et produits finis	125 953	111 262
Matières premières et fournitures	71 519	66 216
	197 472	177 478

3. SUBVENTIONS À RECEVOIR

La direction estime que le gouvernement du Québec a convenu de prendre à sa charge les frais financiers engagés pour son secteur d'activités abandonnées. Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie a confirmé qu'il présentera au Conseil du trésor les demandes de crédits budgétaires y afférents.

Ce montant d'aide gouvernementale a été présenté en diminution des dépenses d'intérêt relatives au secteur d'activités minières abandonnées. Cette subvention sera versée par le gouvernement du Québec au moment où ces frais financiers seront déboursés par la compagnie.

Si le Gouvernement décidait de verser un montant moindre, la réduction de la subvention serait imputée aux résultats du secteur d'activités minières abandonnées de l'exercice alors en cours.

Les subventions à recevoir regroupent les éléments suivants:

	1990	1989
Intérêts	20 811	18 657
Frais d'émission reportés	506	506
Gains reportés résultant des fluctuations dans les taux de change	(11 780)	(11 875)
	9 537	7 288

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

4. PLACEMENTS

	1990	1989
Placement dans la société en coparticipation (a)	11 389	11 588
Placements dans les sociétés en commandite (b)	8 603	4 260
	19 992	15 848

(a) Placement dans la Société en coparticipation

Statuts et nature des activités:

La Société en coparticipation, Normines Inc., est constituée selon la Loi sur les compagnies du Québec. Elle regroupe comme actionnaires Sidbec (avec une participation de 50,1%), British Steel plc et La Compagnie Minière Québec Cartier (CMQC).

En vertu d'un protocole d'entente daté d'octobre 1984, la Société en coparticipation a cessé ses opérations minières en décembre 1984, a fermé ses installations minières et a loué ses installations de Port-Cartier à la CMQC pour une période de 15 ans.

La CMQC pourra à sa seule discrétion mettre fin au bail en donnant un préavis de 12 mois.

Le bilan de la Société en coparticipation se résume comme suit:

BILAN
au 31 décembre

	Total	Quote-part de la compagnie	
	1990	1990	1989
Actif			
Actif à court terme	2 914	1 460	2 369
Autres postes	20 652	10 347	10 317
	23 566	11 807	12 686
Passif et capital utilisé dans l'entreprise			
Passif à court terme	834	418	1 098
Capital utilisé dans l'entreprise	22 732	11 389	11 588
	23 566	11 807	12 686

Engagements:

Les actionnaires se sont engagés à payer ou à rembourser à la Société en coparticipation certains coûts résiduels et les coûts éventuels d'une fermeture permanente de l'usine de bouletage, incluant le capital et les intérêts des obligations à payer.

Éventualités:

La compagnie a reçu des avis de cotisation pour les exercices 1984 à 1989 inclusivement relatifs à la taxe sur le capital pour un total net de 2 675 863 $.

La compagnie s'est opposée à ces avis de cotisation; par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

La compagnie a émis une lettre de garantie de 5 884 498 $ en faveur du ministère du Revenu du Québec, montant qui couvre les taxes et les intérêts courus.

Tout paiement en regard ces avis de cotisation sera traité comme un redressement affecté aux exercices antérieurs.

SIDBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

4. PLACEMENTS (suite)

(b) Placements dans les sociétés en commandite

La compagnie a une participation de 50% dans Sorevco, société en commandite, qui a pour but d'exploiter une entreprise de galvanisation, qui entrera en exploitation en 1991. L'autre sociétaire est Dofasco Inc. De plus, la compagnie a une participation de 40% dans Tubes Delta, société en commandite, qui a pour but d'exploiter une entreprise de laminage à forfait. L'autre sociétaire est Acier Nova Ltée.

5. IMMOBILISATIONS

	1990			1989
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Terrains	7 515		7 515	6 252
Aménagement des terrains	9 859	6 553	3 306	3 379
Bâtiments	111 008	72 343	38 665	35 463
Matériel et outillage	412 977	255 986	156 991	157 594
Matériel roulant	7 872	4 311	3 561	1 827
Mobilier et agencements	13 057	8 234	4 823	5 198
Autres	11 415	9 367	2 048	2 174
Constructions en cours	38 487		38 487	23 734
	612 190	356 794	255 396	235 621
Matériel et outillage loués en vertu de contrats de location-acquisition	38 626	9 713	28 913	31 597
	650 816	366 507	284 309	267 218

6. DÉCOUVERT ET EMPRUNTS BANCAIRES

Les comptes clients, les stocks ainsi que des immobilisations dont la valeur comptable nette s'élève à 11 824 000 $ sont affectés à la garantie du découvert et des emprunts bancaires.

7. RÉGIME DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Un régime de participation aux bénéfices a été mis en place pour la période du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1990. Au cours d'une année civile, si le bénéfice de Sidbec-Dosco Inc. établi selon les dispositions du régime est de 12 500 000 $, un montant forfaitaire pouvant atteindre 500 $ est versé à tout employé qui aura travaillé le nombre d'heures prescrites. Si le bénéfice s'élève à plus de 12 500 000 $, le montant de la prime de participation aux bénéfices est augmenté d'un autre montant forfaitaire calculé comme suit: le montant du bénéfice excédant 12 500 000 $ est multiplié par 0,06; le résultat obtenu est divisé par la masse salariale payée au cours de l'année et multiplié par le salaire gagné par chaque employé au cours de cette même année.

8. DETTE À LONG TERME

	1990	1989
Dû aux anciens propriétaires de Walker Wire & Steel Company, représentant 232 000 $ et 696 000 $, remboursable par versements trimestriels, escomptés au taux de 10%, échéant en 1992 et 1993 respectivement.	803	
Emprunt à long terme, au taux d'intérêt de 9,56% échéant à différentes dates jusqu'en décembre 1993, garanti par une charge spécifique de 1er rang sur des actifs dont la valeur comptable nette s'élève à 26 267 000 $	3 872	
Effet à payer, au taux d'intérêt de 9%, remboursable par versements annuels jusqu'en 1994, subordonné à l'emprunt à long terme.	5 220	
Montant à reporter	9 895	

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME (suite)

	1990	1989
Montant reporté	9 895	
Obligations relatives aux biens loués en vertu de contrats de location-acquisition, remboursables par versements mensuels, échéant en l'an 2000 et garanties par une charge spécifique de premier rang de 15 000 000 $ sur l'usine de Longueuil et de 4 000 000 $ sur le four poussant du laminoir à chaud de Contrecoeur ainsi que divers contrats de location-acquisition de Walker Wire & Steel Corp.	29 064	30 568
	38 959	30 568
Versements exigibles à court terme	3 929	1 793
	35 030	28 775

Les versements sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit:

	Obligations relatives aux biens loués	Autres emprunts à long terme
1991	4 526	1 886
1992	4 526	4 251
1993	4 481	2 192
1994	4 419	1 566
1995	4 397	
1996 à 2000	19 726	
Total des loyers minimaux futurs	42 075	9 895
Intérêts, au taux implicite moyen de 8,75%, et taxes inclus dans les loyers minimaux futurs	13 011	
	29 064	9 895

La dépense d'intérêt est de 2 769 000 $ (2 733 000 $ en 1989).

9. DETTE GARANTIE PAR L'ACTIONNAIRE

	1990	1989
Le gouvernement du Québec a garanti le remboursement de capital et le paiement des intérêts des dettes qui suivent:		
Débentures à fonds d'amortissement détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec:		
9 1/4%, série "A", échéant le 15 décembre 1990		7 250
8 3/4%, série "B", échéant le 15 juin 1991	7 250	7 500
9%, série "C", échéant le 1er septembre 1991	7 250	7 500
10 1/4%, série "E", échéant le 15 mai 1995	22 000	22 000
10 3/4%, série "F", échéant le 16 février 1996	25 000	26 500
Montants à reporter	61 500	70 750

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

9. DETTE GARANTIE PAR L'ACTIONNAIRE (suite)

	1990	1989
Montants reportés	61 500	70 750
Emprunt bancaire à terme, au taux bancaire préférentiel, remboursable par tranches de 20 000 000 $ le 26 avril de chacune des années jusqu'en 1993 inclusivement	60 000	80 000
Emprunt de 6 000 000 000 ¥, une ligne de crédit en faveur de Sidbec relativement à une convention d'échange de taux d'intérêt et de devises. L'emprunt porte intérêt au taux de 11,726% S.A., payable les 1er octobre et 1er avril de chacune des années, et vient à échéance le 1er avril 1992	55 815	55 815
Emprunt de 5 000 000 000 ¥, deux lignes de crédit en faveur de Sidbec relativement à deux conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises. L'emprunt porte intérêt au taux 10,99% S.A., payable les 28 août et 28 février de chacune des années, et vient à échéance le 28 février 1992	45 742	45 742
Obligations à escompte:		
Au taux d'intérêt de 7,6%, échéant le 1er novembre 1995, d'une valeur nominale de 98 011 550 $ (84 500 000 $ US), à la valeur escomptée au taux de 11,042%	85 809	83 876
Au taux d'intérêt de 8,82%, échéant le 30 août 1997, d'une valeur nominale de 29 411 765 $, à la valeur escomptée au taux de 11,15%	26 278	25 974
	335 144	362 157
Versements exigibles à court terme	14 500	9 250
	320 644	352 907

Le versement exigible à court terme sur l'emprunt bancaire à terme n'a pas été présenté dans le passif à court terme parce que la compagnie ne prévoit pas le rembourser à même le fonds de roulement.

Les versements sur les débentures à fonds d'amortissement au cours des cinq prochains exercices, d'après les échéances et les exigences des fonds d'amortissement, s'établissent comme suit:

1991	14 500
1992	9 000
1993	9 000
1994	9 000
1995	10 000

Au cours de l'exercice, la dépense d'intérêt de 32 229 000 $ (35 341 000 $ en 1989) sur le passif à long terme du secteur d'activités minières abandonnées a été remboursée par le gouvernement du Québec. La dépense d'intérêt sur la dette du secteur d'activités continuées est de 6 935 000 $ (7 670 000 $ en 1989).

10. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé:
80 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 $ chacune

	1990	1989
Émis et payé:		
64 589 398 actions ordinaires	645 894	645 894

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

11. VIREMENT DU SURPLUS D'APPORT AU DÉFICIT

À la suite de résolutions des administrateurs, ratifiées par l'actionnaire, le déficit du secteur d'activités abandonnées a été réduit en 1988 de 21 175 000 $, en 1989 de 45 572 000 $ et au cours de l'exercice de 20 000 000 $ par le virement du surplus d'apport.

12. IMPÔTS SUR LE REVENU

La compagnie et sa filiale Sidbec-Dosco Inc. sont exonérées de l'impôt sur le revenu au fédéral et au Québec. Cependant, la filiale est assujettie à l'impôt sur le revenu en Ontario.

L'écart entre l'amortissement comptable et l'allocation du coût en capital s'élève à 350 000 000 $ (358 000 000 $ en 1989) pour lequel la filiale n'a pas comptabilisé les impôts sur le revenu reportés débiteurs.

Au cours de l'exercice, la filiale a récupéré des impôts sur le revenu reportés débiteurs pour un montant de 47 000 $ en 1990 (1 441 000 $ en 1989) vu la matérialisation de l'avantage fiscal découlant d'écarts temporaires non comptabilisés antérieurement.

13. ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

L'état de l'évolution de la situation financière comprend les éléments de variation du secteur d'activités continuées et exclut par conséquent les éléments de variation du secteur d'activités abandonnées qui se détaillent comme suit:

	1990	1989
Exploitation		
(Perte nette) bénéfice net	(496)	371
Éléments hors caisse:		
Quote-part de la perte nette (du bénéfice net) de la société en coparticipation	199	(605)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	309	2 144
	12	1 910
Financement		
Subventions à recevoir	(2 249)	3 731
Dette garantie par l'actionnaire	2 237	101 053
Dû à l'actionnaire		(132 266)
Versement sur le passif à long terme	(20 000)	(20 000)
Surplus d'apport	20 000	45 572
	(12)	(1 910)

14. RÉGIMES DE RETRAITE

Une évaluation actuarielle a été effectuée afin de déterminer la valeur actualisée des prestations de retraite constituées. Au 31 décembre 1990, les régimes de retraite affichaient un déficit établi comme suit:

	1990	1989
Actif des caisses de retraite	119 214	107 938
Valeur actualisée des prestations de retraite constituées	(146 244)	(139 848)
Déficit	27 030	31 910

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990, la charge de retraite s'élève à 7 052 300 $ (7 181 900 $ en 1989).

SIDBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

15. OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES APPARENTÉS

En plus des transactions divulguées séparément dans les états financiers, la compagnie a conclu les opérations suivantes:

	1990	1989
Achats de produits d'une société en commandite	658	950

De plus, au 31 décembre 1990, les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent une somme de 65 742 $ (43 450 $ en 1989) payable à une société en commandite.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
Sidbec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Sidbec au 31 décembre 1990 et les états consolidés des résultats, du surplus d'apport, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date, et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, à la lumière des renseignements et des explications fournis et tel qu'il appert aux livres de la compagnie, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
Comptables agréés

Montréal, le 25 janvier 1991

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS
L.R.Q., c. C-37.1
FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS		
Subvention du ministère des Affaires municipales	2 667 300 $	2 974 400 $
Aéroport de Gatineau	272 168	289 484
Propriétés en location	102 117	98 272
Ventes de terrains et rentes emphytéotiques	437 724	258 127
Vente d'équipements industriels, commerciaux, touristiques et récréatifs (note 3)	3	3
Vente de terrains du parc technologique des Hautes Plaines		362 690
Intérêts	203 290	193 349
Vente de véhicules et équipements	11 771	
Vacance de contributions de l'employeur au régime de rentes des emplotés	300 000	
Annulation de la provision pour acquisition et développement de terrains	158 811	
Autres revenus	2 404	508
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	63 522	25 214
	4 219 110	4 202 047
DÉPENSES		
Salaires et charges sociales (note 4)	1 981 999	1 476 966
Transports et communications (note 5)	563 453	380 590
Services professionnels et administratifs	250 767	264 371
Entretien et réparations	14 600	14 795
Charges locatives	120 858	140 116
Approvisionnements	17 746	27 531
Immobilisations à même les revenus		
- Administration (note 6)	787 620	379 334
- Indemnités d'expropriatior		3 852
Provision pour taxes d'améliorations locales futures - Parc Industriel de Gatineau	94 764	51 617
Provision pour fonds d'acquisition et de développement de terrains industriels		50 517
Remise à la Ville de Hull du produit de la vente de terrains du parc technologique des Hautes Plaines		362 690
Aéroport de Gatineau (voir page 394)	638 502	652 206
Propriétés en location (voir page 394)	78 762	76 189
	4 549 071	3 880 774
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(329 961)$	321 273 $

DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
Solde au début	(8 424)$	(329 697)$
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(329 961)	321 273
Déficit à la fin (note 6)	(338 385)$	(8 424)$

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	252 840 $	136 329 $
Dépôt à terme	594 528	692 055
Débiteurs (note 7)	71 682	46 379
Stocks	14 006	63 894
Frais payés d'avance	34 492	116 189
Avance au fonds des immobilisations	9 500	7 745
Encaisse réservée pour indemnités d'expropriation	152 632	137 614
Hypothèques à recevoir (note 8)	54 970	54 970
	1 184 650 $	1 255 175 $
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	236 722 $	82 574 $
Congés de maladies et vacances courus	74 903	109 853
Contributions de l'employeur au régime de rentes des employés (note 9)	72 058	313 445
Engagements (note 10)	764 399	360 464
Indemnités d'expropriation	85 272	83 401
Dépôts sur vente de terrains et autres	143 205	75 829
Provision pour taxes d'améliorations locales futures - Parc Industrielle de Gatineau (note 11)	146 476	79 222
Provision pour acquisition et développement de terrains (note 12)		158 811
	1 523 035	1 263 599
DÉFICIT CUMULÉ (note 6)	(338 385)	(8 424)
	1 184 650 $	1 255 175 $

Pour le Conseil,

Jean-Marie Séguin, président-directeur général
Guy Gagnon, secrétaire général

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS DES IMMOBILISATIONS

CAPITAL IMMOBILISÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT	29 025 384 $	33 071 156 $
Ajouter:		
Immobilisations à même les revenus		
Indemnités d'expropriation		3 852
Administration	787 620	379 558
	787 620	383 410
	29 813 004	33 454 566
Déduire:		
Coût des terrains vendus	408 041	139 381
Coût des équipements touristiques et récréatifs vendus	4 264 958	4 278 624
Coût d'autres immobilisations vendues	36 646	11 177
	4 709 645	4 429 182
SOLDE À LA FIN	25 103 359 $	29 025 384 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS DES IMMOBILISATIONS

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Immobilisations, au coût (note 13)	28 076 439 $	31 880 488 $
Dépôt sur rachat d'un terrain	9 500	9 500
	28 085 939 $	31 889 988 $
PASSIF		
Dû au fonds d'administration	9 500 $	7 745 $
Dette auprès de la Ville de Hull relativement au parc technologique des Hautes Plaines (note 14)		
Emprunt hypothécaire de premier rang, 12%	2 973 080	2 654 537
Dû		1 754
Dette auprès de la Ville de Maniwaki relativement au parc industriel de Maniwaki		200 568
	2 982 580	2 864 604
Capital immobilisé	25 103 359	29 025 384
	28 085 939 $	31 889 988 $

Pour le Conseil,

Jean-Marie Séguin, président-directeur général
Guy Gagnon, secrétaire général

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
RÉSULTATS - Aéroport de Gatineau		
Dépenses		
Salaires et charges sociales	164 704 $	160 752 $
Transports et communications	3 868	3 046
Services professionnels et administratifs	91 022	83 469
Entretien et réparations	164 697	164 826
Charges locatives	99	965
Approvisionnements	214 112	238 924
Immobilisations à même les revenus		224
	638 502	652 206
Revenus	272 168	289 484
Excédent des dépenses sur les revenus	366 334 $	362 722 $
RÉSULTATS - Propriétés en location		
Dépenses		
Services professionnels et administratifs	46 852 $	50 034 $
Entretien et réparations	29 327	21 816
Approvisionnements	2 583	4 339
	78 762	76 189
Revenus	102 117	98 272
Excédent des revenus sur les dépenses	23 355 $	22 083 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

---

1. Description de la société

La Société, constituée en vertu de la Loi de la Communauté Urbaine de l'Outaouais a joué jusqu'au 31 octobre 1990 un rôle de commissariat industriel, commercial et touristique pour tout le territoire de l'Outaouais. Depuis le 1er novembre 1990, elle se consacre à la prospection et à la promotion économique de l'Outaouais, tant au niveau national qu'international.

2. Principales conventions comptables

États financiers

Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les usages particuliers de la comptabilité par fonds.

Engagements

La Société comptabilise aux engagements tous les montants approuvés par le conseil d'administration pour des projets spécifiques qu'ils aient fait ou non l'objet d'un contrat ou d'une commande ferme à la fin de l'exercice.

Fonds d'administration et des immobilisations

Le fonds d'administration présente les activités reliées au fonctionnement de la Société alors que le fonds des immobilisations reflète les biens mobiliers et immobiliers de la Société ainsi que leur mode de financement.

Immobilisations

Les dépenses en immobilisations non sujettes à des subventions ou à un financement à long terme sont comptabilisées au titre d'immobilisations à même les revenus dans le fonds d'administration. Le produit de la cession d'immobilisations est comptabilisé dans le fonds d'administration et le coût des immobilisations cédées au cours de l'exercice est crédité au fonds des immobilisations.

Toutes les immobilisations acquises au cours de l'exercice sont comptabilisées au fonds des immobilisations à leur coût d'origine et ne sont pas amorties.

Évaluation du stock

Les stocks sont évalués au coût selon la méthode de l'épuisement successif.

3. Vente d'équipements industriels, commerciaux, touristiques et récréatifs

Au cours de l'exercice, la Société a cédé à la Ville d'Aylmer, la Marina du Lac Deschênes ainsi que l'Hôtel Symmes pour la valeur nominale de 1 $, à la ville de Maniwaki, le terrain connu comme étant le "Fer à Cheval" pour la valeur nominale de 1 $ et à la Ville de Hull, l'immeuble situé au 5, rue Cousineau, pour la valeur nominale de 1 $.

4. Salaires et charges sociales

En raison de la réduction de la subvention gouvernementale accordée à la SAO pour l'exercice financier 1990-1991 et de la réorientation de son mandat, la Société a dû procéder à l'abolition de 27 postes permanents et à cet effet a attribué à titre de primes de licenciement la somme de 711 892 $ et une somme de 37 826 $ à titre de retraite anticipée pour un montant total de 749 718 $.

5. Transports et communications

Après avoir joué le rôle de commissariat industriel, commercial et touristique pour l'Outaouais au cours des 20 dernières années, la SAO a cessé le 30 octobre 1990 toutes ses activités en matière de commissariat pour le territoire de l'Outaouais, dont celui des MRC Papineau, Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau et afin que lesdites MRC puissent prendre en charge le développement industriel, commercial et touristique sur l'ensemble de leur territoire, la SAO a attribué, à chacune des MRC, après signature d'un protocole d'entente, une somme de 100 000 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

6. Immobilisations à même les revenus - Administration et déficit au 31 mars 1991

Au cours de l'exercice financier 1990-91, la Société a procédé au rachat d'un terrain vendu à la compagnie Bell Canada en 1983 pour la somme de 364 102,01 $; conformément à l'acte de vente, la SAO avait le privilège de racheter le terrain en versant 90% du prix de vente soit 327 691,80 $, ledit terrain ayant été évalué par une firme d'évaluateurs professionnels en janvier 1990 à la somme de 850 000 $. La somme immobilisée soit 338 385 $ inclut les taxes foncières et autres frais reliés à l'acquisition dudit terrain et correspond exactement au déficit cumulé en date du 31 mars 1991. La revente éventuelle de ce terrain fera disparaître le déficit et assurera des revenus additionnels à la SAO.

7. Débiteurs

	1991	1990
Shell Canada	30 666 $	- $
Loyers	7 673	11 466
Autres	17 813	21 990
Avance au régime de rentes de la Société	15 530	12 923
	71 682 $	46 379 $

8. Hypothèques à recevoir

Deux hypothèques de 3ième rang ont été consenties en 1984 et 1985 pour deux terrains situés dans le parc industriel de Gatineau; elles sont sans intérêt et encaissables en trois versements égaux échéant en décembre 1990, 1991 et 1992. Le débiteur a fait défaut de verser le montant échéant en décembre 1990 et une mise en demeure lui a été adressée.

9. Contributions de l'employeur au régime de rentes des employés

Les contributions de la Société sont estimées lors des évaluations actuarielles en tenant compte du solde du coût des rentes créditées pour services courant et des sommes nécessaires à la liquidation de tout déficit actuariel.

En raison du surplus actuariel, au montant de 823 300 $ en date du 31 décembre 1988, la Société prend une vacance de contribution au régime de rentes au montant de 300 000 $. Les transactions de l'exercice s'établissent comme suit:

	1991	1990
Revenu	300 000 $	- $
Dépense	58 613 $	71 082 $

10. Engagements

En raison de l'abolition de postes (primes de licenciement) ainsi que d'une retraite anticipée, les sommes de 322 545 $ ont été engagées au cours de l'exercice financier. De plus, une somme de 200 000 $ a été engagée par la SAO à titre de contribution pour la prise en charge par les MRC Papineau et Vallée-de-la-Gatineau du développement industriel, commercial et touristique de l'ensemble de leur territoire, la SAO ayant déjà versé au 31 mars 1991, la somme de 100 000 $ à la MRC Pontiac.

11. Provision pour taxes d'améliorations locales futures

La Société s'est engagée à payer les taxes d'améliorations locales relatives aux terrains vendus dans le Parc industriel de Gatineau jusqu'à leur échéance en 1996. Afin de rencontrer cet engagement, la Société affecte une partie du prix de vente des terrains pour pourvoir aux taxes d'améliorations locales futures. Un passif est inscrit au bilan, correspondant aux sommes ainsi accumulées.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

12. Provision pour acquisition et développement de terrains

Suite à la nouvelle philosophie gouvernementale, la Société a dû se départir de ses parcs industriels et la provision pour acquisition de futurs terrains n'étant plus nécessaire, la SAO a radié cette provision par sa résolution datée du 24 avril 1990. Les sommes accumulées sont incluses dans les revenus.

13. Immobilisations

	1991	1990
Infrastructures et équipements industriels et commerciaux		
Parc d'Aylmer	860 483 $	805 738 $
Parc industriel de Gatineau	5 656 575	5 434 712
Aéroport régional de Gatineau	9 219 985	9 219 985
Mini-parc urbain de Hull	-	227 604
Propriété, 82 rue Front	824 500	824 500
Parc technologique des Hautes Plaines	2 973 081	2 654 537
Parc industriel de Maniwaki	-	200 568
Propriété, rue Jean Proulx (Bell Canada)	338 385	-
	19 873 009	19 367 644
Équipements touristiques et récréatifs		
Marina du Lac Deschênes	-	3 086 495
Auberge Symmes	-	1 058 463
Centre touristique de la Haute-Gatineau	-	120 000
Vallée du ruisseau Meech	7 467 548	7 467 548
	7 467 548	11 732 506
Autres		
Ameublement et équipement	584 009	615 698
Véhicules	151 873	164 640
	735 882	780 338
	28 076 439 $	31 880 488 $

14. Parc technologique des Hautes Plaines

En vertu d'un protocole d'entente signé en 1987 avec la Ville de Hull et tel qu'il fut autorisé par le gouvernement du Québec, la Société a procédé à l'acquisition de terrains nécessaires à l'implantation d'un parc pour industries non polluantes dans le secteur des Hautes Plaines à Hull.

Conformément à ce protocole, tous les coûts d'acquisition ainsi que les dépenses courantes reliées à la gestion des terrains et payés par la Société seront remboursés par la Ville de Hull. En considération des sommes pour lesquelles la Ville de Hull se rend responsable, la Société a accordé une hypothèque de premier rang en faveur de la Ville de Hull contre les terrains acquis au montant de 2 973 080 $ incluant intérêts calculés à 12%. Au fur et à mesure que des parcelles de terrain sont vendues, la Société s'est engagée à verser à la Ville la totalité des sommes ainsi encaissées, en réduction de l'emprunt hypothécaire.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

---

15. Engagements

La Société est en voie de céder l'Aéroport de Gatineau ainsi que les terrains formant le Parc Industriel de Gatineau à la municipalité de Gatineau pour une valeur nominale. Au moment de la signature de l'acte de cession mentionné ci-haut, la Société cèdera à la municipalité de Gatineau des hypothèques de troisième rang détenus à l'égard des lots du canton de Templeton au montant de 54 970 $. La Société lui transferera aussi une garantie, suivant les termes du protocole d'entente intervenu le 18 août 1989, au montant de 111 250 $ et ce, au moment où le débiteur sera en défaut. Enfin, la Société lui remettra le solde du fonds de taxes d'améliorations locales, engagé pour défrayer le paiement des taxes d'améliorations locales des terrains avec services vendus dans le Parc Industriel de Gatineau.

Sujet à l'approbation du Gouvernement du Québec, la Société cèdera à la Commission de la Capitale nationale partie d'un lot du canton de Hull en échange d'une partie d'un lot du canton de Wakefield, appartenant à la Commission de la Capitale nationale. Cette transaction est toutefois conditionnelle, d'une part, à la relocalisation du Centre hospitalier Gatineau Mémorial et, d'autre part, au maintien de la vocation publique sur les terrains ainsi échangés et ce, suivant les termes de la lettre de la Commission de la Capitale nationale du 13 mars 1991. La Société cèdera au Centre hospitalier Gatineau Mémorial, pour une somme nominale, le terrain ainsi échangé.

La société cèdera aussi au cours du prochain exercice des terrains formant le Parc industriel d'Aylmer à la municipalité d'Aylmer pour un montant nominal.

16. Éventualités

Au 31 mars 1991, certains cas d'expropriation étaient non réglés. Les demandes des expropriés plus indemnités supplémentaires incluant les intérêts aux taux prescrits totalisent 146 732 $. Tout paiement pouvant résulter du règlement final de ces cas d'expropriation sera imputé aux dépenses de l'exercice au cours duquel un jugement sera rendu.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre des Affaires municipales du Québec

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'administration et des immobilisations de la Société d'Aménagement de l'Outaouais au 31 mars 1991 et les états des revenus et dépenses et du déficit cumulé du fonds d'administration et l'état du capital immobilisé du fonds des immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers.

Samson, Bélair, Deloitte & Touche
Comptables agréés

Le 3 juin 1991

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES
L.R.Q., c. D-8

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 1991

	1991 (12 mois)	1990 (3 mois)
RECOUVREMENT - SEBJ, HYDRO-QUÉBEC ET ENTITÉS AFFILIÉES	10 409 676 $	1 488 312 $
REVENUS D'OPÉRATION	3 937 433	697 105
REDEVANCES - LES RESSOURCES DU LAC MESTON INC. (note 3)	480 000	520 000
	14 827 109	2 705 417
REMISE DE REVENUS - SEBJ ET HYDRO-QUÉBEC	935 656	132 260
REVENUS NETS	13 891 453	2 573 157
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	1 835 194	279 761
Dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration	11 704 422	1 669 288
Amortissements des immobilisations	281 320	57 063
Intérêts sur emprunts bancaires	357 403	82 520
	14 178 339	2 088 632
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	(286 886)$	484 525 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

DÉFICIT
exercice terminé le 31 mars 1991

	1991 (12 mois)	1990 (3 mois)
Solde au début	(58 885 408)$	(59 369 933)$
Bénéfice net (Perte nette)	(286 886)	484 525
Solde à la fin	(59 172 294)$	(58 885 408)$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars 1991

	1991 (12 mois)	1990 (3 mois)
EXPLOITATION		
Bénéfice net (Perte nette)	(286 886)$	484 525 $
Éléments hors caisse		
Amortissements des immobilisations	281 320	57 063
Gain sur cession d'immobilisations	(1 332)	(19 022)
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 4)	112 409	59 384
Provenance des liquidités	105 511	581 950
INVESTISSEMENT		
Avances à des sociétés apparentées	(435 279)	(1 799)
Placements	(2 400)	
Encaissement de prêts	473	1 006
Achats d'immobilisations	(4 642 139)	(1 416)
Cession d'immobilisations	1 429	19 022
Contributions aux immobilisations - SEBJ et Hydro-Québec	4 131 170	
Contributions aux immobilisations - Subvention fédérale	207 491	
Provenance (utilisation) des liquidités	(739 255)	16 813
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(633 744)	598 763
TRÉSORERIE AU DÉBUT	30 266	(568 497)
TRÉSORERIE À LA FIN	(603 478)$	30 266 $
Situation de trésorerie		
Encaisse	312 344 $	721 028 $
Dépôts à terme et intérêts courus	1 984 178	1 893 891
Emprunts bancaires	(2 900 000)	(2 584 653)
	(603 478)$	30 266 $

Les notes complémentaires font parite intégrante des états financiers non consolidés.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	312 344 $	721 028 $
Dépôts à terme et intérêts courus	1 984 178	1 893 891
Débiteurs (note 5)	2 565 615	1 884 897
Avances à des sociétés apparentées	533 158	97 879
Frais payés d'avance	60 987	4 948
	5 456 282	4 602 643
PLACEMENTS (note 6)	2 968 526	2 966 599
IMMOBILISATIONS (note 7)	2 051 947	2 029 886
INFRASTRUCTURES	91 000	91 000
	10 567 755 $	9 690 128 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 8)	2 900 000 $	2 584 653 $
Comptes fournisseurs et frais courus	1 904 183	1 517 451
Retenues sur contrats	633 366	170 932
	5 437 549	4 273 036
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	60 000 000	60 000 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit (note 10)	(59 172 294)	(58 885 408)
	5 130 206	5 417 092
	10 567 755 $	9 690 128 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

Léopold Larouche
J. Yvon Goyette

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. Existence juridique et type d'activités

La Société de développement de la Baie James (SDBJ) est une société paragouvernementale constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie James - 1977 L.R.Q., c. D-8, dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La SDBJ a pour objet de susciter le développement et l'exploitation des richesses naturelles autres que les ressources hydroélectriques qui se trouvent sur le territoire de la Baie James ainsi que de voir à l'administration et à l'aménagement de ce territoire.

2. Conventions comptables

a) États financiers non consolidés

Les états financiers sont destinés à la Ministre responsable de l'application de la Loi sur le développement de la région de la Baie James soit, la ministre de l'Énergie et des Ressources, l'Assemblée Nationale du Québec et à toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

Croyant qu'il est plus explicite de présenter les états financiers de ses filiales séparément, ceux-ci ne furent pas consolidés avec les états financiers de la SDBJ. À l'exception du placement dans la Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab) qui est comptabilisé au coût parce que l'accroissement de l'avoir net de Sodab ne peut être distribué à ses actionnaires, tous les autres placements de la SDBJ dans chacune de ses filiales sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

b) Immobilisations

Le coût des immobilisations est réduit des contributions de tierces parties. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes:

Immeubles	20 ans
Améliorations apportées aux immeubles	5 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Machinerie et équipement	3 ans
Véhicules	3 ans

c) Infrastructures

En vertu d'une convention avec la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), la SDBJ a fait construire les infrastructures requises par la SEBJ telles que les routes permanentes et d'hiver, ponts, aéroports et centre-ville de la Municipalité de la Baie James, agglomération de Radisson, au coût total de 407 778 198 $. La SEBJ assumait jusqu'au 31 décembre 1985, 99% des coûts nets de construction, soit 400 160 243 $, et 100% des frais d'entretien et d'exploitation. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1985 une dévaluation de 7 526 955 $ a été enregistrée afin d'en refléter la valeur de réalisation. La SDBJ a la propriété exclusive de ces infrastructures mais ne peut les aliéner, les céder et les transporter sans le consentement de la SEBJ. Les frais d'entretien et d'exploitation concernant la route et l'aéroport sont assumés conjointement par la SEBJ et Hydro-Québec.

d) Impôts sur le revenu

Étant des sociétés d'état, la SDBJ et ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu.

3. Redevances - Les Ressources du Lac Meston Inc.

Suite à une transaction relative à des claims miniers, la SDBJ a un solde de redevances à recevoir de 400 000 $ encaissable en 1992. Ce montant porte intérêt au taux de 10%.

4. Variations d'éléments du Fonds de roulement

	1991 (12 mois)	1990 (3 mois)
Débiteurs	(680 718)$	504 202 $
Frais payés d'avance	(56 039)	13 890
Comptes fournisseurs et frais courus	386 732	(469 603)
Retenues sur contrats	462 434	10 895
	112 409 $	59 384 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

5. Débiteurs

	1991	1990
Société d'énergie de la Baie James	1 485 802 $	767 225 $
Hydro-Québec	134 648	512 089
Municipalité de la Baie James	89 682	273 466
Les Pétroles Taiga Inc.	325 278	
Subvention fédérale	207 491	
Taxes à recevoir	64 454	
Portion à court terme des prêts à recevoir	939	6 175
Autres	392 411	461 032
	2 700 705	2 019 987
Provision pour créances douteuses	135 090	135 090
	2 565 615 $	1 884 897 $

6. Placements

	1991	1990
Placements dans les filiales		
Actions de Somine Inc. détenues à 100%	1 $	1 $
Actions de Société de Tourisme de la Baie James détenues à 100%	100	100
Actions de Les Pétroles Taiga Inc. détenues à 100%	2 400	
Actions de Fer Albanel Limitée détenues à 51%	1	1
Actions de Sodab détenues à 51%	510	510
	3 012	612
Autres placements en actions - au coût		
2 875 778 actions ordinaires de Les Ressources Campbell Inc. (valeur marchande 1 064 038 $ en 1991, 2 473 169 $ en 1990)	2 965 514	2 965 514
	2 968 526	2 966 126
Prêts à recevoir		473
	2 968 526 $	2 966 599 $

7. Immobilisations

	1991			
	Coût	Récupérations (1)	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Terrains	94 914 $			94 914 $
Immeubles	4 408 769	826 263 $	1 889 798 $	1 692 708
Aérogare	3 957 491	3 957 491		
Maisons modulaires	1 211 519	809 447	304 594	97 478
Mobilier et agencements	1 448 687	641 238	687 775	119 674
Machinerie et équipement	1 660 151	1 449 509	210 642	
Véhicules	2 227 392	1 942 857	237 362	47 173
	15 008 923 $	9 626 805 $	3 330 171 $	2 051 947 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

7. Immobilisations (suite)

	1990			
	Coût	Récupérations (1)	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Terrains	94 914 $			94 914 $
Immeubles	4 301 759	826 263 $	1 695 010 $	1 780 486
Maisons modulaires	861 668	507 097	290 294	64 277
Mobilier et agencements	1 359 422	641 888	651 316	66 218
Machinerie et équipements	1 631 601	1 420 959	210 642	
Véhicules	2 133 175	1 892 598	216 596	23 991
	10 382 539 $	5 288 795 $	3 063 858 $	2 029 886 $

(1) Les contributions reçues de la SEBJ, de l'Hydro-Québec et de la Municipalité de la Baie James sont comptabilisées en réduction des immobilisations. De même, la SDBJ a comptabilisé un montant de 207 491 $ à titre de subvention fédérale relativement à l'Aérogare, en diminution du coût encouru pour cette dernière.

8. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont garantis par le gouvernement du Québec pour une somme maximale de 17 100 000 $ Toutefois, la SDBJ doit obtenir une autorisation spécifique de la Ministre de l'Énergie et des Ressources pour tout emprunt qui porterait le total des emprunts bancaires au delà de 3 000 000 $.

9. Capital-actions

	1991	1990
Autorisé		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé		
6 000 000 d'actions ordinaires	60 000 000 $	60 000 000 $

Les actions de la SDBJ font partie du domaine public et sont attribuées au Ministre des Finances. L'article 25 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James prévoit le paiement à la SDBJ, sur le fonds consolidé du revenu, chaque année pendant dix ans, d'une somme n'excédant pas 10 000 000 $ pour 1 000 000 d'actions entièrement acquittées de son capital-actions; 6 000 0000 d'actions ont été entièrement émises et payées. Cependant, le Ministre des Finances a cessé de souscrire le 2 mars 1977.

10. Déficit accumulé

Le déficit accumulé de la SDBJ était de 59 172 294 $ en date du 31 mars 1991 et provient principalement de radiations et de dévaluations d'actifs effectuées aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

10. Déficit accumulé (suite)

Les radiations et les dévaluations cumulées aux états financiers sont de trois ordres et totalisent 68 909 534 $. Le bénéfice d'opération cumulé depuis la création de la SDBJ et ses filiales est de 9 737 240 $. La répartition est la suivante:

Dévaluation pour refléter la valeur de réalisation dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ	
Infrastructures	7 526 955 $
Développement régional	4 768 089
Protection de l'environnement	4 507 019
	16 802 063
Dévaluation d'actifs miniers pour refléter la cession éventuelle desdits actifs, dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ, à d'autres entités gouvernementales	
Somine Inc.	19 330 886
Fer Albanel	5 890 070
	25 220 956
Radiation d'actifs miniers suite à l'abandon des projets d'exploration et d'opération minières	
Projet d'exploration	14 357 099
Mine Joe Mann	12 529 416
	26 886 515
Bénéfice d'opération cumulé	
SDBJ	10 891 177
Filiales	(1 153 937)
	9 737 240
	59 172 294 $

11. Éventualités et événement subséquent

Au 31 décembre 1991, la SDBJ assumait une responsabilité éventuelle à titre d'endosseur pour des emprunts faits par Les Pétroles Taiga Inc. et le club des 16 inc. pour des montants maximums respectifs de 300 000 $ et 10 000 $. La SDBJ a de plus endossé Les Pétroles Taiga Inc. vis à vis l'un de ses fournisseurs. Au 31 mars 1991, Les Pétroles Taiga Inc. devait 430 980 $ à ce fournisseur. Tout paiement pouvant résulter de ces endossements serait imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

Après la fin d'exercice, la SDBJ a consenti un prêt de 150 000 $ à Les Pétroles Taiga Inc. selon les mêmes conditions dont elle bénéficie.

12. Engagements

La SDBJ s'est engagée d'après un bail échéant le 30 juin 1995 à verser une somme totale de 139 920 $ pour un local. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 31 680 $ en 1992, 1993, 1994 et 1995 et à 13 200 $ en 1996.

La SDBJ s'est engagée d'après un contrat de location avec option d'achat, datant de 1985, renouvelé en 1990 et échéant en 1994, à vendre à Gestion M.R. et Associés Inc. un immeuble dont la valeur aux livrse au 31 mars 1991 est de 568 698 $. Le prix de vente convenu est de 1 000 000 $. La vente est conditionnelle à l'obtention du titre de propriété par la SDBJ, du terrain sur lequel est situé l'édifice. Entretemps, les montants reçus du locataire ont été considérés à titre de revenus de loyer et d'intérêts. Les revenus de loyer perçus seront considérés en diminution du prix de vente lorsqu'il y aura règlement de la transaction. Au 31 mars 1991, ces montants de loyer reçus représentent 137 720 $.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

13. Construction en cours

Au cours de l'exercice, la SDBJ a débuté la construction d'une aérogare au coût estimatif de 6 750 000 $. Cette construction sera financée de la façon suivante:

Contribution SEBJ	3 750 000 $
Subvention fédérale	3 000 000
	6 750 000 $

Au 31 mars 1991, les coûts encourus pour cette construction se chiffrent à 3 957 491 $. Sur ce montant, la SDBJ a reçu la contribution de la SEBJ et a comptabilisé un montant de subvention à recevoir équivalent à la différence. Subséquemment au 31 mars 1991, la SDBJ a encaissé 1 900 000 $ relativement à la subvention fédérale.

Si le coût réel de l'aérogare est supérieur à 6 750 000 $, l'excédent sera à la charge de la SDBJ. Par contre, s'il est inférieur, la différence sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Madame Lise Bacon, Ministre
Ministère de l'Énergie et des Ressources
Gouvernement du Québec

Nous avons vérifié le bilan non consolidé de Société de développement de la Baie James au 31 mars 1991 et les états non consolidés des résultats, du déficit et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SDBJ. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprent le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, à la lumière des renseignements et des explications fournis et tel qu'il appert aux livres de la SDBJ, ces états financiers non consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la SDBJ au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, à l'exception du fait qu'ils sont non consolidés comme le mentionne la note 2 a).

Les comptes de l'exercice de 3 mois terminé le 31 mars 1990, présentés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
Comptables agréés

Amos (Québec)
Le 12 juin 1991

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES
L.R.Q., c. S-10.001

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS		
Revenus de placements (note 4)	225 870 $	672 609 $
Intérêts sur dépôts à terme	584 457	748 949
Autres	49 229	17 368
	859 556	1 438 926
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	4 082 700	3 870 200
	4 942 256	5 309 126
DÉPENSES		
Programmes d'aide:		
Prises en charge d'intérêts	873 557	1 066 104
Garanties de prêts assumées	1 080 672	790 359
Diminution de la provision pour pertes (note 7c)	(3 416)	(156 719)
	1 950 813	1 699 744
Frais d'administration (note 5)	1 951 122	2 149 083
Frais financiers (note 6)	536 352	935 541
	4 438 287	4 784 368
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA CONTRIBUTION SUR LES DÉPENSES	503 969	524 758
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 538 570	1 013 812
EXCÉDENT À LA FIN	2 042 539 $	1 538 570 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus et de la contribution sur les dépenses	503 969 $	524 758 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Diminution de la provision pour pertes	(3 416)	(156 719)
Augmentation de la valeur de réalisation nette du placement dans une filiale	(58 339)	(335 786)
	442 214	32 253
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	334 288	471 526
Liquidités provenant des activités d'exploitation	776 502	503 779
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Liquidités utilisées par les activités de financement:		
Remboursements d'avances - gouvernement du Québec et coopérateurs - souscripteurs (note 9)	(558 770)	(5 949 408)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Aides financières déboursées	(22 500)	(13 000)
Aides financières remboursées	474 644	1 129 422
Avances remboursées par la filiale		4 800 000
Liquidités provenant des activités d'investissement	452 144	5 916 422
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	669 876	470 793
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	3 483 696	3 012 903
LIQUIDITÉS À LA FIN	4 153 572 $	3 483 696 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués de l'emprunt bancaire.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

BILAN
au 31 mars 1990

	1991	1990
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	153 572 $	63 380 $
Dépôts à terme - au coût	4 000 000	5 115 000
Débiteurs et intérêts courus	33 568	101 285
Frais payés d'avance	11 332	17 294
	4 198 472	5 296 959
PLACEMENTS		
Filiale (notes 7a et 8)	758 359	700 020
Aide financière et intérêts échus et courus (note 7b)	2 787 882	3 233 563
	3 546 241	3 933 583
IMMEUBLE DU SIÈGE SOCIAL	422 817	422 817
	8 167 530 $	9 653 359 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire		1 694 684 $
Créditeurs et frais courus	205 727 $	200 799
Prises en charge d'intérêts à payer	128 592	284 340
Garanties de prêts à payer	555 260	
Intérêts à payer sur avances:		
Gouvernement du Québec	131 547	254 888
Coopérateurs - souscripteurs	18 604	36 047
	1 039 730	2 470 758
AVANCES - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS (note 9)	5 085 261	5 644 031
	6 124 991	8 114 789
EXCÉDENT (note 10)	2 042 539	1 538 570
	8 167 530 $	9 653 359 $

CESSATION DES OPÉRATIONS (note 3)
ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Marc Jean
J. Claude Hudon

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de développement des coopératives était une corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-10.001 et modifications), entrée en vigueur le 6 juin 1984. À cette même date, la Société a acquis les droits de la Société de développement coopératif et en a assumé les obligations.

La Société de développement des coopératives avait pour objet de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions du Québec et la création d'emplois dans ces régions. Pour la réalisation de son objet, la Société administrait des programmes d'aide financière établis par le gouvernement.

Le 1er avril 1991, comme l'indique la note 3, la Société a cessé d'exister.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

- **Filiale**

La participation de la Société dans sa filiale en propriété exclusive (S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.) est présentée à la valeur de réalisation nette.

Les états financiers de cette filiale ne sont pas consolidés avec ceux de la Société considérant la cessation graduelle des activités de S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.

- **Aide financière**

L'aide financière est comptabilisée au coût.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur prêts et sur avances est établie en évaluant pour chaque cas présentant des difficultés majeures de perception, la perte anticipée.

Pour les participations en parts privilégiées, la provision est établie par évaluation de chacune d'elles.

Immobilisations

- **Matériel et équipement**

Les achats de matériel et d'équipement sont imputés aux opérations.

- **Immeuble du siège social**

L'immeuble du siège social est comptabilisé au coût et n'est pas amorti. Le 1er avril 1991, cet immeuble est devenu la propriété de la Société immobilière du Québec.

3. CESSATION DES OPÉRATIONS

En vertu de la Loi sur l'aide au développement des coopératives (1991, chapitre 1), entrée en vigueur le 1er avril 1991, la Loi sur la Société de développement des coopératives est abrogée. À compter de cette date, la Société de développement industriel acquiert les droits et assume les obligations de la Société. Toutefois, les droits et obligations découlant de l'aide sous forme de prise en charge d'intérêts accordée par la Société de développement des coopératives avant le 1er avril 1991 sont assumés par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Les biens meubles, les dossiers, les documents et les archives de la Société de développement des coopératives deviennent ceux de la Société de développement industriel ou du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, selon ce que détermine le Ministre.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

4. REVENUS DE PLACEMENTS

	1991	1990
Intérêts sur aide financière	161 501 $	224 273 $
Intérêts minimaux sur avances à une filiale	6 030	112 550
Augmentation de la valeur de réalisation nette du placement dans une filiale	58 339	335 786
	225 870 $	672 609 $

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1991	1990
Traitements et avantages sociaux	1 500 472 $	1 601 767 $
Déplacements	101 357	130 976
Publicité et information	29 283	41 485
Fournitures de bureau	72 140	94 049
Honoraires professionnels	5 981	15 868
Télécommunications	79 030	78 570
Frais d'assemblée	20 404	17 992
Loyer et frais d'occupation	140 999	129 451
Matériel et équipement	1 456	38 924
	1 951 122 $	2 149 083 $

6. FRAIS FINANCIERS

	1991	1990
Intérêts sur emprunt bancaire	227 978 $	342 631 $
Intérêts sur avances:		
Gouvernement du Québec	270 167	519 449
Coopérateurs-souscripteurs	38 207	73 461
	536 352 $	935 541 $

7. PLACEMENTS

a. Filiale - à la valeur de réalisation nette

	Coût au 31 mars 1991	Valeur de réalisation nette	
		1991	1990
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. filiale en propriété exclusive:			
10 000 actions ordinaires	1 000 000 $	58 359 $	20 $
499 actions privilégiées, catégorie "C", 8% non cumulatifs, rachetables à la valeur nominale de 1 000 $ chacune	499 000	499 000	499 000
Avances sur billets à demande, intérêts minimaux 3%	201 000	201 000	201 000
	1 700 000 $	758 359 $	700 020 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

7. PLACEMENTS (suite)

Le calcul de la valeur de réalisation nette tient compte d'un bénéfice net non vérifié de 13 981 $ pour le premier trimestre de 1991 (16 776 $ en 1990).

Le sommaire des états financiers vérifiés de la filiale des exercices terminés les 31 décembre 1990 et 1989 est présenté à la note 8.

b. Aide financière et intérêts échus et courus - au coût

	1991	1990
Parts privilégiées	2 605 420 $	2 657 520 $
Avances	4 050	26 091
Prêts subordonnés	546 596	1 494 902
Prêts garantis	398 000	466 500
	3 554 066	4 645 013
Intérêts échus et courus	24 080	74 829
	3 578 146	4 719 842
Provision pour pertes	790 264	1 486 279
	2 787 882 $	3 233 563 $

La valeur aux livres des placements effectués avant le 6 juin 1984, comprenant le placement dans la filiale, s'établit à 1 711 976 $ (31 mars 1990: 2 163 962 $) après déduction d'une provision pour pertes de 103 978 $ (31 mars 1990: 695 794 $).

Les remboursements prévus en capital à recevoir au cours des cinq prochains exercices, sur l'aide financière s'établissent comme suit:

1992	752 200 $
1993	283 700
1994	500 400
1995	162 900
1996	426 200
	2 125 400 $

c. Provision pour pertes

	1991	1990
Solde au début	1 486 279 $	3 211 335 $
Radiations de l'exercice	692 599	1 568 337
	793 680	1 642 998
Diminution de la provision de l'exercice	3 416	156 719
	790 264 $	1 486 279 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

8. FILIALE EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE - SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

S.D.C. (HABITATION) 1980 INC.
BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 1990

ACTIF

	1990	1989
À court terme	745 977 $	621 253 $
Placements au coût	-	63 070
	745 977 $	684 323 $

PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

À court terme	1 600 $	1 079 $
Avance de l'actionnaire	201 000	201 000
Capital-actions	1 499 000	1 499 000
Déficit	(955 623)	(1 016 756)
	745 977 $	684 323 $

RÉSULTATS ET DÉFICIT DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1990

	1990	1989
Revenus	83 749 $	586 695 $
Dépenses	22 616	173 581
Bénéfice net	61 133	413 114
Déficit au début	1 016 756	1 429 870
Déficit à la fin	955 623 $	1 016 756 $

Les dépenses de l'exercice 1990 incluent 6 030 $ (1989: 148 057 $) d'intérêts minimaux de 3 % sur l'avance de l'actionnaire.

9. AVANCES - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS

	Total			1990
	Avances du gouvernement du Québec	Avances des coopérateurs-souscripteurs	Total	Total
Solde au début	4 943 770 $	700 261 $	5 644 031 $	11 593 439 $
Remboursements	489 538	69 232	558 770	5 949 408
Solde à la fin	4 454 232 $	631 029 $	5 085 261 $	5 644 031 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

9. AVANCES - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS (suite)

Ces avances portent intérêt à un taux annuel égal à 50 % de l'excédent des revenus sur les dépenses concernant l'aide financière consentie à même ces avances à la condition que l'excédent cumulé de ces opérations ne soit pas déficitaire ou que le paiement de ces intérêts ne le rende déficitaire, ce taux ne pouvant être inférieur à 3 %; de plus, au cas de paiement d'un intérêt égal à 50 % de l'excédent de l'exercice, le Conseil d'administration pourra voter un intérêt supplémentaire dont l'ensemble ne pourra dépasser le taux bancaire préférentiel plus 1/2 de 1 %. Cet intérêt supplémentaire sera imputé à l'excédent cumulé au moment du déboursement.

Les montants des avances à payer aux coopérateurs-souscripteurs au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1992	74 200 $
1993	203 400
1994	180 500
1995	61 000
1996	111 929
	631 029 $

OPÉRATIONS EFFECTUÉES À MÊME LES AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DES COOPÉRATEURS - SOUSCRIPTEURS POUR FINS DE CALCUL DES INTÉRÊTS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
REVENUS		
Revenus de placements	160 533 $	603 151 $
Intérêts sur dépôts à terme	473 640	488 281
(Augmentation) diminution de la provision pour pertes	(59 000)	91 388
Autres	41 575	3 000
	616 748	1 185 820
DÉPENSES		
Intérêts sur avances	308 374	592 910
Excédent des revenus sur les dépenses	308 374	592 910
Excédent (déficit) au début	192 435	(400 475)
Excédent à la fin	500 809 $	192 435 $

10. EXCÉDENT

	1991	1990
Excédent des opérations avant le 6 juin 1984 à même les avances du gouvernement et des coopérateurs-souscripteurs	500 809 $	192 435 $
Excédent des contributions du gouvernement du Québec sur le coût net d'application de la loi constitutive de la Société	1 118 913	923 318
Inscription à l'actif de l'immeuble du siège social	422 817	422 817
	2 042 539 $	1 538 570 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

11. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Éventualités

Les emprunts contractés par des entreprises coopératives à l'égard desquels la Société a accordé une garantie s'élèvent à 23 511 583 $ au 31 mars 1991 (31 mars 1990: 23 322 063 $).

Engagements

Les prises en charge d'intérêts sur les emprunts contractés par les entreprises coopératives sont accordées selon certaines conditions. Les paiements estimatifs futurs s'établissent comme suit:

1992	354 750 $
1993	178 950
1994	98 360
1995	44 350
1996	11 980
	688 390 $

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des coopératives au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 17 mai 1991

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-11.01

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
REVENUS		
Intérêts sur prêts, contributions remboursables et compensation (note 3)	62 563	43 380
Intérêts sur dépôts bancaires	785	563
Dividendes	61	36
Primes gagnées	1 288	910
Honoraires de garantie de remboursement de prêts (note 4)	2 798	797
Honoraires de gestion	1 891	1 945
Gain sur aliénations de participation dans le capital-actions de sociétés	542	250
Gain sur aliénations d'options d'achat de capital-actions de sociétés	104	3 836
	70 032	51 717
CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 5)	88 113	109 759
	158 145	161 476
DÉPENSES		
Frais financiers (note 6)	47 358	31 577
Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés (note 10)	38 120	18 906
Réclamations d'intérêts	1 288	910
	86 766	51 393
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 5):		
Soutien financier aux entreprises	77 669	100 165
Dépenses de fonctionnement	10 444	9 594
	88 113	109 759
	174 879	161 152
(PERTE NETTE) REVENU NET	(16 734)	324

FONDS DE RÉSERVE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT	29 003	28 679
(Perte nette) Revenu net	(16 734)	324
SOLDE À LA FIN	12 269	29 003

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées nettes provenant de l'exploitation (note 16)	20 162	18 353
Variation d'autres éléments d'actif et de passif	(489)	(4 855)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	19 673	13 498
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	212 611	72 550
Remboursement de la dette à long terme	(35 000)	(16 800)
Avances du gouvernement du Québec	51 777	119 810
Liquidités provenant des activités de financement	229 388	175 560
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Opérations de prêts, de contributions remboursables et de participation dans le capital-actions de sociétés	(168 737)	(332 595)
Encaissement d'une créance à recevoir garantie	10 650	-
Acquisition d'immobilisations	(274)	(152)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(158 361)	(332 747)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE	(90 700)	143 689
ENDETTEMENT BANCAIRE AU DÉBUT	248 639	104 950
ENDETTEMENT BANCAIRE À LA FIN	157 939	248 639

L'endettement bancaire de la Société comprend l'emprunt bancaire diminué de l'encaisse.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIF		
Prêts (note 7)	886 062	764 776
Contributions remboursables (note 8)	59 959	40 805
Participation dans le capital-actions de sociétés (note 9)	137 081	123 305
Intérêts échus et courus	10 281	4 603
	1 093 383	933 489
Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés (note 10)	56 319	32 720
	1 037 064	900 769
Encaisse	111	411
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	12 713	19 720
Intérêts payés d'avance	1 592	3 134
Créance à recevoir garantie	-	10 650
Escompte sur dette à long terme - coût non amorti	550	614
Immobilisations (note 11)	1 790	1 828
	1 053 820	937 126
PASSIF		
Dette à long terme (note 12)	460 372	280 810
Avances du gouvernement du Québec (note 13)	352 192	300 415
Intérêts échus et courus sur dette à long terme et sur avances du gouvernement du Québec	17 912	9 359
Emprunt bancaire	158 050	249 050
Aide financière en cours de déboursement	3 983	16 384
Contributions du gouvernement du Québec perçues d'avance	20	238
Créditeurs et frais courus	137	122
Revenus reportés (note 14)	15 941	18 801
	1 008 607	875 179
AVOIR		
Dotation du gouvernement du Québec (note 15)	32 944	32 944
Fonds de réserve	12 269	29 003
	45 213	61 947
	1 053 820	937 126

ENGAGEMENTS (note 17)

ÉVENTUALITÉS (note 18)

INTÉGRATION DE DEUX ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 19)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Gabriel Savard

Johanne Pérusse

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de développement industriel du Québec est une corporation au sens du Code civil, à but non lucratif et constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-11.01 et modifications). Elle a pour objet de favoriser le développement économique du Québec, notamment en encourageant le développement des entreprises, la croissance des exportations et les activités de recherche et d'innovation.

Pour la réalisation de son objet, la Société accorde une aide financière à une entreprise dans le cadre des programmes d'aide financière établis par règlement et destinés à favoriser le développement économique du Québec. Elle conseille également en matière de structure de capital les entreprises qui présentent une demande d'aide financière.

La Société doit s'assurer que l'entreprise, à laquelle elle accorde une aide, possède la structure financière requise, le personnel technique et de gestion adéquat et les moyens de production et de commercialisation voulus pour assurer la réalisation de son projet, lequel doit présenter des perspectives de rentabilité.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Participation dans le capital-actions de sociétés

L'aide financière accordée par la Société sous forme d'acquisition d'actions est comptabilisée au coût à la rubrique "Participation dans le capital-actions de sociétés". Dans la mesure ou la Société estime ne pouvoir recouvrer l'aide accordée, la perte anticipée est inscrite à la provision pour pertes.

Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés

La provision pour pertes sur les prêts est établie en évaluant la perte anticipée pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception et pour les autres, en appliquant, pour couvrir les pertes éventuelles, un taux basé sur l'expérience des pertes encourues sur les prêts. Pour la participation dans le capital-actions de sociétés, la provision pour pertes est établie par évaluation de chacun des comptes.

Aucune provision n'est pourvue à l'égard des pertes sur les prêts, contributions remboursables et participation dans le capital-actions de sociétés pour lesquelles le remboursement est garanti par le gouvernement du Québec.

Escompte sur dette à long terme

L'escompte sur dette à long terme est reporté et est amorti selon la méthode linéaire, sur la durée de l'emprunt concerné.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthodes	Taux
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	10 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	10 %

Dette à long terme

Les obligations à un fort taux d'escompte sont inscrites à leur valeur actualisée augmentée annuellement de la capitalisation de l'escompte s'apparentant à de l'intérêt, selon la méthode de l'intérêt réel. Cet escompte s'apparentant à de l'intérêt est imputé à chaque année aux frais financiers.

Revenus reportés

a. Contribution aux intérêts sur obligations

La contribution reçue du gouvernement du Québec, représentant la différence entre la valeur actualisée des obligations à un fort taux d'escompte et leur valeur nominale, a été reportée au moment de l'émission. Cette contribution est virée aux opérations selon la méthode de l'intérêt réel sur la durée de ces obligations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Revenus reportés (suite)

b. Contribution à l'acquisition d'immobilisations

Le coût d'acquisition des immobilisations est assumé par le gouvernement du Québec à même les deniers accordés à cette fin par le Parlement. Cette contribution est reportée et virée aux opérations selon les mêmes méthodes et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

c. Protection contre la hausse du taux d'intérêt

Les primes perçues et les intérêts qu'elles génèrent sont inscrits comme revenus reportés et sont virés aux opérations au fur et à mesure que les réclamations sont acceptées. Le gouvernement du Québec assume, le cas échéant, les frais excédentaires de ce programme.

Subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des sociétés

Les frais relatifs aux subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des sociétés sont imputés aux opérations de l'exercice au cours duquel ces dernières ont produit leur réclamation et ont satisfait à toutes les conditions posées par la Société. La contribution correspondante du gouvernement du Québec est alors considérée acquise à la Société.

Garanties de remboursement de prêts

L'exécution d'une garantie de remboursement de prêts, imputée au gouvernement du Québec ou assumée par la Société, est comptabilisée lorsque la Société a approuvé la réclamation produite par l'institution financière.

Prêts participatifs

Lors de l'autorisation d'un prêt participatif, la Société exige une prime pour tenir compte du risque. Cette prime peut prendre la forme d'une option d'achat d'une partie du capital-actions de l'entreprise, d'une majoration du taux d'intérêt ou de toute autre forme et elle est comptabilisée lorsqu'elle est réalisée.

Dépenses de fonctionnement assumées par le gouvernement du Québec

Les dépenses de fonctionnement et le coût des avantages sociaux sont assumés par le gouvernement du Québec. Cependant, le coût des avantages sociaux n'est pas présenté dans l'état des revenus et dépenses.

3. INTÉRÊTS SUR PRÊTS, CONTRIBUTIONS REMBOURSABLES ET COMPENSATION

	1991	1990
Prêts garantis par le gouvernement du Québec	8 678	9 825
Prêts non garantis par le gouvernement du Québec	2 048	2 652
Prêts participatifs garantis par le gouvernement du Québec	21 938	12 259
Prêts participatifs non garantis par le gouvernement du Québec	19 690	10 709
Contributions remboursables garanties par le gouvernement du Québec	2 545	948
	54 899	36 393
Compensation du gouvernement du Québec à l'égard de certains prêts consentis à des taux inférieurs à celui du marché ou exemptés d'intérêts	7 664	6 987
	62 563	43 380

4. HONORAIRES DE GARANTIE DE REMBOURSEMENT DE PRÊTS

	1991	1990
Garanties assumées par le gouvernement du Québec	2 616	651
Garanties assumées par la Société	182	146
	2 798	797

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

5. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1)

Les contributions servent à rembourser les dépenses suivantes:

	Loi sur la Société de développement industriel du Québec		Loi sur le MICT (4)	Autres lois (5)	Total 1991	Total 1990
	Mandat général (2)	Mandats spéciaux (3)				
Soutien financier aux entreprises						
Subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises	13 507	33 034	478	1 336	48 355	53 404
Exonérations de remboursements de prêts, de contributions remboursables et d'intérêts	1 939	3 480	-	-	5 419	35 739
Exécutions de garanties de remboursement de prêts	7 143	40	1 302	-	8 485	5 736
Pertes sur prêts	9 248	4 000	-	620	13 868	4 893
Pertes sur aliénations de participation dans le capital-actions de sociétés	852	60	488	142	1 542	393
	32 689	40 614	2 268	2 098	77 669	100 165
Dépenses de fonctionnement						
Traitements et autres rémunérations					7 299	6 757
Services informatiques					211	173
Loyers de bureau					1 236	1 242
Amortissement des immobilisations					312	285
Autres					1 386	1 137
					10 444	9 594
TOTAL DES CONTRIBUTIONS					88 113	109 759

(1) Des contributions additionnelles de 33 106 000 $ sont présentées distinctement: i) à l'état des revenus et dépenses: 7 664 000 $ pour compenser le manque à gagner sur cert ins prêts consentis à des taux inférieurs à celui du marché ou exemptés d'intérêts et 25 168 000 $ en contrepartie de certains frais financiers encourus; ii) au passif à titre de revenus reportés: 274 000 $ pour l'acquisition d'immobilisations.

(2) Comprend les programmes: regroupement d'entreprises, aide à l'investissement pour les entreprises à technologie moderne et les entreprises dynamiques, prêt de capitalisation, aide au développement de l'industrie électronique, aide à l'investissement pour les entreprises du tertiaire moteur, financement des entreprises, crédit à l'implantation et aide aux activités de recherche et d'innovation.

(3) Article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec.

(4) Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT) comprenant les programmes d'urgence d'aide à la P.M.E., accès à la bourse, nouveaux entrepreneurs, petite et moyenne entreprise innovatrice, modernisation pour les industries du textile, bonneterie et vêtement ainsi qu'innovation dans l'industrie du meuble.

(5) Comprend la Loi sur l'aide au développement touristique et la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

6. FRAIS FINANCIERS

	1991	1990
Intérêts sur la dette à long terme	39 485	25 393
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	7 583	5 863
Intérêts et frais bancaires	25 394	24 919
Amortissement de l'escompte sur dette à long terme	64	33
	72 526	56 208
Contribution du gouvernement du Québec	(25 168)	(24 631)
	47 358	31 577

7. PRÊTS

	1991	1990
- Prêts garantis par le gouvernement du Québec		
Prêts portant intérêt:		
Aide aux activités de recherche et d'innovation	40 105	46 614
P.M.E. Innovatrice	1 420	1 734
Aide au développement touristique	2 705	3 048
Aide à l'exportation - Crédit à l'implantation	9 368	14 076
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	18 101	9 598
Prêts sans intérêt:		
Financement des entreprises	375	-
Prêts de capitalisation	373	-
Aide au développement touristique	16 532	12 907
Technologie moderne et entreprises dynamiques	219 989	213 389
Tertiaire moteur	1 060	871
Industrie électronique	158	158
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	162 384	145 519
Prêts participatifs portant intérêt:		
Financement	8 971	-
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	202 208	156 555
	683 749	604 469

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

7. PRÊTS (suite)

	1991	1990
- Prêts non garantis par le gouvernement du Québec		
Prêts portant intérêt:		
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	14 467	21 395
Aide à l'exportation - Financement	1 637	2 785
Aide à l'exportation - Consortium	96	96
Financement	1 379	1 598
Prêts participatifs portant intérêt:		
Aide à l'investissement	124 698	100 349
Aide aux activités de recherche et d'innovation	10 391	4 975
Aide à l'investissement touristique	38 089	26 153
Aide à l'exportation - Crédit à l'implantation	3 805	2 956
Aide au regroupement d'entreprises	7 751	-
	202 313	160 307
	886 062	764 776

8. CONTRIBUTIONS REMBOURSABLES

	1991	1990
Contributions remboursables portant intérêt	47 504	28 350
Contributions remboursables ne portant pas intérêt	12 455	12 455
	59 959	40 805

Ces contributions remboursables, garanties par le gouvernement du Québec, ont été octroyées par mandats spéciaux selon l'article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec. Leur remboursement et, le cas échéant, le paiement des intérêts s'y rapportant, sont soumis à certaines conditions prévues dans les conventions d'aide.

9. PARTICIPATION DANS LE CAPITAL-ACTIONS DE SOCIÉTÉS

	1991	1990
- Participation garantie par le gouvernement du Québec		
Actions ordinaires et privilégiées:		
Urgence d'aide à la P.M.E.	331	334
Financement des entreprises	2 466	2 466
P.M.E. Innovatrice	904	1 476
Prêts de capitalisation	1 684	2 684
Aide aux activités de recherche et d'innovation	4 793	3 793
Aide au développement touristique	123	83
Aide à l'exportation - Crédit à l'implantation	364	364
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	74 660	65 086
Actions d'une classe particulière:		
Aide au développement touristique	8 044	7 252
Technologie moderne et entreprises dynamiques	37 684	33 723
Tertiaire moteur	148	112
	131 201	117 373

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

9. PARTICIPATION DANS LE CAPITAL-ACTIONS DE SOCIÉTÉS (suite)

	1991	1990
- Participation non garantie par le gouvernement du Québec		
Actions ordinaires et privilégiées:		
Aide à l'investissement	410	128
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	4 817	4 517
Financement des exportations	-	470
Formation de consortium	653	817
	5 880	5 932
	137 081	123 305

10. PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS ET SUR PARTICIPATION DANS LE CAPITAL-ACTIONS DE SOCIÉTÉS

	1991	1990
Solde au début	32 720	16 614
Provision de l'exercice:		
Prêts	37 951	18 413
Participation dans le capital-actions de sociétés	169	493
	38 120	18 906
Radiations:		
Prêts	(14 130)	(2 121)
Participation dans le capital-actions de sociétés	(391)	(679)
	(14 521)	(2 800)
Solde à la fin	56 319	32 720
La provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés non garantis par le gouvernement du Québec se répartit comme suit:		
Prêts	55 903	32 082
Participation dans le capital-actions de sociétés	416	638
	56 319	32 720

Les pertes anticipées découlant des prêts, contributions remboursables et participation dans le capital-actions de sociétés garantis par le gouvernement du Québec s'établissent à 125 325 000 $ au 31 mars 1991 (31 mars 1990: 75 286 000 $). Sont exclues de ces pertes anticipées celles se rapportant aux prêts sans intérêt vu que leur remboursement ne devient généralement exigible que 15 ans après leur déboursement et celles se rapportant aux actions d'une classe particulière lesquelles ne comportent aucune date de rachat.

11. IMMOBILISATIONS

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel informatique et logiciels	3 089	1 330	1 759	1 803
Ameublement et équipement	43	12	31	25
	3 132	1 342	1 790	1 828

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME

Le paiement du capital et des intérêts de la dette à long terme est garanti par le gouvernement du Québec.

	1991	1990
Obligations, série "D", sans intérêt, échéant le 7 juin 1995: valeur nominale de 30 000 000 $, à la valeur actualisée au taux de 11,05 % l'an	19 125	17 174
Obligations, série "E"	-	35 000
Obligations, série "F", portant intérêt au taux annuel de 8,25 % et échéant le 15 mai 1992. Les obligations sont échangeables, au gré du détenteur, en obligations série "2F" de la Société portant intérêt au taux de 9,125 % l'an à compter de la date d'immatriculation lors de l'échange et échéant le 15 mai 2007	110 000	110 000
Obligations, série "G", 10 %, échéant le 1er décembre 1999	50 000	50 000
Obligations, série "H", 11,50 %, échéant le 27 juillet 2000	50 000	-
Emprunt de 1 190 000 000 YENS, portant intérêt au taux réel de 6 % (taux effectif de 8,88 % compte tenu du contrat de change), remboursable le 6 février 1997 *	10 500	10 500
Emprunt de 3 810 000 000 YENS, portant intérêt au taux réel de 5,5 % (taux effectif de 10,84 % compte tenu des contrats de change), remboursable le 22 mars 1996 *	35 586	35 586
Emprunt de 50 000 000 $ E.U., portant intérêt au taux Libor (6 mois) majoré de 0,0625 % (taux effectif correspondant au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,1425 % compte tenu du contrat de change), remboursable le 13 septembre 1995 *	57 450	-
Emprunt de 7 000 000 000 YENS, portant intérêt au taux réel de 8,35 % (taux effectif correspondant au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,03 % compte tenu des contrats de change), remboursable le 28 septembre 1995 *	59 170	-
Emprunt de 40 000 000 $ E.U., portant intérêt au taux Libor (6 mois) majoré de 0,20 % (taux effectif correspondant au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,34 % compte tenu du contrat de change), remboursable le 25 mars 1996 *	45 991	-
Acceptation bancaire, portant intérêt au taux réel de 10,525 % (taux moyen effectif de 10,96 % compte tenu des conventions d'échange de taux, échéant le 15 mai 1999)	20 000	20 000
Acceptation bancaire, portant intérêt au taux réel de 10,05 % (taux effectif de 11,25 % compte tenu de la convention d'échange de taux, échéant le 15 décembre 1995)	2 550	2 550
	460 372	280 810

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

1992	-
1993	110 000
1994	-
1995	-
1996	230 747

* Les remboursements de capital et d'intérêts de ces emprunts sont couverts par des contrats de change à taux fixe prédéterminé.

13. AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
- Avances remboursables portant intérêt selon les conventions d'aide financière à l'exception de celles concernant les mandats spéciaux qui portent intérêt à des taux se situant entre 8 % et 16,50 %		
Programme P.M.E. Innovatrice:		
Prêts	1 420	1 734
Intérêts échus et courus	511	424
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec):		
Prêts portant intérêt	477	477
Prêts participatifs portant intérêt	3 000	3 000
Contributions remboursables portant intérêt	44 011	27 402
Participation dans le capital-actions de sociétés	40 000	40 000
- Avances remboursables ne portant pas intérêt		
Programme P.M.E. Innovatrice:		
Participation dans le capital-actions de sociétés	904	1 476
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec):		
Contributions remboursables ne portant pas intérêt	12 455	12 455
Participation dans le capital-actions de sociétés	28 925	25 025
Prêts sans intérêt	174 613	147 335
Participation dans le capital-actions d'une classe particulière de sociétés	45 876	41 087
	352 192	300 415

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

14. REVENUS REPORTÉS

	1991	1990
- Contribution du gouvernement du Québec aux intérêts sur obligations série "D"		
Solde au début	12 826	14 578
Contribution virée aux opérations	1 951	1 752
Solde à la fin	10 875	12 826
- Contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations		
Solde au début	1 828	1 961
Contribution reçue	274	152
	2 102	2 113
Contribution virée aux opérations	312	285
Solde à la fin	1 790	1 828
- Protection contre la hausse du taux d'intérêt		
Solde au début	4 147	4 549
Intérêts	417	508
	4 564	5 057
Primes gagnées suite aux réclamations d'intérêts	1 288	910
Solde à la fin	3 276	4 147
	15 941	18 801

15. DOTATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le gouvernement du Québec est autorisé à payer à la Société sur le Fonds consolidé du revenu une somme de 100 M$ pour la constitution d'une dotation. Aux 31 mars 1990 et 1991, cette dotation est de 32 944 115 $.

16. ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	1991	1990
Activités d'exploitation		
(Perte nette) Revenu net	(16 734)	324
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	312	285
Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés	38 120	18 906
Amortissement de l'escompte sur dette à long terme	64	33
Capitalisation de l'escompte sur obligations s'apparentant à de l'intérêt	1 951	1 752
Revenus reportés virés aux opérations	(3 551)	(2 947)
Rentrées nettes provenant de l'exploitation	20 162	18 353

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

17. ENGAGEMENTS

	1991	1990
- Aides financières autorisées, non déboursées au 31 mars et qui seront financées par la Société		
Prêts:		
Garantis par le gouvernement du Québec	112 244	53 025
Non garantis par le gouvernement du Québec	59 386	68 670
Contributions remboursables garanties par le gouvernement du Québec	24 144	45 533
Participation dans le capital-actions de sociétés:		
Garantie par le gouvernement du Québec	40 915	12 888
Non garantie par le gouvernement du Québec	190	313

- Aides financières autorisées, soumises à certaines conditions de la Société, non déboursées au 31 mars. Ces aides seront financées à même les crédits votés annuellement par le Parlement

Exercice	Prises en charge d'une partie du coût des emprunts	Subventions	Prêts sans intérêt	Actions d'une classe particulière		
1992	46 280	14 811	47 144	4 404		
1993	18 047	5 911	17 288	1 704		
1994	1 673	5 196	7 979	1 135		
1995	23	1 107	6 737	-		
1996 et suivants	-	300	1 333	-		
	66 023	27 325	80 481	7 243	181 072	237 279
					417 951	417 708

Sur la base de l'expérience des trois dernières années, la Société estime que la liquidation des engagements au 31 mars 1991 pourrait résulter en des déboursés d'environ 363 475 000 $.

18. ÉVENTUALITÉS

La Société garantit le remboursement de prêts contractés par des entreprises auprès d'institutions prêteuses, consent des garanties d'indemnisation en faveur d'assureurs et accorde des exonérations de remboursement soumises à certaines conditions. Pour certains programmes d'aide, les pertes éventuelles seront assumées par le gouvernement du Québec. Les montants maximaux de ces garanties de prêts, conventions d'indemnisation et exonérations de remboursement se répartissent comme suit:

	1991	1990
- Garantie de remboursement de prêts		
Assumée par la Société:		
Financement des exportations	16 318	9 346
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	-	2 520
Financement	2 308	800
	18 626	12 666
Assumée par le gouvernement du Québec:		
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	428 539	237 235
Aide au développement touristique	-	3 529
Urgence d'aide à la P.M.E.	-	53
Financement des entreprises	17 002	41 932
Prêts de capitalisation	33 703	40 142
Financement des crédits d'impôt	1 515	-
	480 759	322 891
	499 385	335 557

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

18. ÉVENTUALITÉS (suite)

- Conventions d'indemnisation assumées par le gouvernement du Québec	90 000	120 000
- Exonération de remboursement de prêts et de contributions remboursables accordée selon certaines conditions		
Assumée par le gouvernement du Québec:		
Crédit à l'implantation	6 121	9 363
Aide aux activités de recherche et d'innovation	21 009	26 244
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	47 504	28 350
	74 634	63 957
	664 019	519 514

L'exécution de ces garanties de remboursement de prêts, que la Société et le gouvernement du Québec seraient appelés à assumer, pourrait résulter en une perte d'environ 9 470 000 $ et 37 732 000 $ respectivement.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses opérations.

Tout règlement relatif à ces éventualités sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

19. INTÉGRATION DE DEUX ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu de la Loi sur l'aide au développement des coopératives (1991, chapitre 1) et de la Loi abrogeant la Loi sur l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (1990, chapitre 71), lesquelles sont entrées en vigueur le 1er avril 1991, la Société acquiert les droits et assume les obligations de la Société de développement des coopératives et de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche à compter de cette date.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement industriel du Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du fonds de réserve et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 5 juin 1991

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-4

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
		(note 3)
REVENUS		
Contributions:		
Immatriculation	367 183	358 271
Permis de conduire	94 744	90 973
Frais perçus sur les transactions d'immatriculation et de permis de conduire	57 327	56 453
Revenus de placements (note 4)	439 894	492 500
Autres	4 139	5 006
	963 287	1 003 203
DÉPENSES		
Indemnisation:		
Remplacement du revenu	130 431	128 772
Décès	69 534	45 284
Forfaitaires pour séquelles	38 577	44 085
Frais de séjour et vêtements	10 798	11 935
Frais de réadaptation	10 126	8 522
Expertise médicale	5 869	6 196
Aide personnelle et autre frais	20 077	13 756
Frais de transport ambulancier (note 5)	41 025	40 149
Coût des services de santé (note 6)	78 539	74 617
Augmentation de la réserve actuarielle	362 500	387 200
	767 476	760 516
Frais d'administration (note 7)	169 639	161 146
	937 115	921 662
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT:	26 172	81 541
Redressement de la réserve actuarielle des exercices antérieurs (note 8)	195 600	253 500
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	221 772	335 041

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
		(note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	221 772	335 041
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Augmentation nette de la réserve actuarielle	166 900	133 700
Amortissement des immobilisations	3 954	3 925
Perte sur aliénations d'immobilisations	61	234
Amortissement des gains et pertes réalisés et non réalisés sur les placements	(19 825)	(92 906)
	372 862	379 994
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(16 252)	41 547
Liquidités provenant des activités d'exploitation	356 610	421 541
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue - variation	14 313	(11 977)
Acquisitions de dépôts à participation	(134 495)	(451 512)
(Pertes) gains réalisés par la Caisse à la vente de placements	(30 437)	102 414
Acquisitions d'immobilisations	(29 197)	(11 009)
Produit d'aliénations d'immobilisations	27	430
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(179 789)	(371 654)
REDEVANCE VERSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AUX FINS D'IMMOBILISATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	(187 500)	(75 000)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(10 679)	(25 113)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(20 612)	4 501
LIQUIDITÉS À LA FIN	(31 291)	(20 612)

Les liquidités déficitaires de la Société comprennent les chèques en circulation moins l'encaisse.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1990	1989
		(note 3)
ACTIF		
Débiteurs	5 084	5 602
Revenus de placements courus	38 253	44 338
Frais payés d'avance	2 855	5 008
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	23 477	37 790
Dépôts à participation (note 9)	4 712 082	4 527 325
Immobilisations (note 10)	45 163	20 008
	4 826 914	4 640 071
PASSIF ET RÉSERVE		
Chèques en circulation moins encaisse	31 291	20 612
Créditeurs et frais courus	21 650	17 522
Frais de transport ambulancier à payer		37 000
Dû au gouvernement du Québec (note 11)	518 673	78 208
Obligations envers les victimes -		
Réserve actuarielle (note 12)	2 938 200	2 771 300
Contributions reportées	245 317	240 418
	3 755 131	3 165 060
RÉSERVE DE STABILISATION	1 071 783	1 475 011
	4 826 914	4 640 071

ENGAGEMENTS (note 13)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-J. Frenette
Jean-P. Vézina

RÉSERVE DE STABILISATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 222 579	939 756
Redressement		
Modification de la convention comptable portant sur la comptabilisation des dépôts à participation (note 3)	252 432	200 214
Solde redressé	1 475 011	1 139 970
Excédent des revenus sur les dépenses	221 772	335 041
Redevance attribuée au gouvernement du Québec aux fins d'immobilisations en matière de sécurité routière (note 11)	(625 000)	
SOLDE À LA FIN	1 071 783	1 475 011

Conformément à la convention comptable portant sur les dépôts à participation au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, la réserve de stabilisation tient compte de la partie inscrite des gains et pertes non réalisés sur les unités de dépôts à participation détenues par la Société, soit 219 179 280 $ (1989: 231 304 337 $) et de la partie inscrite des gains et pertes réalisés par la Caisse à la vente de placements, soit 200 247 888 $ (1989: 168 297 937 $).

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 1990

---

1. Constitution et fonctions

La Société de l'assurance automobile du Québec est une corporation au sens du Code civil, constituée par une loi (L.R.Q., chapitre R-4 et modifications).

La Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives (1990, chapitre 19), sanctionnée et entrée en vigueur le 22 juin 1990, remplace la dénomination sociale de la Régie de l'assurance automobile du Québec par "Société de l'assurance automobile du Québec".

La Société a pour fonctions:

- d'appliquer le régime d'indemnisation des victimes de dommages corporels prévu par la Loi sur l'assurance automobile;

- d'appliquer le régime de compensation des dommages matériels prévu par le titre IV de la Loi sur l'assurance automobile;

- d'appliquer le Code de la sécurité routière notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière concernant les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;

- de promouvoir la sécurité routière en ce qui a trait au comportement des usagers sur la route de même qu'aux normes de sécurité relatives aux véhicules utilisés.

En vertu de modifications à sa loi constitutive (1990, chapitre 83), la Société exerce à compter du 1er janvier 1991 les fonctions supplémentaires suivantes:

- assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des marchandises sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application:

  . des dispositions du Code de la sécurité routière;

  . des dispositions législatives et réglementaires reliées au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au titre VIII.2 du Code de la sécurité routière;

- assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes concernés et favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec.

La Société jouit des droits et privilèges d'un mandataire du gouvernement. Elle perçoit les droits exigibles lors de l'immatriculation d'un véhicule et de la délivrance d'un permis de conduire.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés à une valeur axée sur la valeur marchande.

Cette valeur est constituée du coût d'acquisition des unités de dépôts à participation augmenté de la partie amortie de l'écart entre la valeur marchande des unités détenues par la Société et leur coût d'acquisition et diminué de la partie non amortie des gains et pertes réalisés par la Caisse à la vente de placements.

L'écart entre la valeur marchande des unités de dépôts à participation et leur coût d'acquisition ainsi que la partie non amortie des gains et pertes réalisés par la Caisse à la vente de placements sont imputés aux opérations selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 15 % l'an.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 DÉCEMBRE 1990

---

2. Conventions comptables (suite)

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit:

	Méthode	Vie utile
Bâtisses	Linéaire	50 ans
Équipement	Linéaire	5 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire Compte tenu de la valeur résiduelle	Maximum 5 ans

Les acquisitions d'équipement, de matériel informatique et de logiciels dont le coût unitaire est inférieur au seuil minimum de capitalisation sont imputées aux opérations ainsi que le mobilier, l'agencement et les améliorations des aires locatives.

Le nouvel immeuble du siège social actuellement en construction comprend tous les coûts directs s'y rapportant.

c) Réserve actuarielle

La réserve actuarielle correspond:

1. pour les demandes produites et acceptées, à la valeur capitalisée des indemnités de remplacement du revenu et de décès ainsi que des autres indemnités, déduction faite de la valeur actualisée des recouvrements;

2. pour les demandes à l'étude ou non encore produites, à la valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront;

3. pour les frais de gestion futurs, à la valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités.

d) Réserve de stabilisation

L'excédent des revenus sur les dépenses de chaque exercice, incluant le redressement de la réserve actuarielle des exercices antérieurs, est viré à la réserve de stabilisation.

La politique de la Société est de redistribuer aux assurés la réserve de stabilisation sous différentes formes, entre autres, par des baisses ou des gels des contributions ou par une majoration des indemnisations.

e) Contributions

Les contributions d'immatriculation et de permis de conduire sont inscrites aux revenus selon la période qui s'étend du premier jour du mois de leur émission ou de leur renouvellement jusqu'au dernier jour du mois précédant leur échéance.

3. Modification de convention comptable

À compter du présent exercice, les dépôts à participation au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec détenus par la Société sont comptabilisés selon une méthode axée sur la valeur marchande alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés au coût d'acquisition et que les gains et pertes réalisés par la Caisse à la vente de placements étaient reportés et amortis sur une période de 10 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 DÉCEMBRE 1990

3. Modification de convention comptable (suite)

Cette modification de convention comptable, appliquée de façon rétroactive, a eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers:

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Dépôts à participation	38 129	(12 132)
Revenus de placements reportés	(196 774)	(264 564)
Réserve de stabilisation	234 903	252 432
Revenus de placements	(17 529)	52 218
Excédent des revenus sur les dépenses	(17 529)	52 218

4. Revenus de placements

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Dépôts à participation:		
Revenu attribué	377 835	496 484
Pertes (gains) réalisés à la vente de placements	30 437	(102 414)
	408 272	394 070
Amortissement des gains et pertes réalisés par la Caisse de dépôt et placement du Québec à la vente de placements	31 950	42 959
Amortissement de l'écart entre la valeur marchande des unités de dépôts à participation et leur coût d'acquisition	(12 125)	49 947
	428 097	486 976
Dépôts à vue	10 974	4 703
Soldes bancaires	823	821
	439 894	492 500

5. Frais de transport ambulancier

La Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives (1990, chapitre 19), sanctionnée et entrée en vigueur le 22 juin 1990, prévoit le versement par la Société d'une contribution annuelle au coût du transport ambulancier. La contribution de l'exercice s'établit à 37 425 000 $ (1989: 37 000 000 $).

6. Coût des services de santé

Ce coût comprend 71 140 103 $ (1989: 67 881 778 $) à titre de versement annuel au gouvernement du Québec pour le remboursement du coût des services de santé consécutif aux accidents routiers.

7. Frais d'administration

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Traitements et charges sociales	92 330	83 413
Frais de déplacement	2 330	2 304
Frais de perception des contributions	10 242	9 695
Services administratifs et professionnels	14 498	15 120
Frais de communication	8 926	9 121
Information et publicité	5 207	4 486
Mobilier, agencement et équipement	1 446	1 745
Frais d'entretien	720	668
Location de locaux et d'équipement	10 468	10 060
Matériel informatique et bureautique	3 302	4 235
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	8 941	7 879
Impression, fournitures et autres dépenses	7 275	8 495
Amortissement des immobilisations	3 954	3 925
	169 639	161 146

8. Redressement de la réserve actuarielle des exercices antérieurs

Une comparaison de la réserve des années antérieures établie au 31 décembre 1990 avec celle anticipée sur la base de l'évaluation précédente permet d'établir à 195 600 000 $ (1989: 253 500 000 $) le montant dégagé par l'ensemble des changements effectués ou des écarts observés dans le cadre de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 1990.

De ce montant, 93 400 000 $ (1989: 133 100 000 $) dépendent de facteurs économiques; le solde découle d'autres facteurs notamment les hypothèses reliées aux durées d'incapacité.

9. Dépôts à participation

Les dépôts à participation au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds général. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du Fonds général à la fin de chaque mois.

	1990	1989
Nombre d'unités	6 037 050	5 870 360
Valeur comptable des unités:		
Coût d'acquisition des unités	4 673 952 759 $	4 539 457 104 $
Plus: partie amortie de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition des unités	219 179 280	231 304 337
Moins: partie non amortie des gains et pertes réalisés par la Caisse à la vente de placements	181 049 726	243 436 240
	4 712 082 313 $	4 527 325 201 $
Valeur marchande des unités	4 824 423 385 $	5 053 792 337 $
Pourcentage des unités détenues dans le Fonds général	24,9%	24,9%

10. Immobilisations

	1990			1989
	(en milliers de dollars)			
	Coût	Amortissement accumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Terrain	1 636		1 636	1 636
Immeuble du siège social en construction	35 541		35 541	7 074
Bâtisse	3 294	263	3 031	3 097
Équipement	686	612	74	91
Matériel informatique et logiciels	20 354	15 473	4 881	8 110
	61 511	16 348	45 163	20 008

Le coût projeté de l'immeuble du siège social en construction est de 50 000 000 $ dont 35 541 000 $ sont inscrits aux immobilisations et 9 554 000 $ aux engagements pour l'exercice 1991.

11. Dû au gouvernement du Québec

En vertu de la Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives (1990, chapitre 19), sanctionnée le 22 juin 1990, la Société verse au Fonds consolidé du revenu une redevance de 625 000 000 $ aux fins d'immobilisations en matière de sécurité routière. Cette redevance ne peut avoir pour effet de porter la réserve de stabilisation à moins de 20 % de la réserve actuarielle. Un montant de 112 500 000 $ a été versé au gouvernement au cours de l'exercice et le solde de 512 500 000 $ sera versé de la façon suivante:

	(en milliers de dollars)
1991	150 000
1992	150 000
1993	105 000
1994	86 250
1995	21 250

12. Obligations envers les victimes - réserve actuarielle

	1990	1989
	(en milliers de dollars)	
Indemnisation:		
Demandes produites et acceptées:		
Valeur capitalisée des indemnités futures incluant la revalorisation des rentes	2 601 500	2 482 500
Demandes à l'étude ou non encore produites:		
Valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront	170 200	138 200
	2 771 700	2 620 700
Frais de gestion futurs:		
Valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités	166 500	150 600
	2 938 200	2 771 300

13. Engagements

Au 31 décembre 1990, les engagements contractuels minimaux pour la construction et l'aménagement de l'immeuble du siège social, la location de locaux, l'acquisition de matériel informatique et de logiciels et pour le programme d'intervention en réadaptation se répartissent comme suit:

	(en milliers de dollars)
1991	25 545
1992	4 043
1993	2 929
1994	2 288
1995	1 205
1996 et exercices subséquents	1 193
	37 203

14. Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 780 902 $ (1989: 3 505 311 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

15. Mandat du gouvernement du Québec

À titre de mandataire du gouvernement du Québec, la Société a perçu des droits d'immatriculation et de permis de conduire de 425 894 934 $ (1989: 368 030 771 $).

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 ont été redressés pour refléter la modification de la convention comptable mentionnée à la note 3 et ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CERTIFICAT
relatif à l'évaluation de la réserve actuarielle de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 1990

L'évaluation au 31 décembre 1990 du montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités présentes et futures, découlant d'accidents survenus avant le 1er janvier 1991, a été effectuée en conformité avec les exigences de l'article 153 de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25).

Les indemnités visées par l'évaluation sont celles prévues au Titre II, au chapitre II du Titre IV et au chapitre II du Titre V de la Loi sur l'assurance automobile pour les accidents survenus entre le 1er mars 1978 et le 1er janvier 1991 ainsi que celles prévues au chapitre III du Titre IV de ladite Loi pour les accidents survenus entre le 30 septembre 1961 et le 1er mars 1978.

Le montant de la réserve actuarielle au 31 décembre 1990 s'établit à 2 938,2 millions de dollars et constitue une provision nécessaire et suffisante au paiement desdites indemnités.

À mon avis, les données ayant servi à l'évaluation sont suffisantes et dignes de foi, les hypothèses et méthodes utilisées sont adéquates et appropriées aux circonstances et l'évaluation a été effectuée en conformité avec les principes actuariels généralement reconnus.

Marc Tardif, f.s.a., f.i.c.a.
Blondeau & compagnie

Montréal, le 13 mars 1991

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 1990 ainsi que les états des revenus et dépenses, de la réserve de stabilisation et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare, qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la convention comptable portant sur la comptabilisation des dépôts à participation au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec expliquée à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 28 mars 1991

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
L.R.Q., c. S-12.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 29 août 1990

	1990	1989
REVENUS		
Locations	2 914 726 $	3 092 408 $
Redevances et autres revenus de billetterie	891 731	993 458
Services auxiliaires	2 596 820	2 553 955
Animation culturelle	206 246	312 882
Production de spectacles	405 545	325 527
Revenus financiers nets (note 3)	301 091	157 155
Autres	1 096 742	782 392
	8 412 901	8 217 777
DÉPENSES (note 4)		
Services administratifs	5 171 130	5 377 504
Services de soutien	4 634 917	4 404 977
Services auxiliaires	1 278 330	1 268 759
Animation culturelle	404 409	460 430
Production de spectacles	476 051	508 389
Direction artistique	226 566	222 362
	12 191 403	12 242 421
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT LES POSTES SUIVANTS:	3 778 502	4 024 644
Dépenses relatives aux édifices en cours de construction (note 5)	246 321	
Fonds de production (note 6)		
Quote-part dans le pertes nettes de sociétés en participation	217 752	
	4 242 575	4 024 644
Subventions de fonctionnement du gouvernement du Québec excluant celle pour le service de la dette	3 877 200	4 258 400
EXCÉDENT DES SUBVENTIONS ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE À VERSER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		233 756 $
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTION DE L'EXERCICE	365 375 $	

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

AVOIR
de l'exercice terminé le 29 août 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	23 273 678 $	21 951 958 $
AUGMENTATIONS:		
Subvention du gouvernement du Québec		
- au remboursement de la dette à long terme	821 000	803 000
- au Fonds de production (note 6)	213 500	50 000
- au Fonds d'amortissement de la dette à long terme (note 7)	626 000	598 000
Revenus du fonds d'amortissement (note 7)	142 026	332 285
	1 802 526	1 783 285
DIMINUTIONS:		
Amortissement des réparations majeures et maintien des immobilisations	438 545	438 545
Amortissement des frais reportés	23 020	23 020
Excédent des dépenses sur les revenus et les subventions	365 375	
	826 940	461 565
SOLDE À LA FIN	24 249 264 $	23 273 678 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 29 août 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus et les subventions	(365 375)$	233 756 $
Élément sans incidence sur les liquidités		
Quote-part dans les pertes nettes de sociétés en participation	217 752	
	(147 623)	233 756
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(930 157)	1 253 195
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation	(1 077 780)	1 486 951
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	28 141 312	9 467 518
Remboursement de la dette à long terme	(6 990 324)	(1 870 749)
Subvention du gouvernement du Québec		
- au remboursement de la dette à long terme	821 000	803 000
- au Fonds d'amortissement de la dette à long terme	626 000	598 000
- au Fonds de production	213 500	50 000
Revenu du Fonds d'amortissement	142 026	332 285
Liquidités provenant des activités de financement	22 953 514	9 380 054
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(20 655 022)	(12 157 723)
Investissements dans des sociétés en participation	(100 000)	(50 000)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(20 755 022)	(12 207 723)
REMISE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Excédent des revenus et des subventions sur les dépenses	(213 500)	(1 440 881)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	907 212	(2 781 599)
(INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(464 865)	2 316 734
ENCAISSE (INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) LIQUIDITÉS À LA FIN	442 347 $	(464 865)$

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

BILAN
au 29 août 1990 (1989: 30 août)

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	442 347 $	35 135 $
Débiteurs	528 065	380 482
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	105 255	
Stocks et frais payés d'avance	456 573	318 731
Investissement au coût (note 6)	25 000	50 000
Immobilisations (note 8)	108 284 286	88 067 809
Frais reportés	390 379	413 399
	110 231 905 $	89 265 556 $
PASSIF		
Emprunt bancaire		500 000 $
Dépôts - Locations et ventes de billets	1 245 054 $	1 482 113
Fournisseurs et frais courus	1 113 696	1 416 114
Dû au gouvernement du Québec (note 9)	20 256	233 756
Provision pour perte sur investissements (note 6)	92 752	
Dette à long terme (note 10)	83 510 883	62 359 895
	85 982 641	65 991 878
AVOIR	24 249 264	23 273 678
	110 231 905 $	89 265 556 $

Pour le Conseil d'administration,

Danièle Touchette Robitaille
Louis Bernard

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
29 août 1990

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de la Place des Arts de Montréal, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-12.1), a pour fonctions d'administrer la Place des Arts de Montréal ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles.

En vertu de l'article 32 de cette loi, les sommes reçues par la Société doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde est versé annuellement au Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

États financiers cumulés

Les états financiers de la Société incluent les états financiers du Fonds de production et du Fonds d'amortissement.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix coûtant.

Immobilisations

Emplacement

L'emplacement est comptabilisé au coût.

Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art

Le montant porté aux livres pour les édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art comprend les coûts de construction des édifices, les coûts d'équipement, mobilier et oeuvres d'art acquis comme premier aménagement ainsi que les frais de financement temporaire durant la construction.

Les édifices ainsi que l'équipement, le mobilier et les oeuvres d'art qui ont été capitalisés ne sont pas amortis.

Réparations majeures et maintien des immobilisations

Les réparations majeures et les coûts de maintien des immobilisations sont inscrits au coût et sont amortis selon les mêmes modalités que celles du remboursement du principal des emprunts à long terme contractés à leur égard. Considérant le mode de financement des opérations et de la dette à long terme de la Société par le gouvernement, cet amortissement est imputé directement à l'avoir de la Société.

Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Équipement, mobilier et oeuvres d'art

Les acquisitions d'équipement, de mobilier et d'oeuvres d'art autres que celles comprises dans les réparations majeures et le maintien des immobilisations sont imputées aux opérations de l'exercice.

Redevances sur les billets vendus

Les revenus provenant des redevances sur la vente de billets sont comptabilisés lors de leur encaissement.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
29 août 1990

---

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Fonds de production - Investissements dans les sociétés en participation

Les investissements dans les sociétés en participation sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Frais reportés

Depuis le 30 août 1984, l'escompte et les frais d'émission des obligations de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée restante des emprunts.

Considérant le mode de financement des opérations et de la dette à long terme de la Société par le gouvernement, cet amortissement est imputé directement à l'avoir de la Société.

3. REVENUS FINANCIERS NETS

	1990	1989
Intérêts sur obligations	(4 685 205)$	(4 807 835)$
Subvention du gouvernement du Québec - intérêts sur obligations	4 685 205	4 807 835
Intérêts sur emprunts et avances bancaires	(44 457)	(5 077)
Intérêts sur dépôts bancaires	339 011	162 232
Fonds de production (note 6) Intérêts sur dépôts bancaires	6 537	-
	301 091 $	157 155 $

4. COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES ASSUMÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, les immeubles appartenant à la Société sont exempts de toutes taxes foncières, municipales ou scolaires. En vertu de cette loi, le gouvernement du Québec a versé à la ville de Montréal une compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles de la Société au montant de 6 807 918 $ pour l'année civile 1989 (6 519 953 $ pour 1988).

5. DÉPENSES RELATIVES AUX ÉDIFICES EN COURS DE CONSTRUCTION

Les frais d'opération et d'entretien reliés aux travaux de construction et qui ne sont pas imputables aux coûts des édifices en cours de construction sont assumés par la Société.

6. FONDS DE PRODUCTION

La Société a été autorisée par le gouvernement du Québec, le 29 mars 1989, à constituer un fonds de production pour couvrir les besoins des activités spéciales de production de spectacles.

Une subvention maximale de 500 000 $ a été accordée à cette fin à la Société dont 213 500 $ a été encaissée au cours de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
29 août 1990

---

6. FONDS DE PRODUCTION (suite)

Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 29 août 1990

	1990	1989
Revenus		
Intérêts sur dépôts bancaires	6 537 $	- $
Dépenses		
Quote-part dans les pertes nettes de sociétés en participation	217 752	-
Excédent des dépenses sur les revenus	211 215 $	- $

Solde du Fonds au 29 août 1990 (1989: 30 août)

	1990	1989
Solde du Fonds au début	50 000 $	- $
Subvention du gouvernement du Québec	213 500	50 000 $
Excédent des dépenses sur les revenus	(211 215)	-
Solde du Fonds à la fin	52 285 $	50 000 $

Bilan au 29 août 1990 (1989: 30 août)

	1990	1989
Actif		
Dû par le Fonds de fonctionnement	120 037 $	- $
Investissement - Société en participation, au coût	25 000	50 000
	145 037 $	50 000 $
Passif		
Provision pour perte sur investissements	92 752 $	- $
Solde du Fonds	52 285	50 000
	145 037 $	50 000 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
29 août 1990

6. FONDS DE PRODUCTION (suite)

Investissements dans des sociétés en participation, au coût

Le 6 juillet 1989, la Société a conclu une entente de co-production de spectacle avec deux partenaires lui assurant une participation de 33 1/3 % dans les résultats d'une société en participation. Le 9 février 1990, la Société a déboursé 75 000 $ à cette fin. La Société a comptabilisé, dans le présent exercice, ses quotes-parts dans les pertes nettes de la société en participation qui s'établissent respectivement à 33 072 $ pour l'exercice terminé le 31 mai 1989 et à 126 047 $ pour l'exercice terminé le 31 mai 1990. Le rapport financier annuel vérifié, incluant les deux exercices de cette société en participation, a été émis le 26 juin 1990.

Le 21 novembre 1989, la Société a conclu une autre entente de coproduction d'un spectacle avec deux partenaires lui assurant une participation de 50 % dans les résultats d'une société en participation. Au 29 août 1990, la Société avait déboursé 25 000 $ à cette fin. Le premier exercice financier de cette société en participation se terminera le 31 août 1991.

Provision pour perte sur investissements

Cette provision représente l'excédent de la quote-part de la Société dans les pertes accumulées par des sociétés en participation sur l'investissement initial. Cet excédent est à la charge de la Société.

7. FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME

Évolution du solde du Fonds au cours de l'exercice

	1990	1989
Solde déficitaire au début	(73 376)$	(4 661)$
Subvention du gouvernement du Québec	626 000	598 000
Revenu du Fonds de l'exercice:		
Gain sur rachat anticipé d'obligations	147 320	329 670
Intérêts	(5 294)	2 615
	142 026	332 285
Remboursement de la dette obligataire	(400 000)	(999 000)
Solde (déficitaire) à la fin	294 650 $	(73 376)$

Le solde du Fonds se compose comme suit:

	1990	1989
Dû à la Société de la Place des Arts de Montréal	- $	73 376 $
Encaisse	294 650 $	- $

L'actif du Fonds d'amortissement de la dette à long terme est intégré aux états financiers de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
29 août 1990

8. IMMOBILISATIONS

	1990	1989
Emplacements, au coût	6 948 642 $	6 948 642 $
Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art, au coût	41 865 959	41 865 959
	48 814 601	48 814 601
Édifices en cours de construction, au coût (1)	34 045 243	15 482 934
Réparations majeures et maintien des immobilisations, au coût non amorti	25 424 442	23 770 274
	108 284 286 $	88 067 809 $

(1) Édifices en cours de construction

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à construire, sur l'emplacement de la Place des Arts, un édifice devant abriter le Musée d'Art contemporain de Montréal, un nouveau théâtre et un stationnement, ainsi qu'à réaménager la scène, l'arrière-scène et la façade nord de la salle Wilfrid-Pelletier et à aménager le quadrilatère de la Place des Arts.

Pour financer ces projets, la Société a été autorisée par le gouvernement du Québec à contracter des emprunts temporaires. Le principal et les intérêts sur ces emprunts seront refinancés par émissions d'obligations selon les modalités à être fixées par le gouvernement.

Le coût autorisé de ces travaux et la subvention maximale du gouvernement du Québec au financement de ce coût sont les suivants:

	Coût autorisé des travaux *	Subvention maximale du Gouvernement au financement **
Musée d'Art contemporain de Montréal et nouveau théâtre	32 915 600 $	29 606 100 $
Équipements et aménagement du Musée d'Art contemporain de Montréal	1 477 675	1 477 675
	34 393 275	31 083 775
Stationnement	6 771 000	6 771 000
Réaménagement - Salle Wilfrid-Pelletier	11 144 800	11 144 800
Aménagement du quadrilatère de la Place des Arts	7 830 000	7 830 000
	60 139 075 $	56 829 575 $

* Excluant les frais de financement temporaire.

** L'écart de 3 309 500 $ entre le coût autorisé des travaux et la subvention maximale du gouvernement du Québec à son financement représente les coûts additionnels résultant de l'augmentation de la taille des projets. Il est prévu que cet écart devra être financé par d'autres sources.

8. IMMOBILISATIONS (suite)

Les coûts accumulés sur ces travaux de construction se répartissent comme suit:

	1990	1989
Musée d'Art contemporain de Montréal, nouveau théâtre et équipements et aménagement du Musée d'Art contemporain de Montréal		
Coût de construction	10 749 809 $	4 178 106 $
Frais de financement temporaire	1 456 879	862 650
	12 206 688	5 040 756
Stationnement		
Coût de construction	5 984 698	5 523 783
Frais de financement temporaire	1 186 693	271 254
	7 171 391	5 795 037
Réaménagement - Salle Wilfrid-Pelletier		
Coût de construction	12 864 468	4 398 370
Frais de financement temporaire	1 138 342	80 525
	14 002 810	4 478 895
Aménagement du quadrilatère de la Place des Arts		
Coût de construction	632 898	167 249
Frais de financement temporaire	31 456	997
	664 354	168 246
	34 045 243 $	15 482 934 $

(2) Réparations majeures et maintien des immobilisations

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à effectuer certaines dépenses ayant trait au renouvellement et à l'amélioration des équipements techniques de scène ainsi qu'à la rénovation, au réaménagement et aux réparations majeures des biens meubles et immeubles et des installations. Le coût de ces travaux, excluant les frais de financement temporaire, était estimé à 22,7 M$. De plus, le gouvernement du Québec, dans le cadre d'un programme de maintien des actifs, a autorisé la Société à effectuer des rénovations aux édifices et à remplacer des équipements de scène pour un montant de 6,2 M$. Au 29 août 1990, le coût pour compléter ces travaux s'élevait à environ 6,7 M$.

Les coûts accumulés sur ces travaux de réparations et de maintien se répartissent comme suit:

	1990	1989
Coût d'acquisition	22 389 824 $	20 398 528 $
Frais de financement temporaire	4 016 963	3 810 291
Subvention du gouvernement du Québec - frais de financement temporaire	(105 255)	-
	3 911 708	3 810 291
	26 301 532	24 208 819
Amortissement accumulé imputé à l'avoir de la Société	(877 090)	(438 545)
Coût non amorti	25 424 442 $	23 770 274 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
29 août 1990

9. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1990	1989
Solde au début	233 756 $	1 440 881 $
Règlement par compensation avec la subvention de fonctionnement de l'exercice	213 500	1 440 881
	20 256	-
Excédent des revenus et des subventions sur les dépenses	-	233 756
Solde à la fin	20 256 $	233 756 $

10. DETTE À LONG TERME

	1990	1989
Obligations garanties par le gouvernement du Québec		
Émission du 15 avril 1965 - 18 200 000 $		
5,75% à Fonds d'amortissement échéant le 15 avril 2005	9 079 000 $	9 479 000 $
Émission du 1er juin 1966 - 13 000 000 $		
6,25% en série, échéant de 1967 à 1991	340 000	661 000
6,25 à Fonds d'amortissement à compter du 1er juin 1992, échéant le 1er juin 2006	8 392 000	8 392 000
	8 732 000	9 053 000
Émission du 6 novembre 1980 - 13 700 000 $		
12,50% à 13% en série, échéant de 1981 à 1990	3 000 000	3 000 000
13,50% à Fonds d'amortissement à compter du 6 novembre 1986, échéant le 6 novembre 2000	4 000 000	4 000 000
	7 000 000	7 000 000
Émission du 19 février 1985 - 6 000 000 $		
12%, 12,20% et 12,25% en série, échéant de 1994 à 2003 et 2005	6 000 000	6 000 000
Émission du 16 février 1988 - 19 000 000 $		
9% à 11,25% échéant de 1989 à 2008	18 000 000	18 500 000
	48 811 000	50 032 000
Moins: Fonds d'amortissement	294 650	-
	48 516 350	50 032 000
Autres dettes		
Emprunts et avances bancaires	31 433 731	9 838 150
Fournisseurs et frais courus	3 451 944	2 312 138
Emprunt sans intérêt, remboursable en 43 versements mensuels de 5 729 $, échéant en 1992	108 858	177 607
	34 994 533	12 327 895
	83 510 883 $	62 359 895 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
29 août 1990

---

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Les emprunts et avances bancaires, les sommes dues aux fournisseurs et les frais courus se rapportent aux édifices en cours de construction ainsi qu'aux réparations majeures et au maintien des immobilisations. Ces dettes sont considérées comme dette à long terme vu que leur remboursement est prévu se faire à même un financement à long terme.

Le gouvernement du Québec verse des subventions pour pourvoir au paiement du service de la dette obligataire.

Le montant des versements en principal à effectuer au cours des cinq prochains exercices en vertu des clauses de rachat et d'amortissement de la dette obligataire et du prêt sans intérêt se détaille comme suit:

1991	4 565 750 $
1992	1 590 106
1993	9 604 000
1994	1 838 000
1995	1 925 000

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 29 août 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'avoir et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 29 août 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 14 novembre 1990

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC - REXFOR
L.R.Q., c. S-12

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
REVENUS DES OPÉRATIONS		
Forestières	15 417	29 939
Sylvicoles	56 009	23 060
Industrielles	25 020	27 550
	96 446	80 549
COÛTS DES OPÉRATIONS		
Forestières	14 321	27 872
Sylvicoles	53 259	23 476
Industrielles	22 714	25 473
	90 294	76 821
BÉNÉFICE BRUT	6 152	3 728
Revenus d'intérêts (note 4)	4 041	5 015
Autres revenus	1 344	2 050
	11 537	10 793
Frais généraux et d'administration	7 592	8 345
Frais financiers (note 5)	2 153	1 806
Frais de fermetures temporaires d'usines	632	
Coût des mandats spéciaux (note 6)	63	335
	10 440	10 486
BÉNÉFICE (PERTE) D'OPÉRATIONS	1 097	307
Participation dans les résultats d'entreprises (note 7)	(20 109)	(110)
Récupération d'impôts sur le revenu		116
Pertes sur aliénations de placements		(344)
	(20 109)	(338)
PERTE NETTE	(19 012)	(31)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	40 776	40 807
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	21 764	40 776

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC - REXFOR

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(19 012)	(31)
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissements - société mère	869	663
Amortissements - filiales et entreprise en participation	941	1 224
(Gains) pertes sur aliénations d'actifs	(84)	49
Participation dans les résultats d'entreprises compte tenu des dividendes reçus	21 303	783
Autres	4	772
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	11 428	(6 852)
Liquidités provenenat des (utilisées pour les) activités d'exploitation	15 449	(3 392)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions	89 802	
Addition à la dette à long terme	27 771	76 988
	117 573	76 988
Remboursement de la dette à long terme	77 014	(5 627)
Liquidités provenant des activités de financement	40 559	71 361
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions:		
Placements	(43 345)	(64 886)
Immobilisations	(4 533)	(2 507)
Autres éléments d'actif	(1 180)	(2 407)
	(49 058)	(69 800)
Produit des aliénations:		
Placements	1 889	3 805
Immobilisations	117	57
Autres éléments d'actif	106	1 633
	2 112	5 495
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(46 946)	(64 305)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	9 062	3 664
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	10 078	6 414
LIQUIDITÉS À LA FIN	19 140	10 078

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués des avances bancaires.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC - REXFOR

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	22 704	15 345
Débiteurs et intérêts courus	10 613	20 940
Stocks (note 8)	5 252	7 942
Frais payés d'avance	337	335
Versements à recevoir sur placements (note 9)	5 872	1 635
	44 778	46 197
PLACEMENTS (note 9)	233 036	215 603
IMMOBILISATIONS (note 10)	18 623	16 431
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 11)	1 516	1 652
	297 953	279 883
PASSIF		
À COURT TERME		
Avances bancaires (note 12)	3 564	5 267
Créditeurs et frais courus	5 956	6 049
Avances du gouvernement du Québec		1 500
Versements sur la dette à long terme (note 13)	611	767
	10 131	13 583
DETTE À LONG TERME (note 13)	46 232	95 317
AIDE GOUVERNEMENTALE REPORTÉE	97	280
	56 460	109 180
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 14)		
Autorisé:		
3 000 000 actions (1 250 000 en 1990)		
d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 2 148 020 actions		
(1 250 000 actions en 1990)	214 802	125 000
SURPLUS D'APPORT (note 15)	4 927	4 927
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	21 764	40 776
	241 493	170 703
	297 953	279 883

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 16)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 17)

Pour le Conseil d'administration,

Robert C. Darveau
François G. Tremblay

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC - REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1991
(en milliers de dollars)

---

1. Constitution et objet

La Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec - REXFOR est une société à fonds social dont toutes les actions sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-12 et modifications), elle a pour objets:

- de récupérer et d'exploiter toute agglomération de bois du domaine public que lui désigne le gouvernement et d'exécuter ou diriger les recherches nécessaires à ces fins;

- de revaloriser, par toute mesure sylvicole appropriée, de conserver et de protéger les forêts et les terrains à vocation forestière qui lui sont indiqués par le gouvernement;

- de stimuler l'implantation et le développement de l'industrie forestière ainsi que la création d'emplois nouveaux.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de REXFOR, fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction, ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de REXFOR, ceux des filiales faisant partie de la consolidation ainsi que la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses de l'entreprise en participation.

- **Entreprises faisant partie de la consolidation**

Filiales en propriété exclusive:

Proforêt inc.
Les Produits forestiers Bellerive Ka'n'Enda inc.
Gestion 1195 inc.
Produits forestiers St-Alphonse inc.
Les Bois de l'Est du Québec (1985) inc.
Les Bois de l'Est du Québec (1986) inc.
Produits forestiers L.M.C. inc.

Entreprise en participation:

Scierie Grand Remous enr.

- **Filiale exclue de la consolidation**

Lignarex inc. (participation 52,37 %)

Cette filiale est en voie de dissolution.

Stocks

Les stocks de bois, de fournitures et de carburant sont évalués au moindre du coût, selon la méthode de l'épuisement successif ou du coût moyen, et de la valeur de réalisation nette ou de la valeur de remplacement.

Le coût comprend la matière première, la main-d'oeuvre directe et les frais généraux de fabrication déduction faite, le cas échéant, de la valeur nette de réalisation des sous-produits.

Placements

REXFOR comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une compagnie émettrice lui permet d'exercer à l'égard de cette compagnie une influence sensible sur les décisions financières et administratives. Les participations dans une société en commandite et dans la filiale en voie de dissolution sont également comptabilisées à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de toute moins-value de nature permanente.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC - REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991
(en milliers de dollars)

---

2. Conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le coût des immobilisations construites par REXFOR pour son propre usage comprend les matériaux, la main-d'oeuvre directe, une part des frais généraux et les frais financiers engagés durant la construction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire. Les taux annuels suivants sont utilisés et varient selon la vie utile des biens.

	Taux
Aménagements de terrains	de 2,50 % à 10,00 %
Chemins en forêt	volume coupé/volume total à couper
Bâtisses et camps en forêt	de 2,50 % à 33,33 %
Machinerie et équipement	de 2,80 % à 33,33 %
Équipement informatique	20,00 %
Matériel roulant	de 10,00 % à 33,33 %

Durant la fermeture temporaire d'usines ou de divisions forestières, les immobilisations reliées directement à la production ne sont pas amorties.

Autres éléments d'actif

L'amortissement des frais de démarrage, de premier établissement et de développement des logiciels informatiques est calculé selon la méthode linéaire aux taux de 20 % à 33 %. Les frais préliminaires reliés à l'étude des différents projets sont différés pour être ensuite soit imputés aux opérations, soit capitalisés selon les résultats de ces études.

Les terrains, bâtisses, machinerie et équipement destinés à la revente sont évalués au moindre du coût amorti ou de la valeur de réalisation nette.

Aide gouvernementale reportée

Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme aide gouvernementale reportée, sont présentées au passif et elles sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations subventionnées.

Conversion en devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon le cours en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes non réalisés sur le change étranger sont imputés aux opérations de l'exercice.

3. Consolidation proportionnelle d'une entreprise en participation

La participation dans Scierie Grand Remous enr. est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle et les éléments suivants sont inclus dans les états financiers consolidés:

	1991	1990
Actif	3 520	5 843
Passif	5 819	6 214
Revenus	2 650	6 878
Dépenses	4 578	7 875

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC - REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991
(en milliers de dollars)

4. Revenus d'intérêts

	1991	1990
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	2 182	2 317
Intérêts sur prêts, avances et obligations	1 859	2 698
	4 041	5 015

5. Frais financiers

	1991	1990
Intérêts sur la dette à long terme	1 229	1 257
Autres intérêts	924	549
	2 153	1 806

6. Coût des mandats spéciaux

	1991	1990
Projets abandonnés	63	203
Perte sur opération spéciale d'achat et de vente de matière ligneuse		132
	63	335

7. Participation dans les résultats d'entreprise

La participation dans les résultats d'entreprises dont le placement est présenté à la valeur de consolidation se détaille comme suit:

	1991	1990
Filiale exclue de la consolidation	(4)	43
Compagnies satellites	(21 299)	(790)
Société en commandite	1 194	637
	(20 109)	(110)

8. Stocks

	1991	1990
Bois en grume	2 989	4 798
Bois d'oeuvre	1 039	1 721
Autres bois	662	797
Fournitures et carburant	562	626
	5 252	7 942

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC - REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991
(en milliers de dollars)

9. Placements

	1991	1990
À la valeur de consolidation		
Participation dans une filiale exclue de la consolidation	178	258
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition	(90)	(87)
	88	171
Participation dans une société en commandite	3 000	3 000
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition	2 561	2 999
	5 561	5 999
Participations dans des compagnies satellites	218 881	174 786
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition	(8 302)	12 997
	(a) 210 579	187 783
	216 228	193 953
Au coût d'acquisition		
Actions privilégiées	108	108
Obligations et débentures	20 750	20 111
Prêts et avances sans intérêts	1 822	3 066
	22 680	23 285
	238 908	217 238
Versements à recevoir au cours du prochain exercice	5 872	1 635
	233 036	215 603

(a) Ce montant comprend un placement inscrit à 31 262 000 $ dont la valeur boursière est de 26 740 000 $.

10. Immobilisations

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains en aménagements	1 235	103	1 132	1 111
Chemins en forêt	195	28	167	
Bâtisses et camps en forêt	9 107	3 785	5 232	4 886
Machinerie et équipement	15 334	6 385	8 949	8 290
Équipement informatique	2 031	1 246	785	538
Matériel roulant	4 728	2 370	2 358	1 606
	32 540	13 917	18 623	16 431

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC - REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991
(en milliers de dollars)

10. Immobilisations (suite)

La dépense d'amortissement des immobilisations de l'exercice s'élève à 1 983 000 $ (2 049 000 $ en 1989-1990) déduction faite de l'amortissement de l'aide gouvernementale reportée au montant de 6 000 $ (13 000 $ en 1989-1990).

11. Autres éléments d'actifs

	1991	1990
Frais de démarrage et de premier établissement - au coût amorti	244	593
Frais de développement des logiciels informatiques - au coût amorti	498	328
Coût des études reliées aux projets d'investissements	452	574
Terrains, bâtisses, machinerie et équipement destinés à la revente	204	101
Autres	118	56
	1 516	1 652

12. Avances bancaires

Des créances à recevoir et des stocks sont donnés en garantie de certaines avances bancaires.

13. Dette à long terme

	1991	1990
Rexfor		
Avances du gouvernement du Québec:		
Sans intérêt pour le financement de l'accord intervenu le 17 août 1971 avec Les Industries I.T.T. du Canada ltée, remboursables entre les années 1997 et 2000. Solde des avances au montant de 13 680 000 $, à la valeur actualisée au taux de 11,50 % l'an	5 722	5 132
Avec intérêts capitalisés au taux préférentiel bancaire plus 1 %, sans modalité de remboursement	4 193	3 828
Sans intérêt, sans modalité de remboursement	5 000	5 000
Sans intérêt, remboursables au même rythme que le remboursement du placement relié à cette avance	25 000	74 600
Gestion 1195 inc.		
Emprunts hypothécaires, 12,375 %, remboursables par versements mensuels de 23 110 $ comprenant capital et intérêts, échéant en septembre 1995	1 895	1 940
Les Produits forestiers Bellerive Ka'n'Enda inc.		
Crédit renouvelable, taux préférentiel bancaire, renouvelable annuellement à partir d'avril 1990 ou convertible en prêt à terme portant intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de 1/4 % les deux premières années et de 3/8 % par la suite, remboursable en 60 versements mensuels égaux et consécutifs et garanti par le cautionnement de la société mère - Rexfor, échéant le 21 avril 1992	2 200	2 500

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC - REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991
(en milliers de dollars)

13. Dette à long terme (suite)

	1991	1990
Scierie Grand Remous enr.		
Emprunt, taux d'intérêt variable, remboursable par versements trimestriels de 150 000 $, échéant en 1993	1 950	2 100
Autres - moins de 500 000 $	883	984
	46 843	96 084
Versements échéant au cours du prochain exercice	611	767
	46 232	95 317

Certains actifs sont donnés en garantie des dettes bancaires.

Les remboursements de capital prévus au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1991-1992 - 611 000 $, 1992-1993 - 767 000 $, 1993-1994 - 711 000 $,
1994-1995 - 375 000 $, 1995-1996 - 85 000 $.

14. Capital-actions

La Loi modifiant la Loi sur la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec (L.Q., 1990, chapitre 16), entrée en vigueur le 22 juin 1990 a pour objet, notamment, d'augmenter le fonds social autorisé de la Société à 3 000 000 actions.

Au cours de l'exercice, la Société a reçu 89 802 000 $ en paiement de 898 020 actions, portant son capital-actions émis et payé à 214 802 000 $.

15. Surplus d'apport

Le surplus d'apport représente essentiellement l'annulation, le 20 juin 1973, d'avances consenties par le gouvernement du Québec.

16. Engagements et éventualités

Engagements

- REXFOR a signé avec une de ses compagnies satellites un contrat d'approvisionnement de 430 000 mètres cubes de matières ligneuses annuellement jusqu'au 31 mars 1994.

- En vertu d'un protocole d'entente, REXFOR s'est portée garante de l'exécution d'un contrat de fourniture de matières ligneuses intervenu entre une de ses filiales et une compagnie satellite selon un calendrier s'échelonnant d'avril 1989 à décembre 1993. Selon ce contrat, la compagnie satellite s'engage à acheter de la filiale au moins 50 % du volume de matières ligneuses requis pour son usine dont la consommation totale en matières ligneuses prévue sur une base annuelle est de l'ordre de 80 000 tonnes métriques anhydres.

- REXFOR a signé avec une de ses compagnies satellites un contrat d'approvisionnement de 150 000 tonnes métriques anhydres de matières ligneuses, et ce, annuellement jusqu'au 31 décembre 2001.

- Une filiale s'est engagée par contrats dans la construction d'une usine de tronçonnage. Le montant autorisé par le conseil d'administration est de 2 150 000 $. Au 31 mars 1991, les engagements à cette fin totalisent 1 270 000 $.

- Une filiale s'est engagée à acheter d'une compagnie satellite l'énergie thermique dont elle aura besoin pour opérer en tout temps son générateur de vapeur, et ce, jusqu'au 31 mars 1994.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC - REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991
(en milliers de dollars)

---

16. Engagements et éventualités (suite)

Éventualités

- REXFOR s'est engagée à cautionner 50 % d'un emprunt contracté par une compagnie satellite pour financer l'excédent du coût des travaux de démarrage prévus. Le montant maximum du cautionnement est fixé à 15 000 000 $ et il est garanti par le gouvernement du Québec.

- REXFOR s'est engagée à cautionner 10 % d'un emprunt contracté par une compagnie satellite pour financer un projet d'implantation d'une usine de pâte chimico-thermomécanique blanchie à Matane. Le montant maximum du cautionnement est fixé à 14 700 000 $ et il est garanti par le gouvernement du Québec.

- REXFOR s'est engagée à cautionner 49 % des derniers 3 000 000 $ d'un emprunt de 63 000 000 $ contracté par une de ses compagnies satellites pour financer la relance d'une papeterie. Le montant maximum du cautionnement est fixé à 1 470 000 $ et il est garanti par le gouvernement du Québec.

- REXFOR est poursuivie pour un montant de 2 600 000 $ pour dommages relativement au retrait de son offre d'achat des actifs d'un groupe d'entreprises. Un jugement de la Cour a libéré REXFOR pour tout dommage. Cependant, la demanderesse a porté ce jugement en appel.

- REXFOR a reçu une réclamation par action judiciaire de 1 400 000 $ d'un entrepreneur relativement à des travaux de nettoyage de débris exécutés au bief d'amont de la rivière Outardes. Un jugement de la Cour supérieure a condamné REXFOR à payer un montant de 20 000 $ plus les intérêts y afférents, lequel a été acquitté en avril 1988. La demanderesse a porté ce jugement en appel.

- REXFOR a reçu des avis de cotisation de 1 085 000 $ du gouvernement du Québec concernant la taxe de vente non retenue sur la location de matériel roulant utilisé pour les opérations forestières.

- REXFOR a reçu diverses poursuites pour des montants inférieurs à 480 000 $ et totalisant 890 000 $.

- Une filiale a reçu en décembre 1990 une mise en demeure relative à une réclamation de 1 300 000 $. À la date de préparation des états financiers, aucune poursuite par la partie demanderesse n'a été intentée contre la filiale. Le dénouement de ce litige ainsi que le montant en cause sont indéterminables.

Les montants que REXFOR ou une de ses filiales pourrait débourser concernant ces éventualités seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

17. Événement postérieur à la date du bilan

Une filiale a accordé, au cours d'avril 1991, des contrats totalisant 834 000 $ pour la construction de son usine de sciage. Le coût total du projet a été estimé à 1 600 000 $, en septembre 1990.

18. Opérations entre apparentés

Les débiteurs et intérêts courus incluent un montant de 6 470 000 $ à recevoir de compagnies satellites.

Au cours de l'exercice, REXFOR et ses filiales ont conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec leurs compagnies satellites. Ces transactions entre apparentés comportent des revenus d'opérations de 15 200 000 $, des revenus de placements de 878 000 $, d'autres revenus de 1 160 000 $, des coûts d'opérations de 737 000 $ et des frais financiers de 350 700 $.

19. Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 413 000 $ (325 000 $ en 1990). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

20. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1990 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1991.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC - REXFOR

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec - REXFOR au 31 mars 1991 ainsi que l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 17 mai 1991

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
Exercice terminé le 30 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
	(52 semaines)	(53 semaines)
VENTES NETTES (note 3)	1 010 762	1 051 708
FRAIS D'EXPLOITATION		
Coût des marchandises vendues	470 495	487 020
Ventes et mise en marché, distribution et administration	170 655	168 755
	641 150	655 775
BÉNÉFICE AVANT INTÉRETS, AMORTISSEMENTS ET POSTE EXCEPTIONNEL	369 612	395 933
Intérêts sur emprunts à court terme	1 584	3 624
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 644	1 666
Amortissement des immobilisations	4 433	4 907
Amortissement de l'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	407	407
	8 068	10 604
BÉNÉFICE AVANT POSTE EXCEPTIONNEL	361 544	385 [illegible]
POSTE EXCEPTIONNEL		
Profit (perte) sur dispositions d'immobilisations	(2 263)	2 320
BÉNÉFICE NET	359 281	387 649
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, au début	3 629	980
	362 910	388 629
Dividende au ministre des Finances	360 000	385 000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, À LA FIN	2 910	3 629

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES LIQUIDITÉS
Exercice terminé le 30 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
	(52 semaines)	(53 semaines)
EXPLOITATION		
Bénéfice net	359 281	387 649
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissements	4 840	5 314
Perte (profit) sur dispositions d'immobilisations	2 404	(2 411)
Augmentation de la provision pour crédits de congés de maladie cumulés	500	500
	367 025	391 052
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	3 560	(14 965)
Liquidités provenant de l'exploitation	370 585	376 087
INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations	(8 244)	(4 859)
Ventes d'immobilisations	175	3 562
Liquidités absorbées par l'investissement	(8 069)	(1 297)
FINANCEMENT		
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, liquidités absorbées par le financement	(172)	(153)
DISTRIBUTIONS À L'ACTIONNAIRE		
Dividende, liquidités absorbées par les distributions	(356 000)	(472 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	6 344	(97 363)
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE) AU DÉBUT	(27 625)	69 738
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN (note 4)	(21 281)	(27 625)

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

BILAN
30 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	4 859	
Dépôts à terme		15 200
Débiteurs	26 810	17 876
Stocks	124 209	115 367
Frais imputables au prochain exercice	7 902	6 421
	163 780	154 864
IMMOBILISATIONS (note 5)	45 622	44 390
IMMEUBLE LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 6)	10 582	10 989
	219 984	210 243
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire		42 825
Emprunts bancaires	26 140	
Créditeurs et frais courus	80 135	57 299
Dividende	54 000	50 000
	160 275	150 124
PROVISION POUR CRÉDITS DE CONGÉS DE MALADIE CUMULÉS	12 100	11 600
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	14 699	14 890
	187 074	176 614
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé		
300 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
300 000 actions	30 000	30 000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	2 910	3 629
	32 910	33 629
	219 984	210 243

ÉVENTUALITÉ (note 8)

Au nom du Conseil d'administration,

Alain Cousineau
Jean-Marc Baronet

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 mars 1991
(en milliers de dollars)

1. Statut

La compagnie est constituée en vertu d'une loi du Québec.

2. Principales pratiques comptables

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent les principales pratiques suivantes:

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.
La méthode de l'épuisement successif est utilisée dans le calcul du coût.

Immobilisations

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant, sauf l'amortissement du matériel roulant qui est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif. Les taux suivants sont utilisés:

Immeubles	2,5% et 10%
Mobilier et machinerie	taux variant entre 2,8% et 50%
Matériel roulant	taux variant entre 20% et 30%
Améliorations locatives	selon la durée des baux
Pavage et stationnements	8%

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant au taux de 2,5%.

3. Ventes nettes

	1991		1990	
	Succursales	Distributeurs autorisés	Succursales	Distributeurs autorisés
Ventes brutes	938 265	232 195	954 920	221 741
Retours et escomptes	1 539	28 923	1 461	29 322
	936 726	203 272	953 459	192 419
Moins:				
- taxe de vente provinciale	55 369	14 832	57 589	17 212
- taxe spécifique	14 188	8 018		
- droits des détenteurs de permis	19 212		19 369	
- droit spécifique	4 929			
- taxe fédérale sur les produits et services	10 326	2 362		
	104 024	25 212	76 958	17 212
Ventes nettes	832 702	178 060	876 501	175 207
	1 010 762		1 051 708	

4. Insuffisance des liquidités

	1991	1990
Encaisse	4 859	
Découvert bancaire		(42 825)
Dépôts à terme		15 200
Emprunts bancaires	(26 140)	
	(21 281)	(27 625)

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 mars 1991
(en milliers de dollars)

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti 1991	Coût non amorti 1990
Terrains	5 082		5 082	5 082
Immeubles	18 000	5 293	12 707	13 341
Mobilier et machinerie	55 230	34 095	21 135	20 590
Matériel roulant	4 503	2 389	2 114	1 600
Améliorations locatives	13 275	9 897	3 378	3 070
Pavage et stationnements	1 739	533	1 206	707
	97 829	52 207	45 622	44 390

6. Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

	Valeur brute	Amortissement cumulé	Valeur non amortie 1991	Valeur non amortie 1990
Immeuble	16 280	5 698	10 582	10 989

7. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	1991	1990
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 151 658 $ incluant les intérêts calculés à 11%	14 890	15 062
Versements échéant au cours du prochain exercice	191	172
	14 699	14 890

Versements des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
1992	191	1 629	1 820
1993	214	1 606	1 820
1994	238	1 582	1 820
1995	266	1 554	1 820
1996	297	1 523	1 820
1997 à 2012	13 684	15 489	29 173
	14 890	23 383	38 273

8. Éventualité

À la suite de l'annulation du projet de privatisation de certaines succursales du réseau, la Société des alcools du Québec a été poursuivie par certains soumissionnaires pour forcer l'octroi des contrats de franchisé et/ou demander un montant à titre de dommages et intérêts. Concernant ces poursuites, si la Société des alcools du Québec avait à rembourser quelque montant que ce soit, ce montant serait alors imputé aux résultats de l'exercice en cours.

9. Régime de retraite

Une évaluation actuarielle du passif résultant des services antérieurs au 31 décembre 1975 a été établie à 88,8 millions de dollars. La Société des alcools du Québec rembourse à la Commission administrative du régime de retraite des fonctionnaires du Québec, ce montant plus les intérêts s'y appliquant, en 23 versements annuels consécutifs de 10,35 millions de dollars chacun, depuis le 31 décembre 1978.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 mars 1991
(en milliers de dollars)

10. Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société des alcools du Québec s'est engagée à payer un montant total de 64,3 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts.

Les versements des prochains exercices se chiffrent à:

1992	13 800
1993	10 900
1994	8 700
1995	6 800
1996	5 500
1997 à 2004	18 600

11. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur Gérard D. Levesque
Ministre des Finances du Québec,
Actionnaire de la Société des alcools du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société des alcools du Québec au 30 mars 1991 et les états des résultats et bénéfices non répartis et de l'évolution des liquidités de l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société des alcools du Québec. Notre vérification consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent quela vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société des alcools du Québec, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'état véritable et exact de la situation financière de la Société des alcools du Québec au 30 mars 1991 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de ses liquidités pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Mallette Maheu
Comptables agréés

Montréal, le 14 mai 1991

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13.01

RÉSULTATS
Exercice terminé le 31 mai
(En milliers de dollars)

	1991	1990
REVENUS (annexe A)	31 285	31 208
DÉPENSES DIRECTES		
Traitements (annexe A)	13 083	14 060
Autres dépenses directes (annexe A)	11 819	13 335
	24 902	27 395
PROFIT D'OPÉRATION (annexe A)	6 383	3 813
INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME (annexe A)	3 203	2 978
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (annexe A)	3 669	3 200
	6 872	6 178
PERTE D'EXPLOITATION (annexe A)	(489)	(2 365)
FRAIS DU SIÈGE SOCIAL (annexe B)	(2 928)	(3 086)
PERTE AVANT DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS	(3 417)	(5 451)
PROFIT (PERTE) SUR DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS (annexe C)	754	(230)
PERTE NETTE	(2 663)	(5 681)

DÉFICIT
Exercice terminé le 31 mai
(En milliers de dollars)

	1991	1990
DÉFICIT AU DÉBUT	14 388	8 707
PERTE NETTE	2 663	5 681
DÉFICIT À LA FIN	17 051	14 388

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Exercice terminé le 31 mai
(En milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(2 663)	(5 681)
Amortissement des immobilisations (note 3)	3 669	3 200
Rentrées nettes provenant de l'exploitation	1 006	(2 481)
(Profit) Perte sur disposition d'immobilisations	(754)	230
Variation nette des postes de fonds de roulement hors liquidités	241	2 457
	493	206
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions	2 000	5 500
Augmentation de la dette à long terme	1 100	6 129
Remboursement de la dette à long terme	(1 765)	(1 177)
	1 335	10 452
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (note 3)	(3 289)	(13 625)
Produit net de disposition d'immobilisations	832	163
Subventions aux immobilisations (note 3)	276	752
	(2 181)	(12 710)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(353)	(2 052)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	1 981	4 033
LIQUIDITÉS À LA FIN	1 628	1 981

Les liquidités sont constituées du poste "Encaisse et placements temporaires".

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

BILAN
31 mai
(En milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements temporaires	1 628	1 981
Comptes clients et autres débiteurs	1 041	512
Frais reportés au prochain exercice	2 548	2 553
	5 217	5 046
IMMOBILISATIONS (note 3)	59 167	59 901
	64 384	64 947
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	3 765	3 193
Dépots de clients	4 429	4 236
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 4)	1 314	1 766
	9 508	9 195
DETTE À LONG TERME (note 4)	27 388	27 601
	36 896	36 796
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 5)	44 539	42 539
Déficit	(17 051)	(14 388)
	27 488	28 151
	64 384	64 947

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 6)

Pour le conseil d'administration,

Raymond E. Lavoie
Grégoire Biron

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ANNEXES - AUTRES RENSEIGNEMENTS
Exercice terminé le 31 mai
(en milliers de dollars)

A - RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT

	REVENUS		TRAITEMENTS	
	1991	1990	1991	1990
STATION TOURISTIQUE DU PARC DU MONT STE-ANNE	15 187	14 784	5 483	6 110
SERVICES DE POURVOIRIES EN CHASSE ET PÊCHE				
Réserve de l'île d'Anticosti	4 421	5 101	1 603	2 074
Réserve faunique des Laurentides	4 299	3 966	2 211	2 170
Réserve faunique de la Vérendrye	861	850	304	272
Rivières à saumons:				
Saint-Jean	228	217	128	110
Sainte-Anne	116	100	52	41
Matapédia et Patapédia	417	410	246	224
	10 342	10 644	4 544	4 891
SERVICES HÔTELIERS				
Manoir Montmorency	2 279	2 241	1 438	1 355
Auberge Fort Prével	638	701	341	330
Gîte du Mont-Albert	920	837	476	417
	3 837	3 779	2 255	2 102
CENTRES TOURISTIQUES ET CAMPINGS				
Village historique de Val-Jalbert	703	523	256	254
Baie-de-Percé	113	100	40	35
Fort Témiscamingue		25	9	25
Kénogami	95	100	72	74
Parc des Voltigeurs	197	233	107	134
Haute-Gatineau		14	1	43
Petite-Rouge	83	314	96	248
Lac Simon	317	309	144	134
Lac Leslie		39	14	57
Lac de l'Argile	411	344	207	242
Subvention - Outaouais			(145)	(289)
	1 919	2 001	801	957
	31 285	31 208	13 083	14 060

SIÈGE SOCIAL (Intérêts et amortissement)

AUTRES DÉPENSES DIRECTES		PROFIT (PERTE) D'OPÉRATION		INTÉRÊT SUR LA DETTE À LONG TERME		AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		PROFIT (PERTE) D'EXPLOITATION	
1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990
4 823	5 801	4 881	2 873	2 665	2 443	2 584	2 136	(368)	(1 706)
2 242	2 531	576	496	251	257	398	384	(73)	(145)
1 578	1 634	510	162	128	133	194	162	188	(133)
274	278	283	300	16	13	43	41	224	246
58	52	42	55	8	5	8	4	26	46
29	12	35	47	6	6	9	6	20	35
88	76	83	110	23	21	41	35	19	54
4 269	4 583	1 529	1 170	432	435	693	632	404	103
1 218	1 272	(377)	(386)			87	120	(464)	(506)
316	377	(19)	(6)	19	13	86	103	(124)	(122)
453	462	(9)	(42)	42	42	50	43	(101)	(127)
1 987	2 111	(405)	(434)	61	55	223	266	(689)	(755)
253	238	194	31	37	33	55	38	102	(40)
32	32	41	33	3	4	8	7	30	22
12	16	(21)	(16)				3	(21)	(19)
94	88	(71)	(62)			15	15	(86)	(77)
113	142	(23)	(43)	2	2	21	17	(46)	(62)
1	42	(2)	(71)					(2)	(71)
22	158	(35)	(92)					(35)	(92)
77	78	96	97					96	97
19	43	(33)	(61)					(33)	(61)
222	214	(18)	(112)					(18)	(112)
(105)	(211)	250	500					250	500
740	840	378	204	42	39	99	80	237	85
11 819	13 335	6 383	3 813	3 200	2 972	3 599	3 114	(416)	(2 273)
				3	6	70	86	(73)	(92)
				3 203	2 978	3 669	3 200	(489)	(2 365)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ANNEXES - AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
Exercice terminé le 31 mai
(en milliers de dollars)

	1991	1990
B - FRAIS DU SIÈGE SOCIAL		
Traitements	2 064	2 223
Autres dépenses à l'exception des intérêts et de l'amortissement	864	863
	2 928	3 086

	1991	1990
C - PROFIT (PERTE) SUR DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS		
Station touristique du Parc du Mont-Ste-Anne	97	(232)
Fort Témiscamingue	33	
Kénogami	243	
Haute-Gatineau	22	
Petite-Rouge	343	
Autres	16	2
	754	(230)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 1991
(en milliers de dollars)

---

1. Statuts constitutifs

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chap. S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2. Conventions comptables

a) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exception de celles qui ont été transférées à la Société par décret en 1985-1986, en 1986-1987 et en 1988-1989.

La répartition de la valeur globale entre les actifs transférés à la Société a été établie comme suit:

- les établissements qui étaient déficitaires ont été cédés pour une valeur nominale, sauf ceux dont la valeur du fonds de terrain a été établie selon l'évaluation foncière;

- la valeur des autres équipements a été établie en fonction des revenus nets qu'ils généraient, sur la base d'une vente en bloc.

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût, c'est-à-dire à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéraire aux taux suivants:

Bâtiments, pistes de ski et enneigement artificiel et infrastructures	4%
Remontées mécaniques	5%
Matériel roulant	14% à 20%
Mobilier, équipement et améliorations locatives	20%
Droits d'exclusivité commerciale	7%

b) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances de la province de Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

c) Régime de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre les services courants. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle effectuée pour les employés de la Société.

d) Congés de maladie et vacances des employés

Les obligations conditionnelles de la Société concernant les congés de maladie et vacances accumulés par ses employés s'élèvent à 2 257 645 $ au 31 mai 1991 (1990: 2 108 258 $). Ces congés de maladie et vacances seront imputés aux résultats au fur et à mesure de leur utilisation par les employés ou lors de leur règlement.

e) Aide gouvernementale

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de ces dernières; celles relatives aux frais d'exploitation sont comptabilisées en réduction de ces derniers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1991
(en milliers de dollars)

3. Immobilisations

	Solde au 31 mai 90	Additions	Subventions	Dispositions	Solde au 31 mai 91
Coût et valeurs transférées					
Terrains	5 011			10	5 001
Bâtiments, pistes de ski enneigement artificiel et infrastructures	38 140	1 817	163	30	39 773
Remontées mécaniques	10 116	55			10 171
Matériel roulant	2 346	387	2	39	2 692
Mobilier, équipement et améliorations locatives	3 496	444	111	44	3 785
Travaux en cours	460	(194)			266
	59 578	2 509	276	123	61 688
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition					
Remontées mécaniques	7 329				7 329
Équipement	129	780			909
Matériel roulant	290			29	261
	7 748	780		29	8 499
Droits d'exclusivité commerciale	3 000				3 000
Coût total	70 326	3 289	276	152	73 187
Amortissement cumulé	10 425	3 649		74	14 020
Valeur nette	59 901	(380)	276	78	59 167

4. Dette à long terme

	1990	1989
Emprunts, garantis en vertu d'un acte de fiducie à charge fixe et flottante sur les installations du Parc du Mont-Sainte-Anne, d'un montant original de 18 893 $, amortis sur une période de 15 à 25 ans, portant intérêts au taux moyen pondéré de 10,28%, échéant à des exercices entre 2005 et 2013	16 800	17 878
Emprunt, garanti par une hypothèque sur les établissements de la Société autres que le Parc du Mont-Sainte-Anne et le Manoir Montmorency, d'un montant original de 4 786 $, amorti sur une période de 15 ans, avec intérêts au taux moyen pondéré de 11,27%, échéant en 2004	4 487	4 487
Obligation découlant de contrats de location-acquisition, dont les montants originaux totalisent 8 418 $, garanti par des remontées mécaniques et d'autres équipements loués en vertu de tels contrats, payable entre 5 et 14 ans, avec intérêts, au taux moyen pondéré de 10,63%, échéant 1996 et 2001	7 214	6 792
Obligation de la Ville de Beaupré, d'un montant original de 324 $, avec intérêts au taux de 5 3/8%, échéant en 2006	201	210
	28 702	29 367
Portion échéant au cours du prochain exercice	1 314	1 766
	27 388	27 601

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1991
(en milliers de dollars)

4. Dette à long terme (suite)

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

	Contrats de location-acquisition			Emprunts	Total
	Paiements minimums	Intérêt	Capital	Capital	Capital
1992	1 168	718	450	864	1 314
1993	1 320	701	619	1 365	1 984
1994	1 320	636	684	1 365	2 049
1995	1 320	560	760	1 366	2 126
1996	1 224	477	747	1 366	2 113

5. Capital-actions

Autorisé:
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, votantes, d'une valeur nominale de 100 $

	1990	1989
Émis:		
Émises en paiement de transfert d'actifs:		
260 136 actions	26 014	26 014
Émises et payées au comptant:		
185 250 actions (1990 -- 165 250)	18 525	16 525
	44 539	42 539

Au cours de l'exercice, la Société a émis 20 000 actions pour une considération au comptant de 2 000 000 $.

5. Autres actifs

	1991	1990
Coûts rattachés au développement du pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne		
Achat de droits d'exclusivité commerciale	3 000	3 000

6. Engagements contractuels

La Société est liée par des contrats dont les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1992	1 399 $
1993	312
1994	182
1995	174
1996	174

7. Échange de services avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Dans le cours normal de ses opérations, la Société effectue certains échanges réciproques de services avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Le montant des échanges de services est difficilement quantifiable au prix d'un effort raisonnable et ne fut pas considéré sur les résultats nets des opérations. De l'avis de la direction, l'effet net sur les résultats est négligeable.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1991
(en milliers de dollars)

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 1990 ont été reclassifiés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1991.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société des établissements de plein air du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mai 1991 et les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mai 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés

Québec, le 3 juillet 1991

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-14

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
		(note 3)
DÉPENSES		
Frais d'exploitation	25 718 499 $	21 984 588 $
Frais généraux et d'administration	4 052 270	3 841 160
Amortissement des immobilisations	2 271 780	2 283 137
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 679 989	2 804 009
	34 722 538	30 912 894
REVENUS		
Transport des véhicules	5 156 986	4 443 248
Transport des passagers	3 603 857	3 170 323
Autres (note 4)	843 239	811 305
	9 604 082	8 424 876
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	25 118 456	22 488 018
Participations gouvernementales (note 5)	25 534 070	19 791 904
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	415 614 $	(2 696 114)$

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
(DÉFICIT) BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(1 691 761)$	1 066 865 $
Redressements affectés aux exercices antérieurs (note 3)	590 999	528 487
Solde redressé	(1 100 762)	1 595 352
Bénéfice net (perte nette)	415 614	(2 696 114)
DÉFICIT À LA FIN	(685 148)$	(1 100 762)$

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
		(note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	415 614 $	(2 696 114)$
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	2 271 780	2 283 137
Virement de participations gouvernementales reportées	(793 670)	(916 904)
(Gain) perte sur aliénations d'immobilisations	(1 608)	1 481
	1 892 116	(1 328 400)
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(310 426)	124 008
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	1 581 690	(1 204 392)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Participation gouvernementale aux immobilisaitions		3 082
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(1 311 257)	(1 179 167)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(1 311 257)	(1 176 085)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(66 042)	(133 818)
Produit d'aliénations d'immobilisations	4 962	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(61 080)	(133 818)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	209 353	(2 514 295)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	1 661 991	4 176 286
LIQUDITÉS À LA FIN	1 871 344 $	1 661 991 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
		(note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	871 344 $	1 261 991 $
Dépôts à terme - au coût	1 000 000	400 000
Débiteurs et intérêts courus	976 043	939 598
	2 847 387	2 601 589
PLACEMENT (note 6)	27 500	27 500
IMMOBILISATIONS (note 7)	30 634 042	32 843 134
	33 508 929 $	35 472 223 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	2 609 777 $	2 883 758 $
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 8)	1 415 121	1 311 257
	4 024 898	4 195 015
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	22 738 907	24 154 028
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES (note 9)	5 930 272	6 723 942
	32 694 077	35 072 985
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	1 500 000	1 500 000
Déficit	(685 148)	(1 100 762)
	814 852	399 238
	33 508 929 $	35 472 223 $

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Yves Gagnon
Jean B. Roy

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1991
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Société des Traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine ou sur la valeur foncière municipale ou déterminée à la suite d'une évaluation technique a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. Les immobilisations sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Quais	Solde dégressif	5%
Bâtiments	Solde dégressif	10%
Navires	Solde dégressif	15%
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20%
Matériel roulant	Solde dégressif	30%
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition	En fonction du remboursement du principal des obligations correspondantes	

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

Recouvrement des assureurs

Le recouvrement des assureurs résultant d'accidents imputables aux navires de la Société est comptabilisé lors de l'encaissement.

3. Redressement affecté aux exercices antérieurs

En avril 1991, la Société a obtenu la confirmation du remboursement d'une somme de 528 487 $ en taxes d'accise et de vente, perçues par le gouvernement du Canada sur le carburant utilisé pour l'exploitation des traverses Québec/Lévis, Île aux Coudres/Saint-Joseph-de-la-Rive, Sorel/Île-Saint-Ignace et Tadoussac/Baie-Sainte-Catherine pour la période du 1er janvier 1987 au 11 août 1988. Les intérêts courus depuis 1989 sur ces sommes ont été estimés à 141 431 $ au 31 mars 1991 dont 62 512 $ au 31 mars 1990.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1990 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

	1990
Débiteurs et intérêts courus	590 999 $
Perte nette	(62 512)
Déficit	(590 999)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991
(en milliers de dollars)

4. Autres revenus

	1991	1990
Intérêts sur dépôts bancaires	208 329 $	425 166 $
Intérêts sur remboursement de taxes fédérales sur le carburant	78 919	62 512
Dividendes	22 000	27 500
Stationnement et divers	69 147	82 155
Machines distributrices et concession alimentaire	167 772	146 401
Règlement d'un litige avec un fournisseur sur achat de pièces de moteur	34 878	
Recouvrements des assureurs pour réclamations d'accidents imputables aux navires	2 064	(2 149)
Location de navires	258 522	71 201
Gain (perte) sur aliénations d'immobilisations	1 608	(1 481)
	843 239 $	811 305 $

5. Participations gouvernementales

	1991	1990
Subvention de fonctionnement reçue du gouvernement du Québec	24 740 400 $	18 875 000 $
Virement de participations gouvernementales reportées	793 670	916 904
	25 534 070 $	19 791 904 $

6. Placement

Ce placement représente 55 000 actions ordinaires classe "A", sans valeur nominale, des 767 500 actions émises par la Compagnie de gestion de Matane Inc.

7. Immobilisations

	1991				1990
	Acquises par dotation	Autres	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	63 794 $	18 145 $		81 939 $	82 939 $
Quais	3 795 452	74 622	2 276 073 $	1 594 001	1 677 896
Bâtiments	1 535 755	404 851	1 231 394	709 212	788 012
Navires	25 476 038	902 671	22 603 739	3 774 970	4 428 425
Ameublement et équipement	15 088	593 917	423 470	185 535	180 709
Matériel roulant		65 364	44 569	20 795	29 944
Améliorations locatives	215 930	637 793	333 867	519 856	569 548
	31 102 057	2 697 363	26 913 112	6 886 308	7 757 473
Navires *		31 011 585	7 263 851	23 747 734	25 085 661
	31 102 057 $	33 708 948 $	34 176 963 $	30 634 042 $	32 843 134 $

* Ces navires sont loués en vertu de contrats de location-acquisition.

Installations portuaires - Les gares et quais de Matane et Godbout appartenant au gouvernement du Québec sont mis gratuitement à la disposition de la Société.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991
(en milliers de dollars)

8. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	1991	1990
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, à des taux variant de 10,6 % à 10,8 %, échéant jusqu'en 2001	24 154 028 $	25 465 285 $
Versements échéant en deçà d'un an	1 415 121	1 311 257
	22 738 907 $	24 154 028 $

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant des contrats de location-acquisition, en prenant pour acquis que les loyers demeureront aux montants versés en 1991, s'établissent comme suit:

1992	3 992 243 $
1993	3 992 243
1994	3 992 243
1995	3 992 243
1996	4 212 668
1997 à 2001	21 245 209
Total des paiements minimums exigibles	41 426 849
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	17 272 821
	24 154 028 $

9. Participations gouvernementales reportées

Participations gouvernementales à l'acquisition d'immobilisations:

	1991	1990
a. Gouvernement du Québec		
Solde au début	6 251 930 $	7 119 305 $
Participation de l'exercice		3 082
Virement aux résultats des montants suivants:		
Amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(749 788)	(870 457)
Solde non amorti sur immobilisations aliénées au cours de l'exercice	(1 000)	
Solde à la fin (à reporter)	5 501 142	6 251 930

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991
(en milliers de dollars)

9. Participations gouvernementales reportées (suite)

	1991	1990
Montants reportés	5 501 142	6 251 930
b. Gouvernement du Canada		
Solde au début	472 012	518 459
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(42 882)	(46 447)
Solde à la fin	429 130	472 012
	5 930 272 $	6 723 942 $

Ce solde se rapporte aux éléments suivants:

Terrains	63 794 $	64 794 $
Quais	1 553 351	1 635 106
Bâtiments	555 710	617 455
Navires	3 616 102	4 254 237
Ameublement et équipement	957	1 196
Améliorations locatives	140 358	151 154
	5 930 272 $	6 723 942 $

10. Capital-actions

	1991	1990
Autorisé:		
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
15 000 actions	1 500 000 $	1 500 000 $

11. Engagements

La Société est engagée par un bail à long terme échéant en 1996 pour la location d'un navire. Ce bail comporte une option d'achat en 1995 au prix de 849 660 $.

La Société est également engagée par un bail à long terme échéant en 2004 pour des locaux à la gare de Lévis. Ce bail comporte une première option de renouvellement de quinze ans et une option additionnelle de quatorze ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1991 concernant le navire s'élève à 599 314 $ et celle concernant les locaux de la gare à 37 477 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	636 469 $
1993	636 469
1994	636 469
1995	636 469
1996	636 469
1997 et subséquemment	315 817
	3 498 162 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991
(en milliers de dollars)

12. Régimes de retraite

- **Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)**

La majorité des employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 384 054 $ (1990: 345 680 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

- **Autres régimes**

Les autres employés participent à deux régimes de retraite inter-entreprises et la responsabilité de la Société se limite aux contributions pour services courants à titre d'employeur. Les contributions de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 250 298 $ (1990: 209 988 $).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société des Traversiers du Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état des résultats, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 juin 1991

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

REVENUS ET DÉPENSES ET SURPLUS (non vérifié)
exercice terminé le 31 janvier 1991

	1991	1990
REVENUS		
Contrats	80 067 $	
Intérêts	25 009	28 294 $
	105 076	28 294
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION (voir page 000)	90 228	81 475
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	14 848	(53 181)
SURPLUS AU DÉBUT	269 284	322 465
SURPLUS À LA FIN	284 132 $	269 284 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 janvier 1991

	1991	1990
EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	14 848 $	(53 181)$
Amortissements, poste ne comportant aucun mouvement de liquidités	6 037	7 546
	20 885	(45 635)
Variation nette des postes du fonds de roulement net constituant pas des liquidités	(26 052)	3 187
LIQUIDITÉS ABSORBÉES PAR L'EXPLOITATION	(5 167)	(42 448)
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT	239 270	281 718
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	234 103 $	239 270 $

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

BILAN
31 janvier 1991

	1991	1990
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	39 103 $	4 270 $
Dépôts à terme	195 000	235 000
Intérêts courus sur dépôts à terme	2 041	1 632
Débiteurs, clients	25 733	
	261 877	240 902
IMMOBILISATIONS (note 3)	24 145	30 182
	286 022 $	271 084 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	1 890 $	1 800 $
SURPLUS	284 132	269 284
	286 022 $	271 084 $

Au nom du Conseil d'administration,

Alain Lelouche
Jacques Laurent

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 janvier 1991

	1991	1990
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Services extérieurs et consultants	34 371 $	33 227 $
Frais de vérification	1 890	2 410
Frais de représentation	6 511	4 623
Frais de déplacement	37 285	27 545
Abonnements et cotisations	1 978	931
Frais bancaires	68	638
Poste et messagerie	144	123
Matériel de bureau	219	2 532
Taxes	25	25
Amortissement des immobilisations	6 037	7 546
Livres et journaux	524	819
Dépenses de bureau	864	1 056
Frais divers	312	
	90 228 $	81 475 $

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 janvier 1991

---

1. Statut et nature des activités

La Société à but non lucratif, constituée en vertu de la 3ième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, est une entreprise du Gouvernement du Québec et a pour fonction de promouvoir la distribution des ressources éducatives québécoises et d'exécuter des projets éducatifs à l'extérieur du Québec. Depuis l'exercice 1986-1987, la Société n'a pas obtenu de subvention du Québec.

2. Principales pratiques comptables

Présentation des états financiers

La Société bénéficie de différents services à titre gratuit des ministères du Gouvernement du Québec qui ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Immobilisations

L'amortissement du mobilier et de l'équipement de bureau est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20%.

3. Immobilisations

	Coût	Amortissement accumulé	1991 Coût non amorti	1990 Coût non amorti
Mobilier et équipement de bureau	134 091 $	109 946 $	24 145 $	30 182 $

4. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Conseil d'administration de
Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec (SEREQ)

Nous avons vérifié le bilan de Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec (SEREQ) au 31 janvier 1991 et les états de revenus et dépenses et surplus et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la compagnie au 31 janvier 1991 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Mallette Maheu
Comptables agréés

Montréal, le 20 mars 1991

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-8

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
REVENUS		
Contributions (note 3)		
Gouvernement du Québec	233 786	209 936
Société canadienne d'hypothèques et de logement	200 858	177 394
	434 644	387 330
Intérêts sur prêts et autres revenus	44 350	43 592
	478 994	430 922
DÉPENSES		
Coût des programmes (note 3)	404 885	356 255
Frais d'administration - net (note 4)	29 759	31 075
	434 644	387 330
Intérêts sur emprunts - net (note 5)	40 008	40 489
	474 652	427 819
REVENU NET DE L'EXERCICE	4 342	3 103
EXCÉDENT AU DÉBUT	6 518	3 415
EXCÉDENT À LA FIN	10 860	6 518

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATON FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation (note 12)	33 249	(13 854)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	2 352 511	1 624 521
Remboursements d'emprunts	(2 235 450)	(1 486 871)
(Diminution) augmentation des sommes dues au fonds d'assurance des sinistres	(54)	672
Liquidités provenant des activités de financement	117 007	138 322
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Nouveaux investissements		
Immeubles d'habitation	(125 126)	(124 283)
Prêts	(35 159)	(6 253)
Encaissements sur prêts	31 145	8 552
Aliénation (acquisition) d'immeubles sous financement de la Société		
Immeubles d'habitation	185	(52)
Prêts et intérêts courus	(185)	52
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(129 140)	(121 984)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	21 116	2 484
ENCAISSE (CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE) AU DÉBUT	2 270	(214)
ENCAISSE À LA FIN	23 386	2 270

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Immeubles d'habitation (note 6)	1 610 560	1 491 551
Prêts et intérêts courus (note 7)	572 835	568 678
Contributions à recevoir		
Gouvernement du Québec (note 8)	64 996	59 829
Société canadienne d'hypothèques et de logement	33 705	85 042
Débiteurs	8 551	10 642
Encaisse	23 386	2 270
	2 314 033	2 218 012
PASSIF		
Emprunts et intérêts courus (note 9)	2 204 064	2 083 542
Créditeurs (note 10)	55 310	42 826
Contribution reportée - gouvernement du Québec (note 11)	37 817	79 090
Fonds d'assurance des sinistres	5 982	6 036
	2 303 173	2 211 494
EXCÉDENT	**10 860**	**6 518**
	2 314 033	2 218 012

ENGAGEMENTS (note 14)

ÉVENTUALITÉS (note 15)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 16)

Pour la Société,

Yves Gabias Jr.
Jean-Paul Arsenault

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE DES SINISTRES

BILAN
au 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Débiteurs		
Société d'habitation du Québec	5 982	6 036
Autres	18	
Encaisse	14	17
	6 014	6 053
PASSIF		
Réclamations en voie de règlement	2 896	2 134
Solde du fonds	3 118	3 919
	6 014	6 053

Pour la Société,

Yves Gabias
Jean-Paul Arsenault

ÉVOLUTION DU FONDS
au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
REVENUS		
Primes	1 063	1 011
Intérêts	892	754
	1 955	1 765
DÉPENSES		
Réclamations	2 653	2 317
Frais d'administration	103	94
	2 756	2 411
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE	(801)	(646)
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	3 919	4 565
SOLDE DU FONDS À LA FIN	3 118	3 919

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objets

La Société d'habitation du Québec, corporation constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8 et modifications), a pour objets:

- d'aviser le ministre responsable sur les besoins, les priorités et les objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en oeuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

De plus, la Société administre un fonds d'assurance depuis 1979 pour couvrir les pertes de 500 milliers de dollars et moins lors de sinistres à ses immeubles d'habitation et à ceux des offices municipaux d'habitation. La portion des pertes qui excède 500 milliers de dollars est partageable en parts égales entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec. Cette dernière agit pour le compte du gouvernement du Québec, conformément aux ententes-cadres Canada-Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Immeubles d'habitation

i. Les immeubles d'habitation sont inscrits au coût.

Pour les projets d'immeubles d'habitation en construction, des frais d'administration et des frais de financement (intérêts et autres) sont ajoutés aux autres coûts encourus jusqu'à la date du début de l'exploitation. Le taux d'intérêt imputé est égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt des emprunts à court terme de la Société.

Dans le cas des propriétés acquises par défaut de paiement, leur coût est comptabilisé au montant du solde du prêt plus les intérêts courus jusqu'à la date de dation en paiement et les déboursés effectués lors de la prise de possession.

ii. L'amortissement des immeubles d'habitation correspond au recouvrement de la partie capital du service de la dette imputé au Programme de logement sans but lucratif. Le recouvrement s'effectue généralement sur une période de 35 à 50 ans.

Aucun amortissement n'est pris relativement aux immeubles d'habitation tant que les emprunts afférents n'ont pas été mis sous remboursement.

b) Contributions

Les contributions du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au coût des programmes de l'exercice sont inscrites aux résultats en autant que les coûts afférents à ces programmes y sont aussi comptabilisés.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus aux ententes-cadres Canada-Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

c) Coût des programmes

Logement sans but lucratif

Aux fins de la gestion du Programme de logement sans but lucratif, la Société a conclu des conventions d'exploitation avec certains organismes en vue de leur confier l'administration de projets d'habitation pour une période n'excédant pas 50 ans. Ces conventions prévoient, entre autres, le versement d'une subvention pour aider à combler le déficit d'exploitation des logements sous gestion.

Le coût du Programme de logement sans but lucratif est établi à partir des budgets produits par les organismes concernés et approuvés par la Société ou, le cas échéant, à partir des budgets préparés et approuvés par la Société. Ce coût comprend également des modifications se rapportant aux exercices antérieurs résultant de l'analyse et de l'approbation par la Société des états financiers vérifiés de ces organismes, ainsi que les frais reliés au refinancement des emprunts.

Supplément au loyer

L'aide accordée par la Société en vertu de conventions n'excède pas 35 ans.

Lorsque le Programme de supplément au loyer s'adresse à des organismes, le coût de ce programme est comptabilisé à partir des demandes de subvention produites par les organismes concernés et approuvées par la Société ou, le cas échéant, à partir des estimés préparés et approuvés par la Société. Ce coût comprend également des modifications se rapportant aux exercices antérieurs résultant de l'analyse et de l'approbation par la Société des rapports financiers requis.

Par ailleurs, lorsque les bénéfices de ce programme sont octroyés à des individus, la Société enregistre ces bénéfices conformément à la convention comptable applicable aux "autres programmes".

Aide à la mise de fonds

Le coût de ce programme est constitué des intérêts sur les prêts garantis pour une période de 7 ans ainsi que de toute perte que la Société doit assumer lors de l'exécution des garanties.

Aide à la restauration Canada-Québec et Programme de rénovation d'immeubles locatifs

L'aide financière accordée prend la forme d'un prêt avec remise potentielle. Le prêt est considéré comme une dépense de l'année courante dès que le versement du prêt est approuvé par la Société.

Le coût de ces programmes inclut des intérêts se rapportant à la partie financée à long terme; le coût de ce financement est assumé en totalité par le gouvernement du Québec.

Autres programmes

Le coût de chacun des autres programmes est enregistré aux livres en autant que les demandes de subvention aient été approuvées par la Société ou son mandataire, le cas échéant, et que les paiements qui en découlent, viennent à échéance avant la fin de l'exercice.

d) Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux frais d'administration.

e) Fonds d'assurance des sinistres

i. Réclamations

Les réclamations sont inscrites au coût ou à la valeur estimative des sinistres et couvrent les sinistres déclarés à la Société au plus tard un mois après la fin de l'exercice.

ii. Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux frais d'administration.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

f) Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des résultats et de l'excédent de la Société.

3. Coût et contributions aux programmes

	1990			1989		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	S.C.H.L.*	Coût	Gouvernement du Québec	S.C.H.L.*
Logement sans but lucratif						
Public						
Immeubles d'habitation de la Société gérés par des mandataires	174 801	62 524	112 277	146 488	50 058	96 430
Immeubles des offices municipaux d'habitation	38 783	17 433	21 350	38 084	16 584	21 500
Logements spéciaux	387	136	251	515	180	335
	213 971	80 093	133 878	185 087	66 822	118 265
Privé						
Coopératives d'habitation et organismes sans but lucratif	16 071	4 102	11 969	9 519	2 380	7 139
Autochtones en milieu rural	4 294	837	3 457	3 328	765	2 563
Autochtones en milieu urbain	4 286	1 021	3 265	2 953	688	2 265
	24 651	5 960	18 691	15 800	3 833	11 967
	238 622	86 053	152 569	200 887	70 655	130 232
Aide aux personnes						
Allocation - logement en faveur des personnes âgées	34 327**	34 327	-	24 660	24 660	-
Supplément au loyer	23 353	10 243	13 110	18 815	9 607	9 208
Aide à la mise de fonds	17 716	17 716	-	4 588	4 588	-
Aide à l'accession à la propriété résidentielle	4 345	4 345	-	7 888	7 888	-
Loi sur l'habitation familiale	197	197	-	486	486	-
Relogement temporaire des victimes de la mousse d'urée formaldéhyde	12	12	-	11	11	-
	79 950	66 840	13 110	56 448	47 240	9 208
Montants à reporter	318 572	152 893	165 679	257 335	117 895	139 440

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

3. Coût et contributions aux programmes (suite)

	1990			1989		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	S.C.H.L.*	Coût	Gouvernement du Québec	S.C.H.L.*
Montants reportés	318 572	152 893	165 679	257 335	117 895	139 440
Aide aux organismes communautaires et à la restauration						
Aide à la restauration Canada-Québec	67 992	36 006	31 986	70 987	36 493	34 494
Aide à la restauration résidentielle	17 707	17 707	-	26 644	26 644	-
Aide au logement populaire	956	956	-	1 076	1 076	-
Réparations d'urgence	73	25	48	391	98	293
Rénovation d'immeubles locatifs	37	37	-	-	-	-
Acquisition et aménagement des terrains Angus	(452)	(452)	-	(1 162)	(1 162)	-
Aide aux organismes sans but lucratif s'occupant des sans-abri	-	-	-	984	984	-
	86 313	54 279	32 034	98 920	64 133	34 787
Coût des programmes	404 885	207 172	197 713	356 255	182 028	174 227
Frais d'administration - net (note 4)	29 759	26 614	3 145	31 075	27 908	3 167
Coût total des programmes	434 644	233 786	200 858	387 330	209 936	177 394

* Société canadienne d'hypothèques et de logement.

** Incluant une somme d'environ 6,0 millions de dollars attribuable à un changement apporté au cours de l'exercice au cadre administratif du programme lequel a occasionné en 1990 le paiement de 3 mois d'allocations autrement payables en 1991.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

4. Frais d'administration - net

	1990	1989
Traitements et autres rémunérations	21 818	20 911
Services de transport et de communication	2 113	2 286
Services professionnels, administratifs et autres	2 709	3 455
Entretien et réparations	122	106
Loyers	3 671	3 534
Fournitures et approvisionnements	751	710
Matériel et équipement	671	825
Subventions diverses	108	163
Autres dépenses	10	24
	31 973	32 014
Frais imputés		
Au coût des immeubles d'habitation en construction	2 089	821
À la Société de gestion immobilière SHQ	125	118
	2 214	939
	29 759	31 075

5. Intérêts sur emprunts - net

	1990	1989
Intérêts sur emprunts obligataires	175 525	171 634
Intérêts sur emprunts hypothécaires	77	82
Intérêts sur emprunts à terme	667	901
Intérêts sur financement temporaire	41 950	27 616
Intérêts sur avances du fonds d'assurance des sinistres	889	752
	219 108	200 985
Recouvrement d'intérêts *	851	810
	218 257	200 175
Intérêts imputés		
Au Programme de logement sans but lucratif	165 600	148 986
Au coût des immeubles d'habitation en construction **	6 132	6 472
Au Programme d'aide à la restauration Canada-Québec **	6 517	4 228
	178 249	159 686
	40 008	40 489

* Relativement à la dette à long terme contractée pour la réalisation de résidences d'étudiants.

** Les taux imputés en 1990 ont varié de 12,15% à 13,88% (10,71% à 12,58% en 1989).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

6. Immeubles d'habitation

	1990	1989
Immeubles d'habitation parachevés	1 532 413	1 425 664
Amortissement cumulé	25 495	19 563
	1 506 918	1 406 101
Immeubles d'habitation en construction	103 642	85 450
	1 610 560	1 491 551

L'amortissement de l'exercice au montant de 5 932 $ (1989: 5 095 $) est imputé au Programme de logement sans but lucratif.

7. Prêts et intérêts courus

	1990	1989
Prêts hypothécaires - 6 7/8% à 15 1/8% remboursables par mensualités ou annuités sur des périodes n'excédant pas 50 ans	522 498	526 861
Prêts sans garantie hypothécaire - 6 7/8% à 11,99% remboursables par mensualités sur des périodes n'excédant pas 50 ans	13 697	13 847
Obligations municipales - 6 7/8% à 9 5/8% remboursables par annuités sur des périodes n'excédant pas 15 ans et rachetables par anticipation	6 622	7 999
Avances temporaires garanties par une hypothèque - 12,15% à 13,88% remboursables à demande	16 765	4 358
Autres avances	4 172	6 490
Intérêts courus	9 081	9 123
	572 835	568 678

8. Contributions à recevoir - gouvernement du Québec

	1990	1989
Partie à long terme du Programme d'aide à la restauration Canada-Québec, remboursable sur une période de 5 ans	52 628	47 461
Programme de relance de la construction domiciliaire (voir notes 10 et 16)	12 368	12 368
	64 996	59 829

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

9. Emprunts et intérêts courus

	1990	1989
Gouvernement du Québec		
Obligations - 6 7/8% à 15,98% remboursables par versements annuels ou semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	125 390	126 023
Intérêts courus	7 000	7 049
	132 390	133 072
Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Obligations - 6 7/8% à 11% remboursables par versements annuels ou semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	845 638	851 071
Emprunts hypothécaires - 3 1/2% à 7 7/8% remboursables par versements mensuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans	1 297	1 424
Intérêts courus	48 675	48 919
	895 610	901 414
Autres		
Obligations - 8,85% à 16 1/4% remboursables par versements annuels de 1991 à 2010 et assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement	870 182	749 215
Emprunts à terme - 9 3/8% à 11,99% remboursables par versements annuels ou mensuels échéant de 1991 à 1994	4 961	7 171
Financement temporaire: institutions financières	272 747	268 250
Intérêts courus	28 174	24 420
	1 176 064	1 049 056
	2 204 064	2 083 542

En tenant compte des refinancements prévus, le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur les obligations, les emprunts hypothécaires et les emprunts à terme se détaille comme suit:

1991	13 494
1992	13 629
1993	12 756
1994	13 832
1995	14 802

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

10. Créditeurs

	1990	1989
Fournisseurs et retenues sur contrats	26 296	21 152
Bénéficiaires de subventions et divers	16 646	9 306
Société de gestion immobilière SHQ - Fonds de relance de la construction domiciliaire (voir notes 8 et 16)	12 368	12 368
	55 310	42 826

11. Contribution reportée - gouvernement du Québec

	1990	1989
Évolution de l'exercice:		
Contribution (note 3)	233 786	209 936
Moins:		
Partie à long terme du Programme d'aide à la restauration Canada-Québec, imputée à la contribution à recevoir du gouvernement du Québec	(22 467)	(24 861)
	211 319	185 075
Encaissements afférents à la contribution	170 046	197 661
(Diminution) augmentation de la contribution reportée	(41 273)	12 586
Contribution reportée au début	79 090	66 504
Contribution reportée à la fin	37 817	79 090

12. Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation

	1990	1989
Revenu net de l'exercice	4 342	3 103
Amortissement des immeubles d'habitation	5 932	5 095
	10 274	8 198
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	22 975	(22 052)
	33 249	(13 854)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

13. Société de gestion immobilière SHQ

La Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ le mandat d'administrer certains de ses immeubles. Le budget d'exploitation net alloué à ce mandataire pour le présent exercice financier se chiffre à 1,7 million de dollars. Le financement est assuré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour un montant de 1,2 million de dollars et par le gouvernement du Québec pour un montant de 0,5 million de dollars. Ces données financières sont incluses dans l'état des résultats et de l'excédent de la Société d'habitation du Québec.

14. Engagements

Programme d'aide à la restauration résidentielle

En vertu de ce programme, la Société rembourse le capital et les intérêts de tout emprunt effectué par un propriétaire jusqu'à concurrence du montant de la promesse de subvention de la Société. Ces remboursements au 31 décembre 1990 s'échelonneront comme suit au cours des cinq prochains exercices:

1991	-	9 482
1992	-	4 236
1993	-	954
1994	-	153
1995	-	13

Construction

Les engagements contractuels de la Société pour les travaux à effectuer sur des immeubles d'habitation en construction s'élevaient à 28 millions de dollars au 31 décembre 1990 (1989: 22 millions de dollars).

15. Éventualités

Dans le cadre du Programme d'aide à la mise de fonds, la Société garantit, selon certaines limites, le remboursement de l'emprunt effectué par les requérants pour l'acquisition d'un premier logement; le montant des prêts ainsi garantis totalise 174 millions de dollars au 31 décembre 1990 (1989: 72 millions de dollars.)

De plus, la Société a conclu un accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement au Programme de logement sans but lucratif privé en vertu duquel elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par cette société à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé, plus les frais accessoires. Le solde des prêts assujettis à cet accord totalise environ 280 millions de dollars au 31 décembre 1990 (1989: 230 millions de dollars).

Toute perte résultant de l'exécution de ces garanties sera compensée par une contribution du gouvernement du Québec au Programme d'aide à la mise de fonds et par des contributions du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypotèques et de logement au Programme de logement sans but lucratif privé. En conséquence, aucune provision pour perte éventuelle n'est inscrite.

16. Événement postérieur à la date du bilan

Le 13 mars 1991, le gouvernement du Québec a autorisé la Société d'habitation du Québec à mettre en oeuvre, rétroactivement au 16 janvier 1991, le Programme d'aide à la construction domiciliaire "Mon taux, mon toit". Pour défrayer une partie du coût de ce programme, le gouvernement a autorisé la Société de gestion immobilière SHQ à verser à la Société le solde non utilisé du Fonds de relance de la construction domiciliaire de 12,4 millions de dollars.

Au 31 décembre 1990, ce solde non utilisé est comptabilisé comme contribution à recevoir du gouvernement du Québec et une dette correspondante envers la Société de gestion immobilière SHQ, qui avait le mandat de gérer ce fonds, est comptabilisée au poste "créditeurs".

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans de la Société d'habitation du Québec et du fonds d'assurance des sinistres au 31 décembre 1990 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de la Société de même que l'état de l'évolution du fonds d'assurance des sinistres de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société et du fonds d'assurance des sinistres au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière de la Société de même que l'évolution du fonds d'assurance des sinistres pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 19 avril 1991

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE
L.R.Q., c. S-8.1
FONDS DES OPÉRATIONS

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES (note 3)		
Traitements et avantages sociaux	300 534 $	312 162 $
Services professionnels, administratifs et autres (note 4)	34 159	33 243
Services de transport et de communication (note 5)	93 164	91 566
Impression et frais de bureau	33 421	30 947
Matériel et équipement (note 6)	5 106	4 748
Location d'équipement de bureau	6 194	5 569
Dépenses commanditées	4 688	–
	477 266	478 235
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	24 265	16 933
Commandites	4 688	–
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	448 313	461 302
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	432 000	416 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA CONTRIBUTION	16 313	45 302
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	70 303	115 605
SOLDE DU FONDS À LA FIN	53 990 $	70 303 $

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

FONDS DES OPÉRATIONS

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	35 003 $	37 337 $
Placements temporaires et intérêts courus (note 7)	49 750	64 417
	84 753 $	101 754 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	30 763 $	31 226 $
Dû au fonds d'assistance financière	–	225
	30 763	31 451
SOLDE DU FONDS	53 990	70 303
	84 753 $	101 754 $

ENGAGEMENTS (note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Yvon Martineau
Serge Godin

FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

ÉVOLUTION DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
AUGMENTATION DU FONDS		
Contributions des donateurs (note 9)	193 765 $	432 505 $
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	187 785	148 425
Recouvrement de paiements pour exécution de garantie de prêts	3 377	–
	384 927	580 930
DIMINUTION DU FONDS		
Paiements pour exécutions de garanties de prêts	223 272	130 769
Variation de la provision pour exécutions de garanties de prêts	(65 385)	195 570
	157 887	326 339
AUGMENTATION DE L'EXERCICE	227 040	254 591
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	1 225 170	970 579
SOLDE DU FONDS À LA FIN	1 452 210 $	1 225 170 $

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	3 183 $	2 764 $
Placements temporaires et intérêts courus (note 7)	1 625 215	1 463 754
Dû par le fonds des opérations	–	225
	1 628 398 $	1 466 743 $
PASSIF		
Provision pour exécutions de garanties de prêts (note 10)	176 188 $	241 573 $
SOLDE DU FONDS	1 452 210	1 225 170
	1 628 398 $	1 466 743 $

ÉVENTUALITÉS (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Yvon Martineau
Serge Godin

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société d'Investissement Jeunesse, corporation sans but lucratif constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8.1), a pour fonctions de:

- Développer, avec la participation des entreprises privées ou publiques, l'esprit d'entreprise chez les jeunes;
- Fournir une aide financière ou technique aux jeunes qui veulent établir une entreprise;
- Favoriser la création d'emploi pour les jeunes par toutes mesures appropriées, notamment par une aide financière et technique à l'établissement ou à l'expansion de toute entreprise;
- Favoriser l'échange d'expertises et d'informations entre les entreprises et les jeunes entrepreneurs;
- Favoriser le parrainage des jeunes entrepreneurs par des gens d'affaires; et
- Constituer et d'administrer tout fonds requis pour l'exercice de ses fonctions.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Fonds des opérations

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Société autres que celles du fonds d'assistance financière.

Fonds d'assistance financière

La Société a constitué un fonds d'assistance financière destiné à recueillir les contributions des donateurs. Ces contributions sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Ce fonds permet de défrayer les pertes et les frais inhérents à l'exécution de garanties que la Société accorde sur les prêts servant au démarrage d'entreprises par des jeunes promoteurs.

Provision pour exécutions de garanties de prêts

Une provision est établie pour couvrir les exécutions de garanties de prêts accordées par la Société lorsque le paiement est inévitable à la suite d'une réclamation d'une institution financière ou est probable.

Immobilisations

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Recouvrements de paiements pour exécution de garanties de prêts

Les recouvrements de paiements pour exécution de garanties de prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. DÉPENSE ASSUMÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Dépense estimative non présentée dans l'état des revenus et dépenses du fonds des opérations:

	1991	1990
Loyer - locaux administratifs	68 060 $	43 490 $

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

4. SERVICES PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIFS ET AUTRES

	1991	1990
Honoraires professionnels	13 148 $	9 686 $
Honoraires de vérification interne	10 290	11 220
Déplacements des membres des comités	3 241	2 539
Réparations et entretien du mobilier et de l'équipement	3 700	3 746
Abonnements et cotisations aux associations	1 834	3 710
Assurances	772	747
Formation	1 174	542
Intérêts sur avances consenties par le fonds d'assistance financière	–	1 053
	34 159 $	33 243 $

5. SERVICES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION

	1991	1990
Déplacements et représentation	26 362 $	20 230 $
Communication	14 670	14 029
Poste et messagerie	7 838	7 249
Promotion	44 294	50 058
	93 164 $	91 566 $

6. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

	1991	1990
Mobilier et équipement de bureau	3 386 $	2 548 $
Matériel informatique	1 720	2 200
	5 106 $	4 748 $

7. PLACEMENTS TEMPORAIRES ET INTÉRÊTS COURUS

Les placements temporaires et intérêts courus sont comptabilisés au coût et leur valeur marchande est sensiblement égale à leur valeur comptable.

8. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux d'une durée variant d'un à deux ans pour la location d'équipement de bureau. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	5 243 $
1993	770
	6 013 $

9. CONTRIBUTIONS DES DONATEURS

La Société détient à la date de préparation des états financiers des engagements de contributions de donateurs au fonds d'assistance financière totalisant 246 390 $ (1990: 447 645 $). Ces montants sont encaissables sur une période de deux ans.

Les contributions de donateurs encaissées par la Société depuis le début de ses opérations jusqu'au 31 mars 1991 s'élèvent à 1 618 870 $.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

10. PROVISION POUR EXÉCUTIONS DE GARANTIES DE PRÊTS

	1991	1990
Provision pour paiements inévitables à la suite de réclamations des institutions financières	20 605 $	78 956 $
Provision pour exécutions de garanties probables	155 583	162 617
	176 188 $	241 573 $

11. ÉVENTUALITÉS

Au 31 mars 1991, les garanties de prêts consenties par le fonds d'assistance financière à des institutions financières non incluses dans la provision pour exécution de garanties de prêts s'élèvent à 472 863 $ (1990: 547 137 $).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations et du fonds d'assistance financière de la Société d'Investissement Jeunesse au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds des opérations et l'état de l'évolution du fonds d'assistance financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière des fonds de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats du fonds des opérations et l'évolution du fonds d'assistance financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 mai 1991

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
L.R.Q., c. S-14.01

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 août 1990

	1990	1989
REVENUS		
Locations de salles	758 791 $	694 633 $
Redevances et frais de services	394 070	391 598
Production et présentation de spectacles	632 320	590 420
Services auxiliaires (note 3)	811 301	766 451
Revenus financiers nets (note 4)	173 913	253 431
Autres	173 355	163 107
	2 943 750	2 859 640
DÉPENSES		
Services administratifs (note 5)	876 258	819 312
Services de soutien (note 6)	3 712 566	3 440 276
Communications	421 262	363 138
Production et présentation de spectacles	720 744	792 315
Services auxiliaires (note 7)	780 244	725 938
	6 511 074	6 140 979
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	3 567 324	3 281 339
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec excluant celles pour le service de la dette	3 571 300	3 505 600
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	3 976 $	224 261 $
À verser au gouvernement du Québec (note 10)		224 261 $
Viré à l'apport du gouvernement du Québec (note 13)	3 976 $	

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 août 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses de l'exercice	3 976 $	224 261 $
Élément sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des frais d'émission d'obligations reportés	8 321	8 321
	12 297	232 582
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	158 342	(761 329)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'expoitation	170 639	(528 747)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	740 282	797 765
Subvention du gouvernement du Québec au fonds de production	63 285	186 715
Liquidités provenant des activités de financement	803 567	984 480
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	(29 304 948)	(904 790)
Moins: Apport du gouvernement du Québec à l'acquisition de l'immeuble	28 463 852	
	(841 096)	(904 790)
REMISE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Solde de l'excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent	(224 261)	(467 115)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(91 151)	(916 172)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	1 276 956	2 193 128
LIQUIDITÉS À LA FIN	1 185 805 $	1 276 956 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à court terme.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

BILAN
au 31 août 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	938 305 $	526 956 $
Dépôts à court terme - au coût	247 500	750 000
Débiteurs	77 449	81 358
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	14 815	42 169
Stocks de fournitures	68 381	62 906
Immobilisations (note 8)	34 908 113	5 603 165
Frais d'émission d'obligations reportés	22 852	31 173
	36 277 415 $	7 097 727 $
PASSIF		
Dépôts - ventes de billets (note 9)	387 294 $	530 993 $
Fournisseurs et frais courus	889 627	500 031
Dû au gouvernement du Québec (note 10)		224 261
Subvention reportée		113 343
Fonds de production (note 11)	250 000	186 715
Dette à long terme (note 12)	6 282 666	5 542 384
	7 809 587	7 097 727
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Apport du gouvernement du Québec (note 13)	28 467 828	
	36 277 415 $	7 097 727 $

Pour le Conseil d'administration,

Louis Vézina
Claude Vadboncoeur

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 1990

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société du Grand Théâtre de Québec, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.01), a pour fonctions d'administrer le Grand Théâtre de Québec ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles.

En vertu de l'article 32 de cette loi, les sommes reçues par la Société doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde en est versé annuellement au Fonds consolidé du revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice compte tenu des conventions comptables énoncées ci-dessous.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au coût.

Immobilisations

Les réparations majeures et les coûts des immobilisations acquises dans le cadre d'un projet sont accumulés dans un compte "Projets d'immobilisations en cours" jusqu'à ce que les modalités du financement à long terme soient déterminées. Ces coûts comprennent le matériel, la main-d'oeuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs ainsi que les frais de financement temporaire. Les subventions du gouvernement du Québec pour frais de financement temporaire des projets d'immobilisations en cours sont déduites directement de ces coûts. Après que le projet ait été financé à long terme, ces coûts sont alors répartis aux diverses catégories d'immobilisations et celles-ci ne sont pas amorties.

Les autres immobilisations sont imputées aux opérations.

L'immeuble acquis du gouvernement du Québec est comptabilisé au coût augmenté de l'excédent de l'évaluation municipale à la date d'acquisition sur le coût d'acquisition. Cet immeuble n'est pas amorti.

Frais d'émission d'obligations reportés

L'escompte et les frais d'émission d'obligations de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée restante de l'emprunt.

Redevances sur les billets vendus

Les revenus provenant des redevances sur la vente de billets sont comptabilisés lors de l'encaissement.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisés lors du paiement.

3. REVENUS - SERVICES AUXILIAIRES

	1990	1989
Services scéniques	745 010 $	698 413 $
Ateliers	14 979	18 326
Concessions de bars	51 312	49 712
	811 301 $	766 451 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1990

4. REVENUS FINANCIERS NETS

	1990	1989
Intérêts sur la dette à long terme	(651 763) $	(550 097) $
Intérêts capitalisés aux projets d'immobilisations en cours	251 451	149 785
Subventions du gouvernement du Québec pour le service de la dette - intérêts sur obligations	400 312	400 312
Intérêts sur dépôts bancaires	183 312	262 925
Intérêts et frais bancaires	(1 078)	(1 173)
Amortissement des frais d'émission d'obligations reportés	(8 321)	(8 321)
	173 913 $	253 431 $

5. DÉPENSES - SERVICES ADMINISTRATIFS

	1990	1989
Traitements et avantages sociaux	542 539 $	521 301 $
Indemnités de départ	1 122	2 189
Honoraires professionnels	77 633	76 349
Déplacements et représentation	46 889	43 587
Communications	13 101	15 205
Papeterie et fournitures	21 258	23 875
Assurances incendie et responsabilité	19 869	20 202
Matériel et équipement	118 963	91 621
Autres frais	34 884	24 983
	876 258 $	819 312 $

6. DÉPENSES - SERVICES DE SOUTIEN

	1990	1989
Entretien, gardiennage et électricité	1 228 494 $	1 175 965 $
Exploitation des salles	634 579	576 521
Exploitation des guichets	596 161	542 882
Taxes municipales et scolaires	1 094 739	987 087
Réparations majeures	158 593	157 821
	3 712 566 $	3 440 276 $

7. DÉPENSES - SERVICES AUXILIAIRES

	1990	1989
Services scéniques	754 257 $	702 174 $
Ateliers	15 541	15 447
Concessions de bars	10 446	8 317
	780 244 $	725 938 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1990

8. IMMOBILISATIONS

	1990	1989
Immeuble	28 522 661 $	
Réparations majeures	1 408 434	1 408 434 $
Équipements techniques de scène	2 372 829	2 372 829
Ameublement et équipement de bureau	76 649	76 649
	32 380 573	3 857 912
Projets d'immobilisations en cours *	2 668 266	1 804 775
Subventions du gouvernement du Québec	(140 726)	(59 522)
	2 527 540	1 745 253
	34 908 113 $	5 603 165 $

* Projets de 4 087 000 $ autorisés par le gouvernement du Québec, dont 788 000 $ terminés au 31 mars 1990 et 3 299 000 $ devant se terminer au cours des trois prochains exercices.

Le 13 juin 1990, le gouvernement du Québec a cédé à la Société, pour une valeur nominale de 1 $, l'immeuble abritant le Grand Théâtre de Québec. Le montant de 28 522 661 $ comprend l'évaluation municipale à la date d'acquisition au montant de 28 350 510 $ plus les autres frais reliés à l'acquisition totalisant 172 151 $.

Selon l'acte notarié de cession du 13 juin 1990, la Société, par condition expresse, s'est engagée à louer gratuitement au ministère des Affaires culturelles, dans cet immeuble, les espaces nécessaires aux activités du Conservatoire de musique de Québec.

9. DÉPÔTS - VENTES DE BILLETS

La Société conserve les liquidités nécessaires pour rembourser ces dépôts.

10. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1990	1989
Solde au début	224 261 $	467 115 $
Règlement par compensation avec la subvention de fonctionnement de l'exercice	(224 261)	(467 115)
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses de l'exercice à verser au gouvernement du Québec *		224 261
Solde à la fin		224 261 $

* Selon l'article 32 de la loi constitutive de la Société cité dans la note 1.

11. FONDS DE PRODUCTION

	1990	1989
Solde au début	186 715 $	
Subvention reçue au cours de l'exercice	63 285	186 715 $
Solde à la fin	250 000 $	186 715 $

La Société a été autorisée par le gouvernement du Québec, le 29 mars 1989, à constituer un fonds de production pour assurer la réalisation de sa mission telle que décrite à l'article 20 de sa loi constitutive.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1990

12. DETTE À LONG TERME

	1990	1989
Obligations série «1»		
10%, échéant le 27 mars 1991	1 825 000 $	1 825 000 $
10,25%, échéant le 27 mars 1996	2 125 000	2 125 000
Emprunts bancaires *	2 050 400	1 474 000
Fournisseurs et frais courus *	282 266	118 384
	6 282 666 $	5 542 384 $

* Les emprunts bancaires, les sommes dues aux fournisseurs et les frais courus qui se rapportent aux projets d'immobilisations en cours sont considérés comme dette à long terme vu que leur remboursement se fera à même un financement à long terme.

Le gouvernement du Québec verse des subventions pour pourvoir au paiement du service de la dette obligataire.

13. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

		1990
Excédent de l'évaluation municipale à la date d'acquisition de l'immeuble sur son coût d'acquisition de 1 $		28 350 509 $
Frais reliés à l'acquisition de l'immeuble:		
Subvention encaissée en 1986-1987 aux fins d'acquitter le droit de mutation	113 343	
Virement de l'excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses de l'exercice à l'apport du gouvernement *	3 976	117 319
		28 467 828 $
Frais reliés à l'acquisition de l'immeuble		172 151 $
Subvention encaissée en 1986-1987 aux fins d'acquitter le droit de mutation	113 343	
Virement de l'excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses de l'exercice à l'apport du gouvernement	3 976	117 319
Solde **		54 832 $

* L'excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses de l'exercice a été viré à l'apport du gouvernement du Québec pour tenir compte de l'article 32 de la loi constitutive de la Société cité dans la note 1.

** Tout solde de 54 832 $ de frais reliés à l'acquisition de l'immeuble sera récupéré à même les excédents de la subvention et des revenus sur les dépenses des exercices futurs et viré à l'apport du gouvernement.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 août 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 26 octobre 1990

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES DES EMPLOYÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations pour le service courant:		
Employés	63 801 $	57 871 $
Employeur	89 879	82 778
	153 680	140 649
Cotisations additionnelles d'employés	1 740	37 396
	155 420	178 045
Intérêts sur dépôts	248 805	223 932
	404 225	401 977
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations de cessation de service	123 801	120 443
Frais de gestion	5 517	5 194
	129 318	125 637
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	274 907	276 340
ACTIF NET DISPONIBLE AU DÉBUT	2 293 635	2 017 295
ACTIF NET DISPONIBLE À LA FIN	2 568 542 $	2 293 635 $

ACTIF NET DISPONIBLE
au 31 décembre 1989

	1989	1988
Dépôts dans les fonds généraux d'une compagnie mutuelle d'assurance et intérêts accumulés	2 538 826 $	2 283 452 $
Cotisations à recevoir	29 716	10 183
ACTIF NET DISPONIBLE	2 568 542 $	2 293 635 $

Pour le Conseil d'administration,

Louis Vézina
Claude Vadboncoeur

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES DES EMPLOYÉS

NOTE COMPLÉMENTAIRE
31 décembre 1989

Description du régime

Le régime supplémentaire de rentes des employés de la Société du Grand Théâtre de Québec est un régime contributif à cotisations déterminées et il est constitué par les cotisations des employés et de l'employeur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible du régime supplémentaire de rentes des employés de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 décembre 1989 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net disponible de ce régime au 31 décembre 1989 ainsi que son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 février 1990

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
L.R.Q., c. S-14.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS		
Locations d'espaces - événements	2 798 597 $	2 310 788 $
Redevances (note 3)	2 141 820	2 046 579
Services auxiliaires (note 4)	2 151 438	1 932 078
	7 091 855	6 289 445
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration (note 5)	14 346 015	14 231 350
Frais d'événements (note 6)	2 505 449	1 879 649
Frais financiers - net (note 7)	9 683 040	10 082 000
	26 534 504	26 192 999
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	19 442 649	19 903 554
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 8)	20 684 122	20 356 577
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 241 473	453 023
DÉFICIT AU DÉBUT	(189 547)	(642 570)
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	1 051 926 $	(189 547)$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses	1 241 473 $	453 023 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des frais reportés	491 309	431 747
Dévaluation de l'équipement destiné à la vente	–	374 054
Perte sur aliénations d'immobilisations	7 765	163 310
	1 740 547	1 422 134
Revenus reportés	975 000	–
Variation des autres éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(528 322)	61 157
Liquidités provenant des activités d'exploitation	2 187 225	1 483 291
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	42 187 662	12 000 000
Remboursement de la dette à long terme	(42 000 000)	(12 000 000)
Apport du gouvernement du Québec	891 111	792 423
Contribution du bailleur pour les améliorations locatives	420 000	–
Subvention spéciale du gouvernement du Québec pour le paiement d'une réclamation relative à la construction de la bâtisse	–	381 000
	1 498 773	1 173 423
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 118 506)	(1 229 679)
Produit d'aliénations d'immobilisations	3 100	44 975
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(1 115 406)	(1 184 704)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	2 570 592	1 472 010
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	6 226 462	4 754 452
LIQUIDITÉS À LA FIN	8 797 054 $	6 226 462 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse ainsi que les dépôts à terme.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	273 406 $	326 462 $
Dépôts à terme - au coût	8 523 648	5 900 000
Débiteurs et intérêts courus	1 158 267	456 586
Frais payés d'avance	276 434	362 202
	10 231 755	7 045 250
Immobilisations (note 9)	86 324 173	85 443 927
Frais reportés, au coût amorti	4 196 883	4 688 192
	100 752 811 $	97 177 369 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	4 029 707 $	3 871 889 $
Dépôts des clients	971 320	1 041 547
	5 001 027	4 913 436
Contribution aux immobilisations reportée (note 10)	192 605	–
Revenus reportés (note 10)	975 000	–
Dette à long terme (note 11)	86 687 662	86 500 000
	92 856 294	91 413 436
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Apport du gouvernement du Québec (note 12)	6 844 591	5 953 480
Excédent (déficit)	1 051 926	(189 547)
	7 896 517	5 763 933
	100 752 811 $	97 177 369 $

ENGAGEMENTS (note 14)

ÉVENTUALITÉ (note 15)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Lucette L. St-Amant
Bruno M. Fragasso

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets:

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
- d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles ne sont pas amorties.

Les subventions et les contributions reçues à l'égard des immobilisations sont comptabilisées en diminution de leur coût.

L'équipement destiné à la vente est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Coût de la couverture à l'égard d'emprunt à long terme contracté en devises étrangères

Le coût d'un contrat de change à terme, à taux fixes prédéterminés, fixant les montants en devises canadiennes lors du remboursement du capital et des intérêts d'un emprunt à long terme en devises étrangères est inscrit comme frais reportés.

L'amortissement de ces frais reportés est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'emprunt et est comptabilisé à la date de paiement des intérêts.

Le coût d'un contrat de change, à taux variables, fixant les montants en devises canadiennes lors du remboursement du capital et des intérêts d'un emprunt à long terme en devises étrangères sera comptabilisé comme intérêts sur la dette à long terme à la date de ces remboursements.

Revenus reportés

Les paiements incitatifs versés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, seront amortis selon la méthode d'amortissement proportionnelle à l'ordre numérique inversée des années sur la durée du bail. L'amortissement sera imputé en diminution de la dépense de loyer.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention annuelle du gouvernement du Québec selon la répartition suivante:

- **Apport du gouvernement du Québec à l'avoir de la Société**
  - . Contribution aux acquisitions d'immobilisations
  - . Contribution au remboursement de la dette à long terme
- **Subvention de fonctionnement**
  - . Contribution pour combler l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice

3. REDEVANCES

	1991	1990
Billets vendus	215 205 $	132 934 $
Services alimentaires	1 492 912	1 529 494
Services électriques	189 425	182 339
Services audio-visuels	223 434	193 626
Autres	20 844	8 186
	2 141 820 $	2 046 579 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

4. SERVICES AUXILIAIRES

	1991	1990
Stationnement	756 637 $	694 412 $
Aménagement	517 761	384 886
Audio-visuel	339 540	443 590
Vestiaire	150 837	105 447
Médiatique	21 764	25 635
Kiosque de souvenirs	170 869	101 871
Autres	194 030	176 237
	2 151 438 $	1 932 078 $

5. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	1991	1990
Taxes	4 591 395 $	4 464 458 $
Assurances et permis	91 910	109 503
Électricité et chauffage	980 159	839 868
Gardiennage	445 598	414 745
Entretien et réparations	2 387 376	2 823 237
Loyer	36 185	17 246
Publicité et promotion	1 114 448	802 267
Traitements et avantages sociaux	3 878 378	3 474 030
Services professionnels et administratifs	421 104	417 920
Frais de déplacement	73 161	55 881
Téléphone et messagerie	125 623	115 499
Papeterie et impression	106 421	117 373
Perte sur aliénations d'immobilisations	7 765	163 310
Perte sur dévaluation de l'équipement destiné à la vente	–	374 054
Mauvaises créances	29 249	–
Autres frais	57 243	41 959
	14 346 015 $	14 231 350 $

6. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	1991	1990
Traitements - personnel à l'événement	967 119 $	750 117 $
Créations de pages	13 162	10 338
Services alimentaires	14 976	9 703
Aménagement	1 226 689	819 898
Services audio-visuels	62 264	124 001
Impression de billets	5 732	1 881
Sécurité	23 321	5 194
Kiosque de souvenirs	168 551	104 402
Autres frais	23 635	54 115
	2 505 449 $	1 879 649 $

7. FRAIS FINANCIERS - NET

	1991	1990
Intérêts sur la dette à long terme	10 279 832 $	10 244 302 $
Amortissement des frais reportés relatif à un contrat de change	491 309	431 747
Autres intérêts et frais bancaires	21 365	8 132
	10 792 506	10 684 181
Intérêts sur solde bancaire et dépôts à terme	1 109 466	602 181
	9 683 040 $	10 082 000 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

8. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
Subvention de fonctionnement	20 684 122 $	20 356 577 $
Subvention spéciale pour le paiement d'une réclamation, relative à la construction de la bâtisse, déduite du coût des immobilisations	–	381 000
Apport du gouvernement du Québec à l'avoir de la Société:		
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	891 111	792 423
	21 575 233 $	21 530 000 $

9. IMMOBILISATIONS

	1991	1990
Terrains	2 985 051 $	2 985 051 $
Bâtisse	99 801 508	99 269 407
Mobilier et équipement	9 081 766	8 724 907
Équipement destiné à la vente	39 286	48 000
Améliorations locatives	227 395	–
	112 135 006	111 027 365
À déduire:		
Subvention du gouvernement du Canada	24 000 000	24 000 000
Subvention du gouvernement du Québec	881 000	881 000
Subvention du gouvernement du Canada sous forme de transferts à titre gratuit de mobilier et équipement	464 600	464 600
Subvention d'Hydro-Québec	237 838	237 838
Contribution du bailleur pour les améliorations locatives (note 10)	227 395	–
	25 810 833	25 583 438
	86 324 173 $	85 443 927 $

10. AVANTAGES INCITATIFS REPORTÉS SUITE À LA SIGNATURE D'UN BAIL

Conformément aux clauses d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, la Société a reçu du bailleur un montant de 1 395 000 $ comme avantages incitatifs à la signature du bail. Ces avantages incitatifs comprennent un montant de 554 735 $, au titre de contribution aux améliorations locatives à apporter aux espaces loués.

Le coût total prévu des améliorations locatives à effectuer est de 420 000 $. Ce coût comprend des travaux réalisés au 31 mars 1991 pour un montant de 227 395 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

10. AVANTAGES INCITATIFS REPORTÉS SUITE À LA SIGNATURE D'UN BAIL (suite)

Par conséquent, l'avantage incitatif relatif aux améliorations locatives est comptabilisé au 31 mars 1991 comme suit:

Contribution en déduction des coûts des immobilisations	227 395 $
Contribution reportée à virer aux immobilisations lorsque les travaux seront effectués	192 605
	420 000
Revenus de paiements incitatifs reportés correspondant à l'excédent de la contribution sur les coûts encourus	134 735
	554 735 $

Les revenus reportés relatifs à ces avantages incitatifs au 31 décembre 1991 se composent comme suit:

Partie non utilisée pour les améliorations locatives	134 735 $
Solde du paiement global de 1 395 000 $ après déduction du montant prévu des améliorations locatives de 554 735 $	840 265
	975 000 $

11. DETTE À LONG TERME

	1991	1990
Emprunt bancaire		
Acceptation bancaire 10,07%, remboursable le 15 novembre 1991	2 900 000 $	12 000 000 $
Billet à payer		
The Industrial Bank of Japan Limited, 20 000 000 $ US, 13 % l'an (taux effectif de 13,35 % compte tenu des frais reportés), non rachetable par anticipation et échéant le 27 septembre 1996. Le capital et les intérêts sont couverts par un contrat de change à taux fixes prédéterminés	32 500 000	32 500 000
The Deutsche Bank AG 50 000 000 DM, 10,50% l'an, non rachetable par anticipation et échéant le 14 mars 1996. Le capital et les intérêts sont couverts par des contrats de change à taux variables	39 287 662	-
	71 787 662	32 500 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

11. DETTE À LONG TERME (suite)

	1991	1990
Obligations		
Série "C", 13,20 % l'an, non rachetables par anticipation et échéant le 16 novembre 1994	12 000 000	12 000 000
Série "D", à taux d'intérêt variable	–	30 000 000
	12 000 000	42 000 000
	86 687 662 $	86 500 000 $

Le capital et les intérêts de la dette à long terme sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, ces dettes seront refinancées à long terme.

12. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	6 722 718 $	5 831 607 $
Mobilier transféré à titre gratuit	121 873	121 873
	6 844 591 $	5 953 480 $

13. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 166 617 $ (130 072 $ en 1990). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

14. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par un bail à long terme échéant en 2007 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte deux options de renouvellement de cinq ans.

Les paiements minimums futurs estimatifs diminués de l'amortissement des revenus reportés (paiements incitatifs) s'établissent comme suit:

1992	151 907 $
1993	159 076
1994	173 414
1995	180 584
1996	187 753
1997 et subséquemment	3 511 441
	4 364 175 $

15. ÉVENTUALITÉ

Une réclamation non-judiciaire relative à la construction de la bâtisse, au montant de 23 M $, a été soumise contre la Société devant un tribunal arbitral dont la sentence est non-exécutoire. Selon l'opinion de la Société et celle de ses conseillers juridiques, il est difficile d'évaluer le dénouement de cette réclamation; en conséquence, aucune provision pour perte éventuelle n'est comptabilisée.

Les paiements pouvant résulter de cette éventualité seront imputés au coût de la bâtisse dans l'exercice alors en cours.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 7 juin 1991

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
L.Q., 1990 c. 42

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
		(note 12)
REVENUS (note 3)	4 351 470 $	4 743 828 $
DÉPENSES D'OPÉRATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS (note 4)		
Administration générale	769 290	917 733
Immeubles	573 525	521 764
Zone portuaire	241 807	257 373
Véhicules et équipements	149 102	130 276
Hygiène du milieu	93 628	102 964
Réseau d'eau industrielle	617 108	515 691
Réseau de transport	223 978	219 894
	2 668 438	2 665 695
Amortissement des immobilisations	2 502 504	2 504 546
	5 170 942	5 170 241
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS D'OPÉRATION	819 472	426 413
Intérêt sur dette à long terme	5 537 847	6 072 148
Participation nette aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour (note 5)	48 491	1 580 131
	5 586 338	7 652 279
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	6 405 810	8 078 692
Contribution du gouvernement du Québec (note 6)	5 288 733	6 052 543
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 117 077 $	2 026 149 $

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
		(note 12)
DÉFICIT AU DÉBUT	(222 677)$	(3 232 111)$
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 117 077)	(2 026 149)
Apport du gouvernement du Québec pour le remboursement de la dette à long terme	5 000 000	5 000 000
Acquisitions d'immobilisations assumées par le gouvernement du Québec	13 028	35 583
AVOIR (DÉFICIT) À LA FIN	3 673 274 $	(222 677)$

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 117 077)$	(2 026 149)$
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	2 502 504	2 504 546
Perte (Gain) sur aliénations d'immobilisations	29 068	(126 169)
Gain sur ventes de lots	(72 549)	(219 854)
	1 341 946	132 374
Encaissements sur ventes de lots et soldes de prix de vente	697 309	876 837
Acquisitions de lots à vendre	(501 399)	(355 817)
Variation d'autres éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(382 980)	(529 827)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	1 154 876	123 567
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versements sur dette à long terme	(5 500 000)	(3 500 000)
Subvention du gouvernement du Québec pour le remboursement de la dette à long terme	5 000 000	5 000 000
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités de financement	(500 000)	1 500 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(796 969)	(1 979 761)
Contribution du gouvernement du Québec aux acquisitions d'immobilisations	13 028	35 583
Produit d'aliénations d'immobilisations	8 319	640 000
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(775 622)	(1 304 178)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(120 746)	319 389
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	691 029	371 640
LIQUIDITÉS À LA FIN	570 283 $	691 029 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et le dépôt à terme.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
		(note 12)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	570 283 $	191 029 $
Dépôt à terme - au coût		500 000
Débiteurs	731 194	478 521
Dû par le gouvernement du Québec	353 183	
Soldes de prix de vente de lots (note 7)	4 923 788	621 058
Frais payés d'avance	145 357	455 148
	6 723 805	2 245 756
SOLDES DE PRIX DE VENTE DE LOTS (note 7)		4 923 788
LOTS À VENDRE	4 327 456	3 829 759
IMMOBILISATIONS (note 8)	42 978 126	44 721 048
	54 029 387 $	55 720 351 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs	274 405 $	
Intérêts courus sur la dette à long terme	1 147 089	1 159 764 $
Dû au gouvernement du Québec		228 633
Estimations progressives et retenues sur contrats	178 136	288 026
Revenus reportés	226 855	266 605
Dépôts sur vente de lots	29 628	
	1 856 113	1 943 028
DETTE À LONG TERME (note 9)	48 500 000	54 000 000
	50 356 113	55 943 028
AVOIR (DÉFICIT)	3 673 274	(222 677)
	54 029 387 $	55 720 351 $

ENGAGEMENTS (note 10)

ÉVENTUALITÉS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Nicole D. Gélinas
Maurice Guillemette

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1991

---

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, corporation au sens du Code civil, a été constituée le 25 octobre 1990 par une loi spéciale (1990, chapitre 42). Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour.

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a remplacé la Société du parc industriel du centre du Québec le 25 octobre 1990 et en a acquis les droits et en a assumé les obligations.

Les présents états financiers comprennent les opérations de la Société du parc industriel du centre du Québec du 1er avril 1990 au 24 octobre 1990 et celles de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour du 25 octobre 1990 au 31 mars 1991.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Lots à vendre

Les lots à vendre sont présentés au coût moyen. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts applicables à ces lots sont imputés aux opérations.

La vente d'un lot est comptabilisée à la date d'exécution de l'acte notarié s'y rapportant.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins les subventions du gouvernement du Québec s'y rapportant. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants:

Bâtisses, aire d'entreposage et stationnement	2 1/2 %	à	5 %
Installations portuaires	2 1/2 %	à	12 1/2 %
Véhicules			20 %
Équipement	6 2/3 %	et	10 %
Aqueduc et égout	3 1/3 %	à	100 %
Usine et réseau d'eau industrielle	2 1/2 %	et	5 %
Routes et rues	4 %	et	5 %
Réseau ferroviaire			2 1/2 %
Gazoduc			3 1/3 %
Mobilier et équipement de bureau	10 %	et	20 %

Dépenses non présentées dans l'état des revenus et dépenses

Le coût des avantages sociaux incluant la contribution de l'employeur aux régimes de retraite gouvernementaux ainsi que le coût de certains services de soutien sont assumés par divers ministères et organismes du gouvernement et ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991

---

3. REVENUS

	1991	1990
Vente de lots:		
Vente de lots	76 251 $	223 236 $
Coût des lots vendus	3 702	3 382
	72 549	219 854
Autres revenus:		
Revenus portuaires	1 909 874	1 655 309
Location d'immeubles	758 824	788 260
Service d'eau industrielle	483 540	476 333
Vente d'eau potable	280 346	211 860
Réseau de transport	2 873	5 746
Vente de servitudes	7 300	341 600
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	177 518	165 905
Intérêts sur soldes de prix de vente de lots	537 580	631 694
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	116 037	94 925
(Perte) gain sur aliénations d'immobilisations	(29 068)	126 169
Divers	34 097	26 173
	4 278 921	4 523 974
	4 351 470 $	4 743 828 $

4. DÉPENSES D'OPÉRATION PAR CATÉGORIE

	1991	1990
Traitements	849 190$	827 417$
Services professionnels, administratifs et autres	57 938	50 555
Déplacement et communications	45 032	56 691
Publicité et promotion	45 712	169 467
Taxes foncières	322 987	289 053
Entretien et réparations	503 194	479 822
Gardiennage	119 490	94 766
Fournitures et approvisionnements	724 895	697 725
Autres	-	199
	2 668 438 $	2 665 695 $

5. PARTICIPATION NETTE AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA VILLE DE BÉCANCOUR

	1991	1990
Participation aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour	95 741 $	1 627 381 $
Moins:		
Subvention du ministère des Affaires municipales relative à cette participation	(47 250)	(47 250)
	48 491 $	1 580 131 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991

---

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
Subvention de fonctionnement	1 955 091 $	- $
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec:		
Traitements	472 863	827 417
Intérêts sur dette à long terme	2 182 086	3 676 100
Autres	678 693	1 549 026
	3 333 642	6 052 543
	5 288 733 $	6 052 543 $

7. SOLDES DE PRIX DE VENTE DE LOTS

	1991	1990
Garanti par hypothèque de premier rang à 10,2 %, remboursable par versements semi-annuels de 558 666 $, capital et intérêts, échéant le 1er février 1997 (remboursé en entier en mai 1991)	4 923 788 $	5 494 846 $
Autre	-	50 000
	4 923 788	5 544 846
Portion échéant en deçà d'un an	4 923 788	621 058
	- $	4 923 788 $

8. IMMOBILISATIONS

	1991			1990
	Coût*	Amortissement accumulé	Net	Net
Immeubles:				
Terrains	14 368 $	- $	14 368 $	14 368 $
Bâtisses, aires d'entreposage et stationnement	3 451 936	1 191 281	2 260 655	2 329 455
Zone portuaire:				
Installations portuaires	37 385 825	12 254 456	25 131 369	26 332 952
Équipement et véhicules	495 996	218 928	277 068	302 661
Hygiène du milieu:				
Aqueduc et égoût	5 273 922	2 884 111	2 389 811	2 266 905
Réseau d'eau industrielle:				
Usine et réseau	11 416 718	2 961 978	8 454 740	8 785 066
Réseau de transport:				
Routes et rues	7 790 580	4 442 853	3 347 727	3 541 279
Réseau ferroviaire	575 568	123 195	452 373	466 763
Gazoduc	674 843	67 485	607 358	629 853
Mobilier et équipement de bureau	137 832	95 175	42 657	51 746
	67 217 588 $	24 239 462 $	42 978 126 $	44 721 048 $

* Coût moins subventions du gouvernement du Québec s'y rapportant.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 MARS 1991

9. DETTE À LONG TERME

	1991	1990
Billets à terme, The Industrial Bank of Japan Ltd., The Yasuka Fire and Marine Insurance Co. Ltd., The Nissan Fire and Marine Insurance Co. Ltd., The Toyo Fire and Marine Insurance Co. Ltd., garantis par le gouvernement du Québec, 9,57 %, échéant en 1993	35 000 000 $	35 000 000 $
Acceptation bancaire, 11,01 % (1990: 13,60 %)	13 500 000	19 000 000
	48 500 000 $	54 000 000 $

10. ENGAGEMENTS

Service de la dette de la Ville de Bécancour

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le Gouvernement le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'aqueduc et d'égout desservant une partie de la Ville de Bécancour et le parc industriel.

La Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à deux règlements d'emprunts de la Ville de Bécancour, réduit des subventions versées par le ministère des Affaires municipales relativement à ces règlements et de certains autres revenus.

Évolution de l'exercice des emprunts sur obligations relatifs à cet engagement:

Émissions originales	Au 31 mars 1990	Versements de l'exercice			Au 31 mars 1991
		Montant	Intérêts	Capital	
672 000 $	582 000 $	64 815 $	54 815 $	10 000 $	572 000 $
450 000	220 900	30 926	30 926	-	220 900
1 122 000 $	802 900 $	95 741 $	85 741 $	10 000 $	792 900 $

Contrats relatifs à l'aménagement et aux installations du parc industriel

Au 31 mars 1991, les engagements contractuels de la Société envers des fournisseurs pour des études et des travaux d'infrastructure en cours s'élevaient à 152 481 $.

11. ÉVENTUALITÉS

a. En février 1987, suite à une action intentée par un entrepreneur contre une compagnie chargée de l'aménagement portuaire, cette dernière a été autorisée, par la cour, à appeler en garantie la Société pour un montant de 846 890 $.

b. Une action en justice totalisant environ 113 000 $ a été intentée contre la Société.

Selon l'opinion de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de ces éventualités. En conséquence, aucune provision pour perte éventuelle découlant de ces poursuites n'est comptabilisée. Les montants pouvant résulter du dénouement des éventualités seront capitalisés aux immobilisations à la date du règlement.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1990 provenant des états financiers de la Société du parc industriel du centre du Québec ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1991.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'avoir et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Comme l'indique la note 1, cette Société a remplacé le 25 octobre 1990 la Société du parc industriel du centre du Québec. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 10 juin 1991

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD
L.Q., 1988, c. 32

RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS		
Subvention - Gouvernement du Québec	100 000 $	100 000 $
Intérêts	17 666	13 025
Profit à la vente d'immobilisations		500
	117 666	113 525
DÉPENSES		
Frais généraux et d'administration	90 069	106 616
Frais de publicité et d'impression	2 018	3 300
	92 087	109 916
	25 579	3 609
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS - Projet Pointe-de-la-Martinière	17 312	14 992
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS) POUR L'EXERCICE	8 267 $	(11 383)$

DÉFICIT
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 847 358 $	1 835 975 $
Excédent des dépenses sur les revenus (revenus sur les dépenses) pour l'exercice	(8 267)	11 383
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 839 091 $	1 847 358 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus) pour l'exercice	8 267 $	(11 383)$
Amortissement des immobilisations n'affectant pas les liquidités	6 274	9 313
	14 541	(2 070)
Diminution (augmentation) nette des soldes de fonds de roulement hors caisse liés à l'exploitation		
Avances		92 196
Comptes débiteurs	(495)	9
Comptes créditeurs et dettes courues	9 370	1 702
	8 875	93 907
Liquidités provenant des activités d'exploitation	23 416	91 837
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Nouvelles immobilisations		(976)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS NETTES	23 416	90 861
LIQUIDITÉS NETTES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	116 456	25 595
LIQUIDITÉS NETTES À LA FIN DE L'EXERCICE	139 872 $	116 456 $
Les liquidités nettes s'établissent comme suit:		
Encaisse	39 872 $	41 456 $
Dépôts à terme	100 000	75 000
	139 872 $	116 456 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	39 872 $	41 456 $
Dépôts à terme	100 000	75 000
Comptes débiteurs	984	489
	140 856	116 945
IMMOBILISATIONS (note 3)	2 770 750	2 777 024
	2 911 606 $	2 893 969 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et dettes courues	11 697 $	2 327 $
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé		
1 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 $ chacune		
Émis et entièrement payé		
1 000 actions	1 000	1 000
SURPLUS D'APPORT	4 738 000	4 738 000
DÉFICIT	(1 839 091)	(1 847 358)
	2 899 909	2 891 642
	2 911 606 $	2 893 969 $

Passif éventuel (note 4)

Au nom du Conseil,

Denis Grenier
Ross Gaudreault

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPENSES
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	26 623 $	25 570 $
Loyer	6 490	6 220
Assurances	2 875	3 023
Télécommunications et frais de poste	4 137	7 095
Traitement des données	2 120	1 746
Frais de bureau	1 409	2 983
Location et entretien d'équipement	998	1 894
Frais de déplacement et de représentation	3 730	4 972
Plan d'aménagement	15 750	
Honoraires de consultation	15 510	37 225
Honoraires de vérification	3 875	4 100
Honoraires juridiques		2 196
Frais bancaires	278	279
Amortissement		
Mobilier et équipement de bureau	5 396	8 302
Équipement informatique	878	1 011
	90 069 $	106 616 $

RÉSULTATS - PROJET POINTE-DE-LA-MARTINIÈRE
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS		
Location de bâtiments et remboursement de taxes	8 035 $	9 744 $
DÉPENSES		
Taxes	22 540	20 753
Entretien	1 789	3 008
Assurances	1 018	975
	25 347	24 736
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	17 312 $	14 992 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

---

1. Statut et nature des activités

En vertu du projet de loi 27 de l'Assemblée nationale, sanctionné le 17 juin 1988, le nom de la Société a été modifié pour celui de Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud et les objets de la Société sont dorénavant les suivants:

- favoriser, dans le territoire de la ville de Lauzon, le développement d'un parc industriel et portuaire destiné aux projets industriels d'envergure;
- gérer le parc industriel et portuaire; et
- acquérir, vendre ou échanger des terrains dans le territoire de la ville de Lauzon.

2. Conventions comptables

Immobilisations

Le prix coûtant des terrains situés à Pointe-de-la-Martinière comprend le coût d'acquisition et tous les frais s'y rapportant, tels que les frais de notaires, d'arpentage, d'urbanisme et autres.

L'amortissement du mobilier, de l'équipement de bureau ainsi que de l'équipement informatique est calculé selon la méthode du solde dégressif.

Surplus d'apport

Toutes les sommes reçues depuis le 1er février 1982 des gouvernements fédéral et provincial en vertu de l'entente auxiliaire Canada - Québec pour l'acquisition et le développement de terrains industriels à Pointe-de-la-Martinière et pour la participation financière de la Société à des projets industriels sont inscrites au surplus d'apport.

3. Immobilisations

		1991			1990
	Taux d'amortissement	Prix coûtant	Amortissement accumulé	Montant net	Montant net
Terrains					
Pointe-de-la-Martinière		2 758 678 $		2 758 678 $	2 758 678 $
Mobilier et équipement de bureau	35%	67 428	57 406 $	10 022	15 418
Équipement informatique	30%	5 956	3 906	2 050	2 928
		2 832 062 $	61 312 $	2 770 750 $	2 777 024 $

L'amortissement de l'exercice s'élève à 6 274 $ (9 313 $ en 1990).

4. Passif éventuel

Des réclamations en dommages s'élevant à 117 000 $ ont été déposées contre la Société par un groupe de personnes qui avaient reçu un avis d'expropriation. À cause du jugement rendu dans l'affaire Irving, la Société a enregistré une ordonnance de désistement. À la date des états financiers, il est impossible de déterminer avec précision le montant que la Société pourrait être amenée à payer et, par conséquent, aucune provision n'a été inscrite aux états financiers de la Société.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires

Nous avons vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud au 31 mars 1991 et les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Laliberté Lanctôt,
Comptables agréés

Québec, Canada
Le 9 mai 1991

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE
L.Q., 1975, c.48

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
REVENUS		
Péage	1 222 145 $	1 242 681 $
Intérêts sur dépôts bancaires	47 561	33 865
Autres	5 281	5 080
	1 274 987	1 281 626
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration		
Desserte	380 819	387 721
Contrat de gérance	53 500	51 000
Taxes municipales et scolaires	330 939	338 889
Assurances	46 046	45 769
Entretien, réparations et électricité	205 586	141 473
Traitements, bénéfices marginaux et jetons de présence des membres du Conseil d'administration	14 940	16 010
Honoraires professionnels	11 154	8 500
Frais de déplacement	17 371	18 896
Frais de bureau	31 740	33 055
Amortissement du complexe du port ferroviaire	67 062	59 883
Perte sur aliénation d'équipement	1 967	-
	1 161 124	1 101 196
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	113 863	180 430
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 649 931	1 469 501
EXCÉDENT À LA FIN	1 763 794 $	1 649 931 $

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE

BILAN
au 31 décembre 1990

	1990	1989
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	182 115 $	461 440 $
Débiteurs	110 235	81 564
Frais payés d'avance	23 858	15 036
	316 208	558 040
Complexe du port ferroviaire (note 3)	1 508 907	1 137 778
	1 825 115 $	1 695 818 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	61 321 $	45 887 $
EXCÉDENT	1 763 794	1 649 931
	1 825 115 $	1 695 818 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Jacques Asselin
Jean-Guy Rousseau

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990

---

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive, corporation sans but lucratif constituée par une loi spéciale (Lois du Québec, 1975, chapitre 48) et régie par la troisième partie de la Loi sur les compagnies, a pour objet d'exploiter le complexe du port ferroviaire situé à Baie-Comeau.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Complexe du port ferroviaire

Les frais capitalisés au complexe du port ferroviaire comprenant principalement un quai et des installations connexes, moins les contributions, sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 5 %.

3. COMPLEXE DU PORT FERROVIAIRE

	1990	1989
Frais capitalisés - au coût moins contributions s'y rapportant	2 336 011 $	1 899 994 $
Amortissement accumulé	827 104	762 216
	1 508 907 $	1 137 778 $
Évolution de l'exercice		
Frais capitalisés - au coût	445 692 $	16 186 $
Alinénation d'équipement - au coût	19 386 $	- $
Produit d'aliénation d'équipement	5 535 $	- $
Contributions pour le complexe ferroviaire au 31 décembre:		
Gouvernement du Québec	3 831 772 $	3 831 772 $
Gouvernement du Canada	2 000 000	2 000 000
Ville de Baie-Comeau	1 000 000	1 000 000
Canadien National	1 000 000	1 000 000
	7 831 772 $	7 831 772 $

Le complexe du port ferroviaire est érigé sur des terrains loués du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et de la Compagnie de papier Québec et Ontario Limitée. Le coût annuel de location de ces terrains s'élève à 378 $.

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive au 31 décembre 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 21 février 1991

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-17

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1990	1989
VENTES	**510 723**	**554 632**
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	56 353	70 568
Déduire		
Amortissement des immobilisations	23 670	21 610
Amortissement des autres éléments d'actif	7 301	7 203
Amortissement d'achalandage	900	900
Amortissement du gain sur change reporté	(4 774)	(7 515)
Intérêts et frais sur la dette à long terme	6 174	17 748
Intérêts et frais sur la dette à court terme	5 131	3 281
Radiation d'autres éléments d'actif	7 593	
Radiation d'autres placements	580	
	46 575	43 227
Ajouter		
Revenus de placements	18 217	27 584
Quote-part dans les résultats de sociétés satellites	(88 107)	(5 767)
	(69 890)	21 817
	(60 112)	49 158
Perte prévisible sur les contrats en cours (note 6)		(257 506)
Participations minoritaires	(822)	(822)
PERTE SUR ACTIVITÉS MAINTENUES	(60 934)	(209 170)
ACTIVITÉS ABANDONNÉES		
Perte sur activités abandonnées (note 2)	(3 232)	(21 187)
Quote-part du bénéfice sur activités abandonnées d'une société satellite	10 377	2 916
PERTE NETTE	(53 789)	(227 441)

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	199 404	451 845
Perte nette	(53 789)	(227 441)
	145 615	224 404
Dividendes		25 000
SOLDE À LA FIN	145 615	199 404

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités générées sur activités maintenues (note 9)	29 185	88 654
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation et des retenues sur contrats	62 366	23 843
Variation de la provision pour garantie et des revenus reportés	(265)	9 763
	91 286	122 260
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouvelle dette à long terme	17 015	18 465
Versements sur la dette à long terme	(21 109)	(20 869)
Variation des avances à long terme sur contrats		(20 865)
Dividendes payés		(25 000)
	(4 094)	(48 269)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements à long terme, net	2 976	(13 116)
Autres éléments d'actif	(5 472)	(9 136)
Acquisitions d'immobilisations, net	(165 363)	(81 935)
	(167 859)	(104 187)
VARIATION DES LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS MAINTENUES	(80 667)	(30 196)
LIQUIDITÉS UTILISÉES SUR ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(17 016)	(37 462)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	145 348	213 006
LIQUIDITÉS À LA FIN	47 665	145 348

Les liquidités sont constituées de l'encaisse et des placements temporaires, moins les emprunts bancaires.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements temporaires	90 730	194 106
Débiteurs	114 706	108 626
Contrats en cours, déduction faite de la facturation progressive		2 730
Stocks	58 722	44 792
Frais payés d'avance	4 682	4 351
Tranche à moins d'un an des placements à long terme	2 800	5 355
Actif net sur activités abandonnées (note 2)	14 324	540
	285 964	360 500
PLACEMENTS À LONG TERME (note 3)	322 540	409 564
IMMOBILISATIONS (note 4)	536 217	395 618
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, moins amortissement de 31 152 000 $ (23 851 000 $ en 1989)	18 484	27 906
	1 163 205	1 193 588
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 5)	43 065	48 758
Créditeurs et dettes courues	123 951	97 982
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	24 695	21 087
Facturation progressive, nette des coûts de contrats en cours	54 008	
Provision pour garantie et revenus reportés	3 467	
Provision pour perte prévisible sur les contrats en cours (note 6)	59 040	
	308 226	167 827
GAIN SUR CHANGE REPORTÉ	11 253	16 386
PROVISION POUR GARANTIE ET REVENUS REPORTÉS	24 718	28 450
PROVISION POUR PERTE PRÉVISIBLE SUR LES CONTRATS EN COURS (note 6)	155 787	257 506
DETTE À LONG TERME (note 7)	152 151	159 494
PARTICIPATIONS MINORITAIRES	22 432	21 610
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	347 500	347 500
Écarts de conversion	(4 477)	(4 589)
Bénéfices non répartis	145 615	199 404
	488 638	542 315
	1 163 205	1 193 588

Pour le Conseil,

John D.Thompson
Georges-A. Pouliot

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

---

1. Principales conventions comptables

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales comptabilisés selon la méthode de consolidation intégrale et les comptes des sociétés en nom collectif et en commandite selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Les résultats des filiales, sociétés en nom collectif et sociétés en commandite, sont compris dans les états consolidés à compter des dates d'acquisition des participations et jusqu'à leur vente, le cas échéant.

b) Comptabilisation des revenus sur contrats de conception et fabrication

La société comptabilise ses revenus du secteur naval, de génie maritime et industriel selon la méthode de l'avancement des travaux et ceux du secteur hydro-électrique lors de l'achèvement des unités produites. Les provisions relatives aux garanties sont comptabilisées au moment où les revenus sont inscrits. La Société pourvoit à toute perte prévisible, s'il y a lieu.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

d) Contrats en cours

Les contrats en cours comprennent les coûts de main-d'oeuvre directe, de matériaux et de frais généraux y afférents, majorés des gains estimatifs.

e) Placements à long terme

Les placements dans Domtar Inc. et Ligma Corporation, des sociétés satellites, sont présentés à la valeur de consolidation. Les autres placements à long terme sont présentés au coût.

f) Achalandage de consolidation

L'achalandage est amorti selon la méthode d'amortissement linéaire sur une période de quarante ans.

g) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, moins toutes subventions s'y rapportant. Elles incluent également les intérêts imputés pendant la construction de certaines usines. L'amortissement est principalement pourvu selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation.

h) Frais de démarrage

Les frais de démarrage comprennent l'excédent des frais d'exploitation encourus pendant la période de mise en exploitation d'une usine d'aluminium sur les frais équivalents en régime normal d'opération, de même que les frais financiers engagés pendant cette période. Ces frais sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode d'amortissement linéaire et proportionnellement au nombre de cuves mises en marche.

i) Impôts sur le revenu

Les bénéfices de la société et de ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les autres sociétés pourvoient aux impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôt.

j) Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires résultant d'opérations conclues en devises étrangères ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les ventes, les achats et les dépenses en capital sont convertis au cours de l'exercice au taux de change au moment de la transaction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables (suite)

j) Conversion des devises étrangères (suite)

Les gains et les pertes de change rattachés à la conversion de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie restante des titres d'emprunt.

Le poste écarts de conversion paraissant à l'avoir de l'actionnaire, comprend principalement le gain ou la perte de change résultant de la conversion des investissements dans des sociétés étrangères.

k) Régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées afférents aux services courants sont portés aux résultats de l'exercice. Les coûts des services passés ainsi que les surplus ou déficit actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés couvert par ces régimes.

2. Activités abandonnées

Au cours de l'exercice, la direction a décidé d'abandonner les activités de la société Alcools de commerce Enrg., qui exploitait une entreprise manufacturière d'alcool éthylique. En 1989, la direction a décidé d'abandonner les activités de la société MIL Vickers Inc. qui concevait et fabriquait des produits industriels. L'actif net comprend les éléments suivants évalués à leur valeur de réalisation.

	1990	1989
Actif net sur activités abandonnées		
Actif à court terme excluant les immobilisations aux fins de revente	21 504	24 724
Immobilisations aux fins de revente	878	5 832
Passif à court terme	(8 058)	(30 016)
	14 324	540
Bénéfice (perte) sur activités abandonnées		
MIL Vickers Inc.	664	(21 628)
Alcools de commerce Enrg.	(3 896)	441
	(3 232)	(21 187)

Les ventes provenant des activités abandonnées s'élèvent à 8 741 000 $ en 1990 (25 589 000 $ en 1989).

3. Placements à long terme

Domtar Inc., valeur du marché 234 146 000 $ (312 195 000 $ en 1989)	259 357	352 898
Ligma Corporation	15 096	7 577
Autres		
Débentures subordonnées, 6%, remboursables jusqu'en 1997	17 500	20 000
Billets subordonnés, à un taux maximal de 8 1/2% jusqu'en mars 1993 et au taux préférentiel par la suite, remboursables en 1998	20 000	20 000
Billet, 8%, remboursable jusqu'en 1997	2 950	2 500
Autres placements	10 437	11 944
	325 340	414 919
Tranche à moins d'un an	2 800	5 355
	322 540	409 564

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

3. Placements à long terme (suite)

La société détient 27,59% (27,69% en 1989) des actions donnant droit de vote de Domtar Inc. La valeur de consolidation du placement inclut un montant d'achalandage non amorti de 44 741 000 $ (45 986 000 $ en 1989).

La Société détient 45% des actions donnant droit de vote de Ligma Corporation. La valeur de consolidation du placement inclut un montant d'achalandage non amorti de 3 752 000 $ (3 848 000 $ en 1989).

Les montants d'achalandage proviennent de l'excédent du coût des actions sur la valeur comptable des éléments d'actif net des sociétés satellites à leur date d'acquisition et sont amortis selon la méthode d'amortissement linéaire sur une période de quarante ans.

4. Immobilisations

	1990	1989
Terrains	7 583	7 344
Bâtiments et équipement	582 649	459 630
Construction en cours	104 623	67 010
	694 855	533 984
Amortissement cumulé	158 638	138 366
	536 217	395 618

Au cours de l'exercice, la Société a capitalisé 9 610 000 $ d'intérêts (néant en 1989).

5. Garanties des emprunts bancaires

Un emprunt bancaire à court terme d'une filiale au montant de 15 021 000 $ (37 389 000 $ en 1989) et les lettres de garantie bancaire de la filiale au montant de 13 721 000 $ (2 719 000 $ en 1989), sont garantis par un transport général des stocks et dettes de livres ainsi que certains dépôts à terme de la filiale de même que par des obligations émises en vertu d'actes de fiducie créant des charges fixes et flottantes sur tous les autres biens de la filiale non grevés de façon spécifique.

L'emprunt bancaire à court terme d'une société en commandite au montant de 6 260 000 $ (718 000 $ en 1989) est garanti par un nantissement d'obligations hypothécaires et par des charges fixes ou flottantes sur tous les éléments d'actif de la société en commandite.

6. Provision pour perte prévisible sur les contrats en cours

Une filiale de la société a comptabilisé en 1989 comme provision et perte de l'exercice 257 506 000 $ représentant l'excédent du coût total prévisible de construction de navires sur leur prix de vente. La provision a été établie à la fin de l'année 1989 avec l'aide de rapports d'experts en génie maritime. Les travaux de construction de navires doivent se terminer en 1995.

L'évolution de la provision pour l'exercice se résume comme suit:

Solde au 31 décembre 1989	257 506
Moins: montants ayant servi à compenser des coûts en 1990	42 679
	214 827
Moins: portion présentée dans le passif à court terme	59 040
Solde au 31 décembre 1990	155 787

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

7. Dette à long terme

	1990	1989
Filiales et sociétés affiliées		
Emprunts bancaires, au taux préférentiel plus 1/8 de 1% ou au taux LIBOR majoré de 1/2 de 1%, remboursables en versements semi-annuels	129 664	146 635
Emprunt bancaire, au taux préférentiel plus 1/8 de 1%, garanti par un nantissement d'obligations hypothécaires et par des charges fixes ou flottantes sur tous les éléments d'actif d'une société en commandite, convertible au cours des trois prochaines années en un prêt à terme de huit ans	13 464	
Dû au gouvernement fédéral, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 1 000 000 $ à compter de 1991	10 000	10 000
Emprunt, au taux préférentiel plus 1/8 de 1%, garanti par des obligations émises aux termes d'actes de fiducie comportant des charges fixes ou flottantes sur tous les biens d'une filiale non grevés de façon spécifique, remboursable jusqu'en 1997	6 295	7 200
Obligation relative à l'amélioration du fonds de pension d'une filiale, 7%, remboursable jusqu'en 1994	4 344	5 381
Dû à une société satellite, sans intérêt ni modalité de remboursement	5 000	5 000
Obligations, 11 1/8%, garanties par un acte de fiducie de premier rang comportant des charges spécifiques ou flottantes sur tous les biens d'une filiale non grevés de façon spécifique, remboursables jusqu'en 1991	1 488	2 920
Autres	6 591	3 445
	176 846	180 581
Tranche à moins d'un an	24 695	21 087
	152 151	159 494

La dette à long terme de la société comprend 111 750 000 $ (126 650 000 $ en 1989) en devises des États-Unis.

En vertu de conventions d'échange de paiements d'intérêts, une filiale a établi un taux fixe sur une portion de ses emprunts totalisant 20 000 000 $US, à un taux d'intérêt effectif de 10,35% sur une période moyenne restante de 1,3 ans.

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont de:

	$Can	$US
1991	5 245 000	16 763 000
1992	4 092 000	18 625 000
1993	3 234 000	20 487 000
1994	5 550 000	22 350 000
1995	2 195 000	22 350 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1990
(en milliers de dollars)

8. Capital-actions

Les actions de la société sont détenues par la province de Québec.

	1990	1989
Autorisé, valeur nominale de 10 $		
41 500 000 actions ordinaires		
Émis et payé		
34 750 000 actions ordinaires	347 500	347 500

9. Liquidités générées sur activités maintenues

	1990	1989
Perte sur activités maintenues	(60 934)	(209 170)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	23 670	21 610
Amortissement des autres éléments d'actif	7 301	7 203
Amortissement de l'achalandage	900	900
Amortissement du gain sur change reporté	(4 774)	(7 515)
Radiation d'autres éléments d'actif	7 593	
Radiation d'autres placements	580	
Gain sur réalisation d'immobilisations	(124)	(477)
Quote-part dans les résultats de sociétés satellites	88 107	5 767
Dividendes d'une société satellite	7 505	12 008
Participations minoritaires	822	822
Provision relative aux immobilisations	1 218	
Provision pour perte prévisible sur les contrats en cours	(42 679)	257 506
	29 185	88 654

10. Engagements

a) Société générale d'aluminerie Inc.

En date du 31 décembre 1990, le solde des engagements à venir pour les propriétaires de l'aluminerie de Bécancour dans le cadre de la construction d'une troisième série de cuves d'électrolyse à leur usine à Bécancour était 21 000 000 $. La quote-part de cet engagement pour la société s'élève à 5 240 000 $.

b) Pétromont, société en commandite

Pétromont, société en commandite, affiliée à Éthylec Inc., a reçu au cours des exercices financiers de 1983 et de 1984 une aide financière totalisant 50 000 000 $ des gouvernements du Canada et du Québec pour la compenser de pertes subies au cours de ces exercices. Cette aide financière comporte des clauses de remboursement éventuel de capital et d'intérêt à compter de l'exercice se terminant le 31 décembre 1993, établies en fonction de la rentabilité de la société sans toutefois pouvoir excéder 10 000 000 $ au cours d'un exercice financier donné. Aucune provision n'a été comptabilisée quant au remboursement éventuel de cette aide financière.

Au cours des exercices financiers antérieurs, Pétromont, société en commandite, a reçu une aide financière du gouvernement du Québec en guise de compensation pour certaines pertes d'exploitation et afin de pourvoir au financement de certains investissements. L'entente relative à cette aide prévoyait le remboursement d'une somme de 5 100 000 $ en 1990. En vertu d'une entente supplémentaire intervenue le 1er avril 1990, le remboursement de ce capital et d'intérêts calculés au taux préférentiel à compter du 1er janvier 1990 est reporté au 1er janvier 1994. La quote part de cette dette pour la société est de 2 909 000 $, incluant 359 000 $ d'intérêts. Cette somme a été inscrite aux résultats de l'exercice et inclue dans la dette à long terme.

La société et les commanditaires de Pétromont, société en commandite, se sont engagés à compléter des projets d'immobilisations de 177 000 000 $ d'ici le 31 décembre 1992. Au 31 décembre 1990, le solde des engagements à venir sur ces projets était de 66 000 000 $. La quote-part de cet engagement pour la société est de 33 000 000 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1989 (suite)
(en milliers de dollars)

10. Engagements (suite)

c) 2645-6608 Québec Inc.

Les propriétaires du projet de l'aluminerie Alouette ont signé le 1er septembre 1989 une entente prévoyant la construction, à Sept-Îles, d'une aluminerie au coût estimatif de 1 325 000 000 $. Au 31 décembre 1990, le solde des engagements à venir était de 1 064 000 000 $. La quote-part de cet engagement pour la société s'élève à 212 800 000 $.

d) Donohue St-Félicien Inc.

Aux termes d'une convention intervenue en juin 1977, la société s'est engagée à prêter les fonds requis par Donohue St-Félicien Inc. pour le paiement des intérêts et du capital des obligations première hypothèque, valeur nominale de 100 000 000 $ US et 35 000 000 $, émises par celle-ci, si ces fonds n'étaient pas autrement disponibles. Au 31 décembre 1990, le solde de ces obligations était de 43 750 000 $ US et de 15 312 000 $ et l'emprunteur prévoit avoir les fonds nécessaires pour pourvoir au versement annuel du capital et des intérêts en juillet 1991.

Cet engagement de la société est garanti par la province de Québec.

e) Baux

Les principaux baux en vertu desquels la société et ses filiales sont présentement engagées totalisent pour les cinq prochaines années 16 902 000 $.

11. Régimes de retraite

Selon les dernières évaluations actuarielles, la valeur actuarielle des prestations constituées, la valeur de l'actif des caisses de retraite et les surplus actuariels des divers régimes des filiales de la société s'établissaient comme suit:

	1990	1989
Valeur actuarielle des prestations constituées	55 416	45 521
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite	56 294	49 937
Surplus actuariels	878	4 416

12. Passif éventuel relié au secteur naval

Au cours de l'exercice, Le Groupe MIL Inc. a été poursuivie pour un montant de 1 700 000 000 $ plus les intérêts relativement à des contrats de conception et fabrication de navires. Le Groupe MIL Inc. conteste cette poursuite et a produit une réclamation pour un montant à déterminer.

En 1989, Le Groupe MIL Inc. a produit une réclamation de 20 000 000 $ contre une société pour bris de contrat relatif à la construction de navires. Cette société a produit une contre-réclamation de 109 000 000 $ qui est contestée par le Groupe MIL Inc.

Certains contrats de construction navale ont été déclarés en défaut. Le Groupe MIL Inc. nie l'être et poursuit la négociation de solutions de rechange avec les clients.

Selon la direction, les résultats de ces réclamations sont indéterminables. Tous profits ou pertes pouvant en découler seront comptabilisés aux résultats lorsqu'ils seront connus.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1990.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société générale de financement du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1990 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Samson Bélair
Deloitte & Touche
Comptables agréés

Le 15 février 1991

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES
L.R.Q., c. 3-17.01

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Programmes d'aide:		
Film (note 3)	11 241 505 $	13 003 246 $
Services extérieurs (note 4)	844 636	817 402
Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises (note 5)	734 100	1 426 318
Frais d'administration - SOGIC (note 6)	4 221 400	3 848 541
Fonds du patrimoine immobilier: (note 7)		
Frais d'exploitation	1 262 091	903 222
Frais d'administration	445 063	203 244
Frais financiers	11 288	-
	18 760 083	20 201 973
REVENUS		
Intérêts sur placements à court terme et sur prêts	2 472 767	2 899 096
Retours sur investissements en vertu des programmes d'aide-film	546 464	597 350
Visas et divers	197 250	301 971
Honoraires de garanties bancaires	58 491	10 239
Intérêts capitalisés aux immobilisations du Fonds du patrimoine immobilier	547	6 006
Fonds du patrimoine immobilier: (note 7)		
Loyer	680 050	552 796
Intérêts sur placements à court terme	15 407	9 391
Gain sur aliénation de participations au capital-actions d'entreprises	-	49 748
	3 970 976	4 426 597
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	14 789 107	15 775 376
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 8)	14 623 075	15 382 017
PERTE AVANT ÉLÉMENT EXTRAORDINAIRE	(166 032)	(393 359)
ÉLÉMENT EXTRAORDINAIRE (note 9)	632 850	-
REVENU NET (PERTE NETTE)	466 818	(393 359)
DÉFICIT AU DÉBUT	3 197 889	2 804 530
DÉFICIT À LA FIN	2 731 071 $	3 197 889 $

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation (note 16)	(590 229)$	182 081 $
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissements effectués:		
Prêts	(7 003 897)	(11 216 897)
Réparations majeures - patrimoine immobilier	(903 523)	(145 100)
Immeuble destiné à la revente acquis en règlement du remboursement d'un prêt	(300 000)	–
Acquisitions d'immobilisations	(267 009)	(63 241)
Participations au capital-actions d'entreprises	–	(50 900)
Prêts convertis en participations au capital-actions d'entreprises	–	50 900
Participation au capital-actions d'entreprises convertie en prêts	–	60 000
	(8 474 429)	(11 365 238)
Investissements réalisés:		
Remboursements de prêts	8 433 171	10 720 511
Produit d'aliénation d'immobilisation	5 200	–
Aliénation de participations au capital-actions d'entreprises	–	109 748
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(36 058)	(534 979)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(626 287)	(352 898)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	7 855 692	8 208 590
LIQUIDITÉS À LA FIN	7 229 405 $	7 855 692 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués de l'emprunt bancaire.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Prêts (note 10)	11 391 998 $	13 734 129 $
Participations au capital-actions d'entreprises (note 11)	450 905	474 925
	11 842 903	14 209 054
Encaisse	407 257	1 155 692
Dépôts à terme - au coût	7 600 000	6 700 000
Encaisse - dépôts en fidéicommis	113 496	101 833
Débiteurs	870 804	200 711
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir (note 12)	1 545 897	854 056
Intérêts courus sur dépôts à terme	51 696	52 241
Immeuble destiné à la revente - au coût	300 000	-
Frais payés d'avance	160 308	164 537
Immobilisations (note 13)	1 455 639	352 750
	24 348 000 $	23 790 874 $
PASSIF		
Emprunt bancaire	777 852 $	- $
Dépôts en fidéicommis	113 496	101 833
Créditeurs et frais courus	1 182 847	902 086
Montants à verser en vertu des programmes d'aide-film (note 14)	3 877 756	5 322 189
Subventions reportées (note 8)	704 431	239 966
	6 656 382	6 566 074
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 15)	19 500 000	19 500 000
Surplus d'apport	922 689	922 689
Déficit	(2 731 071)	(3 197 889)
	17 691 618	17 224 800
	24 348 000 $	23 790 874 $

FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER (note 7)

ENGAGEMENTS ET GARANTIES (note 17)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 19)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Charles Denis
Pierre Goyette

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société générale des industries culturelles (SOGIC) est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-17.01). La Société a pour objets de favoriser la création et le développement des entreprises oeuvrant dans les domaines du livre, du cinéma, des services de communication, du disque, du vidéodisque et de la vidéocassette, des arts d'interprétation, des métiers d'art, du patrimoine immobilier, et de contribuer à accroître la qualité, l'authenticité et la compétitivité des produits de ces entreprises, et d'en assurer la diffusion.

La Société exerce en outre les fonctions et pouvoirs en matière de cinéma qui lui sont conférés par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1 et modifications). Elle exerce aussi, en vertu d'un décret du gouvernement, les fonctions et pouvoirs du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique en matière de promotion des exportations des biens et services relatifs au secteur des industries culturelles.

La Société peut également, avec l'autorisation du Gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer ou exploiter des immeubles.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers cumulent les comptes de la Société et ceux du Fonds du patrimoine immobilier.

Participations au capital-actions d'entreprises

L'aide financière accordée par la Société sous forme d'acquisition d'actions est présentée au bilan à la rubrique "Participations au capital-actions d'entreprises". Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer l'aide ainsi accordée à une entreprise, la perte anticipée est, tout comme dans le cas de l'aide accordée sous forme de prêts, inscrite à la provision pour pertes et imputée aux dépenses.

Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises

La provision pour pertes sur prêts est établie en évaluant pour chaque prêt présentant des difficultés majeures de perception, la perte anticipée et, pour les autres, en appliquant un taux estimatif selon la durée du retard de paiement afin de couvrir les pertes éventuelles.

Pour les participations au capital-actions d'entreprises, la provision est établie par évaluation de chacune d'elles.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût des réparations majeures comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Les réparations majeures découlant du plan triennal de restauration et de rénovation des immeubles du fonds du patrimoine immobilier sont amorties selon les mêmes modalités que celles du remboursement du principal des emprunts à long terme contractés à leur égard. Considérant le mode de financement des travaux par le Gouvernement, cet amortissement est imputé directement au solde du fonds du patrimoine immobilier.

Les autres réparations majeures sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon divers taux en fonction de leur durée de vie utile. Les autres immobilisations sont amorties selon les méthodes et taux suivants:

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	linéaire	10 %
Équipement	linéaire	20 %
Matériel informatique	dégressif	33 1/3 %
Matériel roulant	dégressif	30 %
Améliorations locatives	linéaire	durée du bail
Les oeuvres d'art ne sont pas amorties		

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subventions reportées

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide-film et pour tout autre projet sont reportées et virées aux opérations en fonction des dépenses y afférentes.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et du déficit. Toutefois, la Société contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif de certains employés qui ne participent pas au RREGOP.

Programmes d'aide-film

L'aide financière accordée sous forme de subventions et d'investissements est comptabilisée aux dépenses à la date de son acceptation formelle par le postulant à l'exception de celle attribuée au titre de prime à la qualité, de prime au succès et d'aide automatique aux entreprises de production qui est comptabilisée à la date où elle est attribuée par la Société.

Lorsque les conditions de l'aide accordée ne sont pas respectées, le redressement de la dépense s'y rapportant est comptabilisé comme annulation de projets dans l'exercice au cours duquel les faits sont déterminés et connus.

Revenus

Les retours sur les investissements en vertu des programmes d'aide de même que les revenus de visas sont inscrits aux revenus au moment de leur encaissement. Les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. PROGRAMMES D'AIDE-FILM

	1991	1990
Production	6 200 258 $	7 246 208 $
Diffusion	1 614 188	1 953 985
Développement	1 245 121	1 330 226
Promotion et projets spéciaux	1 466 789	1 379 285
Primes à la qualité, primes au succès, prime à la capitalisation et aide automatique aux entreprises de production	379 998	359 108
Relève télévision	97 990	532 103
Relève cinéma	937 545	727 931
	11 941 889 *	13 528 846 *
Annulations de projets et recouvrement de sommes de programmes d'aide d'exercices antérieurs	(700 384)	(525 600)
	11 241 505 $	13 003 246 $

* L'aide accordée par la Société au cours de l'exercice l'a été sous forme de:

Subventions	4 170 820 $	4 246 445 $
Investissements	7 771 069	9 282 401
	11 941 889 $	13 528 846 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

4. PROGRAMME D'AIDE-SERVICES EXTÉRIEURS

	1991	1990
Prospection	21 913 $	20 730 $
Exposition	68 135	80 744
Promotion	7 735	10 000
Voyages d'acheteurs étrangers	135 712	170 742
Accueil de cinéastes étrangers	103 947	174 860
Expositions - Stands collectifs	507 194	335 326
Portefolio	–	25 000
	844 636 $	817 402 $

5. PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS ET SUR PARTICIPATIONS AU CAPITAL-ACTIONS D'ENTREPRISES

	1991	1990
Solde au début	7 197 167 $	6 090 447 $
Radiations de l'exercice	1 164 922	319 598
	6 032 245	5 770 849
Provision de l'exercice	734 100	1 426 318
Solde à la fin	6 766 345 $	7 197 167 $

La provision pour pertes se subdivise comme suit:

Prêts	3 453 885 $	3 908 707 $
Participations au capital-actions d'entreprises	3 312 460	3 288 460
	6 766 345 $	7 197 167 $

6. FRAIS D'ADMINISTRATION - SOGIC

	1991	1990
Traitements et avantages sociaux	2 852 731 $	2 549 764 $
Honoraires professionnels	281 006	239 084
Voyage, représentation et congrès	199 170	154 636
Loyer	290 825	284 681
Taxes et assurances	60 220	60 192
Entretien et réparations	36 078	35 938
Papeterie et frais de bureau	141 771	124 048
Publicité et promotion	84 654	137 862
Publications	138 671	122 832
Frais de communication	71 789	68 839
Amortissement des immobilisations	54 309	43 540
Amortissement des frais de mise en oeuvre	–	17 605
Autres frais	10 176	9 520
	4 221 400 $	3 848 541 $

7. FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Le 27 décembre 1990, les 47 immeubles acquis pour une valeur nominale de 1$ du ministère des Transports ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation préparé par la firme Chevalier, Dubé et Fortin Inc., évaluateurs agréés. La juste valeur marchande de ces immeubles a été établie à 1 $.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

7. FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER (suite)

La Société est autorisée à restaurer et rénover pour un montant de 9 M $ les immeubles formant le patrimoine immobilier, tout en respectant les limites de dépenses imposées par le plan triennal d'immobilisations du ministère des Affaires culturelles. À cet égard, la Société est autorisée à contracter, jusqu'au 30 septembre 1994, des emprunts temporaires auprès d'institutions financières.

Le 27 mars 1991, la Société a été également autorisée à effectuer des travaux de construction et d'aménagement relatifs à la mise en valeur globale du site de l'Île-des-Moulins, pour un montant de 1 M$ tel que prévu au nouveau plan d'accélération des investissements publics 1991-1992.

FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
DÉPENSES		
Frais d'exploitation*	1 262 091 $	903 222 $
Frais d'administration**	445 063	203 244
Frais financiers		
Intérêts sur emprunt bancaire	11 288	–
Intérêts payés à SOGIC	64 262	10 767
	75 550	10 767
Intérêts capitalisés aux réparations majeures	547	6 006
	75 003	4 761
REVENUS		
Loyers	680 050	552 796
Intérêts sur placements à court terme	15 407	9 391
	695 457	562 187
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 086 700	549 040
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 8)	1 150 000	500 000
REVENU (PERTE) AVANT ÉLÉMENT EXTRAORDINAIRE	63 300	(49 040)
ÉLÉMENT EXTRAORDINAIRE (note 9)	632 850	–
REVENU NET (PERTE NETTE)	696 150	(49 040)
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS AU DÉBUT	(49 040)	–
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS À LA FIN	647 110 $	(49 040)$

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

7. FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER (suite)

* Composés comme suit:

	1991	1990
Honoraires professionnels	50 168 $	5 881 $
Taxes	350 522	189 484
Assurances	69 004	30 310
Électricité et chauffage	233 984	192 617
Entretien et réparations	401 791	346 570
Gardiennage	73 681	63 582
Déneigement	69 729	58 642
Publicité et promotion	4 914	7 282
Frais de déplacement	8 298	8 854
	1 262 091 $	903 222 $

** Composés comme suit:

	1991	1990
Traitements et avantages sociaux	354 481 $	151 723 $
Honoraires professionnels	18 822	2 125
Voyage, représentation et congrès	32 751	24 084
Taxes et assurances	397	219
Entretien et réparation	640	1 946
Papeterie et frais de bureau	13 069	12 948
Frais de communication	10 374	7 231
Mauvaises créances	7 835	558
Amortissement des immobilisations	5 574	1 114
Autres frais	1 120	1 296
	445 063 $	203 244 $

FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
Encaisse	– $	133 356 $
Débiteurs	802 024	94 499
Subvention de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	1 150 000	–
Frais payés d'avance	138 466	88 785
Immobilisations	1 178 270	173 143
	3 268 760 $	489 783 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	174 990 $	– $
Emprunt bancaire	777 852	–
Créditeurs et frais courus	426 390	120 798
Avance de SOGIC	1 242 418	418 025
	2 621 650	538 823
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS	647 110	(49 040)
	3 268 760 $	489 783 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

7. FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER (suite)

* Composées comme suit:

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Réparations majeures	84 141 $	– $	84 141 $	– $
Mobilier de bureau	19 627	2 233	17 394	16 787
Équipement	2 401	657	1 744	1 850
Matériel informatique	20 536	2 242	18 294	491
Améliorations locatives	9 400	1 556	7 844	8 914
Oeuvres d'art	229	–	229	–
Réparations majeures en cours	1 048 624	–	1 048 624	145 101
	1 184 958 $	6 688 $	1 178 270 $	173 143 $

8. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
Programmes d'aide-film	10 261 243 $	9 223 100 $
Fonctionnement et programmes d'aide-services extérieurs	3 280 400	3 154 900
Fonds du patrimoine immobilier:		
Fonctionnement	1 150 000	500 000
	14 691 643	12 878 000
Virement de subventions reportées:		
Programmes d'aide-film	239 966	1 889 927
	14 931 609	14 767 927
Programmes d'aide-film:		
Subvention à recevoir	395 897	854 056
Subventions reportées	(704 431)	(239 966)
	14 623 075 $	15 382 017 $

9. ÉLÉMENT EXTRAORDINAIRE

La Société a été indemnisée au cours de l'exercice d'un montant de 1 021 730 $ par son assureur suite à un incendie ayant causé des dommages à trois immeubles du Fonds du patrimoine immobilier. Au 31 mars 1991, le montant de 674 098 $ à recevoir sur cette indemnité est inclus dans les débiteurs. Suite à cet incendie, des travaux d'entretien et de réparations ainsi que pour assurer la sécurité des lieux, au montant de 388 880 $, ont été effectués. En conséquence, le revenu extraordinaire relié à cet incendie est de 632 850 $.

Ce montant doit servir à financer une partie du coût des réparations majeures à ces immeubles, évaluées à 2,1 M$, dont des travaux pour un montant de 52 139 $ ont été effectués à cette fin au 31 mars 1991.

10. PRÊTS

	1991			1990
	Prêts	Intérêts courus et échus	Total	Total
Solde au 31 mars	14 437 056 $	408 827 $	14 845 883 $	17 642 836 $
Provision pour pertes (note 5)	3 358 418	95 467	3 453 885	3 908 707
	11 078 638 $	313 360 $	11 391 998 $	13 734 129 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

11. PARTICIPATIONS AU CAPITAL-ACTIONS D'ENTREPRISES

	1991	1990
Actions ordinaires, au coût	3 763 365 $	3 763 385 $
Provision pour pertes (note 5)	3 312 460	3 288 460
	450 905 $	474 925 $

12. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À RECEVOIR

Les subventions à recevoir se détaillent comme suit:

	1991	1990
Fonctionnement du Fonds du patrimoine immobilier*	1 150 000 $	– $
Engagements pour les programmes d'aide-film**	395 897	854 056
	1 545 897 $	854 056 $

* Subvention tenant lieu de loyer pour équilibrer le Fonds du patrimoine immobilier.

** En vertu d'une convention avec la ministre des Affaires culturelles, la Société peut, au cours d'un exercice financier, prendre des engagements pour les programmes d'aide-film de l'exercice subséquent jusqu'à concurrence d'une somme de 2,5 M $.

13. IMMOBILISATIONS

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Réparations majeures	84 141 $	– $	84 141 $	– $
Mobilier de bureau	171 818	84 555	87 263	83 483
Équipement	46 293	21 361	24 932	17 839
Matériel informatique	234 414	89 900	144 514	46 165
Matériel roulant	18 215	455	17 760	8 599
Améliorations locatives	140 282	102 442	37 840	41 227
Oeuvres d'art	10 565	–	10 565	10 336
Réparations majeures en cours	1 048 624	–	1 048 624	145 101
	1 754 352 $	298 713 $	1 455 639 $	352 750 $

14. MONTANTS À VERSER EN VERTU DES PROGRAMMES D'AIDE-FILM

Des montants totalisant 924 303 $ (796 077 $ en 1990), inclus dans les montants à verser en vertu des programmes d'aide de 3 877 756 $ (5 322 189 $ en 1990), ont été attribués au cours des trois derniers exercices pour des nouveaux projets au titre de prime à la qualité, de prime au succès, prime à la capitalisation et d'aide automatique aux entreprises de production.

Il existe une probabilité que les nouveaux projets soumis dans les délais ne devant pas dépasser trois ans par les postulants, ne soient pas acceptés par la Société. En l'occurrence d'un refus, ce montant pourrait faire l'objet de redressements dans l'exercice alors en cours.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

15. CAPITAL-ACTIONS

	1991	1990
Autorisé:		
200 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
195 000 actions	19 500 000 $	19 500 000 $

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. En vertu de la loi constitutive de la Société, le ministre des Finances est autorisé à payer à la Société, selon les conditions déterminées par le gouvernement, sur le Fonds consolidé du revenu, le solde des actions non émises.

16. LIQUIDITÉS (UTILISÉES POUR LES) PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	1991	1990
Perte avant élément extraordinaire	(166 032)$	(393 359)$
Élément extraordinaire (note 9)	632 850	–
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capitalactions d'entreprises	734 100	1 426 318
Gain (perte) sur aliénation de participations au capital-actions d'entreprises	–	(49 748)
Perte sur aliénation d'immobilisations	2 560	–
Amortissement des immobilisations	59 083	44 654
Amortissement des frais de mise en oeuvre	–	17 605
	1 263 361	1 045 470
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(1 853 590)	(863 389)
	(590 229)$	182 081 $

17. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Engagements

- Le solde des engagements pour prêts et participations non encore déboursés au 31 mars 1991 s'élève à 6 M $ (6 M $ en 1990).

- La Société s'est engagée en vertu de baux échéant respectivement le 31 août 1998 et le 30 novembre 1992 pour ses locaux administratifs. Ce dernier comporte une option de renouvellement pour la période du 1er décembre 1992 au 31 août 1998.

  La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1991 concernant ces locaux administratifs s'élèvent à 290 825 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	291 135 $
1993	294 604
1994	304 265
1995	346 775
1996	346 775
1997 et subséquemment	838 040
	2 421 594 $

Garanties

Au 31 mars 1991, la responsabilité de la Société concernant les garanties bancaires accordées à des emprunteurs s'élève à 6,1 M $ (1,1 M $ en 1990).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

18. TRANSACTIONS DE L'EXERCICE AVEC LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
Subventions du gouvernement du Québec	14 623 075 $	15 382 017 $
Traitements et avantages sociaux	101 393	77 963
Publications	5 427	5 073
Frais de communication	80 936	72 778

19. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 11 mai 1991, la Société a été autorisée par décret à consentir à la compagnie Disque Americ Inc., un financement sous forme d'acquisition d'actions du capital-actions de l'entreprise pour un montant de 750 000 $. Ce financement a été réalisé le 16 mai 1991.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1990 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1991.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société générale des industries culturelles au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 14 juin 1991

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-17.1

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
PRODUITS		
Location (note 11)	466 650	412 553
Services de construction	3 851	16 895
Quote-part de la participation dans les résultats de la société satellite	3 788	2 598
(Perte) gain sur cession d'immobilisations	(151)	4 460
Autres	1 854	1 496
	475 992	438 002
CHARGES		
Frais d'exploitation des immeubles:		
En location	164 145	149 437
En propriété	105 491	92 191
Coût des services de construction	3 831	16 629
Frais financiers - net (note 12)	73 601	61 029
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	48 126	45 822
Frais généraux et administratifs	28 060	28 566
Amortissements	27 731	23 232
	450 985	416 906
BÉNÉFICE NET	25 007	21 096

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT	16 803	10 707
Bénéfice net	25 007	21 096
	41 810	31 803
Ristourne versée au gouvernement du Québec (note 13)	13 449	15 000
SOLDE À LA FIN	28 361	16 803

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	25 007	21 096
Éléments n'entraînant pas de décaissement:		
Amortissement des immobilisations	27 418	22 563
Amortissement des frais reportés	591	967
Quote-part de la participation dans les résultats de la société satellite	(3 788)	(2 598)
(Perte) gain sur cession d'immobilisations	151	(4 460)
Liquidités générées par les opérations	49 379	37 568
Évolution nette des soldes d'autres éléments d'actif et de passif *	11 470	(4 109)
Liquidités générées par les activités d'exploitation	60 849	33 459
RISTOURNE VERSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	(13 449)	(15 000)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	150 212	201 196
Encaissement sur investissement dans un contrat de location-financement	101	90
Remboursement d'emprunts bancaires	(68 747)	(82 418)
Versements sur dette à long terme	(45 849)	(7 457)
Remboursement au gouvernement du Québec		(62 985)
Liquidités générées par les activités de financement	35 717	48 426
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immeubles et de barrages	(82 395)	(66 422)
Acquisitions d'équipement	(751)	(815)
Produit de la cession d'immobilisations	11 835	6 514
Investissement dans une société en participation	(2 000)	
Liquidités absorbées par les activités d'investissement	(73 311)	(60 723)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	9 806	6 162
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE AU DÉBUT	(5 473)	(11 635)
LIQUIDITÉS (CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE) À LA FIN	4 333	(5 473)

Les liquidités de la Société comprennent le placement temporaire diminué des chèques en circulation moins l'encaisse.

* Comprend les variations survenues dans les débiteurs, les autres éléments d'actif - net et les créditeurs et frais courus.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIF		
Immeubles et barrages (note 3)	939 375	895 469
Équipement	2 257	2 421
Placement (note 4)	19 287	13 499
Investissement dans un contrat de location-financement (note 5)	1 883	1 984
Débiteurs (note 6)	26 812	33 731
Autres éléments d'actif - net (note 7)	9 627	8 554
Placement temporaire - au coût	15 000	
	1 014 241	955 658
PASSIF		
Dette à long terme (note 8)	773 749	669 386
Emprunts bancaires	30 632	99 379
Créditeurs et frais courus	83 165	76 950
Chèques en circulation moins encaisse	10 667	5 473
	898 213	851 188
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec (note 10)	7 666	7 666
Bénéfices non répartis	28 361	16 803
	116 028	104 470
	1 014 241	955 658

ENGAGEMENTS (note 15)
ÉVENTUALITÉS (note 16)

Pour le Conseil d'administration,

Niville Vachon
Charles Plamondon

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société est une compagnie à fonds social constituée par la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour objets de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les conventions comptables de la Société et ses normes de présentation de l'information financière sont conformes aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés et de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques.

Immeubles

- En exploitation et à l'usage de la Société

Les immeubles en exploitation et à l'usage de la Société acquis par transfert du domaine public sont comptabilisés à la valeur déterminée par le gouvernement du Québec.

Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût.

- En construction

Le coût des immeubles en construction comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location. Les immeubles en cours d'aménagement ne sont pas réputés être en exploitation jusqu'à ce que le projet soit entièrement complété et que les lieux aient atteint un niveau satisfaisant d'occupation sous réserve d'un délai raisonnable.

- Destinés à la vente

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de la valeur de réalisation nette. Aucun amortissement n'est enregistré relativement à ces immeubles dès que la Société décide de s'en départir.

- Terrains en attente ou en cours d'aménagement

Les terrains en attente ou en cours d'aménagement sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût comprend les frais d'acquisition, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location.

Barrages

Les barrages, incluant les biens meubles et immeubles s'y rattachant, acquis par transfert du domaine public sont comptabilisés à la valeur déterminée par le gouvernement du Québec.

Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût.

Le coût des barrages en construction comprend, en plus des coûts directs, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant.

Équipement

L'équipement acquis par transfert du domaine public est comptabilisé à la valeur déterminée par le gouvernement du Québec.

Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

---

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immeubles en exploitation et à l'usage de la Société est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux de 5 % l'an de manière à amortir le coût de ces immeubles sur une durée d'utilisation prévue variant de 15 à 50 ans.

L'équipement est amorti selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de vie estimative de 5 ans.

Les aménagements majeurs réalisés pour le compte des clients sont amortis sur une durée variant de 5 à 15 ans. L'amortissement de ces aménagements est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux correspondant à celui facturé au client.

Intérêts capitalisés

La partie de la dépense d'intérêts attribuable aux immeubles et barrages en construction ainsi qu'aux terrains en attente ou en cours d'aménagement est capitalisée en considérant le taux moyen pondéré des dettes portant intérêt.

Placements

La Société comptabilise sa participation dans Place Desjardins Inc. et dans Société Bon-Pasteur Enr. à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, chaque placement est inscrit au coût et il est augmenté ou diminué de la quote-part de la participation dans les résultats de chaque société à compter de la date d'acquisition et réduit des dividendes reçus. Le placement dans Place Desjardins Inc. est diminué de l'amortissement de l'excédent du prix payé sur la valeur comptable des actions acquises.

L'excédent du prix payé sur la valeur comptable des actions acquises de Place Desjardins Inc. est amorti selon la même méthode que les immeubles en exploitation de la Société sauf pour la durée d'utilisation prévue de 60 ans.

Frais reportés

Les frais de développement de systèmes informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de 5 ans.

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée de la dette, selon la méthode de l'amortissement constant.

Les autres frais reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de 10 ans.

Les frais reportés sont inscrits au poste "Autres éléments d'actif - net".

Produits de location reportés

Les produits de location reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de 30 ans.

Les produits de location reportés sont inscrits au poste "Autres éléments d'actifs - net" en diminution des frais reportés.

Travaux en cours

Les projets de construction et les projets mineurs d'aménagement inachevés devant être facturés à la présentation d'un rapport d'étape ou à la fin des travaux sont montrés comme travaux en cours au poste "Autres éléments d'actif-net". Ces travaux sont enregistrés au coût, déduction faite des montants facturés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Contrats de location

- Location-acquisition

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de la Société, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation en découlant sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

- Location-exploitation

Les loyers découlant de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

- Location-financement

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété sont transférés aux clients de la Société, la valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir est comptabilisée comme s'il s'agissait d'une disposition d'actif et d'un investissement.

Le revenu de financement découlant de ces contrats est imputé aux résultats selon une formule permettant de dégager un taux de rendement uniforme sur la durée du bail.

Dette à long terme

Les obligations émises à fort taux d'escompte sont inscrites à leur valeur actualisée, augmentée annuellement de la capitalisation de l'escompte s'apparentant à de l'intérêt, selon la méthode de l'intérêt composé.

3. IMMEUBLES ET BARRAGES

	Terrains	Bâtiments	Barrages	Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	Aménagement majeurs	Total 1991	Total 1990
En exploitation	95 792	711 341	-	59 486	108 261	974 880	902 057
À l'usage de la Société	933	6 861	-	563	-	8 357	9 943
	96 725	718 202	-	60 049	108 261	983 237	912 000
En construction	285	27 388	2 496	-	10 099	40 268	41 376
Destinés à la vente	358	36	-	-	-	394	12 489
Terrains en attente ou en cours d'aménagement	155	-	-	-	-	155	195
	97 523	745 626	2 496	60 049	118 360	1 024 054	966 060
Amortissement cumulé	-	51 353	-	1 916	31 410	84 679	70 591
	97 523	694 273	2 496	58 133	86 950*	939 375	895 469

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

3. IMMEUBLES ET BARRAGES (suite)

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés:

	1991	1990
Frais financiers	2 684	2 859
Frais d'exploitation, impôts fonciers moins les produits de location	43	222
Frais généraux et administratifs	758	1 701
	3 485	4 782

* Incluant 15 542 000 $ (1990: 14 611 000 $) d'aménagements majeurs relatifs à des immeubles loués par la Société.

4. PLACEMENTS
(à la valeur de consolidation)

	% de Participation	1991	1990
Société satellite			
Place Desjardins Inc. (valeur comptable 1991: 10 438 475 $; 1990: 6 613 688 $) découlant des états financiers vérifiés au 31 décembre 1990 et ceux non vérifiés au 31 mars 1991	49	17 287	13 499
Société en participation			
Société Bon-Pasteur Enr.	43	2 000	-
		19 287	13 499

5. INVESTISSEMENT DANS UN CONTRAT DE LOCATION-FINANCEMENT

Total des paiements minimaux à recevoir en vertu de la location d'un immeuble

Exercice	
1992	345
1993	345
1994	345
1995	345
1996	345
Par la suite	1 470
Total des paiements minimaux à recevoir	3 195
Moins: Revenu de financement non gagné	1 312
Investissement dans un contrat de location-financement	1 883

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

6. DÉBITEURS

	1991	1990
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	17 838	24 128
Autres	8 974	9 603
	26 812	33 731

7. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF - NET

	1991	1990
Frais reportés - au coût amorti:		
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme	3 697	3 657
Développement de systèmes informatiques	1 990	1 277
Autres	1 046	632
	6 733	5 566
Moins: Produits de location reportés	2 000	-
	4 733	5 566
Frais payés d'avance	2 427	1 132
Travaux en cours	2 467	1 856
	9 627	8 554

8. DETTE À LONG TERME

	1991	1990
Obligations (a)		
. Série A, portant intérêt au taux effectif de 10,30 %, échéant en 1995	40 800	40 800
. Série B, portant intérêt au taux effectif de 8,68 % jusqu'en 1990 et de 9,36 % par la suite, échéant en 2006 avec option d'échéance anticipée en 1990 (b)	10 245	50 000
. Série C, portant intérêt au taux effectif de 9,36 % échéant en 1991, échangeables en obligations de série 2C portant intérêt au taux effectif de 9,73 % échéant en 2006 (c)	72 000	72 000
. Série D, portant intérêt au taux effectif de 10,91 %, échéant en 2000, avec option d'échéance anticipée (d)	50 000	50 000

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME (suite)

	1991	1990
. Série E, portant intérêt au taux effectif de 10,36 %, échéant en 2013, avec option d'échéance anticipée (e)	61 500	66 000
. Série F, portant intérêt au taux effectif de 10,78 % échéant en 2014	150 000	150 000
. Série G, sans intérêt, valeur nominale de 121 500 000 $ à la valeur actualisée au taux effectif moyen de 11.86 %, échéant à différentes dates jusqu'en 1995 (f)	85 652	-
Billets dont le paiement du capital et des intérêts, effectué en YENS, est couvert par des contrats de change à taux fixe prédéterminé (a)		
. Intérêt au taux effectif de 12,31 % échéant en 1995, remboursable par versements annuels de 8 160 000 $ à compter de 1991	40 800	40 800
. Intérêt au taux effectif de 9,72 %, échéant en 1997	50 000	50 000
. Intérêt au taux effectif de 10,04 %, échéant en 1994	40 000	40 000
. Intérêt au taux effectif de 11,56 %, échéant en 1992	30 000	30 000
Billet portant intérêt au taux effectif de 11,5 %, échéant en 1994, dont la partie du paiement du capital et des intérêts effectuée en DEUTSCHE MARKS est couverte par un contrat de change à taux fixe prédéterminé (a)	40 000	40 000
Billets portant intérêt au taux effectif de 10,63 %, échéant en 1998, dont le paiement du capital et des intérêts effectué en dollars U.S. et subséquemment en francs français est couvert par des contrats de change à taux fixe prédéterminé (a)	46 602	-
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (g)	54 631	37 564
Emprunts à taux et à échéances variables (h)	1 519	2 222
	773 749	669 386

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

8. DETTE À LONG TERME (suite)

(a) Le paiement du capital et des intérêts est garanti par le gouvernement du Québec.

(b) Un remboursement d'obligations série B, totalisant 39 755 000 $ s'est effectué le 12 juin 1990 aux détenteurs ayant exercé leur option d'échéance anticipée, avant la date limite du 12 mars 1990.

(c) Au 31 mars 1991, aucun détenteur des obligations de série C n'a exercé son privilège d'échange.

(d) Du 1er au 31 janvier de chacune des années 1992 à 1997, les détenteurs pourront exercer cette option et exiger le rachat, par la Société, de leurs obligations à la valeur nominale le 17 février de la deuxième année suivant l'année d'exercice de l'option; en pareil cas, les obligations porteront intérêt, malgré le taux du coupon d'intérêt semi-annuel de 10,625 % au taux de 8,625 % l'an à compter du 17 février suivant la date de l'exercice de l'option.

(e) Le 28 mars de chacune des années 1992 à 2012 inclusivement, les détenteurs pourront exercer cette option et exiger le rachat, par la Société, d'obligations à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la Société pourrait racheter au cours des 21 prochains exercices est de 4,5 millions $.

(f) Les obligations viendront à échéance, en série, pour les valeurs nominales suivantes:

Exercice	
1992	3 722
1993	8 158
1994	16 882
1995	92 738

(g) Les versements minimaux à payer, en vertu de contrats de location-acquisition sont:

Exercice	
1992	10 732
1993	10 732
1994	10 732
1995	10 732
1996	10 732
Par la suite	206 960
Total des paiements minimaux à payer	260 620
Moins: Intérêts théoriques au taux de 11,65%	120 465
Frais accessoires	85 524
	205 989
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	54 631

(h) Le montant des versements en capital à effectuer au cours des 5 prochains exercices se détaille comme suit:

Exercice	
1992	264
1993	162
1994	182
1995	200
1996	146

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

9. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la Société immobilière du Québec sont détenues par le ministre des Finances.

	1991	1990
Autorisé:		
100 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé:		
80 001 actions	80 001	80 001

10. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'apport du gouvernement du Québec a été acquis par la substitution de la Société immobilière du Québec à la Société de développement immobilier du Québec le 1er octobre 1984.

11. PRODUITS DE LOCATION

Les produits de location de l'exercice terminé le 31 mars 1991 ont été facturés aux ministères et organismes du gouvernement du Québec à partir des coûts prévisibles approuvés par le gouvernement du Québec. Ces coûts ont été répartis aux ministères et organismes du gouvernement du Québec selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la Société. Des ententes d'occupation ont alors été signées entre la Société et les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Les produits de location se détaillent comme suit:

	1991	1990
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	452 950	398 237
Autres	13 700	14 316
	466 650	412 553

12. FRAIS FINANCIERS - NET

	1991	1990
Charges d'intérêts:		
Dette à long terme		
Obligations et billets	65 455	61 134
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5 340	4 247
Emprunts à taux et échéances variables	213	247
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	278	298
Emprunts bancaires	14 039	7 956
	85 325	73 882

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

12. FRAIS FINANCIERS - NET (suite)

Produits d'intérêts

Aménagements majeurs facturés à des clients	7 931	7 323
Dépôts à court terme	419	1 671
Investissement dans un contrat de location-financement	243	255
Autres	447	745
	9 040	9 994
	76 285	63 888
Moins: Intérêts capitalisés aux immeubles et barrages	2 684	2 859
	73 601	61 029

13. RISTOURNE VERSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une diminution de loyer sous forme de ristourne totalisant 13 448 960 $ (1990: 15 000 000 $) a été accordée en mars 1991 aux ministères et organismes du gouvernement du Québec, dont le budget est voté par le Parlement. Le paiement de cette ristourne a été effectué au ministre des Finances.

14. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires, administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur. Les contributions de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 085 000 $ (1990: 1 838 000 $).

15. ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation

Les versements minimaux exigibles en vertu des contrats de location-exploitation sont:

Exercice	
1992	122 393
1993	97 556
1994	87 948
1995	76 574
1996	61 204
Par la suite	464 311
Total des versements minimaux	909 986

Projets de construction et projets majeurs d'aménagement

Au 31 mars 1991, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et projets majeurs d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 56 millions $.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

16. ÉVENTUALITÉS

En vertu d'une convention, la Société, à titre d'associée, s'est portée garante d'un emprunt de la Société Bon-Pasteur Enr, auprès d'une institution financière jusqu'à concurrence de 15,6 millions $ pour la réalisation d'un développement immobilier dont le coût de construction est estimé à 37 millions $.

Des réclamations et des poursuites judiciaires contre la Société, au montant de 2 millions $, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Société.

Tout paiement par la Société, le cas échéant, sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice ou capitalisé aux immeubles selon la nature de la réclamation.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1990 ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 1991.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 1991 ainsi que l'état des résultats, l'état des bénéfices non répartis et l'état des mouvements de la trésorie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 31 mai 1991

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
L.R.Q., c. S-18.2

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
Frais généraux d'administration	892	1 266
Frais financiers	18 159	20 793
Revenus d'intérêts	(530)	(683)
Provision sur solde de prix de vente	440	1 200
	18 961	22 576
Quote-part dans la perte des filiales (note 6)	6 413	4 275
	25 374	26 851
Subvention d'équilibre	21 300	23 545
PERTE NETTE	4 074	3 306

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

DÉFICIT
exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT		
Déjà établi	241 107	276 671
Redressement affecté à des exercices antérieurs (note 3)	(208)	(232)
Redressé	240 899	276 439
VIREMENT DU SURPLUS D'APPORT	(28 990)	(38 846)
	211 909	237 593
PERTE NETTE	4 074	3 306
SOLDE À LA FIN	215 983	240 899

SURPLUS D'APPORT
exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT		
Subvention	28 990	38 846
	28 990	38 846
Virement au déficit	28 990	38 846
SOLDE À LA FIN		

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(4 074)	(3 306)
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités		
Quote-part dans la perte des filiales	6 413	4 275
Amortissements		34
Radiation des immobilisations et des autres éléments d'actif		91
Provision sur solde de prix de vente	440	1 200
Revenu d'intérêts	1 157	
	3 936	2 294
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	(590)	(3 245)
Liquidités provenant de (absorbés par) l'exploitation	3 346	(951)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placement	(307)	(533)
Investissement dans les filiales	(8 583)	(14 270)
Remboursement d'avances faites à des filiales		289
Encaissement de placements	109	65
Vente d'immobilisations		400
Liquidités destinés aux investisseurs	(8 781)	(14 049)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(25 000)	(25 307)
Subvention gouvernementale présentée à titre de surplus d'apport	28 990	38 846
Liquidités provenant du financement	3 990	13 539
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(1 445)	(1 461)
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT	2 733	4 194
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	1 288	2 733

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

BILAN
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	1 288	2 733
Débiteurs	2 891	3 152
	4 179	5 885
PLACEMENTS (note 5)	65 448	64 677
	69 627	70 562
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	2 491	3 342
Versement de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	28 500	25 000
	30 991	28 342
DETTE À LONG TERME (note 7)	96 250	124 750
	127 241	153 092
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE NÉGATIF		
Capital-actions (note 8)	158 369	158 369
Déficit	(215 983)	(240 899)
	(57 614)	(82 530)
	69 627	70 562

ÉVENTUALITÉS (note 9)

Au nom du Conseil d'administration,

Renaud Fournier
Benoit Cartier

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTAT DES RÉSULTATS

	Frais d'administration	Frais d'intérêt	Amortissement	Autres dépenses (revenus)	Bénéfice net (perte nette)
Mines-SNA et sa filiale, Société Asbestos ltée	889	138	1 616	(3 851)	1 178
Les Mines d'amiante Bell, ltée	187		2 328	(2 194)	(321)
Atlas Turner Inc. et ses filiales	278		36	5 640	(5 954)
151222 Canada Inc.	10			(36)	26
Ceram-SNA Inc.		44	150	1 148	(1 342)
	1 364	212	4 130	707	(6 413)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite)
exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BILAN

	ACTIF				
	À court terme	Placements et avances	Immobilisations	Autres éléments actifs	Total
Mines-SNA et sa filiale, Société Asbestos ltée	1 568	12 826	19 219		33 613
Les Mines d'Amiante Bell, ltée	1 234	9 598	16 053		26 885
Atlas Turner Inc. et ses filiales	1 557	10	110		1 677
151222 Canada Inc.	82				82
Ceram-SNA Inc.	1 499		888	1 283	3 670
	5 940	22 434	36 270	1 283	65 927

* Ces éléments constituent le placement dans les filiales à la valeur de consolidation.

PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES

À court terme	Prêts et avances de SNA *	Capital-actions *	Déficit *	Total
1 573	55 400	21 490	(44 850)	33 613
538	45 400	15 000	(34 053)	26 885
1 381	26 992	32 712	(59 408)	1 677
31		25	26	82
532		18 949	(15 811)	3 670
4 055	127 792	88 176	(154 096)	65 927

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. Existence juridique et rôle de la Société

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2). La Société détient des placements dans des entreprises minières et de recherche reliées au secteur de l'amiante.

2. Principales pratiques comptables

Placements dans les filiales

La Société a entrepris, au cours des dernières années, une réorganisation de ses activités. Elle a transféré à une société en commandite, société dans laquelle elle ne détient pas un contrôle effectif, l'administration et l'opération de ses entreprises minières. Elle a de plus complété son retrait du secteur manufacturier.

Dans les circonstances, il n'est plus jugé approprié de consolider les opérations des filiales avec celles de la compagnie mère puisque la consolidation ne constitue plus la meilleure façon de renseigner l'actionnaire de la Société. Les participations détenues dans les filiales sont donc présentées à la valeur de consolidation.

Les placements dans les filiales sont les suivants:

	Participation détenue %	
	1991	1990
Mines-SNA Inc.	100,0	100,0
Société Asbestos Limitée, filiale de Mines-SNA Inc.	54,6	54,6
Les Mines d'Amiante Bell Ltée	100,0	100,0
Atlas Turner Inc. et ses filiales	100,0	100,0
151222 Canada Inc. (Distex-SNA Inc.) et ses filiales	100,0	100,0
Ceram-SNA Inc.	99,9	99,6

Subventions gouvernementales

Une aide financière est accordée par le gouvernement du Québec afin de permettre à la SNA de faire face à ses obligations financières ainsi que celles de ses filiales.

La portion de cette aide qui s'applique au remboursement en capital de la dette ainsi que les activités non reliées à l'exploitation de la Société et de ses filiales est présentée à l'état du surplus d'apport tandis que la portion servant à financer la perte d'opération est présentée à l'état des résultats comme subvention d'équilibre.

Impôts sur le revenu

Étant une société dont la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société nationale de l'amiante est exemptée des impôts sur le revenu, il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

3. Redressement affecté à des exercices antérieurs

Ce redressement représente la quote-part de la Société dans les redressements des filiales suite à:

- un règlement de 925 000 $ intervenu avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail concernant les cotisations pour les exercices 1987, 1988 et 1989;
- des augmentations d'impôts relatives à de nouvelles cotisations de 446 000 $ pour les exercices 1983 à 1987;
- des augmentations d'impôts relatives à de nouvelles cotisations fédérales concernant les crédits d'impôts à l'investissement, de 271 000 $ pour les exercices 1989 et 1990.

Ces redressements ont diminué, au 31 mars 1990, les créditeurs et frais courus de 925 000 $ et on augmenté les impôts sur le revenu au 31 mars 1990 de 717 000 $.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

4. Débiteurs
(en milliers de dollars)

	1991	1990
Subventions à recevoir	2 290	2 891
Débiteurs, filiales	544	89
Autres débiteurs	57	172
	2 891	3 152

5. Placements à la valeur de consolidation
(en milliers de dollars)

	1991	1990
Placements dans les filiales (voir page 586)		
Mines-SNA Inc. et sa filiale Société Asbestos Limitée	32 040	28 219
Les Mines d'Amiante Bell Ltée	26 347	26 668
Atlas Turner Inc. et ses filiales	296	3 250
151222 Canada Inc. (Distex-SNA Inc.) et ses filiales	51	25
Ceram-SNA Inc.	3 138	2 697
	61 872	60 859
Autres placements		
Solde de prix de vente et prêts assumés par les acquéreurs des entreprises privatisées, portant intérêts au taux de 10% ou au taux préférentiel d'une banque à charte plus 1%	5 216	5 018
Provision sur solde de prix de vente	(1 640)	(1 200)
	65 448	64 677

Ces placements comprennent également des prêts et avances consentis par la Société nationale de l'amiante.

6. QUOTE-PART DANS LA PERTE DES FILIALES

La quote-part dans la perte des filiales comprend une somme de 2 850 000 $ relative à la radiation d'un placement détenu par une filiale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

7. Dette à long terme
(en milliers de dollars)

	1991	1990
Emprunt renouvelable à 90 jours, au taux des acceptations bancaires majoré de 3/8 de 1% et remboursable en partie par anticipation et échéant le 3 novembre 1992 garanti par le Gouvernement du Québec	100 000	125 000
Obligations, au taux de 5/8 de 1% au-dessous du taux préférentiel des banques rachetables et remboursables à compter du 30 juin 1991 par anticipation, échéant le 20 juin 1996, garanties par le Gouvernement du Québec	23 500	23 500
Emprunt du gouvernement du Québec, 1/2 de 1% au-dessus du taux préférentiel, remboursable conditionnellement aux profits d'une filiale, échéant en juillet 1992	1 250	1 250
	124 750	149 750
Versements sur la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	28 500	25 000
	96 250	124 750

Les versements des 2 prochains exercices se chiffrent à: 1992, 28 500 000 $ et 1993, 76 250 000 $.

Un détenteur d'obligations s'est prévalu de la clause de remboursement par anticipation qui est dû le 20 juin 1991 pour un montant totalisant 3 500 000 $.

8. Capital-actions
(en milliers de dollars)

	1991	1990
Autorisé 250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé 158 369 actions	158 369	158 369

D'après la Loi constituant la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

9. Éventualités

a) Recours devant les Commissions des Valeurs mobilières

Il s'agit de plaintes déposées devant la Commission des Valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des Valeurs mobilières du Québec par un comité regroupant certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos Limitée (SAL); ces plaintes allèguent que la SNA aurait dû offrir à tous les actionnaires de SAL de leur acheter leurs actions de la Société à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation (GD) pour l'achat des actions de la société privée Mines-SNA Inc. qui contrôlait SAL. Les deux commissions ont convoqué des audiences pour entendre les parties sur ces questions.

---

9. Éventualités (suite)

a) Recours devant les Commissions des Valeurs mobilières (suite)

La Commission des Valeurs mobilières du Québec a décidé que la Société nationale de l'amiante bénéficie de l'immunité de la Couronne et, par conséquent, que les dispositions sur les offres publiques d'achat contenues dans la Loi sur les Valeurs mobilières du Québec ne s'appliquaient pas à elle. Cette décision a été portée en appel.

La Commission des Valeurs mobilières de l'Ontario, quant à elle, s'est prononcée positivement sur la question préliminaire de l'assujettissement de la Société aux dispositions de la Loi sur les Valeurs mobilières de l'Ontario. Cette décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a été portée en appel devant la Cour suprême de l'Ontario qui a confirmé la décision de la Commission. Cette décision du tribunal a été portée en appel devant la Cour d'appel de l'Ontario.

b) Recours collectif

En mai 1988, la Société, certaines de ses filiales ainsi que plusieurs autres intervenants ont été intimés devant la Cour suprême de l'Ontario par certains actionnaires minoritaires relativement à des dommages et intérêts ainsi qu'au rachat de leurs actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation par la filiale de la Société Mines SNA inc. Cette dernière a contesté cette procédure qui en est au stade préliminaire.

c) Litiges

Des personnes travaillant ou ayant travaillé pour des entreprises utilisatrices d'amiante, alléguant qu'une longue exposition aux fibres d'amiante a porté atteinte à leur santé, ont intenté, aux États-Unis, de nombreuses poursuites à l'endroit de divers fournisseurs de fibres et de produits d'amiante. Certaines filiales de la Société font partie des nombreux fournisseurs de fibres d'amiante et fabricants de produits d'amiante cités dans certaines de ces causes. De plus, elles ont été nommées dans diverses poursuites relatives à l'enlèvement de produits à base d'amiante. Ces filiales n'admettent aucune responsabilité et toutes les causes sont contestées aux États-Unis. Toutefois, et même si un jugement défavorable était rendu contre elles aux États-Unis, un tel jugement ne pourrait, selon l'avis des experts juridiques consultés, être exécuté contre ces dernières avant d'avoir été exemplifié par le tribunal compétent siégeant dans la province de Québec. De plus, la responsabilité des filiales qui pourrait éventuellement découler de ces poursuites est en partie couverte par ses assurances.

Un recours collectif a été intenté contre une filiale de la Société par les membres du Régime de rentes des employés à tarif horaire à la suite de la terminaison du régime. En vertu de cette procédure le demandeur réclame notamment de la filiale de la Société un remboursement de l'ordre de 1 650 000 $ plus les intérêts depuis le 1er juillet 1986 à titre de remboursement des contributions au régime pour les années 1982 à 1986. Une entente de règlement global hors cours est intervenue en vertu de laquelle le demandeur renonce à cette réclamation; cette entente devra cependant être approuvée par la Régie des rentes du Québec et la Cour supérieure.

d) Cotisation d'impôts

Une filiale de la Société a radié des crédits d'impôts à l'investissement à la suite d'un avis de cotisation du gouvernement fédéral. L'administration a produit un avis d'opposition auprès des autorités fiscales.

e) Caution

En vertu d'une convention intervenue le 24 août 1989, la Société s'est portée caution pour une somme maximale de 3 000 000 $ auprès de la Banque Royale du Canada dans le cadre d'une transaction financière relative à un changement de contrôle impliquant un des partenaires de Lab, Société en commandite. Cette garantie porte sur une période maximale de 5 ans à compter du 24 août 1994.

f) Permanence de l'entreprise

Compte tenu des résultats déficitaires des dernières années, la Société serait dans l'impossibilité de faire face à ses obligations financières dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec cesserait de lui accorder son appui financier.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

10. Garanties

La Société garantit le paiement d'un contrat de location-exploitation échéant le 31 décembre 1997, contracté par une filiale pour un montant total de 10 526 250 $ et les espaces locatifs de la filiale sont en partie sous-loués jusqu'à l'échéance du bail. Les paiements en vertu du contrat pour les 5 prochains exercices se répartissement comme suit: 1992, 1 502 000 $; 1993, 1 544 000 $; 1994 à 1996, 1 575 000 $ annuellement.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié le bilan de la Société nationale de l'amiante au 31 mars 1991 ainsi que les états des résultats, de surplus d'apport, de déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la compagnie, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'état véritable et exact de la situation financière de la compagnie au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Mallette, Maheu
Comptables agréés

Québec, le 22 mai 1991

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
L.R.Q. c. S-18.2.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
REVENUS		
Honoraires de gestion (note 3)	11 051	12 263
Revenus financiers - nets (note 4)	444	301
	11 495	12 564
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	5 604	5 267
Transport et communications	825	897
Services professionnels, administratifs et autres	5 039	6 321
Entretien et réparations	29	33
Loyers	633	562
Fournitures	129	177
Matériel et équipement	21	82
	12 280	13 339
Dépenses imputées aux ouvrages	(785)	(775)
	11 495	12 564

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

OUVRAGES EN COURS (note 11)
au 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
Assainissement:		
Études	100 471	83 115
Travaux:		
Réhabilitation	149 501	156 300
Interception	569 694	552 895
Traitement	733 638	619 268
Conformité	144	156
	1 452 977	1 328 619
Aqueduc et égout:		
Études	2 100	
Travaux	595	
	1 556 143	1 411 734

Évolution des ouvrages en cours (note 11)
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990	Cumulatif (Décembre 1980 au 31 mars 1991)
Assainissement:			
Solde au début	1 411 734	1 235 471	
Additions	269 523	289 604	2 002 559
	1 681 257	1 525 075	2 002 559
Ouvrages cédés aux municipalités	127 809	113 341	449 111
Solde à la fin	1 553 448	1 411 734	1 553 448
Aqueduc et égout:			
Additions et solde à la fin	2 695		2 695
	1 556 143	1 411 734	1 556 143

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments des revenus et dépenses sans incidence sur les liquidités:		
Virement des revenus reportés aux honoraires de gestion	(559)	(679)
Amortissement des frais reportés	6 188	9 628
	5 629	8 949
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(8 700)	1 554
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation	(3 071)	10 503
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Ouvrages d'assainissement réalisés	(269 523)	(289 604)
Ouvrages d'aqueduc et d'égout réalisés	(2 695)	
Financement d'ouvrages d'assainissement réalisés par des municipalités		(528)
Sommes imputées aux créances à long terme	(272 218)	(290 132)
Encaissement de créances à long terme	32 564	31 130
Acquisition d'immobilisations	(994)	(251)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(240 648)	(259 253)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	266 841	283 124
Remboursement de la dette à long terme	(21 943)	(25 775)
Fonds en fiducie pour le remboursement de la dette à long terme - variation nette	1 561	(2 227)
Liquidités provenant des activités de financement	246 459	255 122
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	2 740	6 372
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE AU DÉBUT	(7 411)	(13 783)
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE À LA FIN	(4 671)	(7 411)

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN
au 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Créances à recevoir (note 5)	17 020	14 587
Frais payés d'avance	2 493	4 953
	19 513	19 540
Créances à long terme (notes 6 et 11)	1 896 050	1 656 396
Immobilisations (note 7)	1 245	251
Frais reportés	27 616	30 357
Fonds en fiducie pour le remboursement de la dette à long terme (note 8)	6 512	8 073
	1 950 936	1 714 617
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	4 671	7 411
Créditeurs et frais courus (note 9)	53 366	58 646
	58 037	66 057
Revenus reportés	4 011	4 570
Dette à long terme (note 10)	1 888 888	1 643 990
	1 950 936	1 714 617

ENGAGEMENTS (note 12)

ÉVENTUALITÉS (note 13)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Yves Babin
Michèle V. Lortie

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

---

1. Constitution, objets et financement

La Société québécoise d'assainissement des eaux, corporation au sens du Code civil, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1 et modifications) a notamment pour objets:

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ou d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux;

- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux;

- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux;

- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives, et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau;

- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau;

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche ou financer des réseaux d'égout ou d'aqueduc ou des installations de traitement de l'eau potable pour les besoins du territoire désigné par le gouvernement et situé sur la Côte Nord du Golfe St-Laurent.

La Société dispose d'un délai, soit jusqu'au 31 décembre 1993, pour entreprendre la construction, l'amélioration ou l'agrandissement des ouvrages d'assainissement des eaux et des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux.

La Société est sans but lucratif; elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les études et les travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout qu'elle exécute et pour le financement de certains travaux réalisés par des municipalités.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

- Facturation

  Les revenus provenant des honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement:

  . En fonction des dépenses effectuées pour les études;

  . Selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

  Pour les autres travaux, incluant l'aqueduc et égout, les revenus provenant des honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

- Revenus reportés

  Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

  La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion acquis annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

  Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux revenus reportés ou, le cas échéant, un montant des revenus reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux revenus de l'exercice.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur les obligations et effets à payer sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que ceux sur les emprunts bancaires le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et des municipalités, comprennent les dépenses effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Immobilisations

Les immobilisations, excluant celles reliées aux travaux d'assainissement et d'aqueduc et d'égout, dont le coût unitaire d'acquisition est de plus de 50 000 $, sont capitalisées et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans. Les autres immobilisations sont imputées aux dépenses.

Frais reportés

Les coûts reliés à la couverture du risque de change se rapportant aux emprunts à long terme contractés en monnaies étrangères ainsi que l'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces frais sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt. Cet amortissement est comptabilisé à la date de l'anniversaire de l'emprunt.

Ouvrages en cours

Les coûts imputables aux ouvrages ainsi que les frais de financement temporaire sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

La Société, même si elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités, demeure propriétaire des ouvrages jusqu'au moment où ils sont cédés aux municipalités. Les ouvrages sont cédés lorsque les procédures de livraison définitive des unités de traitement sont complétées même si d'autres coûts peuvent être encourus.

3. Honoraires de gestion

	1991	1990
Assainissement:		
Études	2 768	2 669
Travaux	7 203	8 518
Aqueduc et égout:		
Études	218	
Travaux	16	
Travaux municipaux	286	389
Autres	1	8
	10 492	11 584
Virement de revenus reportés	559	679
	11 051	12 263

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

4. Revenus financiers - nets

	1991	1990
Intérêts facturés au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités	173 383	154 740
Intérêts imputés aux ouvrages en cours	3 074	3 488
	176 457	158 228
Moins:		
Intérêts sur obligations et effets à payer	123 603	114 267
Amortissement des frais reportés	6 188	9 628
Intérêts sur emprunts bancaires	46 222	34 032
	176 013	157 927
Excédent des intérêts facturés et imputés sur les intérêts payés	444	301

Cet excédent provient du fait que des intérêts sont facturés pour les ouvrages financés par les revenus reportés.

5. Créances à recevoir

	1991	1990
Intérêts à recevoir sur créances à long terme:		
Gouvernement du Québec pour le compte des municipalités	12 412	12 100
Municipalités	2 132	2 051
	14 544	14 151
Réclamation pour taxe sur les produits et services portant sur les intrants:		
Gouvernement du Canada	1 985	
Autres	491	436
	17 020	14 587

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

6. Créances à long terme

	1991	1990
Gouvernement du Québec pour le compte des municipalités:		
Assainissement:		
Études	63 194	51 872
Travaux	1 579 219	1 376 395
Aqueduc et égout:		
Études	1 870	
Travaux	418	
Financement d'ouvrages réalisés par des municipalités:		
Aménagement des berges	2 012	2 093
Assainissement	792	803
	1 647 505	1 431 163
Municipalités:		
Assainissement:		
Études	1 021	785
Travaux	213 810	191 741
Aqueduc et égout:		
Travaux	146	
Financement d'ouvrages réalisés par des municipalités:		
Aménagement des berges	878	923
Assainissement	250	257
	216 105	193 706
Ouvrages réalisés et non facturés	32 440	31 527
	1 896 050	1 656 396

Ces créances portent intérêt à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont remboursables dans les délais suivants:

Études	5 ans
Travaux d'assainissement et financement d'ouvrages réalisés par des municipalités:	
Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans
Aqueduc et égout	10 ans

7. Immobilisations

	1991	1990
Au coût:		
Équipement et logiciel informatiques	387	65
Frais de développement d'un système informatique	858	186
	1 245	251

Ces immobilisations ne sont pas amorties compte tenu que le système informatique y afférent n'était pas en opération au 31 mars 1991.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

8. Fonds en fiducie pour le remboursement de la dette à long terme

	1991	1990
Évolution du fonds		
Solde au début	8 073	5 846
Augmentation:		
Recettes sur créances de municipalités	2 618	2 340
Intérêts	940	637
	3 558	2 977
Retrait:		
Remboursement de la dette à long terme	(2 706)	(750)
Total du fonds disponible	8 925	8 073
Fonds utilisé pour financer des ouvrages	2 413	
Solde à la fin	6 512	8 073

Actif du fonds

	1991	1990
Dépôts à terme - au coût	6 313	7 811
Intérêts courus	199	262
	6 512	8 073

9. Créditeurs et frais courus

	1991	1990
Opérations de la Société:		
Fournisseurs et frais courus	1 984	3 394
Ouvrages réalisés:		
Fournisseurs et frais courus	37 356	42 594
Retenues sur contrats	12 542	12 658
	49 898	55 252
Taxe sur les produits et services	1 484	
	53 366	58 646

10. Dette à long terme

	1991	1990
Obligations et effets à payer (a) (b)		
Diverses émissions et effets de 7,99% à 12,37% (taux effectifs de 8,93% à 12,69%) remboursables de 1992 à 2014, intérêts payables annuellement ou semi-annuellement	1 690 954	1 275 519
Emprunts bancaires (c)	197 934	368 471
	1 888 888	1 643 990

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

10. Dette à long terme (suite)

Les versements de capital échéant au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

1992	83 820
1993	241 898
1994	230 200
1995	
1996	431 655

(a) Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme.

(b) Certains de ces emprunts ont été contractés en monnaies étrangères, cependant, le capital et les intérêts sont couverts par des contrats de change à taux fixes prédéterminés.

(c) Ces emprunts non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées.

11. Conciliation des ouvrages et des créances à long terme

	1991	1990
Ouvrages en cours	1 556 143	1 411 734
Ouvrages cédés aux municipalités	449 111	321 302
Ouvrages réalisés	2 005 254	1 733 036
Financement d'ouvrages réalisés par des municipalités:		
Aménagement des berges	3 310	3 310
Assainissement	1 072	1 072
Sommes imputées aux créances à long terme	2 009 636	1 737 418
Encaissements	(114 157)	(81 022)
Taxe sur les produits et services	571	
Créances à long terme	1 896 050	1 656 396

12. Engagements

Les engagements, en vertu des ententes conclues avec les municipalités et le gouvernement du Québec relativement à l'exécution et au financement des ouvrages d'assainissement des eaux s'établissent comme suit:

	1991	1990
Ouvrages à réaliser selon les ententes signées	2 598 718	2 389 772
Ouvrages réalisés	2 005 254	1 733 036
Solde à réaliser	593 464	656 736

La Société s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 novembre 1995 pour des locaux administratifs.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

12. Engagements (suite)

La dépense de loyer de l'exercice concernant ces locaux administratifs s'élève à 558 900 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	622
1993	626
1994	620
1995	612
	2 480

13. Éventualités

Au 31 mars 1991, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 29,1 M $. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelée à verser. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste créditeurs et frais courus et imputée aux ouvrages réalisés et non facturés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date de même que les tableaux relatifs aux ouvrages en cours. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 juin 1991

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)
L.Q., 1990, c.23

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice du 22 juin 1990 au 31 mars 1991

REVENUS	
Consignes - net (note 3)	2 145 574 $
Indemnités - net (note 4)	13 358
Contributions - net (note 5)	1 642
Placements	2 202 334
Autres	89 000
	4 451 908
DÉPENSES	
Traitements et avantages sociaux	242 399
Fonctionnement (note 6)	963 133
Projets éducatifs	260 612
Honoraires de gestion des placements	35 124
Amortissement des immobilisations	5 773
	1 507 041
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	2 944 867
AVOIR AU DÉBUT	21 946 890
AVOIR À LA FIN	24 891 757 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice du 22 juin 1990 au 31 mars 1991

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Excédent des revenus sur les dépenses	2 944 867 $
Élément sans incidence sur les liquidités:	
Amortissement des immobilisations	5 773
	2 950 640
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	752 654
Liquidités provenant des activités d'exploitation	3 703 294
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(546)
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	23 010
Liquidités provenant des activités de financement	22 464
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Placements	(1 286 756)
Acquisitions d'immobilisations	(170 268)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(1 457 024)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	2 268 734
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	6 467 200
LIQUIDITÉS À LA FIN	8 735 934 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les placements à court terme.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

BILAN
au 31 mars 1991

ACTIF

À court terme

Encaisse	1 054 976 $
Placements - au coût (note 7)	7 680 958
Débiteurs (note 8)	1 370 071
Intérêts courus	686 270
Stocks	21 072
Frais payés d'avance	2 283
	10 815 630
Placements - au coût (note 7)	17 059 581
Immobilisations (note 9)	164 495
	28 039 706 $

PASSIF

À court terme

Créditeurs (note 10)	1 328 200 $
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 11)	3 110
	1 331 310
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, 14,75% échéant en 1996 (note 11)	19 354
Crédit reporté	29 000
Provision pour remboursement de consignes	1 263 061
Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	505 224
	3 147 949
AVOIR	24 891 757
	28 039 706 $

FONDS DES INDEMNITÉS ET FONDS DES CONTRIBUTIONS (note 12)

ENGAGEMENTS (note 13)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Camille Rouillard
Louis Lord

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une corporation au sens du Code civil instituée par la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (1990, chapitre 23), entrée en vigueur le 22 juin 1990. La Société succède au Fonds québécois de récupération et acquiert l'actif et les droits du Fonds et en assume les obligations à compter du 22 juin 1990.

La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

La Société est chargée de la gestion de l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bières et de boissons gazeuses, intervenue en vertu de la Loi sur les permis de distribution de bières et de boissons gazeuses (L.R.Q., chapitre P-9.2 et modifications). Selon cette Entente, la Société doit maintenir des comptes distincts pour rendre compte de la gestion des transactions relatives aux indemnités et aux contributions perçues en vertu de cette Entente. Ces comptes sont présentés distinctement à la note 12.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers cumulent les comptes de la Société et ceux du Fonds des contributions et du Fonds des indemnités constitués pour rendre compte de la gestion de l'Entente.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Logiciels	Linéaire	50 %
Système téléphonique	Solde dégressif	20 %

Stocks

Les stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Contrats de locations

Lorsqu'aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de la Société, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation en découlant sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers découlant de contrat de location-exploitation sont imputés aux opérations.

Crédit reporté

Le crédit reporté représente un montant encaissé à titre de réduction sur le coût du loyer des locaux. Ce montant est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision pour remboursement de consignes

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignes comptabilisées relativement aux contenants récupérés. Aux fins de la provision au 31 mars 1991, le taux de récupération a été établi à 70%.

Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 0,02 $ pour chaque contenant vendu au 31 mars dont la prime sera réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignes.

3. CONSIGNES - NET

Consignes relatives aux contenants vendus	26 101 157 $
Remboursements de consignes	(17 150 119)
Primes d'encouragement à la récupération	(6 805 464)
	2 145 574 $

4. INDEMNITÉS - NET

Indemnités déclarées	82 621 $
Indemnités attribuées	(69 263)
	13 358 $

5. CONTRIBUTIONS - NET

Contributions déclarées	203 911 $
Contributions attribuées	(202 269)
	1 642 $

6. DÉPENSES - FONCTIONNEMENT

Honoraires professionnels	250 696 $
Honoraires de gestion de l'Entente	506 995
Courrier et communication	45 622
Loyers des locaux administratifs	50 746
Publicité	11 795
Taxes	11 063
Déplacement et représentation	9 745
Locations d'équipements	7 170
Fournitures	7 661
Frais d'accueil, réunion	5 959
Formation et perfectionnement	1 950
Impressions	3 517
Abonnements	4 201
Énergie	1 414
Assurances	341
Mauvaises créances	34 864
Frais divers	9 394
	963 133 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

7. PLACEMENTS - AU COÛT

Dépôts à terme	5 734 833 $
Obligations, 9,5% à 13,28% échéant à diverses dates jusqu'en 2003	18 775 233
Prêt hypothécaire, 10,25% échéant en janvier 1995	230 473
	24 740 539
Portion à court terme	7 680 958
	17 059 581 $

La valeur marchande des obligations et du prêt hypothécaire est de 19 147 584 $ au 31 mars 1991.

8. DÉBITEURS

Consignes	1 280 478 $
Contributions	79 001
Indemnités	5 219
Autres	5 373
	1 370 071 $

9. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement accumulé	Net
Mobilier et équipement	126 219 $	3 880 $	122 339 $
Équipement informatique	12 976	973	12 003
Améliorations locatives	5 150	172	4 978
Logiciels	2 912	358	2 554
	147 257	5 383	141 874
Système téléphonique détenu en vertu d'un contrat de location-acquisition	23 011	390	22 621
	170 268 $	5 773 $	164 495 $

10. CRÉDITEURS

Traitements et déductions à la source	31 375 $
Fournisseurs et frais courus	281 727
Consignes	304 865
Primes d'encouragement à la récupération	475 249
Contributions	165 721
Indemnités	69 263
	1 328 200 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

11. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements minimums exigibles sur l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition s'établissent comme suit:

1992	5 992 $
1993	5 992
1994	5 992
1995	5 992
1996	7 312
Total des paiements minimums exigibles	31 280
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	8 816
	22 464
Versements échéant en deçà d'un an	3 110
	19 354 $

12. FONDS DES INDEMNITÉS ET FONDS DES CONTRIBUTIONS

Les opérations de ces fonds sont cumulées à celles de la Société aux fins de présentation des états financiers.

FONDS DES INDEMNITÉS

ÉVOLUTION DU FONDS
de l'exercice du 22 juin 1990 au 31 mars 1991

Solde du fonds au début	26 554 $
Augmentation:	
Indemnités déclarées	82 621
Revenus d'intérêts	6 396
	89 017
Diminution:	
Indemnités attribuées	69 263
Honoraires de gestion	46 308
	115 571
Solde du fonds à la fin	- $

BILAN
au 31 mars 1991

ACTIF

Débiteurs	5 219 $
Dû par la Société	64 044
	69 263 $

PASSIF

Créditeurs	69 263 $
SOLDE DU FONDS	-
	69 263 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

12. FONDS DES INDEMNITÉS ET FONDS DES CONTRIBUTIONS (suite)

FONDS DES CONTRIBUTIONS

ÉVOLUTION DU FONDS
de l'exercice du 22 juin 1990 au 31 mars 1991

Augmentation:	
Contributions déclarées	203 911 $
Revenus d'intérêts	2 858
	206 769
Diminution:	
Contributions attribuées	202 269
Honoraires de gestion	4 500
	206 769
Solde du fonds à la fin	- $

BILAN
au 31 mars 1991

ACTIF	
Débiteurs	79 001 $
Dû par la Société	86 720
	165 721 $
PASSIF	
Créditeurs	165 721 $
SOLDE DU FONDS	-
	165 721 $

13. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 1996 pour les locaux administratifs.

La dépense de loyers de l'exercice, concernant ces locaux administratifs, s'élèvent à 50 746 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	185 822 $
1993	186 998
1994	188 225
1995	189 509
1996	155 888
	906 442 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'avoir et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice du 22 juin 1990 au 31 mars 1991. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice du 22 juin 1990 au 31 mars 1991 selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général par intérim

Québec, le 9 septembre 1991

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS
L.R.Q., c. S-22.1

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	875 004 $	– $
Intérêts sur placements temporaires et intérêts imputés à l'étude de faisabilité	48 248	48 003
	923 252	48 003
DÉPENSES		
Frais relatifs à l'étude de faisabilité d'un lien ferroviaire rapide pour passagers dans la région du centre du Canada (note 4)	875 004	–
Honoraires professionnels	170 626	179 769
Frais financiers	2 870	2 256
Traitements et avantages sociaux	–	2 573
	1 048 500	184 598
PERTE NETTE	125 248 $	136 595 $

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	41 709 269 $	41 572 674 $
Redressement - provision pour des réclamations à payer (note 3)	1 594 403	1 594 403
Solde redressé	43 303 672	43 167 077
Perte nette	125 248	136 595
SOLDE À LA FIN	43 428 920 $	43 303 672 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1990

	1990	1989 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	268 958 $	3 105 $
Placements temporaires - au coût	–	296 928
Débiteurs	90 450	56 641
	359 408	356 674
Placement (note 5)	3 000 000	3 000 000
	3 359 408 $	3 356 674 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire	– $	6 000 $
Créditeurs et frais courus	83 532	61 457
Provision pour réclamations (note 8)	2 900 000	2 913 089
Subvention du gouvernement du Québec reportée (note 4)	124 996	–
	3 108 528	2 980 546
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 6)	28 679 800	28 679 800
Actions privilégiées de 1848-7199 Québec Inc. (note 7)	15 000 000	15 000 000
Déficit	(43 428 920)	(43 303 672)
	250 880	376 128
	3 359 408 $	3 356 674 $

ÉVENTUALITÉS (note 8)

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (note 9)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Serge Rémillard
René Vincent

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1990

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise des transports, compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-22.1) a pour objets:

- de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des entreprises du secteur des transports pour répondre aux besoins commerciaux et industriels du Québec et de favoriser l'exportation des biens qui y sont produits;

- de maximiser les retombées socio-économiques pour les Québécois, découlant des activités du transport ou connexes à celui-ci;

- d'exercer les activités d'une compagnie de gestion et de portefeuille dans le secteur des transports.

Le 21 février 1990, le gouvernement du Québec a confié à la Société la responsabilité d'assister le groupe de travail chargé de l'étude de faisabilité d'un lien ferroviaire rapide pour passagers dans la région du centre du Canada. La reddition de comptes de cette responsabilité est présentée dans la note 4.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société québécoise des transports et de sa filiale en propriété exclusive 1848-7199 Québec Inc.

Placement

Le placement de portefeuille est comptabilisé à la valeur d'acquisition.

Subvention du gouvernement du Québec reportée

La partie non utilisée en fin d'exercice de la subvention reçue pour assister le groupe de travail chargé de l'étude de faisabilité d'un lien ferroviaire rapide pour passagers dans la région du centre du Canada est reportée.

3. REDRESSEMENT AFFECTÉ AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Un redressement de 1 594 403 $ est effectué pour inscrire une augmentation de la provision pour des réclamations à payer au 31 décembre 1986 dont la direction était dans l'impossibilité d'évaluer l'issue probable à cette date (voir note 8).

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter les postes suivants:

	au 31 décembre 1989
Provision pour réclamations	1 594 403 $
Déficit	1 594 403

4. FRAIS RELATIFS À L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN LIEN FERROVIAIRE RAPIDE POUR PASSAGERS DANS LA RÉGION DU CENTRE DU CANADA

L'étude de faisabilité d'un lien ferroviaire rapide pour passagers dans la région du centre du Canada est effectuée par un groupe de travail conjoint et est subventionnée par le gouvernement du Québec et de l'Ontario. La présente reddition de comptes ne couvre que les frais subventionnés par le gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

4. FRAIS RELATIFS À L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN LIEN FERROVIAIRE RAPIDE POUR PASSAGERS DANS LA RÉGION DU CENTRE DU CANADA (suite)

La subvention du gouvernement du Québec de 1 000 000 $ reçue au cours de l'exercice pour assister le groupe de travail chargé de l'étude a été utilisée comme suit:

Frais assumés par la Société et subventionnés par le gouvernement du Québec

Honoraires professionnels	657 628 $
Frais de voyage et de représentation	168 213
Frais d'audiences publiques	26 320
Frais de bureau	13 425
Intérêts imputés par la Société québécoise des transports	9 018
Autres frais financiers	400
	875 004 $
Subvention reportée au 31 décembre 1990	124 996 $

5. PLACEMENT

	1990	1989
Propair Inc. -		
Actions privilégiées catégorie A, sans dividende, rachetables au montant du capital versé au gré de la compagnie - à la valeur d'acquisition	3 000 000 $	3 000 000 $

La Société détient ce placement à la suite d'un échange de ses actions effectué en 1984-1985 avec le ministère des Transports. Ce placement dont la réalisation est incertaine, représente indirectement un placement d'ordre socio-économique du gouvernement du Québec.

6. CAPITAL-ACTIONS

	1990	1989
Autorisé: 750 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 286 798 actions	28 679 800 $	28 679 800 $

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec.

7. ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE 1848-7199 QUÉBEC INC.

L'actionnaire de la Société, le gouvernement du Québec, détient 6 666 666 actions privilégiées de catégorie "B", participantes, convertibles, sans valeur nominale de 1848-7199 Québec Inc.

8. ÉVENTUALITÉS

a) Selon la convention de vente des actions de Québécair au 1er septembre 1987, la Société et son actionnaire, le gouvernement du Québec, se sont engagés conjointement et solidairement à indemniser l'acquéreur pour les sommes que l'acquéreur ou Québécair pourrait être appelé à verser à la suite des litiges suivants qui existaient avant le 1er août 1986:

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1990

---

8. ÉVENTUALITÉS (suite)

a. Poursuites, mises en demeure et griefs contre Québécair et ses filiales provenant du congédiement d'employés, de l'inexécution de contrats et de manquement à des engagements.

b. Réclamations éventuelles contre Québécair pour certains frais de mise à bord pour les années 1982 à 1985 inclusivement.

Au 31 décembre 1990, le montant total des poursuites et autres réclamations en litige s'élève à 16 019 621 $ (16 081 938 $ au 31 décembre 1989) et la provision pour des réclamations à payer a été estimée à 2 900 000 $ par la direction de la Société selon les renseignements disponibles. Au cours de l'exercice, cette provision a été augmentée de 1 594 403 $ par un redressement affecté aux exercices antérieurs et diminuée de 13 089 $ suite aux règlements de certains litiges.

Le 14 novembre 1990, le gouvernement du Québec a autorisé la Société à conclure une entente avec l'acquéreur de Québécair concernant le règlement du contentieux relatif à la vente des actions de Québécair. Cette entente a été signée le 5 mars 1991 et elle porte notamment sur le règlement pour un montant de 2 700 000 $ des réclamations, des poursuites reconventionnelles mentionnées ci-dessus et sur les frais juridiques inhérents. Toutefois, selon les clauses de cette entente, la Société pourrait être appelée à verser certaines sommes additionnelles concernant le règlement d'une réclamation spécifique et à cet effet, une provision a été pourvue et est incluse dans la provision pour réclamations à payer au 31 décembre 1990. La Société a versé à l'acquéreur de Québécair la somme de 2 700 000 $ à la date de la signature de l'entente.

Toute somme que la Société pourra être appelée à verser après le 31 décembre 1990 en addition à la provision pour des réclamations à payer à cette date sera alors comptabilisée comme redressement de l'exercice 1986 affectant la perte sur aliénation du placement dans Québécair.

b) Suite à un contrat de cession et de vente de créances, la Société a acheté de Québécair des comptes débiteurs. Au 31 décembre 1990, une provision pour pertes sur créances au montant de 69 386 $ est pourvue sur ces comptes. Tout montant recouvré par la Société sur les créances provisionnées sera alors comptabilisé comme redressement de l'exercice 1986.

9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 5 mars 1991, la Société a contracté un emprunt bancaire de 2 700 000 $ afin d'acquitter le règlement avec l'acquéreur de Québécair dont il est fait mention à la note 8. Le 31 mai 1991, la Société a reçu du gouvernement du Québec la somme nécessaire au remboursement de cet emprunt bancaire et des coûts de financement y afférents.

Le 27 mars 1991, le gouvernement du Québec a accordé à la Société une subvention additionnelle de 100 000 $ de façon à permettre au groupe de travail chargé d'une étude de faisabilité d'un lien ferroviaire rapide pour passagers dans la région du centre du Canada de terminer ses travaux.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise des transports au 31 décembre 1990 ainsi que l'état consolidé des résultats et l'état consolidé du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 5 juillet 1991

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE - SOQUEM
L.R.Q., c. S-19

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
EXPLORATION ET RECHERCHE		
Projets miniers abandonnés	1 863 971 $	2 685 284 $
Travaux de recherche	810 016	383 842
Droits miniers recouvrés	(945 553)	(1 035 366)
Autres dépenses nettes	927 876	945 929
PERTE D'OPÉRATION	2 656 310	2 979 689
REVENUS DE PLACEMENTS		
Participation dans les résultats nets d'une société satellite (note 3)	4 898 270	4 622 452
Revenus financiers nets (note 7)	2 248 675	1 863 897
Recouvrement d'un placement radié (note 3)	226 711	
Frais relatifs aux aliénations de placements dans les exercices antérieurs	(25 920)	(54 358)
Quote-part du gain résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par une société satellite		6 458 519
Gain sur aliénations de placements		2 975 266
	7 347 736	15 865 776
BÉNÉFICE NET	4 691 426	12 886 087
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT) AU DÉBUT	1 203 060	(11 683 027)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	5 894 486 $	1 203 060 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE - SOQUEM

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités provenant des opérations (note 8)	2 639 987 $	2 629 129 $
Variation des éléments d'actif et de passif liés aux opérations	313 213	3 491 470
	2 953 200	6 120 599
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit d'aliénations:		
Immobilisations	5 124	2 250
Placements		10 986 888
Stock de lingots d'or		1 057 893
Acquisitions:		
Frais reportés	(5 252 063)	(6 050 018)
Placements	(2 984 750)	(1 625 225)
Immobilisations	(211 908)	(291 919)
	(8 443 597)	4 079 869
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(5 490 397)	10 200 468
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	23 473 408	13 272 940
LIQUIDITÉS À LA FIN	17 983 011 $	23 473 408 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les placements temporaires.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE - SOQUEM

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	1 036 708 $	164 321 $
Placements temporaires - au coût	16 946 303	23 309 087
Débiteurs	747 169	559 070
Droits miniers à recevoir	960 346	1 010 355
Stock de lingots d'or	41 174	574 400
Frais payés d'avance	34 325	89 262
	19 766 025	25 706 495
PLACEMENTS (note 3)	66 612 984	59 560 708
IMMOBILISATIONS (note 4)	658 164	603 496
FRAIS REPORTÉS (note 5)	23 079 449	19 691 357
	110 116 622 $	105 562 056 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	1 622 136 $	1 227 692 $
Revenus reportés		531 304
	1 622 136	1 758 996
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 6)	85 600 000	85 600 000
SURPLUS D'APPORT	17 000 000	17 000 000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (note 6)	5 894 486	1 203 060
	108 494 486	103 803 060
	110 116 622 $	105 562 056 $

ENGAGEMENTS (note 10)

ÉVENTUALITÉS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Oscar Mercure
Yves Harvey

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE - SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise d'exploration minière - SOQUEM, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-19), a pour objets l'exploration minière par toutes méthodes, la recherche, la mise en valeur, l'exploitation et la transformation de substances minérales. À ces fins, la Société peut, conformément à la loi, s'associer ou conclure des accords avec toute personne ou société. Dans la réalisation de ses objets, la Société doit avoir un objectif de rentabilité.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de SOQUEM avec ceux de sa filiale en propriété exclusive, Soquemines inc.

Stock de lingots d'or

Le stock de lingots d'or est évalué à la valeur de réalisation nette.

Placements

SOQUEM comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice est d'au moins 20 % et d'au plus 50 %.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

L'excédent du prix payé lors de l'acquisition des actions de la société satellite sur leur valeur comptable établie à cette même date est amorti sur une période de 40 ans selon la méthode linéaire. Cet amortissement est inclus au poste "Participation dans les résultats nets d'une société satellite" à l'état des résultats et des bénéfices non répartis consolidés.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Bâtisse	4 %
Équipement et matériel d'exploration	10 % à 25 %
Équipement et mobilier de bureau	10 % à 20 %
Équipement informatique et logiciels	13 % à 20 %
Matériel roulant	20 % à 40 %
Améliorations locatives	6 % à 30 %

Frais reportés

Les coûts relatifs aux acquisitions de droits et d'intérêts miniers, aux frais d'exploration pour des gîtes minéraux, de mise en valeur de découvertes et d'administration s'y rapportant sont reportés jusqu'au moment où une décision d'aller en exploitation est prise et alors les coûts relatifs à un gisement sont virés aux actifs immobilisés. Par contre, lorsqu'un projet minier est abandonné, tous les coûts inhérents sont imputés aux opérations de l'exercice financier où il y a abandon.

Conversion de devises étrangères

Des comptes d'actif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan; les comptes de résultats sont convertis au taux de change prévalant à la date de transaction. Les gains ou pertes sur change étranger sont inscrits aux résultats de l'exercice.

Surplus d'apport

Les subventions versées par le gouvernement du Québec à titre d'actionnaire sont inscrites au surplus d'apport.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Charge de retraite

La charge de retraite annuelle comprend les éléments suivants:

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus au cours de l'exercice, calculé selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des années de service;

- l'amortissement de l'exercice du déficit ou de l'excédent actuariel sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés selon la méthode linéaire.

À compter du présent exercice, l'écart cumulatif entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées est reflété au bilan comme frais courus.

3. PLACEMENTS

	Participation %			
	1991	1990	1991	1990
À la valeur de consolidation Cambior inc. - société satellite * 6 413 410 actions ordinaires (1990: 6 213 410 actions ordinaires) d'une valeur nominale de 4 $ chacune (valeur du marché: 61 729 071 $; en 1990: 96 307 855 $)	20,88	20,23	66 612 980 $	59 560 704 $
À la valeur d'acquisition - Divers placements **			4	4
			66 612 984 $	59 560 708 $

* La participation dans les résultats nets de Cambior inc. au montant de 4 898 270 $ (1990: 4 622 452 $) a été établie à partir d'états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 1990 et d'états financiers non vérifiés pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1991. Les dividendes encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 830 744 $ (1990: 838 413 $).

L'excédent du prix payé lors de l'achat d'actions sur leur valeur comptable à la date d'acquisition est de 1 769 024 $ (1990: 687 604 $). Cet excédent non amorti au 31 mars 1991 est de 1 724 091 $ (1990: 684 739 $).

** La Société a recouvré en partie des billets à recevoir qui avaient été radiés au cours d'un exercice antérieur. Le montant recouvré est de 226 711 $ incluant des intérêts de 161 460 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

4. IMMOBILISATIONS

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrain et bâtisse	63 049 $	17 654 $	45 395 $	47 917 $
Équipement et matériel d'exploration	567 553	447 947	119 606	110 694
Équipement et mobilier de bureau	335 552	262 965	72 587	66 045
Équipement informatique et logiciels	433 364	163 740	269 624	223 314
Matériel roulant	81 259	63 185	18 074	7 879
Améliorations locatives	238 973	106 095	132 878	147 647
	1 719 750 $	1 061 586 $	658 164 $	603 496 $

5. FRAIS REPORTÉS

	1991	1990
Projets miniers au stade d'exploration et de mise en valeur		
Solde au début	19 691 357 $	16 326 623 $
Frais d'exploration	5 139 047	6 050 018
Frais de mise en valeur	113 016	-
Projets miniers abandonnés	(1 863 971)	(2 685 284)
Solde à la fin	23 079 449 $	19 691 357 $

6. CAPITAL-ACTIONS

	1991	1990
Autorisé:		
12 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé:		
8 560 000 actions	85 600 000 $	85 600 000 $

Les actions de SOQUEM sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon la loi constitutive de SOQUEM, le capital-actions émis et payé peut, par décret du gouvernement, être réduit et remboursé.

Cette loi stipule, de plus, qu'aucun dividende ne peut être ordonné dont le paiement réduirait les bénéfices non répartis de la Société à moins du tiers de son capital versé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

7. REVENUS FINANCIERS NETS

	1991	1990
Intérêts sur placements temporaires	2 270 072 $	1 777 462 $
Autres intérêts	(21 397)	86 435
	2 248 675 $	1 863 897 $

8. LIQUIDITÉS PROVENANT DES OPÉRATIONS

	1991	1990
Bénéfice net	4 691 426 $	12 886 087 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	152 810	137 328
Frais reportés - virement aux opérations	1 863 971	2 769 706
Participation dans les résultats nets d'une société satellite compte tenu des dividendes reçus	(4 067 526)	(3 784 039)
(Gain) perte sur aliénations d'immobilisations	(694)	53 832
Quote-part du gain résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par une société satellite	-	(6 458 519)
Gain sur aliénations de placements	-	(2 975 266)
	2 639 987 $	2 629 129 $

9. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite de la Société est un régime contributif à prestations déterminées de type fin de carrière. Le régime est pleinement capitalisé et l'actif de la caisse de retraite est évalué à des valeurs axées sur la valeur marchande.

Situation du régime de retraite au 31 décembre 1990:

Actif de la caisse de retraite	2 073 000 $
Valeur actualisée des prestations de retraite constituées *	1 657 000
Excédent actuariel	416 000 $

La charge de retraite de l'exercice s'élève à 62 300 $.

* Basé sur une estimation actuarielle établie à partir de l'évaluation actuarielle du 1er janvier 1989, laquelle s'établissait à 1 420 000 $.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE - SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

10. ENGAGEMENTS

a. SOQUEM est engagée en vertu d'un contrat d'association avec un partenaire pour un montant total de 600 000 $ sur trois ans pour des travaux d'exploration et de mise en valeur. Les engagements sont les suivants:

Du 1er avril au 31 décembre 1991	200 000 $
Du 1er janvier au 31 décembre 1992	200 000
Du 1er janvier au 31 décembre 1993	200 000

b. SOQUEM est engagée en vertu de baux de location-exploitation pour un montant total de 3 172 000 $, s'échelonnant jusqu'à l'an 2 000 à raison de loyers annuels maximaux de 390 000 $ pour la location d'espaces de bureaux, d'entrepôts, de matériel roulant et d'équipement de bureau. Les loyers annuels minimaux des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1992	369 000 $
1993	336 000
1994	320 000
1995	320 000
1996	357 000

11. ÉVENTUALITÉS

a. En vertu de la convention relative à l'aliénation du placement dans Mines Seleine inc. intervenue le 31 mars 1988, SOQUEM a contracté divers engagements de nature financière. Il pourrait en résulter des entrées ou des sorties de fonds dont les montants ne peuvent être déterminés à la date de préparation des états financiers. Tout ajustement résultant du dénouement de cette éventualité sera considéré comme redressement à affecter aux exercices antérieurs.

b. Au 31 mars 1991, il existe un écart temporaire de 3 275 000 $ entre les dépenses au point de vue comptable et celles utilisées aux fins de calcul des droits miniers. Cet écart produit des droits miniers reportés débiteurs de 590 000 $.

SOQUEM dispose de crédits de droits miniers pour pertes au montant de 935 170 $ et de crédits de droits miniers annuels pour un montant de 270 000 $ qui pourront servir à réduire les droits miniers futurs. Ces crédits expireront au cours des exercices suivants:

1992	90 000 $
1993	794 118
1994	90 000
1995	231 052

Les avantages fiscaux nets pouvant résulter de ces deux éléments n'ont pas été comptabilisés aux livres.

Le montant de tout gain pouvant résulter de cette éventualité sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE - SOQUEM

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'exploration minière - SOQUEM au 31 mars 1991 ainsi que l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 mai 1991

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)
L.R.Q., c. S-20

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 3)	6 903 084 $	5 792 035 $
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 4)	5 047 785	4 632 206
REVENU BRUT	1 855 299	1 159 829
SERVICE À LA CLIENTÈLE (note 5)	692 605	303 193
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION (note 6)	1 121 541	704 950
	1 814 146	1 008 143
REVENU NET	41 153	151 686
REVENU NET AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT (note 7)	–	25 268
SOLDE DU REVENU NET À VERSER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	41 153 $	126 418 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	822 805 $	747 183 $
Débiteurs	927 944	993 978
Stock de publications	360 703	310 849
Travaux en cours - publications	323 552	306 649
Frais payés d'avance	14 943	20 924
	2 449 947 $	2 379 583 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 095 054 $	724 127 $
Solde du revenu net à verser au gouvernement du Québec	41 153	126 418
Revenus reportés	1 063 740	1 279 038
	2 199 947	2 129 583
EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT (note 7)	250 000	250 000
	2 449 947 $	2 379 583 $

ENGAGEMENTS (note 8)

POUR LA SOCIÉTÉ,

Jacques Viau
Guy Mercier

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), corporation au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale, (L.R.Q., chapitre S-20) a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stock de publications et travaux en cours

Le stock de publications et les travaux en cours - publications sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et les frais généraux et d'administration s'y rapportant. De ce coût sont déduites les participations de certains organismes.

Immobilisations

Les acquisitions d'équipement, de mobilier et de livres pour la bibliothèque sont imputées aux opérations.

Revenus reportés

Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et virées aux résultats au moment de l'expédition.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses.

3. REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	1991	1990
Clientèle privée	4 352 271 $	3 998 733 $
Barreau du Québec	1 045 429	700 593
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	847 029	440 143
Chambre des notaires	257 380	378 345
Autres organismes	400 975	274 221
	6 903 084 $	5 792 035 $

4. COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	1991	1990
Stock de publications et travaux en cours au début	617 498 $	644 578 $
Frais de l'exercice:		
Frais directs de fabrication	3 420 509	3 259 310
Frais généraux imputés	1 750 123	1 414 338
	5 170 632	4 673 648
Participations d'organismes pour certaines publications:	(56 090)	(68 522)
	5 732 040	5 249 704
Stock de publications et travaux en cours à la fin	(684 255)	(617 498)
	5 047 785 $	4 632 206 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

5. SERVICE À LA CLIENTÈLE

	1991	1990
Traitements et avantages sociaux	131 916 $	93 554 $
Honoraires professionnels	384	–
Loyer et taxes municipales	49 153	15 724
Fournitures	102 137	89 145
Frais généraux imputés	114 415	74 349
Mobilier et équipement	294 600	30 421
	692 605 $	303 193 $

6. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

	1991	1990
Traitements et avantages sociaux	1 535 464 $	1 112 296 $
Honoraires professionnels	224 773	92 919
Déplacements et frais de représentation	54 585	56 362
Communications et messagerie	121 502	124 064
Loyer et taxes municipales	265 214	247 688
Papeterie et fournitures de bureau	138 383	115 485
Documentation et livres	30 849	15 566
Assurances	15 087	14 452
Mauvaises créances	1 367	–
Entretien	55 196	111 834
Mobilier et équipement	543 659	302 971
	2 986 079	2 193 637
À déduire:		
Frais généraux et d'administration imputés:		
Au coût des publications et des services	1 750 123	1 414 338
Au service à la clientèle	114 415	74 349
	1 864 538	1 488 687
	1 121 541 $	704 950 $

7. EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT

	1991	1990
Solde au début	250 000 $	224 732 $
Revenu net de l'exercice affecté au fonds de roulement	–	25 268
Solde à la fin	250 000 $	250 000 $

Le revenu net d'un exercice financier de la Société doit être versé au Fonds consolidé du revenu, après constitution d'un fonds de roulement de 250 000 $, montant déterminé par le Gouvernement.

8. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2006 pour des locaux administratifs et de l'équipement.

La dépense de location de l'exercice terminé le 31 mars 1991 concernant ces biens et services s'élève à 269 145 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	237 021 $
1993	253 316
1994	422 175
1995	445 986
1996	468 450
	1 826 948 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

9. TRANSACTIONS DE L'EXERCICE AVEC LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991
Revenus provenant des publications et des services	847 029 $
Traitements et avantages sociaux	104 748
Solde du revenu net à verser au gouvernement du Québec	41 153

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 5 juillet 1991

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVE AGRO-ALIMENTAIRES - SOQUIA
L.R.Q., c. S-21

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
REVENUS DE PLACEMENTS		
Résultats des filiales: (note 4)		
Centre de distribution de médicaments vétérinaires (C.D.M.V.) Inc.	2 002 260 $	2 101 351 $
Usine de congélation de St-Bruno Inc.	250 123	(76 902)
Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	192 514	3 003 415
Société québécoise des pêches	(1 500 172)	(1 558 555)
Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) Inc.	188 397	15 004
	1 133 122	3 484 313
Quote-part des résultats des sociétés satellites	(58 468)	2 639 324
Dévaluation d'un investissement dans une société satellite	-	(750 000)
Intérêts (note 11)	4 678 373	3 298 820
Dividendes	160 313	-
Gain sur aliénations de placements	267 324	1 047 407
Autres revenus moins autres dépenses	6 052	154 466
Augmentation de la provision pour perte sur intérêts courus et échus sur prêts	(32 991)	(38 843)
	6 153 725	9 835 487
DÉPENSES		
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	1 009 137	1 317 404
Services professionnels et administratifs	32 443	241 345
Frais de déplacement et de représentation	96 504	170 347
Congrès, publicité et souscriptions	62 164	157 824
Loyer et entretien des locaux	101 061	134 271
Taxe sur le capital	56 156	77 598
Fournitures et dépenses de bureau	63 087	104 626
Divers frais	20 507	17 673
Amortissement des immobilisations	32 305	21 972
	1 473 364	2 243 060
Frais financiers (note 10)	1 413 035	6 958
	2 886 399	2 250 018
BÉNÉFICE NET	3 267 326 $	7 585 469 $

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT	40 079 615 $	32 494 146 $
Bénéfice net	3 267 326	7 585 469
Dividende	(3 000 000)	-
SOLDE À LA FIN	40 346 941 $	40 079 615 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVE AGRO-ALIMENTAIRES - SOQUIA

BILAN
au 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	415 978 $	307 184 $
Dépôts à terme - au coût	4 340 288	6 863 723
Débiteurs	36 863	30 254
Intérêts courus et échus sur prêts	528 030	876 096
Dividendes à recevoir des filiales	3 200 000	7 200 000
Versements sur placements (note 3)	473 330	1 099 883
	8 994 489	16 377 140
Placements (note 3)	118 798 540	115 463 991
Immobilisations (note 5)	134 358	125 829
Autres éléments d'actif (note 6)	1 704 688	1 097 868
	129 632 075 $	133 064 828 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt bancaire	- $	7 256 875 $
Créditeurs et frais courus	563 405	140 802
Provision pour réclamations - garanties d'emprunts bancaires (note 13b)	104 000	104 000
Dû à la filiale Société québécoise des pêches	134 193	-
Dû au gouvernement du Québec	16 500	16 500
	818 098	7 518 177
Dû au gouvernement du Québec - sans intérêt ni modalité de remboursement	9 135 000	9 135 000
Dette à long terme (note 7)	10 000 000	10 000 000
	19 953 098	26 653 177
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	58 800 000	55 800 000
Actifs cédés à titre gratuit par le gouvernement du Québec (note 9)	10 532 036	10 532 036
Bénéfices non répartis	40 346 941	40 079 615
	109 678 977	106 411 651
	129 632 075 $	133 064 828 $

ENGAGEMENT (note 12)
ÉVENTUALITÉS (note 13)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

André Hartel
Lucien Biron

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVE AGRO-ALIMENTAIRES - SOQUIA

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	3 267 326 $	7 585 469 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Résultats des filiales compte tenu des dividendes	(1 133 122)	4 715 687
Quote-part des résultats des sociétés satellites compte tenu des dividendes	2 163 418	(645 160)
Gain sur aliénations de placements	(267 324)	(1 047 407)
Amortissement des immobilisations	32 305	21 972
Provision pour perte sur intérêts courus et échus sur prêts	32 991	38 843
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission d'obligations	51 992	-
Dévaluation d'un investissement dans une société satellite	-	750 000
Perte sur aliénations d'immobilisations	-	4 096
	4 147 586	11 423 500
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	4 593 998	(4 202 242)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	8 741 584	7 221 258
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions	3 000 000	-
Dividende	(3 000 000)	-
Dû au gouvernement du Québec	-	9 000 000
Dette à long terme	-	10 000 000
Liquidités provenant des activités de financement	-	19 000 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(7 119 674)	(47 149 468)
Produit d'aliénations de placements	1 775 368	2 928 635
Encaissements de prêts	1 873 338	1 020 638
Intérêts à recevoir à long terme	(16 244)	-
Acquisitions d'immobilisations	(40 834)	(111 808)
Immeubles destinés à la vente	(371 304)	(227 784)
Produit d'aliénations d'immobilisations	-	17 256
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(3 899 350)	(43 522 531)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	4 842 234	(17 301 273)
(INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(85 968)	17 215 305
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) À LA FIN	4 756 266 $	(85 968)$

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVE AGRO-ALIMENTAIRES - SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991

---

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires - SOQUIA, constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-21 et modifications), est une compagnie à fonds social et elle a pour objets:

- de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des industries du secteur alimentaire;

- de participer ou d'intervenir dans la production, la transformation, le conditionnement et la commercialisation de tout produit relié au secteur agricole ou alimentaire ou aux pêcheries commerciales.

Les activités de SOQUIA se caractérisent principalement par l'acquisition d'actions et l'octroi de prêts d'actionnaire à des entreprises actives dans le secteur agro-alimentaire québécois. Les actions de SOQUIA font partie du domaine public du Québec et sont attribuées au ministre des Finances.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de SOQUIA ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Filiales

Les participations de SOQUIA dans ses filiales en propriété exclusive suivantes sont présentées à la valeur de consolidation:

- Centre de distribution de médicaments vétérinaires (C.D.M.V.) Inc.
- Usine de congélation de St-Bruno Inc.
- Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.
- Société québécoise des pêches
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) Inc.

Les états financiers de ces filiales en propriété exclusive ne sont pas consolidés avec ceux de SOQUIA étant donné que la direction de cette dernière considère que la présentation à la valeur de consolidation permet à son actionnaire unique d'analyser distinctement les activités des filiales de celles de SOQUIA.

Sociétés satellites

Depuis le 14 septembre 1988, les investissements dans les sociétés sur lesquelles SOQUIA est en mesure d'exercer une influence sensible sur leurs décisions financières et administratives sont comptabilisés à leur valeur de consolidation diminuée de toute baisse durable de valeur. Avant cette date, ces investissements étaient comptabilisés à leur coût d'acquisition.

L'excédent du prix payé sur la valeur des actifs nets acquis est amorti sur une période de 10 ans selon la méthode linéaire. Cet amortissement est inclus dans le poste "Quote-part des résultats des sociétés satellites" à l'état des résultats.

La quote-part des résultats des sociétés satellites est établie selon les états financiers annuels vérifiés des sociétés satellites et/ou les états financiers périodiques non vérifiés.

Autres placements

Les autres placements sont présentés au coût d'acquisition diminué de toute baisse durable de valeur.

Provision pour perte

La provision pour perte sur les actions est établie par évaluation de chacune des participations selon leur coût d'acquisition diminué de toute baisse durable de valeur. Pour les prêts, la provision sur le capital et les intérêts courus et échus, est établie en évaluant la perte anticipée pour chaque prêt présentant des difficultés majeures de perception.

Billet à recevoir

L'excédent du coût d'acquisition sur la valeur nominale du billet à recevoir est amorti sur la durée de cette créance compte tenu des modalités de son remboursement.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVE AGRO-ALIMENTAIRES - SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Solde dégressif	20 %
Logiciel	Linéaire	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	25 %
Améliorations locatives	Durée du bail	-

Escompte et frais d'émission d'obligations

L'escompte et les frais d'émission d'obligations sont reportés et sont amortis sur la durée de la dette à long terme, selon la méthode d'amortissement linéaire. Ils sont présentés au poste "Autres éléments d'actif".

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des résultats.

3. PLACEMENTS

	1991	1990
Filiales en propriété exclusive - à la valeur de consolidation		
Centre de distribution de médicaments vétérinaires (C.D.M.V.) Inc.	10 024 964 $	8 022 704 $
Usine de congélation St-Bruno Inc.	2 916 067	2 779 944
Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	23 728 749	23 536 235
Société québécoise des pêches	4 579 321	3 887 966
Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) Inc.	1 102 291	613 894
	42 351 392	38 840 743
Participation dans des sociétés satellites - à la valeur de consolidation*		
Actions et prêts	36 431 496	33 146 714
Quote-part des résultats	(245 063)	1 918 355
	36 186 433	35 065 069
Autres placements		
Actions	79 448	1 210 609
Prêts	170 324	963 180
	249 772	2 173 789
Moins: provision pour perte	114 724	114 724
	135 048	2 059 065
Billet à recevoir - au coût non amorti**	40 598 997	40 598 997
	40 734 045	42 658 062
	119 271 870	116 563 874
Versements échéant en deçà d'un an sur les prêts et les avances incluant ceux aux filiales et aux sociétés satellites	473 330	1 099 883
	118 798 540 $	115 463 991 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

3. PLACEMENTS (suite)

* L'excédent du prix payé des actions acquises sur leur valeur comptable établi au 14 septembre 1988, et pour les acquisitions subséquentes établi à la date d'acquisition est de 1 791 889 $. Cet excédent non amorti au 31 mars 1991 est de 1 430 083 $.

** Ce billet acquis du gouvernement du Québec représente le solde de prix de vente des actions de la Raffinerie de sucre du Québec à Sucre Lantic Ltée. Il est garanti par une hypothèque subordonnée de dernier rang et remboursable en 20 versements trimestriels consécutifs de 1 250 000 $ à compter du 1er décembre 1993 et quatre versements trimestriels de 3 750 000 $ commençant le 1er décembre 1998; ce billet porte intérêt à 8 ½ % payable trimestriellement.

4. DONNÉES FINANCIÈRES SOMMAIRES DES FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE
(en milliers de dollars)

	C.D.M.V. Inc.	Usine de congélation de St-Bruno Inc.	Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	Société québécoise des pêches	Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) Inc.	Total 1991	Total 1990
Bilan au 31 mars							
Actif à court terme							
Tiers	12 634	355	12 272	922	293	26 476	28 664
SOQUIA				134		134	
Placements	55	364	55	3 327		3 801	3 641
Immobilisations au coût amorti	2 684	2 934	17 718	7	872	24 215	21 644
Autres actifs			78	261		339	512
	15 373	3 653	30 123	4 651	1 165	54 965	54 461
Passif à court terme							
Envers des tiers	5 348	737	2 790	72	17	8 964	8 034
Envers SOQUIA		114	3 200			3 314	7 314
Dette à long terme							
Envers des tiers			404			404	386
Envers SOQUIA		665				665	1 588
Subvention reportée					46	46	
Avoir de l'actionnaire SOQUIA:							
Capital - actions	1 750	1 064	6 024	5 650	899	15 387	12 087
Surplus d'apport				800		800	800
Bénéfices non-répartis (déficit)	8 275	1 073	17 705	(1 871)	203	25 385	24 252
	15 373	3 653	30 123	4 651	1 165	54 965	54 461
Résultats et bénéfices non répartis de l'exercice							
Ventes	49 299	2 821	17 888	563	266	70 837	66 936

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

4. DONNÉES FINANCIÈRES SOMMAIRES DES FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE (suite)
(en milliers de dollars)

	C.D.M.V. Inc.	Usine de congélation de St-Bruno Inc.	Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	Société québécoise des pêches	Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) Inc.	Total 1991	Total 1990
Bénéfice brut (perte brute)	6 286	552	17 888	563	(12)	25 277	25 346
Quote-part et provision pour perte sur placement		93		(1 667)		(1 574)	(1 725)
Frais d'opération et de gestion déduction faite des autres revenus	4 284	395	17 695	396	(200)	22 570	20 136
Bénéfice net (perte nette)	2 002	250	193	(1 500)	188	1 133	3 485
Bénéfices non répartis (déficit) au début	6 273	823	17 512	(371)	15	24 252	28 967
Dividendes							(8 200)
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin	8 275	1 073	17 705	(1 871)	203	25 385	24 252

5. IMMOBILISATIONS

	1991 Coût	1991 Amortissement accumulé	1991 Net	1990 Net
Mobilier et équipement	183 831 $	133 797 $	50 034 $	32 831 $
Équipement informatique	77 782	20 828	56 954	57 390
Logiciel	4 300	1 189	3 111	3 592
Matériel roulant	31 610	8 891	22 719	30 292
Améliorations locatives	56 470	54 930	1 540	1 724
	353 993 $	219 635 $	134 358 $	125 829 $

6. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	1991	1990
Immeubles destinés à la vente - au coût*	1 469 172 $	1 097 868 $
Escompte et frais d'émission d'obligations - au coût non amorti	219 272	-
Intérêts à recevoir à long terme sur prêts à une société satellite	16 244	-
	1 704 688 $	1 097 868 $

* Le 31 août 1987, le gouvernement du Québec a cédé à titre gratuit à SOQUIA son droit de racheter des terrains et des bâtisses situés à Mont St-Hilaire pour une valeur nominale de 1 $. Il lui a aussi donné le mandat de diriger et d'exécuter un plan visant la réutilisation de ces immeubles à d'autres fins industrielles. Ces immeubles étant destinés à la vente, SOQUIA capitalise à ce projet tous les frais encourus s'y rapportant depuis le 28 septembre 1987, date de leur acquisition. Le coût au 31 mars 1991 de 1 469 172 $ ne dépasse pas la valeur de réalisation nette de ces immeubles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

7. DETTE À LONG TERME

	1991	1990
Obligations, série 1, 11,50 %, échéant le 19 août 1995	10 000 000 $	- $
Acceptation bancaire, 13,55 %	-	10 000 000
	10 000 000 $	10 000 000 $

8. CAPITAL-ACTIONS

	1991	1990
Autorisé: 850 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 588 000 actions (1990: 558 000 actions)	58 800 000 $	55 800 000 $

Au cours de l'exercice, la Société a reçu 3 000 000 $ en paiement de 30 000 actions portant son capital-actions émis et payé à 58 800 000 $. Le solde du capital-actions autorisé et non souscrit, soit 26 200 000 $, sera payé selon les besoins de SOQUIA, en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du gouvernement.

9. ACTIFS CÉDÉS À TITRE GRATUIT PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1991	1990
Actifs cédés à titre gratuit par le gouvernement du Québec et convertis en placements dans les filiales	9 639 091 $	9 639 091 $
Réclamation par la Raffinerie de sucre du Québec cédée à titre gratuit par le gouvernement du Québec et inscrite à la valeur de réalisation nette	892 945	892 945
	10 532 036 $	10 532 036 $

10. FRAIS FINANCIERS

	1991	1990
Intérêts sur obligations	1 091 712 $	- $
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission d'obligations	51 992	-
Intérêts et frais financiers	269 331	6 958
	1 413 035 $	6 958 $

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, SOQUIA a conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec certaines de ses filiales et de ses sociétés satellites. Ces transactions entre apparentées comportent des revenus d'intérêts de 122 564 $ avec une filiale et de 678 955 $ avec des sociétés satellites et des intérêts de 12 330 $ payés à une filiale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991

---

12. ENGAGEMENT

SOQUIA est engagée par un bail à long terme échéant le 31 août 1996 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1991 concernant ces locaux administratifs s'élève à 121 008 $ dont 30 252 $ imputés à la Société québécoise des pêches. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	122 461 $
1993	130 357
1994	137 295
1995	144 571
1996 et subséquemment	219 603
	754 287 $

13. ÉVENTUALITÉS

a. Lors de l'aliénation des actions de Pêches Nordiques Inc., le 3 avril 1987, SOQUIA s'est portée garante envers les acquéreurs et cette compagnie de toutes pertes, dommages, coûts ou dépenses découlant d'actions ou de réclamations antérieures à cette date. Relativement à cette garantie, un fournisseur a intenté une poursuite dont la réclamation est d'environ 400 000 $ contre la compagnie en règlement de frais de courtage. Une provision de 31 192 $ pour pertes éventuelles a été comptabilisée, montant que la Société estime suffisant pour régler ce litige.

   Le montant que SOQUIA pourrait débourser en excédent de la provision concernant cette poursuite sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

b. SOQUIA est caution pour des emprunts bancaires et des dettes à long terme de certaines entreprises dans lesquelles SOQUIA ou une de ses filiales détient ou détenait une participation. Au 31 mars 1991, les soldes des emprunts bancaires et des dettes à long terme de ces entreprises, faisant l'objet de ces garanties, étaient de 5 792 333 $ (31 mars 1990 - 4 704 000 $). Une provision de 104 000 $ est pourvue relativement à ces garanties.

c. 2332-7190 Québec Inc., filiale en propriété exclusive de la Société québécoise des pêches s'est engagée de prendre à son compte les gains ou pertes éventuelles de Madelipêche Inc. au 13 février 1987 selon les clauses du contrat de vente des actions de Madelipêche Inc. qui comprennent, notamment, la poursuite en demande suivante:

   En février 1985, une action en dommages et intérêts au montant de 2 495 795 $ a été intentée en Cour supérieure du district de Québec contre une institution financière et un cabinet d'experts-comptables. L'évaluation de cette action est difficile à déterminer puisqu'il s'agit d'un cas de responsabilité qui devra être tranché par jugement. Le gain pouvant résulter du dénouement de ce litige sera porté aux résultats de 2332-7190 Québec Inc. de l'exercice alors en cours.

d. Une société satellite de SOQUIA s'est portée garante auprès de bailleurs de baux à long terme cédés. Ces baux à long terme échéant jusqu'en 2001 totalisent environ 14 M $ dont la quote-part de SOQUIA est d'environ 5 M $. Tout paiement pouvant résulter de ces garanties serait imputé aux résultats de la société satellite de l'exercice alors en cours.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1990 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1991.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVE AGRO-ALIMENTAIRES - SOQUIA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires - SOQUIA au 31 mars 1991 ainsi que l'état des résultats, l'état des bénéfices non répartis et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 21 mai 1991

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES - SOQUIP
L.R.Q., c. S-22

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
REVENUS		
Gaz naturel (note 3)	36 565	43 730
Redevances	(266)	(488)
	36 299	43 242
Participation dans les résultats nets d'une société satellite (note 6 (a))	10 614	9 169
Gain sur aliénation d'un placement (note 13 (b))	2 590	
Gain sur règlement d'une dette à long terme (note 5)	4 808	
Autre	278	549
	54 589	52 960
DÉPENSES		
Gaz naturel (note 3)	32 448	39 081
Frais généraux et d'administration	3 188	3 906
Frais financiers - net (note 4)	3 478	2 198
Frais relatifs à des projets de développement	1 076	1 083
Amortissements et épuisement	1 521	1 843
Dévaluation d'un placement (note 6 (b))	6 300	
	48 011	48 111
BÉNÉFICE NET	6 578	4 849

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
SOLDE AU DÉBUT	69 946	74 795
Bénéfice net	6 578	4 849
SOLDE À LA FIN	63 368	69 946

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES - SOQUIP

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités provenant des activités d'exploitation (note 11)	5 458	4 007
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	19 377	13 398
Diminution de la dette à long terme	(8 352)	(3 779)
Liquidités provenant des activités de financement	11 025	9 619
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(6 551)	(1 534)
Produits d'aliénations d'immobilisations	7 425	
Acquisitions de propriétés prétrolifères et gazéifères	(276)	(350)
Produit d'aliénations de propriétés pétrolifères et gazéifères	1 140	
Acquisitions de placements	(14 805)	(11 861)
Retrait net sur participation dans une société en nom collectif	268	252
Produit d'aliénation d'un placement	2 800	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(9 999)	(13 493)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	6 484	133
ENCAISSE AU DÉBUT	857	724
ENCAISSE À LA FIN	7 341	857

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES - SOQUIP

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	7 341	857
Débiteurs (note 3)	4 438	4 397
Stock de matériel de forage au coût	199	189
	11 978	5 443
PLACEMENTS (notes 6, 13 et 14)	167 897	158 031
PROPRIÉTÉS PÉTROLIFÈRES ET GAZÉIFÈRES (note 7)	4 523	6 155
IMMOBILISATIONS (note 8)	8 306	10 350
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	289	327
	192 993	180 306
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 3)	5 034	5 142
Versements sur la dette à long terme (note 9)	100	100
	5 134	5 242
DETTE À LONG TERME (note 9)	37 327	31 110
	42 461	36 352
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	213 900	213 900
Déficit	63 368	69 946
	150 532	143 954
	192 993	180 306

ENGAGEMENTS (note 12)

ÉVENTUALITÉS (note 13)

PLACEMENT DANS HOVERCO INC. (note 14)

Pour le Conseil d'administration,

Louise Sicard
Yves Rheault

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES - SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

---

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-22), a pour objets, directement ou en participation, la recherche, la mise en valeur, la production, l'emmagasinage, le transport, l'achat, l'importation et la vente des hydrocarbures liquides ou gazeux. La Société doit avoir un objectif de rentabilité dans la réalisation de ses objets.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive:

- Exploration SOQUIP Inc. et sa filiale, SOQUIP Atlantique Inc.;
- Soligaz Inc. (agent administratif du consortium Soligaz);
- SOQUIP Alberta Inc.(société non exploitée activement).

Placements

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence sensible sur les décisions financières et administratives.

Les placements dans les sociétés en participation sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Propriétés pétrolifères et gazéifères

La Société applique la méthode de la capitalisation du coût entier avec, comme unique centre de coûts, le Canada.

Selon cette méthode, la Société impute à ses propriétés pétrolifères et gazéifères tous les coûts se rapportant à l'exploration et à la mise en valeur.

Ces coûts sont identifiés à des projets dont l'évaluation est complétée ou à des projets en voie d'évaluation. Les coûts accumulés des projets dont l'évaluation est complétée sont amortis selon la méthode de l'épuisement proportionnel calculé selon les quantités produites par rapport aux estimations de réserves pétrolières et gazières prouvées.

Les propriétés pétrolifères et gazéifères relatives à l'ensemble des projets dont l'évaluation est complétée sont évaluées au moindre de la valeur amortie ou de la valeur de recouvrement des réserves prouvées de pétrole et de gaz.

Les coûts accumulés des projets en voie d'évaluation, comprenant des projets importants auxquels aucune réserve prouvée n'a encore été attribuée, sont exclus du calcul de l'épuisement jusqu'à ce que des réserves prouvées soient découvertes ou que le projet soit considéré abandonné.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Usines et équipement de traitement de gaz	Solde dégressif	5% à 10%
Gazoduc	Solde dégressif	6%
Entrepôts	Solde dégressif	5%
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20%
Matériel roulant	Solde dégressif	5% à 30%
Équipement informatique	Solde dégressif	30%
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Autres éléments d'actif

Ce poste comprend principalement les coûts des licences de transport de gaz et d'achalandage qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

Activités en participation

La Société exerce fréquemment ses activités en participation. Les états financiers ne tiennent compte que de la quote-part de la Société.

Conversion de devises étrangères

La partie de la dette à long terme exprimée en devises étrangères est convertie en dollars canadiens selon le cours en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes sur le change étranger en résultant sont imputés aux opérations.

Charge de retraite

La charge de retraite annuelle comprend les éléments suivants:

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus au cours de l'exercice, calculé selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des années de service, plus ou moins

- l'amortissement de l'exercice du déficit ou de l'excédent actuariel sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés selon la méthode linéaire.

L'état cumulatif entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées est reflété au bilan comme frais courus.

3. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Société a vendu à Gaz Métropolitain Inc., filiale en propriété exclusive de Noverco Inc., du gaz naturel pour un montant de 31 400 400 $ (1990: 36 609 650 $). Le compte à recevoir sur ces ventes est de 2 705 700 $ au 31 mars 1991 (1990: 3 279 100 $). Par contre, la Société a acheté de Gaz Métropolitain Inc., du gaz naturel pour un montant de 1 657 200 $ (1990: 1 960 600 $). Le compte à payer sur ces achats est de 177 000 $ au 31 mars 1991 (1990: 32 700 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

4. Frais financiers - net

	1991	1990
Intérêts et autres frais sur dette à long terme	3 807	2 331
Gain sur change étranger	(13)	(29)
Divers revenus d'intérêts	(316)	(104)
	3 478	2 198

5. Gain sur règlement d'une dette à long terme

Le gouvernement du Canada a accordé à SOQUIP Alberta Inc. une remise d'impôts de 6 843 000 $ et des intérêts et pénalités y afférant à la condition que la compagnie verse au gouvernement du Canada une compensation tenant lieu de ces impôts. La correction de ces intérêts et des pénalités de 4 808 000 $ est comptabilisée au revenus de l'exercice.

6. Placements

	Participation %			
	1991	1990	1991	1990
À la valeur de consolidation				
Société satellite:				
Noverco Inc. (a) 130 789 240 actions ordinaires "A", sans valeur nominale	25	15,17	111 730	95 623
Société en participation:				
PAREX, société en nom collectif (b)	33,33	33,33	3 979	10 547
Société 2854-4294 Québec Inc./ SOQUIP Enr., société en nom collectif (c)	60		327	
À la valeur d'acquisition				
Sceptre Resources Limited 10 824 000 actions ordinaires sans valeur nominale (cours boursier; 42 754 800 $) (1990: 43 837 200 $)	11,57	11,56	51 861	51 861
			167 897	158 031

(a) Noverco Inc. a été privatisée au cours de l'année. La participation dans les résultats nets au montant de 10 614 000 $ (1990: 9 169 000 $) a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 30 septembre 1990 et d'états financiers non vérifiés pour la période allant jusqu'au 31 mars 1991. Les dividendes encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 9 296 000 $ (1990: 6 080 000 $).

(b) Cette société en nom collectif a été formée par une filiale en propriété exclusive de SOQUIP et deux autres partenaires dans le but de réaliser des activités d'exploration au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. La récupération de la valeur du placement dépend du succès des activités futures de PAREX qui est au stade de l'exploration. Au cours de l'exercice, la valeur comptable de certaines propriétés de PAREX a été réduite à la valeur de réalisation nette. La quote-part de SOQUIP dans cette dévaluation au montant de 6 300 000 $ a été comptabilisée en diminution du placement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 19910
(en milliers de dollars)

6. Placements (suite)

La quote-part de SOQUIP dans l'actif, le passif et l'avoir des associés de PAREX excluant les frais de gestion capitalisés aux placements est résumée ci-après:

	1991	1990
Actif	3 763	10 125
Passif	75	82
Avoir de SOQUIP	3 688	10 043

Les chiffres ci-dessus proviennent des états financiers non vérifiés de PAREX au 31 mars 1991. Les derniers états financiers vérifiés de PAREX couvrent l'exercice terminé le 31 décembre 1990.

(c) Cette société en nom collectif, constituée le 28 mars 1991 par SOQUIP (60%) et un autre partenaire (40%), a pour objet l'exercice d'activités liées à la recherche et à l'exploitation de réservoirs souterrains de stockage de gaz naturel et elle possède 50% des parts d'une société en commandite qui exploite un réservoir souterrain de gaz naturel à Pointe-du-Lac.

7. Propriétés pétrolifères et gazéifères

	1991	1990
Évaluation complétée -- au coût moins radiation	18 965	20 096
En voie d'évaluation	1 498	1 231
	20 463	21 327
Épuisement accumulé	15 940	15 172
	4 523	6 155

L'épuisement de l'exercice s'élève à 768 300 $ (1990: 1 065 000 $).

8. Immobilisations

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Usines et équipement de traitement de gaz	5 668	2 081	3 587	3 796
Gazoduc	1 172	458	714	760
Matériel roulant	5 492	1 915	3 577	3 655
Réservoir souterrain				1 630
Mobilier, équipement, équipement informatique, améliorations locatives, entrepôts et terrains	1 715	1 287	428	509
	14 047	5 741	8 306	10 350

L'amortissement de l'exercice est de 715 000 $ (1990: 738 000 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

9. Dette à long terme

	1991	1990
Soquip		
Billets sans intérêt, remboursables par versements annuels de 100 000 $, le dernier échéant le 1er décembre 1992	200	300
Autre		1 031
Crédit rotatif pour un montant autorisé de 15 000 000 $, renouvelable le 31 mars 1992, intérêt au taux préférentiel ou au coût des fonds du prêteur plus 3/8%, sans modalité de remboursement	13 000	
Exploration SOQUIP Inc.		
Crédit rotatif pour un montant autorisé de 2 300 000 $, renouvelable le 31 mars 1992, intérêt au taux préférentiel ou au coût des fonds du prêteur plus 1/2%, sans modalité de remboursement	2 300	2 274
Soquip Alberta Inc.		
Crédit rotatif renouvelable le 1er avril 1992, intérêt au taux préférentiel ou au coût des fonds du prêteur plus 1/2%, sans modalité de remboursement	19 200 *	12 849
Autres dettes, échéances indéterminées, dont 1 303 000 $ US convertis en 1 523 000 $ canadiens	2 727	14 756
	37 427	31 210
Versements échéant en deçà d'un an	100	100
	37 327	31 110

* La marge de crédit autorisée est de 30 000 000 $ et l'emprunt bancaire en découlant est garanti par le nantissement des actions de Sceptre Resources Limited.

10. Capital-actions

	1991	1990
Autorisé		
5 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 $ chacune		
Émis et payé		
4 278 000 actions	213 900	213 900

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

11. Liquidités provenant des activités d'exploitation

	1991	1990
Bénéfice net	6 578	4 849
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissements et épuisement	1 521	1 843
Participation dans les résultats nets d'une société satellite moins les dividendes reçus	(1 318)	(3 089)
Dévaluation d'un placement	6 300	
Gain sur aliénation d'un placement	(2 590)	
Gain sur aliénations d'immobilisations	(66)	
Gain sur règlement d'une dette à long terme	(4 808)	
	5 617	3 603
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(159)	404
	5 458	4 007

12. Engagements

a) La Société s'est portée caution conjointement, mais non solidairement, avec ses partenaires dans Intragaz, société en commandite, du remboursement d'un emprunt bancaire de 15 000 000 $ de cette société. La Société pourrait, en vertu de cet engagement, débourser en plus des intérêts, des sommes totalisant 4 500 000 $.

b) La Société s'est portée garante envers les partenaires du Consortium Soligaz du remboursement, à certaines conditions, de frais d'études à être engagés dans le cadre du projet. La Société pourrait, en vertu de cet engagement, débourser des sommes totalisant au maximum 5 000 000 $.

c) La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 août 1996 pour des espaces à bureaux. Ces baux comportent une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice s'élève à 365 900 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	447
1993	314
1994	281
1995	234
1996	240
	1 516

13. Éventualités

a) Suite à l'aliénation d'actifs à Sceptre Resources Limited le 1er octobre 1987, la filiale SOQUIP Alberta Inc. a obtenu le droit d'acquérir sans frais un nombre maximal de 5 000 000 d'actions ordinaires additionnelles de Sceptre en fonction du rendement des propriétés vendues, au cours des cinq ans débutant le 1er janvier 1988. Ce gain éventuel sera comptabilisé au moment de l'émission des actions par Sceptre.

b) La Société s'est engagée, jusqu'au 28 mars 1993, à indemniser son partenaire dans la Société 2854-4294 Québec Inc./SOQUIP Enr., si la valeur des actifs que la Société a cédés à Intgragaz, société en commandite, s'avérait moindre que celle spécifiée au contrat de cession, ou si le passif s'y rapportant était plus élevé que celui prévu selon l'entente entre les partenaires. Si des écarts devaient être constatés, la Société devra alors rembourser à son partenaire des sommes correspondant à 20% jusqu'à un maximum de 2 800 000 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1991
(en milliers de dollars)

14. Placement dans Noverco Inc.

Au 31 mars 1991, les actions ordinaires de Noverco Inc. étaient détenues respectivement comme suit: Le Groupe Canam Manac Inc. 50%, la Caisse de dépôt et placement du Québec 25% et SOQUIP 25%.

En vertu d'une convention intervenue le 18 juin 1990 entre ces actionnaires, Le Groupe Canam Manac Inc. a l'option de vendre, avec un avis de trois mois, entre le 1er juillet 1991 et le 31 mars 1993 les actions ordinaires qu'il détient du capital-actions de Noverco Inc. aux autres actionnaires ou à toute personne désignée par ceux-ci. Advenant la levée de l'option de vente, ces derniers sont tenus obligatoirement d'acquérir ces actions du Groupe Canam Manac Inc., selon les modalités prévues à cette convention.

Le 27 mars 1991, Le Groupe Canam Manac Inc. a signifié à ses partenaires qu'il exercera son option de vendre le 2 juillet 1991. Le montant de cette transaction à être exécutée est d'environ 291 000 000 $.

À la date de préparation des états financiers, la Caisse de dépôt et placement du Québec et SOQUIP n'avaient pas arrêté avec exactitude les modalités de l'exécution de leurs obligations pour donner suite à cette option, de sorte que l'incidence financière pour SOQUIP n'était pas déterminée.

15. Régime de retraite

Le régime de retraite de la Société est un régime contributif à prestations déterminées de type fin de carrière. Le régime est pleinement capitalisé et l'actif de la caisse de retraite est évalué à des valeurs axées sur la valeur marchande.

Situation du régime de retraite au 31 décembre 1990

Actif de la caisse de retraite	1 976
Valeur actualisée des prestations de retraite constituées *	1 650
Excédent actuariel	326

La charge de retraite de l'exercice s'élève à 59 500 $ (1990: 72 600 $)

* Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 1990. (1989: Selon une estimation actuarielle établie à partir de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 1987).

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1990 du bilan consolidé ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1991.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES - SOQUIP

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'initiatives pétrolières - SOQUIP au 31 mars 1991 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du déficit et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 24 mai 1991